Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE VIENNE.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN,

RUE D'AMBOISE, N° 6, A LYON.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE VIENNE,

DE L'AN 438 A L'AN 1030,

CONTENANT

UN PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES BOURGUIGNONS, UNE CHRONIQUE DE VIENNE SOUS LES ROIS FRANCS, ET L'HISTOIRE DU SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE,

PAR M. MERMET AÎNÉ,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Du temps passé j'apporte des nouvelles.
BÉRANGER.

CHEZ L'AUTEUR,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE PARIS, LYON, GRENOBLE ET VIENNE.

1833.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 15, ligne 11, *au lieu de* sceétaire, *lisez* secrétaire.
302, 1, assiéga, assiégea.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Lorsqu'en 1828 je fis imprimer un volume contenant l'histoire de la ville de Vienne, durant l'époque gauloise et la domination romaine dans l'Allobrogie, je savais que les diverses époques de l'histoire de cette ville pouvaient se publier séparément; je ne voulus point faire une spéculation qui aurait forcé le lecteur à acheter tous les volumes dont pourrait se composer cette histoire. Ainsi celui que je publie aujourd'hui ne porte point le titre de *second volume*, quoiqu'il fasse suite à celui de 1828; il renferme l'espace entre 438 et 1039, c'est-à-dire un peu plus de six siècles. Le premier volume avait rapport à deux époques; celui-ci en contient trois qui se succèdent ainsi qu'il suit :

TROISIÈME ÉPOQUE.

PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES BOURGUIGNONS.

Il me suffira de rappeler ici, pour qu'on n'ait pas besoin de recourir au volume déja publié, que les Bourguignons avaient, dès l'année 413, renoncé

Digitized by Google

à leur ancienne forme de gouvernement ; qu'ils s'étaient soumis à un roi dont le trône était héréditaire, et qu'ils avaient choisi pour souverain Gondicaire, le plus puissant de leurs guerriers.

En 417 Gondicaire reçut le baptême, et son exemple fut suivi par les chefs, les soldats, et par le peuple qui s'avançait dans l'intérieur des Gaules en même temps que l'armée; mais il est bon de remarquer que les nouveaux convertis embrassèrent les doctrines et le dogme d'Arius.

En 436 le roi Gondicaire, maître d'une partie de la Suisse et de l'Alsace, fut tué dans une bataille, les uns disent contre les Alains, et les autres contre les Huns. Quoi qu'il en soit, il eut pour successeur son fils Gondioc, et ce fut avec ce dernier qu'en 438 le patrice Aétius fit un traité par lequel il céda aux Bourguignons la province Viennoise en échange de la Suisse et de la portion de l'Alsace qui avoisine le Rhin.

C'est à cette époque que commence le précis historique sur les Bourguignons ; mais il est à propos de connaître quelle était alors la situation des Gaules.

Les Francs étaient maîtres du pays entre le Rhin, la Moselle et la Meuse.

Les Visigoths occupaient une partie de l'Espagne et le territoire entre l'Océan, le Rhône, les Pyrénées et la Loire.

Les Bourguignons avaient dans leur lot la pro-

Digitized by Google

vince Viennoise, la Bresse, le Bugey, la Franche-Comté et une partie de l'Alsace.

Le surplus des Gaules dépendait encore de l'empire romain.

Notre narration se rattache en conséquence à l'histoire des différents peuples qui occupaient les Gaules. On nous reprochera peut-être de n'avoir pas cité assez souvent les histoires ou les chroniques qui ont servi à la rédaction de notre précis historique; nous répondrons que les faits principaux de cette époque sont assez connus pour que nous n'ayons pas voulu donner la forme d'une dissertation à cette partie de notre travail. Si nous eussions suivi une autre méthode, les notes et les citations auraient augmenté de plus de moitié un simple précis, qui cependant laissera peu à désirer; du moins nous l'espérons.

Parmi les anciens auteurs qu'on peut consulter avec fruit sur l'origine des Bourguignons et sur les faits antérieurs à 438, il convient de mettre au premier rang Pline, Ammien Marcellin, Paul Oroze et Zosime. Quant aux personnes curieuses de recourir aux auteurs dans les œuvres desquels se trouvent les documents qui composent le Précis historique sur les Bourguignons, je leur indique Procope et Agathias, historiens grecs; Grégoire, évêque de Tours; Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont; Avite, évêque de Vienne; Eunodius, évêque de Pavie; Cassiodore de Calabre; Jornandès, goth

Digitized by Google

d'origine ; Prosper Tiro d'Aquitaine ; Idace, évêque espagnol ; Frédegaire, continuateur de Grégoire de Tours ; Luitprand, évêque de Crémone ; Aimoin, moine de Fleuri-sur-Loire, et Adon, évêque de Vienne. Il convient encore de parcourir le recueil des lois des Bourguignons et les divers conciles de cette époque.

Dans toutes les histoires de France, comme aussi dans les histoires particulières des provinces autrefois soumises à la domination des Bourguignons, on trouve des notions plus ou moins exactes sur ces conquérants ; mais en général les Bourguignons ne sont considérés que comme des accessoires placés en seconde ligne dans un tableau où d'autres peuples occupent toujours le premier plan. Je trouve qu'à cet égard on n'a pas rendu assez de justice à une nation fondatrice d'un royaume qui, même après sa conquête par les Francs, forma souvent un état distinct et séparé du surplus des Gaules, et conserva long-temps son nom de *royaume de Bourgogne*.

En lisant les parties des histoires modernes qui traitent des Bourguignons, on est surpris de la quantité de faits obscurs et quelquefois contradictoires qu'on y rencontre. Cette obscurité et cette divergence proviennent de ce que les auteurs de ces histoires modernes, ne parlant que très secondairement des Bourguignons, se sont contentés de nous faire connaître les détails donnés par un ancien

Digitized by Google

historien, sans prendre la peine d'en vérifier l'exactitude ou d'en donner la suite, en recourant à un autre auteur contemporain ; car il est à remarquer qu'il n'existe chez les anciens aucune histoire du royaume de Bourgogne, et que ce n'est jamais qu'accidentellement, et, pour ainsi dire, en forme d'épisode, qu'ils parlent des Bourguignons.

Il existe un ouvrage moderne, sans nom d'auteur, intitulé *Essai sur l'histoire des premiers rois de Bourgogne, et sur l'origine des Bourguignons* ; il a été imprimé à Dijon en 1770, chez Louis-Nicolas Frantin, rue Saint-Étienne ; il contient cent quarante-quatre pages petit in-quarto, non compris la préface. L'auteur a recouru aux sources originales, et, malgré quelques erreurs de chronologie, quelques omissions et quelques fausses citations, cet écrit est ce que nous avons de plus complet sur l'histoire des Bourguignons.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

CHRONIQUE DE VIENNE SOUS LES ROIS FRANCS.

Cette chronique, outre des faits généraux connus de tout le monde, en contient de spéciaux qui, quoique n'ayant trait qu'à la ville de Vienne, présentent de l'intérêt sous les rapports historiques. Elle renferme des détails généalogiques sans lesquels on comprendrait difficilement la formation du nouveau royaume de Bourgogne.

Digitized by Google

On peut suivre aussi pas à pas la marche de l'Église catholique devenue dominante sous les successeurs de Clovis. Dépouillée d'une partie de ses biens par Charles Martel, protégée et enrichie par Charlemagne, elle humilie le fils de cet empereur, et affecte une indépendance et des prétentions qui vont toujours en augmentant. A la fin de cette époque, c'est un concile qui s'arroge le droit d'élire un souverain, et nous verrons un peu plus tard l'Église se faire adjuger la puissance temporelle dans nos contrées.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE DU SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE.

Cette histoire était entièrement à faire. Les détails qu'on trouve dans quelques auteurs modernes manquent d'exactitude.

Habitant de la ville qui fut la capitale du nouveau royaume de Bourgogne, j'ai trouvé une partie de son histoire inscrite sur les murs des anciennes églises de Vienne, et j'ai pu me convaincre que les épitaphes les plus importantes des rois et des reines de Bourgogne sont tronquées dans les auteurs qui les ont mentionnées.

J'ai recherché les chartes de ces souverains dans les différents recueils où elles sont consignées, et elles m'ont servi à établir une chronologie positive, et à redresser une foule de faits présentés jusqu'à présent sous un faux jour.

Digitized by Google

Cependant je suis si loin d'avoir la prétention de publier un travail parfait que je recevrai avec reconnaissance tous les documents propres à compléter mon ouvrage. Je ne réponds que de ma bonne foi dans mes recherches, bonne foi d'ailleurs justifiée par l'indication des sources où j'ai puisé mes renseignements.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE VIENNE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

LIVRE PREMIER.

GONDIOC,

DEUXIEME ROI DES BOURGUIGNONS.

Les premières années du règne de Gondioc s'écoulèrent dans une paix profonde. Ce prince conserva les institutions qui existaient dans sa capitale, et il laissa aux anciens habitants de la province viennoise la faculté de pratiquer publiquement les cérémonies de leur culte. Cette tolérance de la part des Bourguignons, qui ne renoncèrent à l'arianisme et ne rentrèrent dans le sein de l'Église orthodoxe que beaucoup plus tard, est un fait digne

Digitized by Google

de remarque sur lequel nous aurons plus d'une fois occasion de revenir.

La tranquilité dont jouissait le nouveau royaume fut tout à coup troublée par la nouvelle de l'armement prodigieux d'Attila. Ce roi des Huns, qui se fesait appeler le *fléau de Dieu*, après avoir ravagé l'Orient, pendant plusieurs années, tourna ses armes contre l'Occident. L'Allemagne ayant été rapidement subjuguée (an 450), les Huns se décidèrent à envahir les Gaules. Trèves, Worms, Mayence et Metz opposèrent une résistance inutile, et Attila vint assiéger Orléans avec une armée qu'on porte à cinq cent mille combattants.

Cependant Aétius, généralissime et patrice dans les Gaules, avait réuni toutes ses forces pour s'opposer à l'invasion des barbares. Les Francs, commandés par Mérovée, un de leurs chefs ou rois, s'étaient rangés sous les bannières du général romain.

L'empereur Valentinien III, dans des circonstances aussi critiques, avait écrit aux rois des Visigoths et des Bourguignons :

« La prudence exige, leur mandait-il, que vous « vous joigniez à nous pour éloigner cet Attila qui « prétend subjuguer le genre humain ; qui croit « que tout ce qui est possible est permis. Les « nations doivent leur haine à celui qui veut les « détruire, et vous avez à secourir la république, « *vous qui êtes ses hôtes et qui habitez sur son* « *territoire.* »

Digitized by Google

Théodoric, roi des Visigoths, et Gondioc, roi des Bourguignons, ne restèrent point sourds à cet appel; ils se mirent à la tête de leurs troupes, et Aétius, à l'aide d'aussi puissants renforts, parvint à faire lever le siége d'Orléans. Il poursuivit Attila jusque dans la plaine de Châlons-sur-Marne, où les Huns, dans une sanglante bataille, perdirent cent quatre-vingt mille hommes, selon les uns, et trois cent mille hommes, selon les autres (an 451).

Les Bourguignons se distinguèrent dans la bataille, et le roi des Visigoths, qui commandait une des ailes de l'armée alliée, fut renversé de son cheval et écrasé par ses propres cavaliers. Son fils Thorismond prit le commandement des Visigoths, et quelques auteurs prétendent que ce prince aurait pu s'emparer du camp d'Attila, s'il n'eût reçu des ordres positifs d'Aétius de suspendre toute attaque contre l'ennemi. Ces ordres s'expliquaient par la crainte qu'avait le général romain que les Visigoths ne devinssent trop puissants dans les Gaules.

Attila n'éprouva aucune difficulté à repasser le Rhin avec les débris de son armée; il se rendit en Pannonie où il recruta de nombreuses troupes à la tête desquelles il se porta en Italie. La ville d'Aquilée fut la première dont il s'empara (an 452); il y fit mettre le feu après en avoir égorgé les habitants et enlevé toutes les richesses. Il traita avec la même barbarie Mantoue, Vérone, Padoue, Milan, Parme, Plaisance et Modène.

Digitized by Google

Le pape saint Léon, craignant pour Rome, alla trouver dans son camp le terrible roi des Huns, et au moyen d'un tribut qu'il promit au nom de l'empereur Valentinien, il obtint que les Huns quitteraient l'Italie d'où ils sortirent gorgés des dépouilles des villes incendiées.

Attila accepta d'autant plus volontiers les propositions de saint Léon qu'il savait qu'Aétius était au moment de traverser les Alpes avec une nouvelle armée levée dans les Gaules. Attila épousa quelque temps après la fille du roi des Bactriens qui était, dit-on, d'une beauté ravissante, et les excès de plus d'un genre auxquels il se livra le jour même de ses noces furent tels qu'il mourut d'un vomissement de sang.

Le célèbre Aétius périt plus misérablement encore. Appelé auprès de l'empereur, celui-ci lui reprocha d'avoir occasioné les maux qui avaient pesé sur l'Italie, en laissant échapper Attila après la victoire complète remportée sur lui dans les Gaules. Valentinien, s'échauffant toujours davantage, devint tout à fait furieux, et tua Aétius de sa propre main.

La mort de ce grand capitaine ne resta pas longtemps impunie. Deux de ses anciens gardes assassinèrent l'empereur le 17 mars 455, à la sollicitation de Maxime, homme consulaire, de qui il avait déshonoré la femme.

Ce même Maxime fut revêtu de la pourpre im-

Digitized by Google

périale ; il épousa Eudoxie, veuve de Valentinien III, à laquelle il eut la faiblesse de confier qu'il n'était pas étranger à la mort de son mari. Celle-ci conçut tant d'horreur pour Maxime qu'elle attira à Rome les Vandales qui pillèrent et saccagèrent cette capitale, et emmenèrent un grand nombre d'habitants en captivité. Maxime fut assommé par les Romains à coups de pierre.

Il eut pour successeur Avitus, né en Auvergne, d'une famille illustre, et qui avait été préfet du Prétoire des Gaules.

Ce fut par cet empereur que le roi Gondioc fut promu à la dignité de *Patrice*, en récompense des services qu'il avait rendus lors de l'invasion d'Attila.

Gondioc était allié de Théodoric II, roi des Visigoths. Ce dernier, attaqué brusquement par Rechiaire, roi des Suèves, qui occupait une partie de l'Espagne, appela Gondioc à son secours.

Le roi des Bourguignons traversa promptement le Rhône avec toutes ses forces; il joignit ses troupes à celles des Visigoths, et les deux souverains remportèrent en 456 une victoire signalée sur Rechiaire qui fut fait prisonnier. La bataille se donna sur les bords de l'Orbegua. Gondioc était accompagné de son fils aîné, Chilpéric, qui donna de telles preuves de valeur qu'il fut proclamé *roi*, du consentement de son père. Au reste, ce titre ne donna aucune autorité réelle à Chilpéric, et le pouvoir resta, comme auparavant, concentré dans les mains de Gondioc.

Digitized by Google

Au retour de cette expédition, Gondioc s'empara de Lyon et de toute la première lyonnaise; il se remit aussi en possession de la partie de l'Alsace et de la Suisse qui avoisine le Rhin, dont il avait fait cession lors de son traité avec Aétius.

La dignité impériale était tout-à-fait avilie dans l'Occident; les généraux les plus renommés dédaignaient de prendre un titre auquel se rattachait peu de puissance, et ils se contentaient de disposer de la couronne impériale en faveur de leurs créatures. Ce fut ainsi que Ricimer, un des plus grands généraux de cette époque, abusant de la confiance d'Avitus, fit révolter l'armée dont celui-ci lui avait donné le commandement en Italie. Avitus, qui se trouvait alors dans les Gaules, réunit quelques troupes, et se décida à aller combattre les révoltés; mais, investi dans Plaisance, il fut contraint d'abdiquer, et chercha à se soustraire à la vengeance de son ennemi en entrant dans les ordres sacrés; il se fit ordonner évêque de Plaisance, et bientôt ne se croyant plus en sûreté en Italie, il résolut de venir terminer sa carrière en Auvergne. Il mourut pendant le trajet, dans l'année 457.

Ricimer fit monter sur le trône impérial Majorien, dont le père avait été l'un des généraux du célèbre Aétius. Majorien était un jeune homme des volontés duquel Ricimer croyait pouvoir disposer. Ce choix n'eut pas l'assentiment des Visigoths et des Bourguignons, et leur influence occasiona un sou-

Digitized by Google

lèvement dans les Gaules. Il paraît que la ville de Lyon se prononça fortement dans cette circonstance en faveur de Marcellien, autre général, sur la tête duquel les révoltés voulaient placer la couronne impériale.

Majorien se rendit dans les Gaules à la tête d'une armée : il se porta sur Lyon qu'il enleva aux Bourguignons (an 458); il laissa une forte garnison dans cette ville, et imposa sur ses habitants des contributions considérables. Cependant, à la prière de Pierre, son secrétaire, il consentit à faire partir la garnison, et plus tard, lorsque Sidoine Apollinaire, qui depuis fut évêque de Clermont, vint prononcer son panégyrique à Lyon, l'empereur, à sa sollicitation, accorda aux Lyonnais la remise d'une partie des impôts dont il les avait frappés.

De Lyon Majorien se transporta dans la Basse-Provence. Il y arriva, sans doute, par la rive droite du Rhône. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se rendit maître de la ville d'Arles, qu'il y prit ses quartiers d'hiver, et qu'il y était encore le 17 avril 459.

Théodoric, roi des Visigoths, se mit brusquement en campagne et enleva aux Romains quelques-unes de leurs places. Mais Majorien sortit d'Arles, joignit bientôt les Visigoths, et les défit dans une bataille rangée. Un traité de paix fut la suite de cette victoire, et les Visigoths s'engagèrent à seconder les Romains dans les guerres entreprises contre

Digitized by Google

les Suèves en Espagne, et les Vandales en Afrique.

Effectivement Majorien se porta en Espagne pour de là passer en Afrique; mais les Vandales, ayant équipé une flotte considérable, vinrent attaquer les vaisseaux de l'empereur dans la baie d'Alicante, et réussirent à les détruire ou à s'en emparer (an 460). Après cet échec, l'empereur revint à Arles où il s'occupa sans relâche du soin d'équiper une autre flotte. Les Vandales, alarmés des immenses préparatifs de Majorien, lui envoyèrent des ambassadeurs avec lesquels un traité de paix, dont nous ne connaissons pas les conditions, fut consenti.

Pendant ce temps, les généraux de Théodoric ravagèrent une partie de la Galice et la Lusitanie, qui appartenaient aux Suèves.

A la fin de juillet 461, Majorien se décida à se rendre à Rome; mais Ricimer, jaloux de la réputation que cet empereur avait acquise, et de la confiance que les troupes commençaient à lui donner, le fit arrêter à son arrivée à Tortone, le 2 du mois d'août, et le dépouilla des ornements impériaux. Cinq jours après Majorien fut mis à mort.

Il y eut un interrègne jusqu'au 19 novembre, jour auquel Ricimer plaça sur le trône impérial Libius Sévérus, homme d'une nullité absolue.

Ægidius, que Majorien avait nommé généralissime de toutes les troupes romaines dans les Gaules (*magister utriusque militiæ*), au moment de son

Digitized by Google

départ pour l'Italie, résolut de venger la mort de Majorien qu'il regrettait sincèrement, et d'attaquer Ricimer et Sévérus. Mais au moment où il allait se mettre en route, il apprit que les Visigoths venaient de s'emparer de Narbonne, et que, de concert avec les Bourguignons, ils assiégeaient la ville d'Arles (an 462). Il fut forcé de tourner ses armes contre ces deux peuples, et il parvint à faire lever le siége d'Arles.

A peine Ricimer avait-il eu connaissance des préparatifs d'Ægidius qu'il avait songé à lui susciter des obstacles dans les Gaules. Aussi c'était à son instigation que les Visigoths avaient surpris Narbonne et s'étaient portés sur Arles. Pour décider Gondioc, roi des Bourguignons, à agir de concert avec les Visigoths, Ricimer le fit nommer, par l'empereur Sévérus, généralissime dans les Gaules; mais il paraît que ce fut un vain titre pour le roi des Bourguignons, car Ægidius continua à commander dans toute la partie des Gaules qui était encore soumise aux Romains.

Effectivement, ce général battit en 463 les Visigoths qui cherchaient à étendre leurs conquêtes dans les Gaules. La bataille se donna entre la Loire et le Loiret, et Frédéric, frère du roi des Visigoths, y perdit la vie.

Les Visigoths furent plus heureux en Espagne; ils s'emparèrent de presque tout le pays. Les Suèves n'occupaient plus qu'une partie de la Galice, et les

Digitized by Google

provinces de Taragone et de Carthagène étaient les seules qui reconnussent encore l'autorité des Romains.

Ægidius fut, selon les uns, poignardé, et selon les autres, empoisonné, en 464. Sa mort fut le signal de l'envahissement de la presque totalité du territoire qui restait aux Romains dans les Gaules. Le Berri, la cité de Sens et l'Auvergne, voilà tout ce qui demeura sous le commandement de Paulus, général romain, qui prenait le titre de comte.

Syagrius, fils d'Ægidius, se forma de Soissons et de son territoire une petite souveraineté indépendante.

Les Francs s'emparèrent de toutes les provinces qui longent le bas Rhin.

Des Saxons s'établirent à Nantes et à Baïeux.

Des Bretons se fixèrent à Vannes.

Et enfin, Chilpéric, fils de Gondioc, poussa à la tête des Bourguignons une reconnaissance jusque sur Paris dont il s'empara.

L'empereur Sévérus fut empoisonné en 465. On ne manqua pas d'imputer ce crime à Ricimer, qui, sans prendre le titre d'empereur, dirigea souverainement toutes les affaires pendant près de deux ans.

Ce ne fut que de son consentement qu'Anthémius, né à Constantinople, et qui avait été consul en 455, parvint à l'empire (an 467), et encore Ricimer mit-il pour condition à ce consentement qu'Anthémius lui donnerait sa fille en mariage.

Digitized by Google

Les Visigoths avaient à cette époque pour souverain Euric, prince aux qualités guerrières duquel tous les contemporains rendent justice ; mais il y joignait une extrême ambition. Il chercha à s'emparer de l'Auvergne en 470. Les Romains appelèrent à leur secours les Bretons et les Bourguignons. Riothimus, chef des Bretons nouvellement fixés dans la province à laquelle on a donné leur nom (la Bretagne), accourut à la tête de douze mille hommes, et fut complètement battu par les Visigoths. Riothimus se replia avec le peu de soldats qui lui restaient sur l'armée des Bourguignons. Pendant ce temps, les Visigoths investirent la ville de Clermont ; mais Gondioc, avec ses deux fils aînés, Chilpéric et Gondebaud, arriva à temps pour leur faire lever le siége, et les chassa successivement de toutes les positions qu'ils occupaient dans l'Auvergne.

C'est à cette occasion que Sidoine Apollinaire dit, en parlant des Bourguignons, qu'ils étaient de *bonnes gens*, *de haute taille*, *et de braves soldats*.

L'empereur Anthémius, pour témoigner sa reconnaissance au roi Gondioc, accorda la dignité du *patriciat* à ses fils Chilpéric et Gondebaud. Il paraît même qu'il ne s'en tint pas à ces témoignages honorifiques, car nous voyons qu'à dater de cette époque les Bourguignons se saisirent, sans opposition, de Lyon et de la première Lyonnaise

Digitized by Google

qu'ils avaient déja occupée en 456, et l'on peut croire qu'ils n'agrandirent leur territoire que du consentement de l'empereur.

Anthémius commençait à se défier de Ricimer, son gendre, et celui-ci, à qui les soupçons de l'empereur n'échappèrent pas, résolut de le prévenir; il se déclara généralissime de tous les barbares qui occupaient l'Italie, et il vint à leur tête assiéger Rome où s'était réfugié Anthémius (an 472). Les Romains, entièrement dévoués à l'empereur, défendirent courageusement leur ville, malgré la peste et la famine qui y régnaient depuis quelque temps.

L'empereur avait demandé des secours dans les Gaules. Bilimer, un de ses généraux, arriva en Italie avec une armée composée de soldats levés dans la partie des Gaules qui était encore sous la domination romaine, et les rois des Visigoths et des Bourguignons y joignirent des troupes nombreuses; mais toute cette armée fut battue par Ricimer qui redoubla d'efforts contre Rome, et finit par emporter la place. Il la mit au pillage et la saccagea, en permettant à ses soldats d'exercer des cruautés inouïes sur ses habitants. Il fit mourir Anthémius le 11 juillet, et proclama à sa place Olybrius.

Ricimer mourut le 19 septembre de la même année. L'empereur Olybrius ne lui survécut guère, car il succomba, après une courte maladie, le 23 du mois d'octobre, et le trône impérial resta vacant

Digitized by Google

jusqu'au mois de mars 473 où Glycérius se fit proclamer empereur.

Pendant ce temps, une armée de Goths, sous la conduite de Théodomir, un de leurs rois, envahit l'Italie; mais d'après un traité que Glycérius acheta au prix de l'or, ces mêmes Goths consentirent à passer dans les Gaules; ils se joignirent aux Visigoths, qui, à l'aide de ce renfort, poussèrent leurs conquêtes dans l'Espagne.

Cette même année, Gondioc, roi des Bourguignons, mourut dans Vienne, sa capitale, après un règne de trente-sept ans.

Digitized by Google

LIVRE II.

CHILPÉRIC,

TROISIÈME ROI DES BOURGUIGNONS.

Léon le Grand, empereur d'Orient, mécontent de l'élévation de Glycérius à l'empire d'Occident, avait choisi pour le remplacer Julius Népos. Celui-ci, malgré la mort de son protecteur, réussit à lever une armée avec laquelle il débarqua sur les côtes d'Italie, en 474. Il parvint à surprendre Glycérius; il se contenta de le dépouiller des ornements impériaux, et le fit ordonner évêque de Salone en Dalmatie.

Ce fut dans cette même année que les Visigoths se rendirent maîtres de Clermont et de toute la province dont cette ville était la capitale.

Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, peignit quelque temps après les Bourguignons sous des couleurs bien différentes de celles qu'il avait employées en 470. *Ce sont*, dit-il, *des ivrognes, des gourmands, des gens lourds et grossiers, grand mangeurs d'ail et d'ognons, et d'autant plus puants qu'ils graissent leurs cheveux avec du beurre rance.*

Je n'ai cité ces différents passages d'un auteur

Digitized by Google

contemporain que pour prouver combien il faut se défier des réflexions des historiens de cette époque; car il est arrivé souvent que, comme Sidoine Apollinaire, des auteurs se sont trouvés dans des positions qui ne leur permettaient pas de s'expliquer avec franchise.

L'évêque de Clermont fesait l'éloge des Bourguignons lorsque ceux-ci réussissaient à chasser les Visigoths de l'Auvergne; mais quand ces derniers se furent emparés du pays, le prélat crut devoir faire sa cour aux nouveaux maîtres, aux dépens des Bourguignons. C'est ainsi que nous verrons plus tard un saint évêque de Vienne faire l'apologie du fratricide. On peut croire aussi que Sidoine Apollinaire avait des motifs personnels pour haïr les Bourguignons, car il dit quelque part que les Bourguignons, le soupçonnant d'avoir favorisé les Francs, l'avaient forcé à quitter Lyon et à se retirer en Auvergne.

Cependant l'empereur Julius Népos ne s'aveuglait point sur l'ambition des Visigoths. Il nomma Oreste généralissime de toutes les troupes romaines dans les Gaules, et lui confia une armée, avec laquelle il devait défendre le territoire qui dépendait encore de l'empire; mais Oreste, au lieu de se rendre dans les Gaules, se porta à marche forcée sur Ravenne où se trouvait l'empereur, avec l'intention de s'emparer de sa personne et de le forcer à abdiquer. Julius Népos, ne se fiant pas aux

Digitized by Google

troupes qu'il avait avec lui, s'échappa de Ravenne, et arriva par mer à Salone, en 475, où il fut reçu et traité selon son rang par son prédécesseur Glycérius que lui-même avait privé de l'empire et fait ordonner évêque.

Oreste proclama empereur son propre fils, Augustus Romulus, que les historiens du temps par dérision, ou à cause de son jeune âge, appellent *Augustulus*.

L'année suivante (an 476), les différents peuples barbares qui occupaient l'Italie se concertèrent pour obtenir le partage des terres avec les indigènes. Oreste se refusa à une demande qu'il considérait comme insolente; alors les barbares se révoltèrent et choisirent pour généralissime un simple garde de l'empereur nommé Odoacre.

Oreste, n'étant point assez fort pour résister à Odoacre, se jetta dans Pavie; mais bientôt la ville fut investie, emportée d'assaut, pillée et brûlée par les barbares. Oreste, conduit devant Odoacre, fut mis à mort le 28 du mois d'août.

Odoacre se porta rapidement sur Ravenne, où se trouvaient Paul, frère d'Oreste, et l'empereur Augustule. Odoacre fit mourir Paul; mais touché de la grande jeunesse d'Augustule, il se contenta de le dépouiller des ornements impériaux, et l'exila en Campanie où il le fit traiter avec douceur et lui assigna des revenus suffisants.

Rome se soumit sans résistance à Odoacre qui,

Digitized by Google

dédaignant le titre d'empereur, refusa la pourpre et les autres marques de la dignité impériale, et se fit proclamer roi d'Italie.

Ainsi finit en occident cet empire Romain dont la puissance avait pesé à diverses époques sur toutes les parties du monde alors connu. Sa durée fut de 507 ans, à compter de la bataille d'Actium.

Mes lecteurs me sauront sans doute gré d'avoir indiqué brièvement les circonstances principales de la chute d'un empire dont la ville de Vienne avait fait si long-temps partie. D'un autre côté, les trois ans écoulés entre la mort de Gondioc et l'élévation d'Odoacre ne furent remarquables dans les Gaules par aucune circonstance dont les historiens aient cru devoir conserver le souvenir.

Gondioc avait épousé une sœur du fameux Ricimer, et il en avait eu quatre fils qui, après sa mort, partagèrent ses états. Les auteurs ne donnent cependant le titre de roi qu'au seul Chilpéric; mais, d'après les meilleures autorités, Chilpéric régnait seulement sur l'ancienne province Viennoise et une partie du Lyonnais.

Gondebaud eut en toute souveraineté la Franche-Comté, une partie du Lyonnais, et la province qui a retenu le nom de Bourgogne. Genève, la Savoie et la partie supérieure du Dauphiné recevaient les lois de Gondemart. Et enfin, Gondigésile, le plus jeune des fils de Gondioc, eut pour son lot l'Alsace et une partie de la Suisse.

Digitized by Google

Ce partage fut-il la suite d'un accord entre les enfants de Gondioc, ou ne fut-il que l'exécution des volontés de ce dernier? C'est un point sur lequel les historiens sont absolument muets. Quoi qu'il en soit, l'affaiblissement des Bourguignons fut la conséquence de la division de leur territoire; aussi voyons-nous, dans l'an 477, Euric, roi des Visigoths, s'emparer des villes d'Arles et de Marseille, malgré les efforts de Chilpéric qui fut complètement battu.

En 481, Clovis, qui finit par régner sur tous les Francs, monta sur le trône, et ce jeune conquérant attaqua en 486 Syagrius, fils d'Ægidius, qui en 464 s'était créé une souveraineté indépendante dont Soissons était la capitale. Syagrius vaincu, chercha un refuge à Toulouse auprès d'Alaric, roi des Visigoths; ce que Clovis n'eut pas plus tôt appris qu'il envoya des ambassadeurs à Alaric pour demander que Syagrius lui fût livré, en le menaçant d'une déclaration de guerre en cas de refus.

Alaric, mu, sans doute, par des considérations étrangères à une guerre dont, à cette époque, il ne devait pas beaucoup redouter les chances, eut la bassesse de remettre son hôte entre les mains des ambassadeurs de Clovis.

Le roi des Francs confina Syagrius dans une étroite prison, et dès que Soissons fut tombé en sa puissance, il fit décapiter son prisonnier.

Tandis que les Francs et les Visigoths agrandis-

Digitized by Google

saient leur territoire en subjuguant les peuples qui avaient encore conservé leur indépendance dans les Gaules, de funestes dissensions agitaient les princes Bourguignons.

Le roi Chilpéric, après avoir fait un traité d'alliance avec son frère Gondemart, entra à main armée dans le royaume de Gondebaud.

Celui-ci battit les troupes de ses frères, qui envoyèrent chercher des secours chez les Allemands avec lesquels ils ne tardèrent pas à reprendre l'offensive ; et quoique Gondebaud défendit ses états pied à pied, il n'en perdit pas moins toutes ses places fortes les unes après les autres. Il ne lui restait plus que la ville d'Autun, autour de laquelle il avait réuni les débris de ses armées. Il voulut tenter la fortune dans une affaire générale ; mais, complètement défait, il ne lui resta que la ressource de s'enfuir déguisé, après avoir fait répandre la nouvelle de sa mort sur le champ de bataille.

Chilpéric et Gondemart entrèrent sans difficulté dans Autun, et n'ayant plus d'adversaires à combattre, ils congédièrent les Allemands et se rendirent à Vienne pour régler entre eux le partage des états de Gondebaud.

Ce dernier, doué d'une activité remarquable et d'une force de caractère que les revers ne pouvaient abattre, sentit que n'ayant plus à sa disposition les moyens de combattre ses frères à armes égales, il ne lui restait d'autre ressource que la ruse.

Digitized by Google

Il dissémina dans les environs de Vienne un assez grand nombre de soldats échappés de la défaite d'Autun; il eut même l'art d'introduire dans la ville quelques-uns de ses affidés, et quand il eut acquis la conviction que ses frères, bien persuadés de sa mort, négligeaient toute espèce de précautions et ne songeaient qu'à se divertir, tout en préparant les bases de la division de son royaume, il pénétra tout-à-coup dans Vienne, dont il s'empara sans coup férir (an 489).

Gondemart s'était jeté dans une tour où il essaya de se défendre; mais Gondebaud l'ayant fait entourer d'une grande quantité de matières combustibles, Gondemart périt dans les flammes avec tous ceux qui s'étaient renfermés dans la tour.

Gondebaud fit trancher la tête à Chilpéric et à ses deux fils, et précipiter sa femme dans le Rhône. Il força l'aînée de ses filles à prendre le voile; quant à la cadette, nommée *Clotilde*, touché de ses graces et de sa jeunesse, il se contenta de l'envoyer à Genève, en recommandant qu'on prît le plus grand soin de son éducation.

Digitized by Google

LIVRE III.

GONDEBAUD,

QUATRIÈME ROI DES BOURGUIGNONS.

Gondebaud se mit en possession des royaumes de Chilpéric et de Gondemart, sans que Gondigésile, trop faible pour se mesurer avec lui, osât demander une part dans l'héritage de ses frères.

Maître d'un vaste territoire, Gondebaud songea à augmenter sa puissance par les armes, et à se fortifier par des alliances.

Il commença par enlever aux Visigoths Arles, Marseille, et tout le pays dont ceux-ci s'étaient emparés sur la rive gauche du Rhône.

Il n'eut pas réussi aussi facilement dans cette entreprise, si les principales forces des Visigoths n'eussent été momentanément employées en Italie.

On a vu qu'Odoacre s'était fait couronner roi d'Italie. Il se brouilla avec Zénon, empereur d'Orient, qui dès lors résolut sa perte. Il proposa à Théodoric, roi des Goths, d'aller combattre Odoacre, en lui promettant de le laisser tranquille possesseur de l'Italie, s'il parvenait à s'en emparer. Zénon trouvait dans cet arrangement la double

Digitized by Google

satisfaction de se venger d'Odoacre et de se débarrasser de la plus grande partie des Goths, dont il redoutait la puissance avec d'autant plus de raison que tout nouvellement ils avaient failli se rendre maîtres de Constantinople.

Théodoric, à qui les historiens ont donné le surnom de *Grand*, accepta l'offre de l'empereur : il partit pour l'Italie en 488, à la tête d'un nombre infini de combattants ; et sans entrer dans les détails des batailles qui se donnèrent dans le courant de cette année entre Odoacre et Théodoric, nous nous contenterons d'expliquer que ce dernier crut devoir appeler à son secours les Visigoths.

Les Goths qui arrivaient de l'Orient, et les Visigoths, avaient une origine commune : c'était le même peuple; ils parlaient la même langue et avaient les mêmes usages; mais pour distinguer ceux qui s'étaient emparés depuis long-temps d'une partie des Gaules et de l'Espagne d'avec ceux qui, sous le grand Théodoric, se rendirent maîtres de l'Italie, on appela les premiers *Visigoths* et les autres *Ostrogoths*.

Les Visigoths ne furent point sourds à l'appel de Théodoric; ils lui envoyèrent de puissants renforts. Ce fut à cette époque que Gondebaud, après avoir fait périr ses frères, et s'être rendu maître de leurs royaumes, profita habilement des circonstances pour se remettre en possession d'Arles et de Marseille.

Digitized by Google

Odoacre, se sentant trop faible pour résister aux forces réunies des Goths et des Visigoths, appela Gondebaud à son aide. Le roi des Bourguignons partit en effet pour l'Italie en 490; mais il existait déja un traité secret entre lui et Théodoric : il avait été convenu que Théodoric resterait maître du pays dont Gondebaud ferait la conquête, et que ce dernier aurait pour sa part les prisonniers de guerre, les esclaves, les habitants trop pauvres pour payer une rançon, et tout le butin produit par le pillage ou les contributions, pendant la durée de la guerre.

Le roi des Bourguignons engagea son frère Gondigésile à prendre part à cette expédition.

Les deux souverains firent une puissante diversion dans la partie de l'Italie où Théodoric n'avait pas encore pénétré; partout on les recevait comme amis, car on les croyait alliés d'Odoacre; mais partout ils commirent d'affreux ravages et des exactions de tous les genres; ils pillèrent Turin, Pavie et toute la Ligurie, et à leur retour ils emmenèrent un si grand nombre de captifs qu'il ne resta pas assez d'habitants pour cultiver les terres. Gondebaud, pour justifier sa conduite, dit plus tard qu'il avait à se venger d'Odoacre qui l'avait trompé par une fausse alliance. On ne sait pas à quelle circonstance s'applique ce reproche.

Odoacre, accablé par le nombre de ses ennemis, s'était jeté dans Ravenne; il y soutint un siége qui

Digitized by Google

dura trois ans. Pendant ce temps, les troupes alliées soumirent toute l'Italie.

La ville de Ravenne ne fut prise que par famine. Une mesure de froment s'y vendait six pièces d'or. Odoacre capitula le 27 février 493, sous la condition d'avoir la vie sauve, et fut néanmoins mis à mort peu de jours après.

Théodoric se fit couronner, et fonda la dynastie des rois ostrogoths qui régnèrent jusqu'en 553 sur l'Italie, la Rhétie et la Dalmatie.

Ce prince, qui songeait à avoir des intelligences dans les Gaules, donna une de ses filles en mariage à Alaric, roi des Visigoths, et l'autre à Sigismond, l'aîné des fils de Gondebaud. Lui-même, qui était veuf, épousa Andeflède, sœur de Clovis, roi des Francs. Ainsi le grand Théodoric se trouva, dans la même année, allié avec les souverains des trois peuples qui s'étaient partagé les Gaules.

Pendant que ces différents mariages se célébraient, Gondebaud était loin de prévoir qu'il s'en préparait un quatrième qui causerait un jour la ruine de sa famille.

On se rappelle que le roi de Bourgogne avait fait conduire à Genève sa nièce Clotilde ; son éducation avait été confiée à des personnes qui l'avaient élevée dans les principes de la religion chrétienne orthodoxe.

Aussi dissimulée qu'ambitieuse et vindicative, elle paraissait sensible aux soins de son oncle,

Digitized by Google

tandis qu'au fond du cœur elle le détestait comme le bourreau de sa famille.

Clovis, roi des Francs, avait entendu parler de la fin tragique de Chilpéric dont la fille passait pour une des plus belles princesses de son temps. Le jeune souverain pressentait qu'en épousant Clotilde il aurait un jour l'occasion de faire valoir les droits de sa femme sur l'héritage de son père ; mais il songeait en même temps que Gondebaud apporterait des obstacles à une union sur le danger de laquelle il ne s'aveuglerait pas. Le point qui lui parut le plus important, avant de hasarder aucune démarche ostensible, fut de s'assurer des dispositions de la jeune princesse.

Il profita du moment où Gondebaud était en Italie, comme auxiliaire de Théodoric, pour envoyer à Genève un de ses confidents nommé Aurélien, qui, déguisé en mendiant, eut plusieurs entrevues secrètes avec Clotilde. Elle accepta le denier et l'anneau qu'il lui présenta de la part de Clovis comme les gages de l'amour de ce prince, et elle jura de l'épouser, si Gondebaud consentait à son mariage.

Toute cette intrigue fut couverte du mystère le plus impénétrable. Gondebaud ne songeait point à se défier d'une jeune fille qui paraissait simple et timide, lorsqu'à son retour d'Italie il reçut une grande ambassade de Clovis qui lui demandait sa nièce en mariage.

Digitized by Google

Quoique cette demande eût lieu de le surprendre, Gondebaud prévit, dès l'instant où elle lui fut faite, toutes les conséquences qu'elle pourrait avoir par la suite. Son premier mouvement fut de refuser Clotilde en prétextant la différence des religions ; mais Aurélien, qui était à la tête de l'ambassade, répondit que son maître avait la ferme intention de se faire baptiser incessamment. Il eut l'adresse, tout en fesant l'énumération des forces de Clovis, de donner à entendre que ce prince était trop fier pour digérer tranquillement un affront.

Le roi des Bourguignons n'était pas sans inquiétude sur les Visigoths qui, d'un moment à l'autre, pouvaient faire une tentative sur la Basse-Provence dont il s'était remis en possession depuis peu. Il avait confié le commandement de cette partie de ses états à Arédius, son principal ministre et le meilleur de ses amis, et les rapports de celui-ci sur les dispositions des Visigoths n'indiquaient pas des intentions bien pacifiques. Il était donc naturel que Gondebaud, dans de pareilles circonstances, évitât de se brouiller avec le roi des Francs.

D'un autre côté, son frère Gondigésile, à qui il venait de céder Genève et son territoire, avec une partie des prisonniers, des esclaves et du butin fait en Italie, le pressait vivement de conclure le mariage de leur nièce avec Clovis. Soit que Gondigésile eût été vaincu par les sollicitations de Clotilde, soit

Digitized by Google

qu'il se fût laissé séduire par le roi des Francs, il ne cessait de faire valoir les avantages qui, selon lui, devaient résulter pour les Bourguignons d'une telle alliance.

Enfin Gondebaud, poussé dans ses derniers retranchements, se laissa surprendre plutôt qu'il ne donna son consentement. Clotilde pressa vivement les préparatifs de son départ, et à peine était-elle en route, qu'Arédius, informé du motif de l'ambassade de Clovis, quitta son gouvernement de la Basse-Provence, et accourut auprès de Gondebaud. Il lui représenta si vivement les conséquences presqu'inévitables d'une union à laquelle le roi des Bourguignons n'avait consenti qu'à regret, que celui-ci se décida, quelles que pussent en être les suites, à faire ramener sa nièce qu'il supposait voyager à petites journées.

Mais Clotilde, à qui les hésitations de son oncle n'avaient pu échapper, et qui redoutait avec raison un changement dans ses volontés, avait, dès le premier jour du voyage, abandonné sa voiture, ses équipages et les riches présents dont ils étaient chargés. Montée sur un cheval vigoureux, elle avait fait la plus extrême diligence; aussi ceux qui étaient envoyés à sa poursuite ne purent atteindre que les charriots à qui ils firent rebrousser chemin.

Quand Clotilde se trouva sur l'extrême frontière du royaume de Bourgogne, et qu'elle eut à sa disposition l'escorte que Clovis avait envoyée à sa ren-

Digitized by Google

contre, elle résolut de manifester d'une manière éclatante la haine si long-temps comprimée qu'elle portait à Gondebaud. Elle exigea qu'Aurélien fit incendier douze villages, et ce fut à la lueur des flammes qu'elle adressa publiquement des actions de graces à Dieu qui lui permettait ce commencement de vengeance contre le bourreau de sa famille.

Le moine Aymoin nous apprend que le mariage de Clotilde avec Clovis fut célébré avec beaucoup de pompe à Soissons en 493.

Clovis, pour témoigner sa reconnaissance à Aurélien, lui donna le château de Melun.

Dès l'année 493, le roi des Francs envoya une ambassade au roi des Bourguignons pour réclamer tout ce qui appartenait à sa femme Clotilde. On peut juger par la réponse de Gondebaud que ces répétitions étaient fort considérables, puisqu'il dit aux ambassadeurs : « Pourquoi votre maître ne me « demande-t-il pas la totalité de mon royaume ? »

Il est à présumer que le grand Théodoric, roi des Ostrogoths, intervint dans ces démêlés, et que ce fut par sa médiation qu'on traita à l'amiable. Gondebaud remit aux ambassadeurs de Clovis tous les présents qui avaient été destinés à Clotilde, et il y joignit une partie des trésors de son père Chilpéric. Ce fut ainsi que cette affaire fut momentanément assoupie.

Théodoric avait envoyé en ambassade au roi

Digitized by Google

des Bourguignons saint Épiphane, évêque de Pavie, pour offrir la rançon des prisonniers, des esclaves et des habitants que Gondebaud avait amenés dans ses états, lors de son expédition en Italie.

Saint Epiphane fut parfaitement secondé par saint Avite, évêque de Vienne, et Gondebaud se conduisit noblement dans cette circonstance. Il rendit, sans rien exiger, tous les esclaves et les habitants pauvres qui, n'ayant pu se racheter, avaient été réduits en esclavage. Dans ce nombre il y avait six mille femmes. Quant aux prisonniers de guerre qui, conformément à l'usage, avaient été distribués entre les soldats, le roi des Bourguignons fixa la rançon de chacun d'eux à un prix si modéré que tous recouvrèrent leur liberté, grace aux sommes apportées par saint Epiphane, et aux dons particuliers de saint Avite et d'une dame fort riche, nommée Syagria.

L'ambassadeur de Théodoric réussit aussi bien auprès de Gondigésile qui suivit en tout l'exemple de son frère.

Si Clovis n'avait pas donné plus de suite à ses projets contre Gondebaud, c'est que lui-même ne tarda pas à être en guerre avec des Allemands qui avaient traversé le Rhin et commettaient de grands dégâts dans les environs de Cologne. Cette ville appartenait alors à Sigebert, roi des Francs qui occupaient la seconde Germanie. Ce prince, ne se

Digitized by Google

croyant pas assez fort pour résister aux Allemands, avait appelé Clovis à son secours : les deux rois, ayant réuni leurs forces, livrèrent bataille aux Allemands (an 496), près d'un lieu nommé Tolbiac, à douze milles environ de Cologne. Le combat fut soutenu de part et d'autre avec le plus grand acharnement; les Francs furent enfoncés sur plusieurs points ; le roi Sigebert fut même obligé d'abandonner la mêlée, ayant été grièvement blessé. Dans cette extrémité, Clovis se rappelant les promesses qu'il avait faites plusieurs fois à Clotilde de renoncer à l'idolâtrie jura de n'en pas retarder plus long-temps l'exécution, s'il revenait vainqueur.

Le roi des Francs, après avoir triomphé des Allemands et les avoir poursuivis assez long-temps, tint fidèlement sa parole. Instruit par saint Remi, évêque de Reims, il fut baptisé avec un grand nombre des principaux personnages de sa cour.

Les Gaulois proprement dits et les Romains qui s'étaient fixés parmi eux, professaient la religion chrétienne orthodoxe. Les Visigoths et les Bourguignons avaient embrassé le schisme d'Arius; il est même à remarquer que les Visigoths, moins tolérants que les Bourguignons, persécutaient les orthodoxes. Ce fut donc avec une satisfaction mêlée d'enthousiasme que les Gaulois apprirent la conversion de Clovis, et son admission dans le sein de l'Église orthodoxe. Les évêques surtout virent dans ce prince un pro-

Digitized by Google

tecteur assuré, et dès lors ils souhaitèrent au fond de leurs cœurs qu'il étendit sa domination sur la généralité des Gaules.

Saint Avite, évêque de Vienne, ne fut pas des derniers à complimenter Clovis. Il lui mandait dans une lettre : « Nous prendrons grande part à vos « succès, et, quand vous triompherez, nous croi- « rons avoir remporté une victoire. »

Pendant ce temps, Anastase, empereur d'Orient, qui avait succédé à Zénon, songeait à faire revivre l'empire romain tel qu'il avait existé sous Théodose le Grand, et ses regards se portaient principalement sur l'Italie occupée par les Ostrogoths; ses projets d'agrandissement n'étaient pas tellement secrets qu'on n'en eût quelque soupçon dans les Gaules.

Gondebaud avait plus d'une raison de se défier du roi des Francs. Les Visigoths, dont une partie de ses états n'était séparée que par le Rhône, lui inspiraient de vives inquiétudes, et l'ambition de Théodoric, roi des Ostrogoths, n'avait pu lui échapper. Redoutant presque également ses trois voisins, le roi des Bourguignons songea à s'allier avec l'empereur Anastase, et il lui envoya une ambassade.

Plus tranquille, après cette démarche, Gondebaud s'occupa à discipliner les Bourguignons et à établir leurs rapports avec les peuples au milieu desquels ils s'étaient fixés. Il réunit dans un seul code les coutumes des anciens Germains, celles qui déja étaient établies chez les Bourguignons, et quel-

Digitized by Google

ques lambeaux des lois romaines qu'il crut pouvoir approprier aux besoins et aux mœurs de ses sujets. Ce recueil, dont nous dirons quelques mots dans la suite, ne parut qu'à une époque plus reculée ; il nous suffira d'expliquer qu'à peu près dans le même temps les Francs et les Visigoths posaient aussi les bases de leurs législations, si toutefois on peut donner ce nom à des compilations informes dont l'objet principal était de consacrer l'esclavage et la domination du plus fort sur le plus faible.

Les évêques orthodoxes qui vivaient dans les pays occupés par les Visigoths, persécutés par le roi Alaric, agissaient sourdement auprès de Clovis pour qu'il tentât la conquête du pays, et lui promettaient non seulement leur assistance, mais encore celle des habitants, qui, selon eux, gémissaient sous le joug de leur oppresseur. Le roi des Francs était fortement tenté de profiter des avances qui lui étaient faites, et de s'emparer des belles provinces qu'occupaient les Visigoths; mais il craignait de mécontenter Théodoric, roi d'Italie, et d'avoir à combattre à la fois les Visigoths et les Ostrogoths.

Les évêques orthodoxes du royaume de Bourgogne enviaient le sort de leurs collègues que le roi des Francs, à peine chrétien, commençait à combler de graces, de richesses, de prérogatives et d'honneurs; cependant, comme ils n'éprouvaient aucune vexation, ils se contentèrent assez long-temps d'agir

Digitized by Google

auprès de Gondebaud pour qu'il renonçât à l'arianisme. Le roi de Bourgogne assista à plusieurs des conférences qui furent tenues, non loin de Lyon, entre les évêques ariens et les orthodoxes ; mais ces conférences étaient toujours rompues au moment où ces derniers se croyaient sûrs de la victoire. Ils finirent par comprendre qu'ils étaient joués, et se décidèrent à attendre le moment favorable ou pour décider Gondebaud à se prononcer tout-à-fait en leur faveur, ou pour le perdre.

D'autres évêques, plus rapprochés des frontières des Francs, agissaient dans l'intérêt de Clovis, presque à découvert. Ce fut ainsi qu'Apruncule, évêque de Langres, après avoir préparé son diocèse à un changement de maître, se rendit à Dijon dans l'intention de disposer également les habitants à se prononcer pour le roi des Francs; mais ses menées ayant été découvertes, il échappa à la punition qu'il avait méritée en se fesant descendre pendant la nuit des murs de la ville dans les fossés.

Non seulement les évêques, mais toutes les personnes mécontentes du roi de Bourgogne, trouvaient un asyle assuré à la cour de Clovis. Gondebaud s'en plaignit à saint Avite, évêque de Vienne, qui lui dit : « Dieu suscite souvent des ennemis « dangereux à ceux qui ne suivent pas sa loi. Reve- « nez à lui avec votre peuple, et il se déclarera « pour vous. »

« Quoi, lui répondit le roi, parce que je n'adore

Digitized by Google

« pas trois dieux, vous prétendez que je ne suis « pas la véritable religion! Cependant je n'ai lu « nulle part dans l'Écriture qu'il y eût plus d'un « Dieu, etc. »

Toutes ces querelles religieuses se terminaient par des signes réciproques de mécontentement; mais on peut dire, à la louange de Gondebaud, que jamais il n'abusa de sa puissance pour persécuter les orthodoxes. On a vu que sa nièce avait été élevée dans les principes de l'Église romaine. Il n'empêcha pas même que Sigismond, son fils aîné, fût catéchisé par les catholiques; mais, quant à lui, sans s'expliquer d'une manière précise, il se contenta d'annonces l'intention d'examiner plus à fond les difficultés théologiques qui lui étaient soumises, dans un moment où ses ennemis du dehors lui laisseraient une entière tranquillité.

Effectivement, Gondebaud, informé que Clovis, roi des Francs, fesait des armements extraordinaires, craignait avec raison qu'ils ne fussent dirigés plutôt contre lui que contre Alaric, roi des Visigoths, quoiqu'on cherchât à lui donner le change.

Théodoric, roi des Ostrogoths, armait de son côté en Italie; en conséquence, les Bourguignons et les Visigoths durent nécessairement se préparer aux événements. Gondebaud écrivit à son frère Gondigésile pour réclamer son assistance dans le cas où il serait attaqué. Gondigésile lui répondit

Digitized by Google

avec une brièveté remarquable : « J'assemblerai mes « troupes et j'irai à votre secours. »

Tous ces mouvements étaient le résultat de la haine implacable que Clotilde, reine des Francs, avait vouée à son oncle Gondebaud. Aussi adroite que vindicative, elle avait engagé son mari à ajourner ses projets contre les Visigoths ; il s'y était même décidé par la crainte de mécontenter son beau-frère Théodoric, et le même sentiment l'empêchait seul de se rendre au désir de Clotilde ; car si Théodoric était le beau-père d'Alaric, il était également le beau-père de Sigismond. Ainsi il y avait un danger égal d'attirer sur soi les armes de Théodoric en attaquant les Bourguignons, ou les Visigoths.

Quand Clotilde connut la cause des hésitations de son mari, elle trouva le moyen de la faire disparaître. A force de soins et d'intrigues, elle se procura une copie du traité d'alliance entre Gondebaud et l'empereur Anastase. Elle en fit donner communication par des émissaires secrets à Théodoric, qui fut réellement indigné de ce qu'il appelait la perfidie de Gondebaud.

Théodoric fut donc naturellement amené à consentir un traité d'alliance avec Clovis contre les Bourguignons. Il fut décidé qu'à une époque donnée le roi des Ostrogoths passerait les Alpes à la tête d'une armée, tandis que le roi des Francs attaquerait Gondebaud du côté de Dijon. Une des condi-

Digitized by Google

tions de ce traité, signé en 499, portait que celui qui n'entrerait pas en campagne au moment convenu paierait les frais de l'armement.

Clotilde, qui était l'ame de la coalition, y fit entrer un autre personnage bien plus dangereux pour Gondebaud : c'était son propre frère Gondigésile. Soit que celui-ci crut devoir venger la mort de ses frères, Chilpéric et Gondemart; soit qu'il eût des motifs de mécontentement contre Gondebaud; soit enfin qu'il se fût laissé séduire par la promesse d'une augmentation de son apanage, il n'en est pas moins vrai qu'il entra dans la confédération secrète dont le but avoué était de détrôner son frère.

Au printemps de l'an 500, époque convenue d'avance, Clovis pénétra à main armée dans la Bourgogne. Gondebaud s'empressa d'en donner avis à Gondigésile; tous les deux se portèrent à marches forcées sur Dijon où ils arrivèrent avant que la place ne fût investie par les Francs.

Une bataille générale ne tarda pas à se donner à une lieue de Dijon, dans un vallon assez étroit, où coule la rivière d'Ouche. Gondebaud voulait prendre une position plus avantageuse dans la plaine, tout-à-fait sous les murs de Dijon; mais il s'était rendu à l'opinion émise par Gondigésile que le vallon serait plus convenable, parce qu'il serait impossible aux Francs d'y développer toutes leurs forces.

Digitized by Google

Dans le moment où le combat était le plus acharné, Gondigésile, dont les troupes formaient l'aile gauche des Bourguignons, se joignit tout-à-coup aux Francs, et tomba brusquement sur le flanc de l'armée de son frère. Cette trahison inattendue produisit tout son effet. La victoire de Clovis et de Gondigésile fut complète; l'armée des Bourguignons se dispersa à la course, et Gondebaud, craignant de tomber entre les mains de ses ennemis, prit la fuite, et se sauva jusqu'à Avignon où commandait ce même Aridius son confident et son ami, qui s'était opposé, mais trop tard, au mariage de Clotilde avec Clovis.

Les armées du roi des Francs et de Gondigésile ne marchèrent d'abord qu'avec précaution; mais, n'éprouvant nulle part de la résistance, elles arrivèrent à Vienne dont les portes leur furent ouvertes par l'influence du clergé orthodoxe et des membres du sénat viennois.

Les vainqueurs allèrent mettre le siége devant Avignon, où Gondebaud avait eu le temps de faire entrer des vivres et des troupes.

Théodoric, roi des Ostrogoths, ne se pressait pas de traverser les Alpes; il avait appris la victoire de Clovis, et connaissant l'extrême ambition de ce prince, il était peu jaloux de lui faciliter les moyens d'accroître sa puissance. Quoique charmé que Gondebaud éprouvât une humiliation il aurait vu avec peine le royaume de Bourgogne passer sous la domi-

Digitized by Google

nation des Francs. Il attendait que les combattants se fussent mutuellement épuisés pour leur dicter les conditions d'un traité de paix dans lequel il ne se serait pas oublié.

Le siége d'Avignon était poussé avec vigueur, mais la défense était opiniâtre. Gondebaud avait intéressé à son sort Alaric, roi des Visigoths, à qui les projets de Clovis sur ses possessions dans les Gaules étaient connus. Ces deux souverains firent un traité dont les conditions restèrent secrètes. Au reste, il fallait qu'elles parussent bien dures à Gondebaud puisqu'il préféra se soumettre à celles qui lui furent imposées par Clovis.

Aridius sortit d'Avignon pour se rendre dans le camp du roi des Francs. Il obtint facilement une audience de Clovis, et tout en feignant un grand mécontentement contre Gondebaud, il ne manqua pas de faire valoir les moyens de défense que renfermait Avignon. Il parla comme par hasard de l'alliance toute nouvelle entre Gondebaud et Alaric, et surtout il indiqua le nombre des Visigoths qui étaient en marche pour secourir Avignon. L'adroit ami du roi des Bourguignons sut inspirer à Clovis de telles inquiétudes que ce prince se montra disposé à faire la paix avec Gondebaud. Cependant, usant de l'avantage de sa position, il exigea que celui-ci payât les frais de la guerre, se soumît à un tribut annuel, et s'engageât, comme son vassal, à l'aider dans toutes ses entreprises.

Digitized by Google

Mais la plus dure de toutes les conditions fut la cession à son frère Gondigésile de la totalité de l'ancienne province viennoise pour être annexée aux états qu'il possédait déja. La nécessité força Gondebaud à accepter le traité, et si comme toutes les circonstances eussent dû se réunir à la fois pour ajouter à l'humiliation du roi des Bourguignons, les Visigoths, qui étaient accourus à son secours, s'emparèrent de la ville d'Arles, et refusèrent de la rendre; et pendant ce temps, Théodoric, qui avait enfin traversé les Alpes, prit possession de Marseille et de son territoire. Clovis fit des reproches au roi des Ostrogoths, sur son arrivée tardive; ce prince, tout en s'excusant sur le mauvais état des routes, paya au roi des Francs une forte somme, conformément à leurs conventions; mais, pour s'indemniser, il garda le pays dont il s'était rendu maître.

Clovis, ayant levé le siège d'Avignon, reprit le chemin de ses états; et, en passant à Vienne, où s'arrêta Gondigésile, il lui laissa cinq mille hommes pour l'aider à se mettre en possession du pays qui venait de lui être cédé.

Gondebaud, qui ne se montra jamais plus grand et plus actif qu'après une défaite, marchait, pour ainsi dire, sur les talons de Clovis. A peine le roi des Francs avait-il quitté la Bourgogne que la ville de Vienne se trouva investie par les troupes que Gondebaud avait amenées d'Avignon.

Digitized by Google

Gondigésile, quoique pris au dépourvu, pouvait se confier à la force des remparts de Vienne, qu'on considérait avec raison comme inexpugnables. Il devait espérer que pendant la durée du siége Clovis aurait le temps de venir à son secours; mais une circonstance fâcheuse le contrariait singulièrement : c'est que, comme il ne s'attendait nullement à être assiégé, les magasins de vivres, épuisés par le passage des troupes, n'avaient point été renouvelés. Dans cette perplexité, Gondigésile se décida à chasser de la ville toutes les bouches inutiles.

Parmi les individus qui furent compris dans cette mesure se trouvait un fontainier qui connaissait parfaitement la direction d'un grand aquéduc romain amenant les eaux dans l'intérieur de la ville. Rien n'était plus facile que de l'ouvrir à une certaine distance des remparts hors de la vue des assiégés; d'en faire échapper les eaux, et d'introduire les assiégeants par ce passage. Gondebaud, à qui le fontainier en fit la proposition, trouva ce projet exécutable. Des hommes munis de pinces et de leviers pour soulever un des regards de l'aquéduc, dans l'intérieur de la ville, furent dirigés par le fontainier, et suivis d'un bon nombre de soldats d'élite. Gondebaud s'approcha de la ville avec grand bruit, ce qui engagea les assiégés à se porter sur les remparts pour défendre les points qui paraissaient menacés. L'entreprise du fontainier fut couronnée d'un plein succès : les soldats, sortis de

Digitized by Google

l'aquéduc par un des regards s'emparèrent d'une des portes, et à l'instant même toute l'armée de Gondebaud s'introduisit dans la ville, qui fut saccagée et mise au pillage pour avoir ouvert ses portes à Clovis.

Les sénateurs et les principaux habitants, de qui Gondebaud croyait avoir à se plaindre, furent massacrés, et leurs maisons incendiées.

Gondigésile et sa femme se réfugièrent dans un temple arien ; mais cet asyle ne fut pas respecté : ils y furent égorgés avec les Bourguignons qui les défendaient.

Au milieu de ces scènes de carnage, Gondebaud donna l'ordre d'épargner les Francs qui occupaient encore une partie des remparts. Ils mirent bas les armes, et furent faits prisonniers. Peu de temps après, Gondebaud les envoya à Alaric, roi des Visigoths, dans l'espérance que celui-ci lui rendrait la ville d'Arles.

Saint Avite, évêque de Vienne, ne se trouvait pas dans cette ville au moment où elle fut saccagée. Il craignait avec quelque raison d'avoir indisposé le roi des Bourguignons, à qui il avait dit peu de temps avant l'invasion des Francs : *Faites-vous catholique, et votre paix est faite demain.* Aussi, dès qu'il connut la catastrophe de Vienne, il écrivit à Gondebaud :

« Lorsqu'autrefois vous pleuriez la mort de vos « frères, vous étiez loin de songer que cet événe-

Digitized by Google

« ment devait assurer le bonheur de vos peuples.
« Que dirai-je de votre dernier frère qui a eu la per-
« fidie de combattre contre vous ? Ne suffit-il pas
« que vous restiez à la tête de la nation ; et la dimi-
« nution du nombre des princes de la famille royale
« n'est-elle pas un bonheur pour l'état, qu'elle pré-
« serve de dissensions funestes au repos des habi-
« tants? » (*Alcimi Aviti ep.* 5.)

Gondebaud perdit à la vérité la Basse-Provence mais il n'éprouva aucune difficulté à se mettre en possession de tout ce qui avait été l'apanage de Gondigésile et de ce qu'il lui avait cédé plus tard.

Ainsi la coalition organisée avec tant de peines, de mystères et de soins par Clotilde ne servit qu'à rendre Gondebaud plus puissant que jamais. La colère de cette vindicative princesse fut à son comble lorsqu'elle apprit ce qui s'était passé à Vienne. Cependant ses efforts auprès de Clovis furent inutiles, et non seulement le roi des Francs et celui des Bourguignons vécurent en paix, mais il intervint entre eux des traités d'alliance dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Les évêques orthodoxes ne furent point étrangers à la bonne intelligence qui régna entre les deux souverains. Ceux du royaume de Bourgogne espéraient toujours que Gondebaud renoncerait à l'arianisme ; de nouvelles conférences furent en effet entamées ; le roi de Bourgogne, fidèle à son système de temporisation, paraissait prêt à se décider,

Digitized by Google

mais il exigeait que les évêques fissent tous leurs efforts pour maintenir l'harmonie entre lui et Clovis, à qui il promettait en même temps d'exécuter fidèlement le traité d'Avignon.

Quelques évêques ne furent point dupes des hésitations de Gondebaud. Ils comprirent qu'ils n'étaient que des instruments dont il se servait pour empêcher une rupture entre lui et le roi des Francs. Ils voulurent dicter des conditions et déterminer le délai dans lequel Gondebaud accomplirait enfin ses promesses ; mais celui-ci, irrité de ces prétentions, les chassa de leurs siéges, et, par cette mesure de fermeté, comprima ceux qui songeaient à les imiter. En général, les mécontents et les exilés étaient assurés de trouver un asyle auprès de la reine Clotilde.

Gondebaud, en paix avec ses voisins, mit la dernière main aux lois qu'il voulait donner à ses peuples. Elles éprouvèrent quelques modifications sous le règne suivant, mais le code qui les comprend toutes est connu des jurisconsultes sous le nom de *Lois Gombettes*.

Les titres qui règlent les formalités du mariage, les droits des époux, des pupilles et des mineurs, ceux qui concernent les testaments, le mode de partage des successions, les donations, les ventes et les successions, sont extraits en grande partie des lois romaines.

La démarcation entre les différentes classes de la société est établie par le *prix du sang*.

Digitized by Google

Ainsi celui qui, par imprudence, tuait un noble, payait trois cents sols d'or.

L'homme d'une naissance et d'une fortune médiocre était évalué deux cents sols d'or.

Celui de la plus basse classe, cent cinquante.

Le serf, trente.

L'esclave, le prix courant.

Ainsi la vie d'un noble était estimée deux fois plus que celle d'un manant et dix fois plus que celle d'un serf.

L'homicide volontaire était puni de mort, mais il était facile à l'homme puissant de faire passer pour une imprudence ce qui était réellement une vengeance, et de se racheter en payant la somme tarifée

Les simples blessures étaient également taxées, toujours en prenant pour base la condition de l'homme blessé.

Le principe général était la loi du Talion; ainsi l'homme libre qui crevait un œil à un autre homme libre devait souffrir qu'on lui arrachât un œil, sauf à se racheter en prouvant que la blessure était la suite d'un accident. Dans ce cas, l'œil d'un noble était estimé soixante et dix sols d'or, celui d'un bourgeois, cinquante, et celui d'un manant, trente-cinq.

Chaque genre de blessure était tarifé : la blessure au visage était évaluée au triple de celle cachée sous les habits.

Digitized by Google

Cependant la loi tendait à prévenir les rixes. Celui qui en saisissait un autre par les cheveux, avec une seule main, payait deux sols. L'amende était double s'il s'était servi des deux mains.

Celui qui tirait l'épée *sans permission* payait une amende de douze sols, quoiqu'il n'eût blessé ni frappé personne; mais on va voir par le texte d'une loi que cette *permission* s'accordait très facilement, et que presque tous les procès devaient se terminer à la pointe de l'épée.

« Ayant suffisamment reconnu que plusieurs « de nos sujets se laissaient corrompre par l'avarice « ou emporter par leur obstination, jusqu'à offrir « d'attester par serment ce qu'ils ignorent, et « même jusqu'à faire des serments contre leur « conscience, nous ordonnons, pour empêcher le « cours de tant d'abus, que lorsque des *Bourgui-* « *gnons* seront en procès, et que le défendeur aura « juré qu'il ne doit point ce qu'on lui demande, « ou qu'il n'a pas commis le délit pour lequel il est « poursuivi, et que le demandeur offrira d'un côté « de prouver les armes à la main la vérité de ce « qu'il avance, tandis que le défendeur, d'un autre « côté, acceptera le défi, il leur soit permis de se « battre l'un contre l'autre. Nous ordonnons la même « chose concernant les témoins qui seront produits « par l'une et par l'autre partie, étant juste que « ceux qui se donnent pour savoir la vérité soient « disposés à la soutenir avec la pointe de leur épée,

Digitized by Google

« et qu'ils ne craignent point de la défendre dans « le *Jugement de Dieu*. Si le témoin du deman- « deur est tué, tous les témoins qui auront déposé « la même chose que lui seront condamnés chacun « à une peine pécuniaire de trois cents sols d'or, « payables sans délai. Au cas que le défendeur soit « vaincu, il sera pris sur ses biens, à titre d'in- « demnité pour le demandeur, une somme neuf « fois aussi forte que s'il fût tombé d'accord de « la vérité. Donné à Lyon, le 27 juin, sous le « consulat d'Aviennus, c'est-à-dire en l'an 502.

Il est à remarquer que cette loi, dans son origine, ne concernait que les *Bourguignons*; car les Romains, c'est-à-dire les anciens habitants du pays, ne pouvaient être jugés que par leurs compatriotes; et si une cause intéressait à la fois un Bourguignon et un Romain, le tribunal devenait mixte, en ce sens qu'il se composait de juges des deux nations; mais à mesure que les ténèbres de l'ignorance couvrirent de leur voile les vaincus et les vainqueurs, on recourut, dans toutes les causes, au *jugement de Dieu*, c'est-à-dire à son épée.

On finit par regarder comme un article de foi que le sort des armes étant entre les mains de Dieu, il ne devait accorder la victoire qu'à celui qui avait raison. Telle fut l'origine des fameux *jugements de Dieu* et des épreuves barbares ou ridicules auxquelles on soumettait les accusés dans les siècles suivants.

Digitized by Google

C'est encore à cette loi qu'on doit attribuer la fureur des duels ou combats singuliers, qui, loin d'être autorisés par la religion, ne se rattachent qu'à des idées de férocité et de vengeance.

A peine fut-elle publiée, que saint Avite, évêque de Vienne, remontra au roi Gondebaud, dans une lettre pleine de sens et de logique, toute l'absurdité et l'injustice d'une pareille loi; mais ses efforts furent inutiles et ne purent convertir un peuple habitué à croire que le vaincu seul était coupable.

On trouve dans les lois *Gombettes* une multitude de précautions contre les esclaves et les serfs. Ces derniers étaient attachés au sol, et formaient une partie du cheptel. Les esclaves se vendaient comme une chose mobilière, et les serfs ne pouvaient être vendus qu'avec la propriété.

Le serf et l'esclave ne pouvaient être coiffés de la même manière que l'homme libre; les cheveux de l'esclave étaient longs quand ceux de l'homme libre étaient courts, et *vice versa*. La mode suivie par les hommes libres déterminait la coupe des cheveux de l'esclave et du serf.

Celui qui favorisait la fuite d'un esclave, en lui donnant du pain, ou en lui facilitant le passage d'une rivière, en payait le prix, s'il ne pouvait le représenter, et on lui coupait le poing, s'il avait recommandé par écrit l'esclave fugitif.

Si un esclave commettait un vol, il était puni de mort, et son maître payait la chose volée.

Digitized by Google

On ne pouvait contracter valablement ni avec des serfs, ni avec des esclaves, à moins qu'ils ne fussent employés par leurs maîtres à un trafic quelconque.

Les maîtres pouvaient affranchir leurs esclaves par un acte écrit en présence de cinq personnes, ou par une déclaration verbale en présence de sept témoins.

L'affranchi, en cas d'ingratitude, rentrait sous la puissance de son maître.

L'horreur pour le vol est manifestée dans plusieurs dispositions de la loi.

Celui qui dérobait la clochette attachée au cou d'un cheval, d'un bœuf ou de quelque autre animal domestique, devait payer la valeur de l'animal.

Celui qui tuait un chien payait un sol au maître, tandis que celui qui le volait était condamné à cinq sols.

Le vol d'un épervier entraînait une condamnation de six sols au profit du maître, et une amende de deux sols; ce qui prouve que cet oiseau, ordinairement dressé pour la chasse, avait alors plus de prix que le chien.

La loi favorisait l'agriculture. Une disposition défendait la saisie des bestiaux et des instruments destinés à la culture des terres.

Il paraît que les Bourguignons, semblables aux anciens Allobroges, fesaient grand cas de l'hospitalité, car l'exercice en est souvent recommandé par la loi, comme une des plus grandes vertus.

Digitized by Google

Les Juifs étaient traités avec la plus grande dureté. Celui qui frappait un chrétien avait le poing coupé, à moins qu'il ne payât soixante et quinze sols; mais si le chrétien frappé était un prêtre, il n'y avait point de rachat; le juif était supplicié et ses biens confisqués. Cette dernière disposition ne fut ajoutée que sous le règne de Sigismond.

Enfin les lois de Gondebaud contiennent des articles contre les juges eux-mêmes :

Le magistrat qui prononçait contre la loi payait une amende de trente-six sols; un retard de trois mois exposait le juge à une amende de douze sols.

Telles sont les principales dispositions des *lois Gombettes*. Elles donnent une idée des mœurs et des usages du peuple à qui la province Viennoise avait été cédée en 438.

Tandis que Gondebaud persistait dans ses principes de tolérance en matière religieuse, Alaric, roi des Visigoths, persécutait les catholiques; aussi les évêques orthodoxes ne cessaient d'adresser des plaintes à Clovis, en le priant de les aider à secouer le joug d'un maître dont les rigueurs augmentaient tous les jours.

Clovis avait à se plaindre d'Alaric qui ne lui avait pas renvoyé les cinq mille soldats faits prisonniers, lorsque Gondebaud s'était emparé de Vienne.

Alaric, de son côté, attribuait aux intrigues de Clovis l'esprit remuant et séditieux des évêques de son royaume. Tout nouvellement, il avait fait arrê-

Digitized by Google

ter et conduire à Toulouse l'évêque de Tours, accusé d'entretenir des intelligences avec les Francs.

Cependant, avant d'en venir à une rupture ouverte, les deux souverains eurent une entrevue dans une île de la Loire, tout près d'Amboise. Grégoire de Tours nous apprend qu'*après que les deux rois eurent conféré, ils mangèrent ensemble et se retirèrent en se promettant l'un à l'autre de vivre désormais en paix et en amitié.* Mais leur commune défiance était arrivée à un trop haut point pour qu'il fût permis de croire à une réconciliation sincère. D'ailleurs les armements continuèrent de part et d'autre, et il devint clair que les prétentions des deux souverains seraient incessamment décidées par la voie des armes.

Clovis rappela à Gondebaud le traité d'Avignon et les promesses qu'il lui avait faites de l'assister dans les guerres qu'il entreprendrait.

Gondebaud, qui ne pouvait pardonner à Alaric de lui avoir enlevé la ville d'Arles, se joignit volontiers à Clovis, et se rendit sur les bords de la Loire avec toutes ses troupes.

Théodoric, roi des Ostrogoths, informé de ces préparatifs, écrivit à Clovis, à Gondebaud et à Alaric. Il leur recommanda de ne point recourir aux armes, et de soumettre la décision des difficultés qui existaient entre eux à des amis communs. L'intervention de Théodoric était naturelle, puisqu'il était, comme nous l'avons déja expliqué,

Digitized by Google

beau-frère de Clovis, et beau-père d'Alaric et de Sigismond fils de Gondebaud.

Clovis et Gondebaud, bien décidés à attaquer les Visigoths, crurent devoir dissimuler leurs véritables sentiments, pour ne pas avoir à combattre un ennemi de plus. Ils amusèrent Théodoric par de belles promesses, et celui-ci ne sut qu'il avait été joué qu'en apprenant la bataille de Vouillé ou Vouglé, à quelques lieues de Poitiers, dans laquelle Alaric fut tué de la propre main de Clovis (an 507).

La mort d'Alaric fut le signal de la déroute complète des Visigoths. Le roi des Francs s'empara, presque sans coup férir, de la Touraine, du Poitou, du Limousin, du Périgord, de la Saintonge et de l'Angoumois, à l'exception de la ville forte d'Angoulême; il prit aussi la ville de Bordeaux, mais il échoua devant celle de Carcassonne, que Théodoric secourut à temps.

Pendant ce temps, Thierri, fils de Clovis et d'une concubine, fit la conquête d'Albi, du Rouergue et de l'Auvergne. Partout les évêques orthodoxes secondèrent les Francs, ce qui rendit l'envahissement presque sans danger.

Au printemps de l'année suivante (an 508), Clovis se remit en campagne. Il s'empara de Toulouse, capitale du royaume des Visigoths, et de toutes les richesses qu'Alaric y avait accumulées; il vint ensuite assiéger Angoulême, qui ne résista que peu de jours.

Digitized by Google

Clovis, après la prise d'Angoulême, retourna dans ses états pour y recevoir une ambassade de l'empereur Anastase, qui lui envoyait les insignes de la dignité de Patrice et de consul honoraire; mais le véritable but de l'ambassade était d'engager le roi des Francs dans une alliance dont le résultat aurait été l'expulsion des Visigoths et des Ostrogoths des Gaules et de l'Italie.

Clovis, en quittant le théâtre de ses exploits, laissa la majeure partie de ses troupes, pour continuer, de concert avec les Bourguignons, la guerre contre les Visigoths. Aucun historien ne parle du général à qui Clovis donna le commandement de son armée, ce qui nous porte à croire qu'à dater de son départ la direction générale des opérations militaires fut confiée à Gondebaud.

Le roi des Bourguignons avait concouru jusqu'alors à l'agrandissement de Clovis; il pensa que le moment était venu de songer à ses propres intérêts et de se remettre en possession de la Basse-Provence, qui lui avait été enlevée par les Visigoths et les Ostrogoths. En conséquence, il mit le siége devant la ville d'Arles, occupée par les Visigoths. Ceux-ci se défendirent vaillamment, et emprisonnèrent saint Césaire, évêque orthodoxe, accusé d'avoir envoyé un de ses parents au camp des Francs. Ils prirent aussi des mesures contre les juifs, dont la fidélité leur était devenue suspecte.

Pendant que les Visigoths cherchaient à éloigner

Digitized by Google

les assaillants de leurs murailles, le roi des Ostrogoths, qui était maître de Marseille et de son territoire, y envoya d'Italie une armée nombreuse, qui, à peine réunie, se mit en marche pour faire lever le siége d'Arles.

Une bataille se donna tout-à-fait sous les murs de la place; les Visigoths firent une sortie qui ne contribua pas peu à la défaite des assiégeants; et, si l'on en croit Jornandès, trente mille Bourguignons ou Francs restèrent sur le champ de bataille. Le nombre des prisonniers fut considérable.

Théodoric manifesta la plus grande joie de la délivrance d'Arles. Il ordonna de donner les prisonniers comme esclaves aux habitants de la ville; il envoya à ceux-ci des provisions de toute nature, pour leur faire oublier les privations qu'ils avaient éprouvées pendant le siége; il fit rebâtir à ses frais les murailles qui avaient été endommagées; enfin il exempta les Arlésiens de toute contribution pendant plusieurs années.

On voit que Théodoric agissait comme s'il eût été roi des Visigoths. Cette conduite s'explique par une circonstance qu'il est important de faire connaître.

Après la perte de la bataille de Vouillé, les Visigoths, réunis à Narbonne, voulurent donner à Alaric un successeur qui pût les défendre contre Clovis. Ils jetèrent les yeux sur Gesalic, fils naturel d'Alaric, et exclurent ainsi du trône Amalaric, son fils

Digitized by Google

légitime, en prétextant qu'il était trop jeune pour leur inspirer de la confiance.

Cependant beaucoup de Visigoths virent avec peine cette exclusion, et formèrent un parti puissant dans l'état, qui bientôt fut appuyé par Théodoric, roi des Ostrogoths. Effectivement, ce prince ne pouvait donner son approbation à une élection qui chassait son petit-fils du rang qu'il devait occuper. Aussi Théodoric ne considérait Gesalic que comme un usurpateur.

Il arriva que pendant le siège d'Arles, Gondebaud, pour faire une diversion, se présenta devant Narbonne avec un fort détachement. Il battit Gesalic, qui se sauva jusqu'à Barcelonne, et perdit, par sa fuite, toute espèce d'influence dans le Languedoc, dont Théodoric se remit en possession, au nom d'Amalaric, après la levée du siège d'Arles.

Théodoric s'empara, pour son propre compte, d'Avignon et de tout le pays situé entre cette ville et Marseille, de sorte que les Visigoths n'occupèrent, comme par le passé, dans la Basse-Provence, que la ville d'Arles et son territoire.

Cependant Clovis et Gondebaud convinrent de faire les plus grands efforts pour tirer vengeance de la défaite qu'ils avaient éprouvée sous les murs d'Arles. De nouvelles armées furent levées; Avignon et tout le pays jusqu'à Arles furent conquis assez rapidement et rentrèrent sous la domination des Bourguignons; mais Arles résista comme la pre-

Digitized by Google

mière fois. Les Ostrogoths et les Visigoths réunis battirent les Francs et les Bourguignons, et les forcèrent à lever le siége (an 510).

L'année 511 fut remarquable par la mort de Clovis, roi des Francs, qui n'était âgé que de quarante-cinq ans, et par le partage de ses états entre ses enfants.

Thierri, dont nous avons déja parlé, né d'une première femme ou concubine, eut la meilleure part dans la succession de son père; il prit le titre de roi de Metz.

Clodomir fut roi d'Orléans; Childebert, de Paris, et Clotaire, de Soissons. Ces trois derniers étaient fils de Clovis et de Clotilde, qui, à la mort de son mari, se retira à Tours auprès du tombeau de saint Martin.

La mort de Clovis ne suspendit pas la guerre entre les Francs et les Visigoths, car nous voyons ceux-ci enlever aux Francs quelques places, et entre autres Rhodez. Mais enfin un traité fut consenti de part et d'autre, sous la condition que Théodoric conserverait tout le pays dont il s'était emparé. Il paraît que les Bourguignons furent compris dans le traité, car une paix générale régna dans les Gaules pendant plusieurs années.

Cependant Gondebaud, qui était parvenu à un âge avancé, songea à faire le partage de ses états entre les deux fils qu'il avait eus de la reine Caretenne, sa femme. Sigismond, l'aîné, fut son héri-

Digitized by Google

tier; Gondebaud, dans une assemblée des grands de son royaume, convoquée à Genève, déclara l'associer aux charges et honneurs de la couronne. Il le fit reconnaître pour roi, et dès cet instant il partagea avec lui le poids du gouvernement. Gondemart, le cadet, eut pour apanage la portion de la Suisse qui appartenait aux Bourguignons.

Le premier usage que fit Sigismond de son autorité fut de faire construire un superbe monastère en l'honneur de saint Maurice, à Agaune, dans le Chablais (an 515). Il le dota richement et y entretint un grand nombre de moines. Cette fondation prouve jusqu'à la dernière évidence qu'à cette époque, et du vivant de son père, Sigismond avait renoncé aux doctrines d'Arius. Cependant cette conversion ne devait pas être fort ancienne, puisque les enfants de Sigismond avaient été élevés dans l'hérésie d'Arius. Nous en avons pour preuve une homélie de saint Avite, évêque de Vienne, dont il ne nous reste plus que le titre : *Homilia dicta in conversione Domni Segirisci, prostridie quam soror ipsius ex ariana hœrese est recepta.*

Il paraît que Caretenne, femme de Gondebaud, était elle-même chrétienne orthodoxe. Adrien de Valois nous apprend qu'elle mourut sous le consulat d'Ennodius Messala (an 506), dans les calendes d'Octobre, et qu'elle fut inhumée dans l'église de Saint-Michel, de Lyon, qu'elle avait fait bâtir.

Gondebaud ne survécut pas long-temps au par-

Digitized by Google

tage de ses états. Le père Pagi annonce qu'il mourut en 517; mais c'est une erreur, car Sigismond seul régnait en cette année. La chronique de Marius s'explique ainsi sur l'époque de la mort de Gondebaud : *Petro consule*, *rex Gondobagandus obiit*. Or, le consulat de Flavius Petrus correspond à l'an 516, et c'est la véritable date de la mort de Gondebaud, constatée d'ailleurs par d'autres documents authentiques.

Digitized by Google

LIVRE IV.

SIGISMOND,

CINQUIÈME ROI DES BOURGUIGNONS.

Le premier soin de Sigismond, en montant sur le trône, fut d'envoyer une ambassade à l'empereur Anastase, pour le prier de reporter sur lui l'amitié dont il avait honoré son père; mais Théodoric, roi d'Italie, alors brouillé avec l'empereur, et peu satisfait de la mission dont les députés étaient chargés, les força à rebrousser chemin.

Soit de son propre mouvement, soit qu'il eût eu vent de l'ambassade de Sigismond, Anastase lui adressa des félicitations sur son avénement au trône, avec le titre de patrice.

La réponse de Sigismond est remarquable par les sentiments de respect qu'il témoigne à l'empereur. Il commence par s'excuser d'avoir été prévenu, et il annonce à Anastase que le pays sur lequel il règne, quoique très éloigné de Constantinople, n'en est pas moins soumis à la couronne impériale. *Je m'estime plus heureux*, lui dit-il, *de vous obéir que de commander à ma nation; mes*

Digitized by Google

ancêtres ont toujours eu le cœur romain, et ils ont été plus honorés des titres que leur ont accordés les empereurs que du pouvoir qu'ils avaient reçu de leur père.... La lumière de l'Orient réfléchit sur la Gaule, etc.

Cette lettre prouve que le prestige attaché au nom romain était loin d'être détruit, et que les conquérants des Gaules se considéraient toujours comme les *hôtes de l'empire.*

Saint Avite, évêque de Vienne, sollicita et obtint de Sigismond la permission de réunir un concile, qui se tint à Épaône, du 8 au 17 octobre 517.

On a beaucoup disserté sur la véritable situation du lieu qu'on nommait alors Épaône. Charvet, auteur de l'*Histoire de la sainte Église de Vienne*, paraît avoir résolu la question; et je pense, comme lui, que le siége du concile fut à Albon, bourg à six lieues au midi de Vienne.

On arrêta dans ce concile quarante canons, dont Charvet nous a conservé le texte.

Voici quelques-unes des mesures adoptées dans ce concile, que je considère comme les plus curieuses, sous le rapport de l'histoire ou des mœurs de cette époque.

Il était défendu d'admettre au sacerdoce celui qui s'était marié deux fois, ou qui avait épousé une veuve.

Celui qui épousait la veuve d'un prêtre ou d'un

Digitized by Google

diacre, était chassé de l'Église, ainsi que sa femme.

Inhibition était faite aux évêques, aux prêtres, aux diacres et aux clercs de faire des visites à des femmes, à des heures indues.

Défense était faite à tout ecclésiastique et religieux d'entrer dans les monastères de filles, s'il n'était d'un âge avancé et d'une sagesse reconnue. Ceux qui allaient y dire la messe devaient en sortir aussitôt qu'ils s'étaient acquittés de leur ministère, et nul jeune clerc ou moine n'était admis auprès d'une religieuse, à moins qu'il ne fût son proche parent.

On voit 1° que le mariage des prêtres était toléré, mais qu'il existait déja une tendance à considérer le célibat comme une des vertus du sacerdoce; 2° que les plus grandes précautions étaient prises pour que la pureté des mœurs des ecclésiastiques fût à l'abri de tout soupçon.

Les évêques, prêtres et diacres ne pouvaient avoir ni chiens, ni oiseaux pour la chasse.

Il était défendu aux clercs d'intenter aucune affaire devant les tribunaux séculiers, avant d'en avoir obtenu la permission de leurs évêques; mais ils n'avaient besoin d'aucune autorisation, si eux-mêmes étaient cités, ou traduits, devant ces tribunaux.

Les personnes de distinction devaient se présenter à leurs évêques, aux fêtes de Pâques et de Noel, pour recevoir leurs bénédictions.

Digitized by Google

Un assez grand nombre de canons n'a trait qu'à la discipline intérieure ou à l'administration des biens des églises. Le huitième défend aux abbés de donner la liberté aux serfs de leurs monastères, *attendu*, explique ce canon, *qu'il serait injuste que, pendant que les moines travailleraient à la terre, les serfs restassent dans l'oisiveté.*

Cependant, et en même temps que le concile prenait des mesures propres à perpétuer la servitude des individus attachés à la *glèbe*, il cherchait à améliorer le sort des esclaves proprement dits.

Le trente-quatrième canon prononce une excommunication de deux ans contre celui qui tue un de ses esclaves sans l'intervention du juge, tandis que la loi civile accordait au maître droit de vie et de mort sur son esclave.

Le droit de refuge ou d'asyle dans une église était accordé à un esclave comme à tout autre individu. Il n'était rendu à son maître que lorsque celui-ci avait promis, sous la religion du serment, de ne point le punir corporellement; mais il existait une réserve à raison des cheveux, en ce sens que si l'esclave se les était coupés tandis qu'il devait les porter longs, et *vice versa*, l'obligation imposée par le maître à l'esclave, de laisser croître ou de faire couper ses cheveux, ne rentrait point dans la catégorie des châtiments corporels.

Les juifs ne furent pas mieux traités par les pères

Digitized by Google

du concile qu'ils ne l'étaient par la loi civile. Les laïques mêmes ne pouvaient manger chez eux, ni chez un clerc qui les aurait fréquentés.

Au surplus, le concile avait tenu en réserve une grande partie de ses foudres, qui tombèrent spécialement sur les hérétiques, et il faut entendre par cette dénomination ceux des Bourguignons qui professaient encore l'arianisme ; car ce ne fut que peu à peu qu'ils entrèrent tous dans le sein de l'Église orthodoxe.

La haine des pères du concile contre les ariens était telle que le trente-troisième canon défendit de se servir de leurs églises, *attendu qu'elles ne pouvaient jamais perdre leur impureté*. Ceci nous explique pourquoi nous ne trouvons aucun monument des premiers rois des Bourguignons, tandis que nous en rencontrons de plus anciens et de contemporains. Tout ce qui avait été édifié par les hérétiques fut sans doute renversé par les orthodoxes, ainsi que cela s'était déja pratiqué à l'égard des temples des païens. Il y eut une exception en faveur des anciennes églises catholiques qui avaient été usurpées par les ariens, et qui furent rendues aux orthodoxes.

Le concile fut présidé par saint Avite, évêque de Vienne ; vingt-quatre autres évêques signèrent après le président, par eux-mêmes, ou leurs délégués, savoir : ceux de Lyon, Châlons, Vaison, Valence, Sisteron, Grenoble, Besançon, Langres, Autun,

Digitized by Google

Octodure, (aujourd'hui Martignac), Embrun, Tarentaise, Genève, Vindisch (depuis transféré à Constance), Die, Carpentras, Gap, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Cavaillon, Viviers, Apt, Nevers et Avignon.

La nomenclature des évêchés fait connaître quelle était à cette époque l'étendue du royaume de Bourgogne. Charvet, dans son *Histoire de la sainte Église de Vienne* (p. 96), substitue à l'évêque d'*Avignon* celui de *Clermont* en Auvergne, mais cet auteur a commis une erreur évidente, et la signature du prêtre qui remplaça au concile l'évêque d'Avignon, ne laisse aucun doute à ce sujet. *Peladius presbyter jussu Domini Salutaris episcopi civitatis Avennicæ*. Il faut croire que Charvet avait lu *Arverniæ* pour *Avennicæ*. Il est d'autant plus surprenant qu'il ne se soit pas aperçu de cette erreur, que dans les preuves de son *Histoire* (p. 652), il donne toutes les signatures des Pères du concile, et que celle de Péladius est suivie des mots *jussu Domini Salutaris episc. civit Avennicæ*; au reste, personne n'ignore que Clermont en Auvergne n'a jamais fait partie du royaume de Bourgogne.

Ce fut à peu près à cette époque que plus d'un village abandonna son ancien nom pour prendre celui d'un saint personnage.

Les évêques avaient alors le droit de canonisation. Ils s'en servaient pour béatifier leurs prédécesseurs, bien certains que leurs successeurs leur rendraient

Digitized by Google

la même justice ou le même service. Quelques abbés s'attribuèrent aussi la puissance de faire des Saints. De là cette extrême multiplicité de noms renfermés dans la légende qui, à coup sûr, ne les contient pas tous. Cette facilité dans les béatifications entraîna à la longue de si graves abus, que, dans le douzième siècle, le pape Alexandre III réserva au saint-siége seul le droit de canonisation.

Or, au moment où l'Église catholique secoua dans nos contrées le joug sous lequel les Bourguignons ariens l'avaient contenue depuis quatre-vingts ans, il n'est pas étonnant qu'un peu d'enthousiasme se fît remarquer parmi les orthodoxes.

Les familles les plus puissantes tenaient à honneur de compter un saint parmi leurs ancêtres. Cette illustration s'obtenait assez ordinairement par des fondations pieuses. De l'extrême dévotion aux saints à la vénération des reliques il n'y avait qu'un pas qui fut bientôt franchi; et cette vénération amena la construction d'une grande quantité de monastères et d'oratoires particuliers.

Le vingt-cinquième canon du concile d'Épaône défendit de tenir des reliques dans les oratoires des maisons de campagne, à moins qu'il ne se trouvât dans les paroisses voisines des clercs qui allassent y chanter les offices; et, dans le cas contraire, le maître de l'oratoire où se trouvaient les reliques ne pouvait y établir des clercs qu'en leur assurant ce qui était nécessaire à la vie.

Digitized by Google

Ce fut aussi à cette même époque qu'un grand nombre de monastères s'élevèrent autour de Vienne ; presque tous furent consacrés par saint Avite, ainsi qu'on peut le voir dans sa correspondance (ep. 65), où il les désigne par les mots *monasteria grenencenses*. On a cru que l'adjectif *grenencenses* dérivait de ce que ces monastères s'étendaient sur la rive droite du Rhône jusqu'au village qui porte aujourd'hui le nom de *Grini;* mais il paraîtrait plus naturel que ce village eût pris son nom de l'un des monastères que de penser que ceux-ci eussent reçu, dans une banlieue étendue, un nom générique dérivant de celui de ce village. D'ailleurs saint Avite n'a jamais dit que ces monastères fussent spécialement placés sur la rive droite du Rhône.

Voici comment il en parle dans sa cinquième homélie, dont il nous reste des fragments.

« La ville de Vienne, que nous regardons comme « imprenable, est encore plus défendue par ses « églises que par ses fortifications. Ses belles ave- « nues sont environnées d'un rempart de temples « sacrés, et nul ne pourrait pénétrer dans son « enceinte, lors même que les portes en seraient « ouvertes, sans la permission des saints person- « nages qui, dans leurs monastères, se trouvent « placés comme des sentinelles avancées. »

Ainsi c'était autour des murs de Vienne que se trouvaient ces monastères si célèbres par leurs ri-

Digitized by Google

chesses, leur régularité et la quantité de moines qu'ils renfermaient.

Saint Avite, après avoir fait l'éloge de la paix, et annoncé que, dans les circonstances heureuses où Vienne se trouvait, rien n'annonçait la nécessité de repousser la force par la force, nous apprend néanmoins que ces monastères, hors des portes de la ville, étaient fortifiés et renfermaient des tours élevées d'où l'on pouvait découvrir les embûches que les ennemis auraient tendues aux habitants.

Les efforts de l'Église pour rendre universelle la religion orthodoxe étaient secondés franchement par le roi Sigismond. Mais, soit que ce prince eût un goût trop prononcé pour les cérémonies religieuses, soit qu'il se laissât diriger par des gens intéressés à l'écarter des affaires, il n'en est pas moins vrai qu'il négligea bientôt les soins de son royaume pour fréquenter assidûment les églises et les monastères. Cette conduite, plus convenable à un évêque qu'à un souverain, lui fit perdre dans l'esprit de ses peuples cette considération dont le trône ne saurait trop s'environner.

Bientôt une aventure épouvantable vint ajouter un sentiment d'horreur au mépris qu'inspirait Sigismond. Ce prince avait perdu sa femme Ostrogothe, fille de Théodoric, roi des Ostrogoths. Il avait eu d'elle deux enfants, un garçon et une fille, et depuis la mort de sa femme, il vivait en concubinage avec Fredegaire, qui avait été au service de

Digitized by Google

la reine Ostrogothe. Soit pour mettre sa conscience en repos, soit pour assurer un rang plus honorable aux enfants nés de sa concubine, il finit par l'épouser.

La nouvelle reine eut pour les enfants d'Ostrogothe les sentiments d'une marâtre, et le jeune Sigeric les aigrissait encore par des réponses pleines de fiel. Un jour qu'il vit sa belle-mère revêtue d'une robe précieuse qu'Ostrogothe avait portée, il osa lui reprocher de se parer des vêtements d'une princesse dont elle avait été la domestique.

Cette remarque mordante, la haine que le jeune prince portait à Fredegaire, et qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler, et sans doute le désir de la nouvelle reine de faire passer la couronne sur la tête de ses propres enfants, décidèrent celle-ci à perdre Sigeric. Elle l'environna d'embûches et lui fit commettre quelques imprudences, d'après la nature desquelles elle donna à entendre à Sigismond que son fils conspirait contre lui, qu'il avait le projet de le tuer pour se rendre maître de ses états, et les réunir un jour à ceux que son grand-père possédait en Italie.

Sigismond, sans se donner le temps de recueillir des éclaircissements sur des plaintes aussi graves, fit étrangler son fils pendant qu'il dormait. (an 522.)

A peine Sigeric venait-il de rendre le dernier soupir que Sigismond se repentit de son atroce précipitation. Il se jeta sur le corps de son fils, et l'em-

Digitized by Google

brassait tendrement comme pour lui demander pardon. Ce fut alors qu'un vieux serviteur lui dit ces paroles remarquables : « Ne pleurez point « Sigeric, il est mort innocent; c'est sur vous-même « que vous devez pleurer. »

Sigismond suivit ce conseil; il se retira pendant quelque temps dans l'abbaye d'Agaune, dont il était le fondateur. Il y réunit quatre cents moines qui se relevaient le jour et la nuit, et récitaient un office continuel pour le repos de l'ame de Sigeric. Ce service fut appelé *Laus perennis*.

Le roi, après plusieurs cérémonies expiatoires, quitta l'abbaye d'Agaune et se rendit à Lyon pour les préparatifs du mariage de sa fille, seul fruit qui lui restât de son union avec Ostrogothe.

Effectivement, cette jeune princesse épousa Thierry, roi de Metz, fils aîné de Clovis et d'une concubine.

Nous avons dit dans le temps que la reine Clotilde se retira, à l'époque de la mort de Clovis, auprès du tombeau de saint Martin, à Tours. Clotilde avait reporté sur les enfants de Gondebaud toute la haine dont elle avait donné tant de preuves à leur père. Elle n'apprit qu'avec une espèce de rage le mariage de Thierry avec la petite-fille de son oncle. Ne pouvant résister aux sentiments dont elle était animée, elle appela auprès d'elle les rois d'Orléans, de Paris et de Soissons, ses trois fils, et elle leur dit qu'en retour des soins qu'elle leur avait prodi-

Digitized by Google

gués depuis leur enfance, elle les suppliait de prendre en main sa querelle, et de venger sur Sigismond le meurtre de son père et de sa mère.

Les enfants de Clovis, excités par leur mère et leur propre ambition, jurèrent la perte de leur cousin. Ils firent à Thierry, roi de Metz, la proposition de se joindre à eux; mais celui-ci qui n'avait point à venger Clotilde, et qui d'ailleurs venait d'épouser la fille de Sigismond, déclara qu'il resterait neutre. Il paraît qu'il aurait vu sans peine l'abaissement de son beau-père; néanmoins il exigea de ses frères la promesse de ne point partager ses états sans son consentement.

Cependant le roi des Bourguignons, averti de l'orage prêt à fondre sur lui, sembla avoir retrouvé l'énergie qui caractérisait son père. Il ordonna des levées considérables; mais partout elles s'exécutèrent avec tiédeur. Les grands rougissaient d'être commandés par un souverain à qui ils donnaient le sobriquet de *moine*, à cause de son goût dominant pour les gens d'église; et d'un autre côté ils ne voyaient en lui que le bourreau de son propre fils.

Sigismond, battu à la première rencontre, abandonna son armée, son peuple, sa femme et ses enfants, et se sauva dans son abbaye d'Agaune, où, pour mieux se déguiser, il prit le costume des moines (an 523).

Pendant ce temps, les trois rois des Francs ravagèrent la Bourgogne, et les hostilités ne cessèrent

Digitized by Google

que quand les moines d'Agaune eurent livré leur souverain, dont la garde fut confiée à Clodomir, roi d'Orléans, qui déja avait en sa puissance la femme et les enfants de Sigismond.

Le grand Théodoric, roi des Ostrogoths, avait appris avec horreur le meurtre de son petit-fils Sigeric; aussi, au lieu de venir au secours de Sigismond, il s'empara, pour son propre compte, de Genève et de ses dépendances.

Digitized by Google

LIVRE V.

GONDEMARD,

SIXIÈME ET DERNIER ROI DES BOURGUIGNONS.

Pendant que les rois des Francs préparaient chez eux les bases du partage du royaume de Bourgogne, qu'ils regardaient comme une proie assurée, Gondemard, digne fils de Gondebaud, quittait tout-à-coup les montagnes de la Suisse, et se présenta au peuple et aux grands, qui l'accueillirent comme leur souverain légitime.

Clodomir, roi d'Orléans, ayant appris cette nouvelle, arma pour chasser le nouveau roi, qu'il considérait comme un usurpateur; mais avant de se mettre en marche, et pour ne laisser chez lui aucun sujet d'inquiétude, il fit jeter Sigismond, sa femme et ses enfants, dans un puits, à Coulmier, près d'Orléans, malgré les remontrances et les prières d'un saint abbé, qui portait le même nom que l'évêque de Vienne Avitus. (An 524.)

Ainsi la reine Clotilde dut goûter dans toute son étendue le plaisir de la vengeance après laquelle elle avait soupiré si long-temps. Quant aux moines d'Agaune, qui avaient livré aux Francs leur souve-

Digitized by Google

rain, fondateur de leur couvent, ils n'eurent pas plutôt reçu la nouvelle de sa mort qu'ils s'empressèrent de le canoniser.

Clodomir fut le seul des rois Francs qui se mit en campagne pour attaquer Gondemard. Il pensa sans doute que celui-ci ne pouvait encore se trouver en mesure, et qu'il convenait d'entrer en Bourgogne avec moins de forces, mais le plus rapidement possible. Peut-être aussi Childebert et Clotaire étaient-ils chargés de surveiller les mouvements de Thierry. Quoi qu'il en soit, Clodomir éprouva peu de résistance, et se rendit maître de tout le pays, jusques et compris la Bresse. Il traversa le Rhône pour entrer dans l'ancienne province Viennoise. C'était là que Gondemard l'attendait et avait préparé ses moyens de défense. Une bataille se donna à Véseronce, près de Morestel, village à huit lieues au nord-est de Vienne. Les Bourguignons firent semblant de plier, et attirèrent les Francs dans une embuscade. Clodomir fut tué d'un coup de javelot qu'un soldat avait lancé au hasard. La richesse des armes du mort engagea les Bourguignons à l'en dépouiller; mais à peine lui eut-on enlevé son casque, que sa longue chevelure le fit reconnaître pour le roi d'Orléans. On lui coupa de suite la tête, et on la plaça au bout d'une lance : à l'aspect de cette tête, l'armée des Francs fut entièrement découragée, et elle se sauva en désordre.

Si Childebert et Clotaire, rois de Paris et de Sois-

Digitized by Google

sons, n'armèrent pas de suite pour attaquer Gondemard, ce fut par la crainte d'attirer dans leurs propres états leur frère aîné Thierry, qui parlait de tirer vengeance de la mort de Sigismond, son beau-père.

D'un autre côté, Gondemard ayant à redouter les enfants de Clotilde, contracta une étroite alliance avec le grand Théodoric, roi des Ostrogoths, qui, en retour de la cession des pays compris entre le Rhône et la Durance, promit de l'aider de toutes les forces de l'Italie contre les attaques des Francs.

Théodoric mourut peu de temps après ce traité (an 526). Il laissa le royaume d'Italie à Atalaric, son petit-fils, à peine âgé de huit ans.

Amalazonte, mère du jeune Atalaric, gouverna l'Italie pendant la minorité de son fils. Ce fut avec elle que Gondemart renouvela le traité consenti par Théodoric. Mais six ans après, Amalazonte, ayant elle-même à craindre de voir l'Italie envahie par les troupes de l'empereur d'Orient, se trouvait dans l'impossibilité de secourir Gondemard. Dès lors Childebert et Clotaire résolurent d'attaquer le royaume de Bourgogne, d'autant mieux que leur frère Thierry était occupé à étouffer en Auvergne une révolte assez sérieuse pour qu'il ne songeât pas à croiser leurs projets.

Les deux rois francs s'emparèrent d'Autun après avoir défait et mis en fuite le roi des Bourguignons (an 532); ils ravagèrent le pays comme ils l'avaient

Digitized by Google

fait huit ans auparavant; mais on ignore comment se termina cette campagne. Les deux rois furent-ils battus à leur tour? La frayeur d'attirer sur eux les forces de Thierry les engagea-t-elle à la retraite? Les historiens sont muets sur ce point. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 533 Gondemard se trouvait en possession des mêmes pays sur lesquels il régnait avant l'invasion de 532.

Cependant les rois des Francs étaient loin d'avoir renoncé à leur projet de s'emparer des possessions des Bourguignons dans les Gaules, et ils firent précéder leur nouvelle expédition d'un acte de barbarie épouvantable.

Clodomir, leur frère, roi d'Orléans, tué à la bataille de Véseronce, avait laissé trois fils élevés sous les yeux de Clotilde, leur aïeule.

Celle-ci vint à Paris avec les trois jeunes princes, et ne dissimula pas à Childebert combien sa satisfaction serait vive si le royaume d'Orléans était partagé entre les enfants de Clodomir. Childebert parut entrer dans les vues de sa mère, et il manda de suite à Paris son frère Clotaire, sous le prétexte de donner plus d'appareil à la cérémonie de la proclamation comme rois, des trois jeunes princes.

Clotaire étant arrivé, les princes furent envoyés au palais de Childebert, qui fit arrêter leur gouverneur et toute leur suite, et consigner les enfants dans des appartements séparés. Un message fut envoyé à Clotilde, de la part des deux rois, pour

Digitized by Google

lui annoncer qu'on lui laissait le choix de voir couper les cheveux à ses petits-fils, qui seraient renfermés dans un cloître, ou de prononcer leur arrêt de mort.

La reine Clotilde, dont l'âge n'avait point modéré la violence, fut indignée d'une perfidie aussi atroce; elle se répandit en menaces et en injures contre ses fils, et répéta plusieurs fois qu'elle préférait que ses petits-fils fussent sacrifiés plutôt que détrônés et réduits à la vie monastique. Ces expressions, échappées à une trop juste douleur, furent prises pour une réponse définitive. Les deux aînés des jeunes princes furent poignardés, ainsi que toute leur suite. Cloalde, le plus jeune, fut enlevé par un serviteur fidèle ; mais comme tôt ou tard il aurait été découvert, il fut rasé et confiné dans un monastère, où il vécut saintement. C'est lui que la légende désigne par le nom de *Saint-Cloud*.

Ainsi le sang qu'avait fait répandre Clotilde retombait sur sa propre famille, et la malheureuse mère, qui ne pouvait voir qu'avec horreur Childebert et Clotaire, retourna à Tours auprès du tombeau de saint Martin, où elle vécut encore plusieurs années dans la retraite et la mortification.

Childebert eut la plus grande part du royaume d'Orléans, et ce qu'il y a de surprenant, c'est que Thierry s'empara de l'Anjou, qui en fesait partie, et cela du consentement de Childebert et de Clotaire. Peut-être ceux-ci voulurent-ils acheter son al-

Digitized by Google

liance en lui cédant cette province, et le déterminer, par ce sacrifice, à attaquer de concert les Bourguignons. Ils avaient d'ailleurs à faire valoir la considération que Clodomir seul avait ordonné le meurtre de Sigismond et de sa famille. Or Clodomir avait été tué dans un combat, et ses enfants avaient été égorgés par ceux-là mêmes qui recherchaient l'alliance de Thierry. Cette infame compensation pouvait s'appeler *le prix du sang*, et était absolument dans les mœurs de cette époque. Quoi qu'il en soit, Thierry n'était point appelé à prendre part au démembrement de la Bourgogne; il mourut au commencement de 534, dans la ville de Metz, et laissa la couronne à son fils Théodebert.

Ce jeune prince ne fit aucune difficulté de s'allier avec ses oncles pour attaquer Gondemard, oncle de sa mère. Le moment était bien choisi : le jeune roi des Ostrogoths était mort depuis peu de temps; Amalazonte, sa mère, qui s'était remariée, venait de périr par le poison que lui avait donné le scélérat qu'elle avait placé sur le trône. Tout était en confusion chez les Ostrogoths; ainsi Gondemard était abandonné à ses propres forces, et ne pouvait les augmenter à l'aide d'aucune alliance.

Les Francs, réunis sous la conduite de leurs trois rois, pénétrèrent dans la Bourgogne par plusieurs points. Les historiens, ou plutôt les chroniqueurs de ce temps-là, ne donnent que peu de détails sur les combats qui furent livrés à Gondemard. Tous

Digitized by Google

s'accordent à dire que le roi des Bourguignons fut assiégé dans Autun, et que la ville fut prise. Les uns prétendent que Gondemard fut mis à mort, tandis que d'autres soutiennent qu'il s'échappa et parvint à se sauver en Afrique.

C'est en la personne de ce prince que finit le premier royaume de Bourgogne, après avoir duré cent vingt-un ans, à dater de l'élévation de Gondicaire sur le trône.

Cette période, si remarquable, par les dissensions des enfants de Gondioc et les catastrophes qu'elles entraînèrent, fut une époque de malheurs pour les peuples.

Des guerres presque continuelles, tout en diminuant la population, y jetaient un amalgame qui détruisait l'amour de la patrie. Les prisonniers de guerre étaient réduits en esclavage; ils appartenaient, lors même qu'ils étaient affranchis, au pays dans lequel ils vivaient; et, si l'on songe aux diverses vicissitudes des combats gagnés et perdus, on se figurera sans peine que pendant que d'un côté une multitude d'étrangers étaient attachés violemment au sol en qualité d'esclaves, une foule d'habitants se trouvaient transplantés par les mêmes raisons, sur des terres éloignées.

La condition d'après laquelle le débiteur insolvable devenait l'esclave de son créancier, et la faculté laissée aux individus de vendre leur liberté, tendaient à dégrader et à abrutir l'espèce humaine.

Digitized by Google

L'agriculture était négligée, car il n'existait plus de sécurité pour une population toujours menacée d'une invasion prochaine.

L'absence de tout commerce, l'inexécution des lois pendant les bouleversements que la guerre entraîne après elle, tout concourait à faire disparaître les traces de la civilisation due au long séjour des Romains.

Si parfois les souverains s'occupaient du bonheur et de la tranquillité de leurs peuples, ce phénomène était si rare et de si courte durée qu'on peut le comparer à ces météores qui n'apparaissent qu'un instant.

Vienne se ressentit fortement du malheur des temps. Capitale du royaume de Bourgogne jusqu'à son partage entre les enfants de Gondioc, elle se trouva malheureusement le théâtre sur lequel se vidèrent les querelles de Gondebaud avec ses frères.

Lorsque le premier devint possesseur de la totalité des états de son père, il fixa sa résidence tantôt à Genève et tantôt à Lyon. On conçoit que Vienne lui rappelait des souvenirs trop pénibles pour qu'il se plût dans cette ville. D'ailleurs les habitants ne devaient pas avoir beaucoup d'amour pour un prince dont la vengeance s'était étendue sur leurs personnes et leurs propriétés. En cessant d'être le séjour de son souverain, cette antique métropole de la province Viennoise perdit une partie de son importance politique, quoiqu'elle conservât son sénat, et

Digitized by Google

que son évêque prétendît à la suprématie sur les autres prélats du royaume.

Presque tous les monuments romains disparaissaient peu à peu. Les temples étaient détruits depuis long-temps; le palais des empereurs avait été brûlé par le feu du ciel, et n'offrait plus qu'un amas de ruines; mais si l'intérieur de la ville ne présentait que des scènes de désolation, ses immenses remparts, avec leurs tours menaçantes, existaient dans un état de conservation aussi parfait qu'à l'époque de leur construction. Ils devaient durer encore plusieurs siècles, et étonner, après leur renversement, ceux qui de nos jours viennent admirer ces prodigieux débris de la puissance gigantesque des Romains.

Digitized by Google

FAITS DÉTACHÉS.

DISCUSSIONS ENTRE LES ÉVÊQUES D'ARLES ET CEUX DE VIENNE.

Les dissensions entre les deux prélats commencèrent avant l'époque que nous venons de parcourir. Ce fut sous l'empereur Théodose, qu'une question de suprématie s'éleva, pour la première fois, entre les églises d'Arles et de Vienne.

La ville d'Arles, située dans la province Viennoise, avait constamment reconnu celle de Vienne pour sa métropole; mais le séjour du grand Constantin dans ses murs, les faveurs qu'elle avait obtenues de cet empereur, la tenue d'un concile général, diverses assemblées des principaux Gaulois, convoqués à Arles, tout avait contribué à donner à cette ville une grande importance, et ce n'était qu'avec une peine extrême que son évêque se voyait obligé, dans certaines occasions, de se soumettre à la juridiction de celui de Vienne.

Le préfet du prétoire des Gaules, qui n'était plus

Digitized by Google

en sûreté dans le nord, vint fixer sa résidence à Arles. Dès lors l'évêque d'Arles secoua le joug et commença à faire des ordinations dans les diocèses voisins; l'évêque de Vienne jeta les hauts cris; et enfin un concile des évêques des Gaules fut convoqué à Turin. Il décida (an 401) que celui des deux prélats qui prouverait que sa ville était métropole, aurait la primatie sur la province Viennoise, et qu'en attendant chacun des évêques conserverait la judiriction sur les églises les plus voisines de sa capitale.

On voit par ce jugement provisoire combien les pères du concile étaient embarrassés à cause du changement opéré dans la position politique des deux villes.

Effectivement, tout le monde savait que la ville de Vienne avait été et était encore la capitale de la province Viennoise; mais Arles, à raison du séjour du préfet du prétoire des Gaules, se prétendait la capitale ou mère de toutes les Gaules. Les pères du concile n'osèrent pas trancher la question, et les deux évêques attendirent une occasion favorable pour faire valoir leurs prétentions.

Chacun soutenait que son siége était plus ancien que celui de son antagoniste. L'évêque d'Arles prétendait que le premier pasteur de son église avait été saint Trophime, disciple de saint Paul. Celui de Vienne répondait que loin que ce saint Trophime eût été le disciple de saint Paul, il n'avait

Digitized by Google

été envoyé dans les Gaules que sous le consulat de Décius et Gratus (an 250 *), tandis que le siége de Vienne avait été occupé d'abord par saint Crescent, véritable disciple de saint Paul, et par une série non interrompue de sept autres évêques antérieurs à saint Trophime.

L'évêque de Vienne se prévalait aussi d'une lettre du pape Silvestre qui accordait à l'évêque de Vienne la suprématie non seulement sur tous les évêques de la province Viennoise, mais encore sur ceux de sept autres provinces (**).

Pendant que ces questions s'agitaient avec beaucoup d'aigreur, un soldat parvenu, nommé Constantin, fut proclamé empereur, et reconnu comme tel dans les Gaules. Il fixa sa résidence à Arles, en 407, de sorte que cette ville devint par le fait la capitale des Gaules, mais seulement jusqu'à la mort de Constantin, en 411; car il est constant qu'en 412, Posthumus Dardanus, ancien proconsul de la province Viennoise, et alors préfet du prétoire des Gaules, au nom de l'empereur Honorius, avait établi à Narbonne le siége de son gouvernement.

En 417, saint Patrocle, évêque d'Arles, prit le

(*) Voyez Grégoire de Tours, liv. 1, chap. 28.

(**) Adrien de Valois révoque en doute l'existence de cette lettre; mais Mercator, Scaliger, Masson, Merula, Catel, et une foule d'autres auteurs ont écrit que l'église de Vienne étendait sa juridiction sur la province de Vienne et plusieurs autres provinces.

Digitized by Google

parti de s'adresser directement au pape Zozime, assis depuis peu sur la chaire de saint Pierre. Outre les raisons que son prédécesseur avait fait valoir auprès du concile de Turin, l'évêque d'Arles ne manqua pas de faire ressortir la nouvelle illustration que sa ville avait reçue du long séjour de Constantin, et de l'obligation où s'étaient trouvées toutes les provinces des Gaules d'y entretenir des députés.

Les auteurs ecclésiastiques de Vienne affirment que l'évêque de cette ville ne fut pas même entendu.

Le pape Zozime, habile à profiter d'une ouverture qui lui permettait d'étendre sa juridiction sur les Gaules, en fut tellement satisfait qu'il combla Patrocle de faveurs. Il le créa son vicaire général dans les Gaules, et il écrivit le onzième jour des calendes d'avril, sous le onzième consulat d'Honorius et le deuxième de Constance, c'est-à-dire le 22 mars 417, aux évêques des différentes provinces, pour leur défendre, ainsi qu'aux ecclésiastiques qui leur étaient subordonnés, d'aller à Rome, et même de quitter leurs diocèses, sans la permission écrite de l'évêque d'Arles. Il concéda en même temps à ce prélat le privilége exclusif d'ordonner seul les évêques des deux Narbonnaises et de la Viennoise.

« Par là, dit Charvet, dans son *Histoire de la* « *sainte Église de Vienne*, le pape récompensait « Patrocle de la démarche qu'il avait faite; et, en « paraissant lui soumettre les évêques des Gaules, « il se les assujétissait à lui-même. En même temps,

Digitized by Google

« il accoutumait les ecclésiastiques à le regarder « comme leur supérieur immédiat. »

Il paraît, au reste, que les papes Boniface et Célestin restreignirent les priviléges accordés à l'évêque d'Arles. Cependant en 445, saint Hilaire fit des ordinations jusque dans le diocèse de Vienne. Saint Mamert, alors évêque de cette dernière ville, crut devoir porter ses plaintes en personne au pape saint Léon, qui convoqua à Rome un concile pour prononcer sur la question de suprématie agitée depuis si long-temps. Il arriva que la veille même du jugement, saint Hilaire, qui prévoyait que la décision du concile ne lui serait pas favorable, quitta Rome; ce qui indigna tellement le pape, qu'il lui défendit non seulement de faire des consécrations d'évêque, mais encore d'assister à aucune cérémonie de cette nature. Il est à remarquer que l'empereur Valentinien III joignit à la lettre du pape un ordre au patrice Aétius, qui commandait dans les Gaules, de tenir la main à l'exécution de la décision du pape. Ainsi tout concourait à assurer la suprématie de l'évêque de Rome sur les autres évêques.

Cependant Ravennius succéda à saint Hilaire; il était lié avec le pape Léon; il le pria de revenir sur sa détermination, qui n'était que relative à saint Hilaire. Le pape accueillit cette supplique, et, par une nouvelle décision du troisième jour des nones de mai, sous le septième consulat de Valentinien,

Digitized by Google

c'est-à-dire le 5 mai 450, il annonça qu'ayant pesé les raisons des deux parties, et examiné les preuves fournies par les députés des deux évêques, il trouvait leurs droits égaux, Vienne ayant eu souvent l'avantage sur Arles, et Arles ayant quelquefois dominé Vienne; que cependant, voulant traiter favorablement l'évêque d'Arles, celui de Vienne se contenterait à l'avenir de la suprématie sur quatre autres évêques, savoir : ceux de Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble, et que les autres siéges de la province Viennoise reconnaîtraient l'évêque d'Arles pour leur supérieur et métropolitain.

Cette décision, si contraire à ce que l'évêque de Vienne avait espéré, d'après l'opinion connue du concile assemblé cinq ans auparavant, ne fit qu'aigrir davantage les esprits. Saint Mamert ne crut pas devoir se conformer à la délimitation arrêtée par le pape, et, en 464, il consacra un nouvel évêque à Die.

L'évêque d'Arles se plaignit au pape Hilaire. Celui-ci, jaloux de maintenir les prérogatives du saint-siége, fit intervenir l'empereur Sévère, qui écrivit à Gondioc, roi des Bourguignons. Une correspondance s'établit même directement entre Gondioc et le pape, et le résultat fut une verte réprimande du pape à saint Mamert, avec menace, en cas de récidive, de lui enlever le droit de métropolitain sur les quatre autres siéges de la province Viennoise. Cependant le pape ordonna la réunion d'un synode

Digitized by Google

provincial, dans l'objet de lui faire connaître son opinion sur cette affaire. On ignore non seulement le lieu de la réunion du synode; il est même douteux qu'il ait été tenu. Voici ce que Charvet dit à ce sujet :

« C'était une ruse de la politique des papes que « d'ordonner la convocation d'un concile qui, sans « oser décider, leur fit le rapport de l'affaire, afin « qu'ils en décidassent eux-mêmes. Ils sentaient « bien qu'ils révolteraient les évêques en les man- « dant à Rome, et pour les assujétir insensible- « ment à une domination nouvelle, ils paraissaient « partager avec eux la connaissance d'une affaire « dont ils se réservaient la partie essentielle, qui « est la décision. Les évêques, instruits de leurs « droits, n'approuvaient ni ces ordres ni rien de « ce qui se fesait en conséquence; mais l'agitation « était alors trop grande dans les Gaules, et par les « guerres que les barbares y portaient, et par la « rapidité avec laquelle les empereurs se succé- « daient, pour qu'ils pussent se réunir et prendre « de justes mesures contre les entreprises et la « hauteur de la cour de Rome, qui commençait à « se former. »

Ajoutons à ces réflexions judicieuses que les papes étaient fort habiles à faire intervenir l'autorité des empereurs pour soutenir leurs empiétements sur les droits des autres évêques. Une recommandation de l'empereur auprès des rois des barbares, qui

Digitized by Google

ne se considéraient que comme *les hôtes de l'empire*, était regardée comme un ordre positif.

Convenons aussi que les querelles entre les évêques des Gaules, toujours excitées par l'ambition ou l'esprit de domination, favorisaient singulièrement l'extension du pouvoir des papes, qui se montrèrent fort adroits à intervenir comme juges dans ces discussions.

Des questions de suprématie n'existaient pas seulement entre les évêques d'Arles et de Vienne : celui de Sens disputait le pas à celui de Lyon ; celui de Bourges, à celui de Bordeaux; celui de Reims, à celui de Trèves, etc. L'évêque de Marseille était en querelle ouverte avec celui d'Aix. Chacun cherchait à s'agrandir aux dépens de son voisin, et ces dissensions intestines occasionèrent parfois des mouvements et des troubles.

Cet état d'anarchie, et les fréquents recours à l'autorité des papes devaient nécessairement augmenter la puissance de ceux-ci, et c'est ce qui arriva.

Saint Mamert fut obligé de se soumettre à l'autorité pontificale, fortement soutenue par le roi Gondioc.

Cependant saint Avite, dix-neuvième évêque de Vienne, usa de la grande influence dont il jouissait, non seulement dans le royaume des Bourguignons, mais encore dans toutes les Gaules, pour obtenir du pape Anastase II un réglement qui étendît sa

Digitized by Google

juridiction sur les églises de Die, de Maurienne et de Viviers; mais dès l'année 499, Eonius, évêque d'Arles, écrivit au pape Symmaque, successeur de saint Anastase, pour se plaindre du réglement de ce dernier; et enfin, après des procédures qui durèrent quatorze ans, le pape décida, par une lettre des ides de novembre, sous le consulat de Probus, c'est-à-dire du 13 novembre 513, que l'église de Vienne conserverait sa juridiction sur les églises de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, et que les autres dépendraient de l'évêché d'Arles. Il termina sa lettre par une invitation aux deux évêques de se contenter de leurs droits et priviléges, sans chercher à les étendre par l'appui ou la protection des autorités séculières.

La fin de cette lettre prouve évidemment que chacun des évêques fesait solliciter auprès du pape par le souverain sous la dépendance duquel il était placé. Or, à cette époque, Vienne reconnaissait Gondebaud pour roi, et Arles se trouvait sous la domination d'Amalaric, roi des Visigoths, petit-fils du grand Théodoric, roi d'Italie. Il est probable que si ce dernier appuya la demande de l'évêque d'Arles, sa recommandation dut être toute puissante auprès du pape.

Au reste, la querelle entre les deux évêques se renouvela plus tard, et nous aurons occasion d'y revenir.

Digitized by Google

CONSTRUCTION DE PLUSIEURS ÉGLISES DANS VIENNE.

L'homélie des rogations nous apprend que, sous saint Mamert, il existait plusieurs églises dans l'intérieur de la ville. Effectivement, nous connaissons déja celle des Sept-Frères-Machabées, qui avait remplacé celle des Apôtres. Une autre église avait été dédiée à saint Martin, troisième évêque de Vienne, vers la fin du quatrième siècle.

Celle de saint Sévère fut construite pendant la domination des Bourguignons.

Saint Sévère, dit la légende, était un prêtre indien qui se fixa à Vienne. Il fit bâtir une église sur les débris du temple de tous les dieux.

Lorsque saint Germain, évêque d'Auxerre, se rendit en Italie, il promit à saint Sévère d'assister à son retour à la dédicace de l'église à laquelle on travaillait. Saint Germain mourut à Ravenne en 448, après avoir ordonné que son corps fût transporté à Auxerre. Il arriva, par un hasard assez singulier, que ses dépouilles mortelles traversèrent la ville de Vienne le jour même de la dédicace de l'église de saint Sévère, dans laquelle elles furent exposées. La nouvelle église fut dédiée à saint

Digitized by Google

Étienne, et ce ne fut qu'après la mort de saint Sévère qu'on la mit sous le vocable de ce dernier.

Saint Sévère mourut en 450. Son épitaphe, gravée sur une pierre placée au devant du maître-autel, nous a été conservée par le célestin Dubois, Lelièvre, Chorier et Charvet. Les trois premiers donnent inexactement la date du décès de saint Sévère, qu'ils fixent à 430. Charvet la porte à 450.

Il est fâcheux que lors de la démolition de cette ancienne église, qui ne remonte pas à plus de trente ans, l'administration locale ne se soit pas réservé cette inscription tumulaire qui présente plusieurs variantes dans les quatre auteurs que nous avons cités. Il est encore plus à regretter qu'aucun dessin de cette église n'ait été exécuté, qu'aucun fragment des colonnes et autres ornements n'ait été mis de côté, car on pourrait aujourd'hui juger jusqu'à quel point l'architecture et la sculpture avaient conservé leur pureté ou s'étaient dégradées au milieu du cinquième siècle.

On ne connaît pas l'époque à laquelle fut gravée l'épitaphe de saint Sévère. On pourrait asseoir un jugement presque certain sur cette époque, par l'inspection des lettres, si cette pierre n'était pas perdue. Tout ce qu'il y a de positif, c'est que l'inscription fut composée long-temps après la mort de saint Sévère; c'est ce qu'indiquent les mots *qui quondam hoc templum funditus instituit.*

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, cette épitaphe était fort ancienne et reposait sans doute sur une tradition constante.

Elle annonce que, soutenu par la puissance divine, saint Sévère trouva des mines d'or partout où il porta la main; et elle se termine par des louanges au Christ pour avoir mis à la disposition du saint voyageur des trésors autrefois enfouis.

Il paraît que saint Sévère trouva beaucoup d'argent dans les débris du temple de tous les dieux.

Le célestin Dubois, qui partage cette opinion, pense néanmoins que le prétendu temple des cent dieux n'était autre chose qu'un arbre que saint Sévère fit arracher, et sous les racines duquel il trouva des trésors assez considérables pour faire construire des églises; mais le célestin Dubois est en opposition manifeste avec saint Adon, qui, dans sa *Chronique* (age 6), dit positivement que « du « temps de saint Germain, Sévère, prêtre indien, « célèbre par ses miracles, fit construire une église « en l'honneur du bienheureux martyr Étienne, « là où les païens vénéraient les cent dieux dans « un temple d'idoles alors détruit ». Il est présumable que le célestin Dubois a confondu deux époques. C'étaient les Romains eux-mêmes qui avaient construit le temple de tous les dieux, sur l'emplacement où les Viennois Allobroges avaient planté un chêne au pied duquel ils enterraient l'or et l'argent des peuples vaincus.

Digitized by Google

Enfin l'épitaphe de saint Sévère nous fait connaître qu'il avait fait construire plusieurs autres églises :

> Non solum hanc ædem sed cætera tecta sacravit,
> plurima constituit.....

Il existait à Vienne deux anciennes églises : la première, dédiée à *Notre-Dame-d'Outre-Gère*, avait été bâtie sur les débris de l'autel d'Auguste, et fut cédée aux dominicains en 1383 ; mais elle était dans un état de délabrement tel, que ceux-ci furent obligés de la reconstruire.

La seconde, sous le vocable de *Saint-Pierre-entre-Juifs*, fut long-temps une des paroisses de la ville ; elle occupait la place publique qu'on nomme aujourd'hui *place Modène*. Elle fut démolie dans le seizième siècle, parce qu'elle menaçait ruine. Ces deux églises, sur la fondation desquelles on n'a aucun document, mais qui sûrement étaient très anciennes, furent peut-être construites par saint Sévère. Ceci n'est qu'une conjecture, qui prend cependant le caractère d'une certitude, quand on considère qu'on connaît l'époque de la fondation de toutes les autres églises.

Digitized by Google

CONSTRUCTION DE PLUSIEURS MONASTÈRES AUTOUR DE VIENNE.

Il paraît qu'en règle générale les monastères d'hommes s'établissaient hors de la ville, mais tout-à-fait à sa proximité. C'est ce qui est prouvé par une des homélies de saint Avite, dont nous avons eu déja occasion de parler.

« Les belles avenues de Vienne sont environnées « d'un rempart de temples sacrés. »

Dès l'année 312, un monastère avait été fondé sur le bord des prairies, à l'est de la ville, par un évêque de Vienne, qui le dédia à saint Romain.

Un autre monastère fut construit sur le mont *Crappum*, à l'extérieur, mais joignant les murs de la ville. Il fut dédié à saint Just, cinquième évêque de Vienne. Le mont *Crappum* perdit plus tard son nom pour prendre celui de *Saint-Just*.

Il en fut de même du mont *Quiriacum*, qui échangea son nom contre celui de *Sainte-Blandine*, viennoise martyrisée dans l'année 177, sous le vocable de laquelle on avait élevé un couvent ou monastère de filles, sur ce même mont, mais *intra muros*; car, par un sentiment de convenances, dont on ne s'écarta que long-temps après, les monastères de

Digitized by Google

filles étaient toujours placés dans l'intérieur des villes.

Tous ces monastères existaient lorsque les Bourguignons occupèrent la ville de Vienne. Il est à croire que ce fut dans le couvent de Sainte-Blandine que Gondebaud relégua l'aînée des filles de son frère Chilpéric, et la força à prende le voile.

Saint Mamert, vers l'an 474, fit bâtir, sur le territoire de Sainte-Colombe, une église en l'honneur de saint Ferréol et de saint Julien, martyrisés dans le commencement du quatrième siècle. Elle était desservie par des moines.

Saint Avite (Avitus Sextus Alcimus Ædicius), dix-neuvième évêque de Vienne, qui joua un si grand rôle sous Gondebaud et Sigismond, était fils de saint Isique, sénateur et évêque de Vienne, à qui il succéda, et frère de saint Apollinaire évêque de Valence. Il était de la même famille que l'empereur Avitus. Son crédit et son savoir étaient immenses. Ses Œuvres ont été publiées et annotées par le père Sirmond, en 1643. Saint Avite ne dissimulait point son influence, car dans une lettre qu'il écrivait au pape Hormisdas, il lui demandait des renseignements sur le schisme des Eutichéens, « afin de pouvoir donner les indications convena-« bles aux évêques des Gaules qui le consulte-« raient ».

Saint Avite fit construire autour de Vienne une foule de monastères, auxquels il donna le nom de

Digitized by Google

Grenencences. Ces monastères étaient fortifiés et renfermaient des tours élevées. Je reviendrai plus tard sur ces constructions et sur l'époque de leur destruction. Je me contenterai pour le moment d'annoncer qu'après les recherches les plus minutieuses aux environs de Vienne, sur l'une et l'autre rive du Rhône, je n'ai découvert que sur la hauteur de Sainte-Colombe des vestiges qui puissent s'appliquer à un monastère et à la description qu'en donne saint Avite. Une tour ronde, très ancienne, bâtie sur le sommet de la colline, vis-à-vis de l'ancien pont du Rhône, s'élève encore d'environ deux mètres au dessus du sol. En avant, c'est-à-dire à l'est de la tour, sont de vastes ruines qui m'ont paru appartenir à une église et à des cloîtres.

Quant aux autres débris qu'on trouve dans la plaine de Sainte-Colombe et de Saint-Romain, une tradition constante et l'autorité de Chorier peuvent les faire considérer comme des restes d'anciennes églises ou d'anciens monastères; mais rien n'indique les fortifications dont parlait saint Avite.

Digitized by Google

INSTITUTION DES ROGATIONS ET AUTRES PRIÈRES.

Saint Mamert, disciple de saint Martin, évêque d'Orléans, fut appelé sur le siége de Vienne en 440. La ville était occupée par les Bourguignons depuis deux ans. Cet évêque institua les processions des *Rogations*, qui ont lieu durant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension.

Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, auteur contemporain, s'exprime en ces termes dans sa lettre quatorzième, écrite à Aper : *Quarum nobis solemnitatem primus Mamertus, pater et pontifex, reverentissimo exemplo, utilissimo experimento, invenit, instituit, invexit.*

Peu de temps avant la prise de Clermont par les Visigoths, Sidoine Apollinaire écrivait à saint Mamert :

« Le bruit court que les Goths vont envahir le « territoire romain. Nous, misérables Auvergnats, « nous nous trouvons sur le passage de cette ir- « ruption, et nous serons en butte aux attaques « des ennemis, tant qu'ils n'auront pas porté leurs « limites de l'Océan au Rhône et à la Loire. Le « retard dans l'exécution de ce projet provient « moins de notre empêchement que de la volonté

Digitized by Google

« du Christ, car les régions qui nous environnent « sont déja envahies; aussi laissant de côté une « ardeur irréfléchie qui ne serait pas sans danger, « nous ne plaçons notre confiance ni dans l'en- « ceinte de nos murs, ni dans les pieux de nos « barrières, ni enfin dans le courage des soldats « qui gardent nos forteresses, mais bien dans le « secours des *Rogations* dont vous êtes l'auteur. « Les habitants de l'Auvergne commencent à s'i- « nitier à ces prières introduites et instituées chez « eux, *non pour une cause semblable*, mais par « une affection toute pareille, et en attendant ils « n'éprouvent plus les terreurs répandues autour « d'eux. »

Grégoire de Tours (dans le chapitre 34 du livre 2 de son *Histoire des Francs*), Adon, évêque de Vienne (dans sa *Chronique*, âge 6), Aimoin (dans le chapitre dernier du livre 1er de son *Histoire*), Roricon, Sigebert, les auteurs de la *Chronique de Saint-Denis*, tous attribuent l'invention des *Rogations* à saint Mamert; mais c'est dans l'homélie de saint Avite, évêque de Vienne, qu'il faut rechercher les causes et les circonstances de cette institution.

La veille de Pâques, en 469, pendant que le peuple réuni dans les églises se préparait par des prières à célébrer la solennité du lendemain, la foudre tomba sur le palais des empereurs, qui, en peu d'instants, fut totalement embrasé. Sa po-

Digitized by Google

sition sur le point le plus élevé de la moyenne ville (*la place des Capucins et une portion de celle du Collége*), donnait des inquiétudes sérieuses aux habitants, qui craignaient de voir les flammes se porter sur leurs maisons, et amener une conflagration générale. Chacun s'empressa de quitter les églises pour veiller à la conservation de ses propriétés ; mais saint Mamert n'abandonna point l'autel, et par ses ferventes prières il obtint du ciel que l'incendie restât concentré dans l'enceinte du palais.

Dans cette nuit mémorable, saint Mamert conçut le plan des prières et processions connues depuis sous le nom de *Rogations*.

Telle est l'analyse fidèle d'une partie de l'homélie des *Rogations*.

Saint Avite annonce que déja avant l'embrasement du palais, qu'il nomme *Ædes publica*, parce que sans doute le sénat y tenait alors ses séances, les esprits étaient effrayés par des prodiges sans nombre, de fréquents tremblements de terre, et des bruits nocturnes. On vit des bêtes sauvages se mêler dans de grandes réunions d'hommes, avec la même familiarité que les animaux domestiques. Des cerfs pénétrèrent par les portes étroites de la ville, et vinrent jusqu'au *forum*; enfin on ne parlait que de fantômes et d'apparitions. Saint Avite, après tous ces détails, explique que les opinions étaient partagées sur ees différents prodiges. Les

Digitized by Google

uns n'y voyaient que des choses naturelles ou dues au hasard, tandis que d'autres, en plus grand nombre, les considéraient comme le présage de maux infinis. L'incendie du palais par le feu du ciel vint naturellement accroître l'effroi, et saint Avite paraît convaincu que, sans les prières de saint Mamert et l'institution des Rogations, d'autres calamités auraient pesé sur le peuple viennois.

L'auteur de l'homélie annonce aussi que saint Mamert réunit une assemblée secrète dans laquelle il exposa son projet, qui fut ensuite approuvé par les membres les plus considérables et les plus influents du sénat.

Le discours d'institution fut prononcé par saint Mamert dans la basilique la plus rapprochée des murs de la ville, c'est-à-dire dans l'église des Sept-Frères-Machabées.

Saint Avite explique enfin que l'institution des *Rogations* fut accueillie par un assez grand nombre des églises des Gaules; que, dans le commencement, les processions se firent à des époques différentes; mais que peu à peu on adopta les trois jours qui précèdent l'Ascension, ainsi que l'avait fait saint Mamert lui-même.

L'homélie des *Rogations* prouve que sous l'épiscopat de saint Mamert le *forum* existait encore, que Vienne renfermait plusieurs églises, et que le sénat conservait son crédit. Elle sert encore à faire connaître l'année de l'incendie du palais des empe-

Digitized by Google

reurs, incendie qui inspira une terreur telle qu'elle fut peut-être l'unique cause des *Rogations*. Quoi qu'il en soit, cette institution de processions publiques et solennelles dans la capitale du royaume des Bourguignons, sous les yeux de leur roi, à une époque où les nouveaux maîtres de Vienne professaient l'arianisme, vient à l'appui de ce que nous avons dit sur leur tolérance.

Ce fut sous l'épiscopat de saint Mamert qu'on chanta pour la première fois le *trisagium*, c'est-à-dire le *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto*. Ce chant, dont l'invention est attribuée par les uns à saint Mamert, et par d'autres à Claudien Mamert, son frère, n'était exécuté que par les chrétiens orthodoxes, et les distinguait des ariens.

L'évêque saint Mamert était rempli d'instruction. Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours n'en parlent qu'avec éloges. Il écrivit plusieurs ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

Claudien Mamert, son frère et son grand-vicaire, était géomètre, astronome, musicien, poète, et savant dans l'interprétation de l'Écriture sainte. Les ouvrages qui restent de lui sont un *Traité de la nature, l'état et la substance de l'ame*, divisé en trois livres, et un recueil de pensées ou raisonnements *sur la nature corporelle, incorporelle et divine*. Il avait composé plusieurs hymnes; la seule qui soit aujourd'hui connue, est le *Pange lingua*.

Digitized by Google

ANCIENS REMPARTS DE VIENNE.

La ville de Vienne, sous Tibère, se composait de trois parties distinctes. Vienne *la Forte*, Vienne *la Riche*, Vienne *la Belle*.

Vienne *la Riche* occupait la plaine au midi de la ville actuelle. Vienne *la Belle* était sur la rive droite du Rhône, et ses habitations couvraient la jolie plaine de Sainte-Colombe et de Saint-Romain. Ces deux parties n'étaient pas fortifiées, et furent construites lorsque la vaste enceinte de Vienne *la Forte* devint néanmoins trop étroite pour contenir la généralité des habitants.

Vienne *la Forte*, dont nous avons plus particulièrement à nous occuper, se divisait en trois plateaux ou étages.

La basse ville s'étendait de la porte Saint-Gervais au bord du Rhône, au dessus de l'embouchure de la Gère. Le rempart qui fermait la ville de ce côté, partait du nord, passait un peu au dessus de l'église de Saint-André le Bas, qui plus tard fut construite *extra muros*, longeait entre la rue des Clercs et la Grande-Rue, traversait le chœur actuel de l'Église de Saint-Maurice, et venait aboutir au sud-est, vers la porte de Saint-Gervais.

Digitized by Google

L'espace libre qui existait depuis l'embouchure de la Gère, entre cette partie des remparts et le Rhône, se nommait *le val des Jardins* ou *Beau-Champ*. C'était là que se trouvait la voie *Domitienne*.

La moyenne ville occupait les places du Collège, des Capucins, le cimetière actuel, et généralement tout le plateau entre la Gère et *Beau-Mur* : un immense mur de terrasse séparait la moyenne ville de la basse ville, et les communications étaient établies au moyen de trois escaliers publics. La cage de celui qui se trouvait à l'extrémité méridionale de ce mur de terrasse, existe encore, et sert de cloture à la cour de la salle actuelle des Spectacles.

La haute ville était située sur les plateaux de *Crappum* (Saint-Just), de *Quiriacum* (Sainte-Blandine), de *Prompæciacum* (mont Arnaud) et de *Sospolium* (mont Salomon).

Une colline entre *Crappum* et *Quiriacum* était également fortifiée. Elle portait le nom d'*Eumedium* (Pipet), et se trouvait *intra muros*.

Les remparts Romains renfermaient donc dans leur enceinte quatre collines, outre celle d'*Eumedium*. Ils se rattachaient à ceux de la basse ville au nord, par Mont-Salomon, et au sud-est, par Saint-Just.

L'épaisseur moyenne de ces remparts était de vingt-un pieds. Ils étaient couronnés de distance

Digitized by Google

en distance par des tours de différentes dimensions. La hauteur des remparts variait, selon qu'ils étaient établis sur la sommité des plateaux, ou qu'ils traversaient des vallées : dans ce dernier cas, ils étaient beaucoup plus élevés ; car les Romains avaient cherché à maintenir, autant que cela avait été possible, une égalité dans la hauteur des murailles.

Je ne parle point des murs de soutènement, véritablement gigantesques, qu'on voit encore sur la rive gauche de la Gère, au dessus du pont de Saint-Martin. Tous les détails relatifs à ces constructions figurent dans le premier volume de l'*Histoire de Vienne*. Je n'ai voulu rappeler ici très succinctement l'ancienne enceinte romaine de Vienne, que pour l'intelligence des faits dont nous nous occuperons dans la suite de cet ouvrage.

Le pourtour des remparts romains était de plus de quinze mille pas. Les traces en sont apparentes presque partout, et il en existe des parties parfaitement conservées.

Quelques auteurs modernes, étonnés de la vaste étendue renfermée dans l'enceinte des remparts romains, ont pensé que les plateaux des quatre collines fortifiées ne devaient être considérés que comme des espèces de camps dans lesquels les troupes romaines venaient se réfugier en cas d'alerte. Mais cette opinion tombe d'elle-même devant l'inspection des débris de construction qu'on trouve sur

Digitized by Google

ces différents plateaux. D'ailleurs, pour avoir une idée juste de l'immense population de la ville de Vienne, sous les premiers empereurs romains, il suffira de se rappeler que les Viennois, lors de la révolte de Vindex, assiégèrent la colonie de Lyon, et qu'ils mirent, en même temps, cinq légions à la disposition de Galba.

Digitized by Google

*

ENTRÉE DES TROUPES DE GONDEBAUD DANS VIENNE, PAR UN AQUEDUC.

Ce que nous avons dit de cet événement (page 48) est extrait, pour ainsi dire, mot à mot, du récit de Grégoire de Tours (livre 2, chap. 33).

L'abbé de Marolles, traducteur et annotateur de Grégoire de Tours, en parlant de l'entrée des troupes de Gondebaud dans Vienne par un aqueduc, explique dans une note que « ce sont les mêmes « aqueducs des fontaines qui sont encore aujour- « d'hui dans Vienne ; mais que l'entrée des enne- « mis par ces aqueducs annonce qu'ils étaient « beaucoup plus grands et plus somptueux qu'ils « ne le sont à présent ».

La traduction de l'abbé de Marolles est de 1663. Or, à cette époque, les fontaines de Vienne étaient alimentées par des eaux amenées dans des *bourneaux* de terre qui ne ressemblaient en rien à des aqueducs. Il y a donc une grande erreur de la part de l'annotateur, lorsqu'il avance que les aqueducs de 1663 étaient les mêmes que ceux du temps de Gondebaud.

Les aqueducs romains ont existé jusqu'en 883. On en connaît un très grand nombre qui amenaient

Digitized by Google

dans Vienne les eaux des rivières, des ruisseaux et des sources des environs.

Il y en avait cinq le long des collines de la rive gauche de la Gère.

Le n° 1er, c'est-à-dire celui le plus rapproché du niveau de la rivière, a trois pieds de largeur sur cinq de hauteur, sous clé.

Le n° 2, deux pieds deux pouces de largeur sur trois pieds six pouces de hauteur.

Le n° 3, deux pieds de largeur sur trois pieds de hauteur.

Le n° 4, trois pieds de largeur sur quatre pieds six pouces de hauteur;

Enfin, le n° 5, six pieds de largeur et une hauteur semblable.

Je n'entrerai pas dans de plus grands détails sur ces aqueducs et plusieurs autres, dont j'ai parlé longuement dans le volume publié en 1828; je me contenterai de dire que, lorsqu'en 1820 M. Tessière de Miremont, alors maire de Vienne, entreprit d'utiliser les anciens aqueducs romains, le long de la Gère, pour amener des eaux abondantes, fraîches et limpides dans l'intérieur de la ville, on se servit des aqueducs n°s 1, 2, 3 et 4, selon qu'ils étaient plus ou moins conservés, mais que le n° 5, c'est-à-dire le plus grand de tous, fut trouvé dans un état de dégradation tel, qu'on le négligea tout-à-fait.

En suivant les parties encore existantes de ce grand aqueduc, l'ouvrage de Grégoire de Tours

Digitized by Google

à la main, on reconnaît la fidélité de cet historien. Les *regards* dont il parle, fermés avec de grosses pierres taillées, se retrouvent de distance en distance. D'ailleurs, la tradition populaire de la prise de Vienne, au moyen de l'introduction des assiégeants par un aquéduc, s'est perpétuée d'âge en âge.

J'ai dit, dans le texte, que, lorsque Gondebaud se fut rendu maître de Vienne, il avait donné l'ordre d'épargner les soldats de Clovis, et qu'il les avait envoyés à Alaric, roi des Visigoths. Ici j'ai encore copié Grégoire de Tours, dont la version me paraît tout-à-fait naturelle; car, à cette époque, Gondebaud avait le plus grand intérêt à ménager Alaric.

Le moine Aimoin, copié par Chorier, dit au contraire que les Francs s'étaient renfermés dans une tour; qu'ils y furent investis par Gondebaud, qui fit environner la tour de matières combustibles, de sorte que tous les Francs périrent dans les flammes. (*Cap.* 19, *lib.* 1. *De bello contra Gundebaldum.*)

Je laisse au lecteur le soin de décider quelle était celle des deux narrations que je devais adopter, ma conviction étant qu'aucune tour des remparts romains ne pouvait contenir quatre ou cinq mille hommes. D'ailleurs Grégoire de Tours était presque contemporain de Gondebaud, tandis que le moine Aimoin, auteur d'une compilation pleine de fables et de faux miracles, vivait dans le onzième siècle.

Digitized by Google

C'est toujours, j'ose le dire, avec le même esprit de critique, que je me suis déterminé à donner la préférence au récit d'un auteur, qui se liait, d'une manière claire et précise, aux faits antécédents ou subséquents, et à laisser de côté d'autres ouvrages remplis d'erreurs, d'anachronismes et de fables, quoique ces mêmes ouvrages parussent donner à la ville de Vienne une importance déja suffisante, en la resserrant dans des limites historiques et incontestables.

FIN DE LA TROISIÈME ÉPOQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE VIENNE.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

PARTAGE DU ROYAUME DE BOURGOGNE.

Aucun auteur ancien n'indique les bases du partage du royaume des Bourguignons. Tous se contentent de dire qu'il fut effectué entre les trois rois francs; quelques-uns ajoutent qu'il se fit un nouveau partage des terres et des esclaves. Les immeubles qui formèrent les domaines de la couronne furent exempts de tributs. Le clergé obtint la même faveur pour les fonds qui lui appartenaient.

Il fut décidé, par une stipulation particulière, que les Bourguignons ne paieraient que les mêmes impôts auxquels ils avaient été assujettis jusqu'alors; ainsi la ville de Vienne conserva le privilége de n'être soumise à aucune contribution, à la charge

Digitized by Google

de s'imposer, comme par le passé, pour ses propres besoins.

Chorier, historien du Dauphiné, pense que la ville de Vienne fit partie du lot de *Childebert*, et il fonde son opinion sur ce que saint Julien, évêque de Vienne, assista au concile d'Orléans, convoqué par *Childebert*. Le fait paraît être exact, mais la conséquence n'est pas juste; car il faut remarquer que le concile d'Orléans se tint en 533. Il est très vrai que *Childebert* et *Clotaire* venaient de s'emparer à cette époque d'une grande partie de la Bourgogne; mais *Gondemart* se remit en possession de la totalité de son royaume, dans cette même année, et ce ne fut qu'en 534 que *Childebert* et *Clotaire*, assistés des forces de *Théodebert*, leur neveu, se rendirent tout-à-fait maîtres des états de *Gondemart*, et les partagèrent entre eux. Or, il est inutile de dire que ce partage ne put pas être basé sur l'invasion de 532, à laquelle *Théodebert*, ou plutôt son père *Thierri* n'avait pris aucune part. Enfin il est constant que le concile est de 533, et que le partage n'est que de 534.

Il y eut un autre concile à Orléans, en 549, dans lequel *Childebert* et sa femme *Ultrogothe* confirmèrent l'établissement de l'hôpital de Lyon. Des évêques de toutes les parties des Gaules, et notamment celui de Vienne, se rendirent à ce concile; mais les historiens font remarquer avec raison que les signatures des évêques au bas des procès-ver-

Digitized by Google

baux ne peuvent, en aucune manière, indiquer l'étendue du royaume dans lequel le concile se tenait.

Lorsque les Francs s'emparèrent du royaume de Bourgogne, il comprenait quatorze évêchés, savoir : Vienne, Grenoble, Valence, Die, Viviers, Lyon, Mâcon, Langres, Chalons-sur-Saône, Nevers, Besançon, Avenche, Vindisch et Belley. Genève appartenait aux Ostrogoths, et Avignon aux Visigoths.

Vienne tomba dans le lot de *Clotaire*; c'est ce que nous établirons plus particulièrement. En l'état nous nous contentons d'expliquer que la dénomination de *royaume de Bourgogne* ne s'éteignit point au moment de sa conquête par les Francs. On voit au contraire dans Grégoire de Tours et son continuateur, que ce royaume, tel qu'il existait sous les enfants de *Gondebaud*, fut long-temps distingué du surplus de la France. Mais *Clotaire*, *Gontran*, *Childebert*, et les autres rois francs qui leur succédèrent avec le titre de *rois de Bourgogne*, ne fixèrent jamais leur séjour dans Vienne, et bientôt cette ville ne conserva que quelques vestiges de son ancienne puissance. Par exemple, son sénat survécut à la dynastie de *Gondebaud*, et l'on trouve encore des preuves de l'existence de cette grande institution, au commencement du septième siècle.

Le père Daniel, dans sa carte de la division de la France en plusieurs royaumes, laquelle se trouve dans la préface de son *Histoire de France*, désigne *Clodomir* comme le premier roi franc qui ait régné

Digitized by Google

sur la Bourgogne. *Clotaire* 1er est indiqué comme le second.

Quant à *Clodomir*, il est très vrai qu'il fit une irruption dans la Bourgogne en 524, et qu'il y fut tué non loin de Vienne; mais rien ne prouve qu'il ait régné sur ce pays, qui resta encore dix ans sous la domination de *Gondemart*.

Nous n'hésitons point à nous ranger de l'avis du père Daniel sur *Clotaire*. Nous soutenons seulement qu'il est le premier roi franc qui ait régné sur nos contrées.

LOIS ET COUTUMES.

Les lois des Francs différaient peu de celles des Bourguignons, originaires comme eux de la Germanie; cependant il fut convenu que les Romains, dans les contestations qu'ils auraient entre eux, seraient jugés selon les lois romaines, les Bourguignons suivant leur code, et les Francs d'après les règles qu'ils avaient adoptées. Aussi, lorsque des difficultés naissaient entre des habitants de différente origine, les tribunaux se composaient de juges de diverses nations, qui prononçaient suivant les articles des coutumes les plus appropriées à la circonstance. Cette étrange législation exista jusqu'à Charlemagne; mais, sous cet empereur, la fusion des divers peuples était déja si complète, qu'il aurait

Digitized by Google

été difficile à une famille d'établir qu'elle était arrivée sans mélange jusqu'à cette époque.

—

MONNAIE.

Pendant la durée du royaume de Bourgogne, la monnaie des empereurs romains avait seule circulé dans cette partie des Gaules. Jamais les rois bourguignons n'en avaient fait frapper. Il faut se rappeler qu'ils n'étaient considérés que comme *les hôtes de l'empire*.

Mais les rois francs, après s'être rendus maîtres de ce royaume, étaient devenus encore plus puissants par l'expulsion des Visigoths de toute la Provence (an 537). Ils obtinrent de l'empereur Justinien que les monnaies d'or, frappées à leur coin, seraient reçues sans difficulté dans tout l'empire. L'édit de l'empereur, qui est à la date de 540, exigea simplement que ces monnaies fussent du même poids et au même titre que les monnaies impériales; ce qui fut exécuté.

La ville de Vienne est une de celles dans lesquelles on battit monnaie sous les rois de la première race. Les Francs, trouvant cet établissement formé par les Romains et conservé par les Bourguignons, eurent soin de le maintenir. (Voyez *le père Daniel*, tom. 2, page 150.)

Digitized by Google

—

PUISSANCE DES ÉVÊQUES.

Dans les premiers temps, le peuple et le clergé concouraient à l'élection des évêques, et les choix tombaient presque toujours sur des sénateurs ou de grands personnages connus par leurs talents et leur fortune.

Les évêques correspondaient entre eux, et leur influence contribua puissamment à la chute du royaume de Bourgogne, et à l'expulsion des Visigoths.

Les rois francs sentirent de bonne heure combien il leur importait de mettre un frein à l'ambition et aux intrigues du haut clergé. Ils crurent en avoir trouvé les moyens en se réservant la nomination des évêques. Ceux-ci luttèrent contre cette prétention, et le cinquième concile de Paris, tenu en 614 ou 615, ordonna qu'après la mort d'un évêque, le métropolitain assemblerait ceux de sa province, et que le clergé, avec le peuple de la ville et le concile provincial, procéderaient à l'élection d'un nouveau pasteur. L'élection était déclarée nulle, si elle se fesait par *autorité*, et autrement que par le choix du métropolitain et le consentement du peuple et du clergé, *suivant les anciens canons*.

Les évêques étaient soutenus dans cette lutte par

Digitized by Google

le clergé et le peuple des villes épiscopales, qui se voyaient privés avec chagrin du privilége de l'élection. Aussi mettait-on presque partout le plus grand empressement à nommer, suivant les anciennes formes, le successeur d'un évêque décédé.

De son côté, le roi n'avait pas toujours égard à ces nominations, et il fesait choix d'un autre évêque; car Clotaire II, pour annuller l'effet du concile de Paris, y ajouta la clause qu'aucun évêque ne serait ordonné sans la permission du prince.

Alors les évêques prétendirent que le *pallium*, espèce de manteau qui leur était envoyé par le pape après leur nomination, équivalait à une investiture qui dispensait suffisamment de l'approbation royale.

Au milieu de ce conflit entre les autorités royale et épiscopale, il n'était pas rare de voir dans la même ville deux évêques : l'un, élu suivant les anciens canons, et l'autre, nommé par le roi. Alors il arrivait ordinairement que le peuple s'ameutait contre ce dernier, qui, s'il n'était pas fortement soutenu, était obligé de laisser le terrain libre à son compétiteur. Mais que l'évêque fût nommé par le roi, ou élu par le peuple, il ne tardait pas à prendre l'esprit de corps, et à faire cause commune avec les autres prélats dans l'intention de dominer le trône.

Le haut clergé arriva bientôt au point de dicter des lois au souverain et au peuple, dans des conciles dont le but évident ou caché était d'augmen-

Digitized by Google

ter les priviléges de l'église aux dépens de l'autorité royale et des libertés publiques.

Législateurs et juges dans plusieurs cas, les évêques privaient de la communion ceux qui ne se soumettaient pas sans hésitation à leurs décisions, et dès cet instant, les excommuniés, regardés comme sacriléges, étaient abandonnés par leurs parents, leurs amis, leurs esclaves, jusqu'à ce qu'ils eussent subi la pénitence qui leur était imposée.

Il était naturel que les fonctions d'évêques, auxquelles étaient attachées tant de prérogatives et des richesses considérables, fussent singulièrement recherchées. Les évêques pouvaient être pris parmi les séculiers, sauf à se faire ordonner après leur nomination; ce qui ne se refusait jamais. Aussi voyons-nous entre autres un comte de Lodève, fameux par ses crimes, renoncer à son gouvernement pour l'épiscopat. (*Grég. de Tours, liv.* 6, *c.* 38.)

—

NOUVELLES DIGNITÉS CIVILES ET MILITAIRES.

Après les titres réservés au roi et aux princes de sa famille, venaient les *ducs*, à qui le gouvernement des provinces, le commandement des armées et l'administration des villes principales, étaient presque toujours confiés.

Cependant nous voyons souvent des *comtes*, surtout sous les Carlovingiens, exercer les principales

Digitized by Google

dignités du royaume et de l'empire. Cette qualification de *comte* fut aussi prise par les juges du premier ordre.

Les *marquis* étaient les gouverneurs des marches ou frontières.

Le titre de *baron*, qui, dans son origine, signifiait simplement *seigneur*, est loin de remonter à une époque aussi reculée.

—

LE DUC ANCEMOND, FONDATEUR DE PLUSIEURS MONASTÈRES A VIENNE.

Nous ne connaissons ce duc, qui commanda dans Vienne, que parce qu'il fut le fondateur des monastères de *Saint-Pierre*, de *Saint-André-le-Haut*, et de *Saint-André-le-Bas*.

Les historiens ecclésiastiques font honneur à un saint *Léonien* de la fondation des deux premiers de ces monastères.

« Saint *Léonien*, après avoir vécu reclus quarante ans, tant à Autun qu'à Vienne, fonda dans « cette dernière ville, vers l'an 475, le monastère « des religieuses de *Saint-André*, et, hors des « portes de la ville, celui de *Saint-Pierre*. » (Charvet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, page 73.)

Il faut remarquer qu'en 475, saint Mamert était évêque de Vienne.

Digitized by Google

L'auteur anonyme de la *Vie de Saint-Didier* dit positivement que le monastère de *Saint-André le-Haut* fut construit du temps de saint Avite par saint *Léonien*. Ceci est répété mot-à-mot dans la *Chronique d'Adon* (âge VI, page 175, édition de 1522).

Or, saint Avite fut évêque de Vienne de 490 à 523. Il ne reste donc plus de certitude sur l'époque à laquelle vivait saint *Léonien*.

Voici actuellement une traduction littérale de la charte du duc *Ancemond*, telle que *Le Lièvre* nous l'a conservée (page 9 de ses *Antiquités de Vienne*). Nous avons collationné cette charte avec un manuscrit de la bibliothèque de Grenoble, nos 7388—124, qui nous a paru ancien, et qui en contient une copie plus exacte que celle de *Le Lièvre* :

« Moi, Ancemond, et Ansleubane mon épouse « chérie, à notre fille *Rémile*, sous le vocable « d'*Eugénie*.

« Vous savez comment, du consentement du « sénat de la noble ville de Vienne, nous avons « donné à Dieu et à vous une portion de notre for- « tune, pour que, selon un vœu que nous avions « fait à Dieu, vous eussiez à construire, en l'hon- « neur de l'apôtre saint André, un monastère destiné « à notre sépulture.

« Déja nous avons élevé un monastère en l'hon- « neur de saint Pierre, dans le *Beau-Champ*, hors

Digitized by Google

« de la porte de la ville, pour que les reliques des « saints reposent, par notre moyen, tant en dedans « qu'au dehors de la ville.

« Pour remplir entièrement notre intention, « nous donnons le palais que nous possédons, non « loin du lieu appelé de *Mars*, ainsi que tout ce « qui nous appartient par droit d'héritage, soit au « dedans, soit au dehors de la ville, et enfin tout « ce qui nous y revient, d'après les lois, afin que « vous établissiez là un monastère de saintes fem- « mes qui vivront sous la règle instituée par saint « *Léonien*, pour le monastère de notre ville, dont « notre sœur *Eubone* est abbesse. Nourrie dans « l'institution de celle-ci, vous n'hésiterez pas à « vouer comme nous ce même monastère à la *mère-* « *église* de Vienne, et à signer les actes rédigés, « pour que, par la suite, elle devienne notre héri- « tière. A cet effet, nous vous substituons tout « notre avoir, à l'exception de ce que nous avons « déja légué par testament à la *mère-église* et à « *Saint-Pierre*, et de ce que nous réservons à nos « héritiers. Nous vous concédons tout le reste pour « que vous remplissiez notre vœu, et que plus « parfaite vous méritiez de plaire à Dieu.

« Moi, Servilius, par ordre de Monseigneur « Ancemond et de Madame Ansleubane, ai écrit « et certifié la présente donation, l'an 9 du règne « de Monseigneur Clotaire. »

Il est hors de doute, d'après cette charte, que

Digitized by Google

le duc Ancemond fut le fondateur des trois monastères de *Saint-Pierre*, de *Saint-André-le-Haut*, et de *Saint-André-le-Bas*.

Examinons d'abord quelle est la véritable époque de cette donation, datée de l'an 9 du règne de Clotaire.

Clotaire succéda à une portion des états de son père en 511. En 520 Sigismond était sur son trône, et la charte porterait nécessairement le nom de ce souverain, et non celui d'un prince étranger.

Clotaire régna seul sur la Gaule en 558, mais il mourut en 561.

Ainsi la neuvième année de son règne ne peut s'appliquer ni à l'une ni à l'autre de ces époques. Il faut donc s'arrêter à l'idée naturelle que, pour les habitants de Vienne, le règne de Clotaire commença au moment où, par l'effet du partage avec son frère et son neveu, il devint souverain de cette ville. Or, ce partage ayant été effectué en 534, la neuvième année de son règne correspond à 543.

Cette date coïncide parfaitement avec toutes les explications dans lesquelles nous allons entrer, et elle a servi de base à l'opinion que nous avons émise que la ville de Vienne n'avait point fait partie du lot échu à Childebert.

Le premier monastère fondé par Ancemond fut celui de *Saint-Pierre*; il était situé hors des murs de la ville, dans le *Beau-Champ*, nom qu'on avait donné alors au territoire entre le Rhône et

Digitized by Google

Romestang, et qui plus tard s'étendit jusqu'à *Beau-Mur*. Ce monastère, bâti sur les ruines du palais impérial, *extra muros*, contenait trois cents moines, et le nombre s'en augmenta par la suite. L'église, mais reconstruite, existe encore. Les dépendances en ont été vendues. La verrerie et toutes les maisons de la cour *Saint-Pierre* en fesaient partie.

Ancemond parle dans sa donation des dispositions qu'il avait prises pour que sa fille eût à faire construire un monastère destiné à sa sépulture. L'auteur anonyme de la *Vie de saint Didier*, et Adon, dans sa Chronique, annoncent que le monastère de *Saint-André-le-Bas* fut construit sous l'épiscopat de saint *Philippe*. Or, saint *Philippe* occupa le siége de Vienne depuis 567 jusqu'en 580.

Le monastère de *Saint-André-le-Bas* fut construit sur la rive gauche de la Gère, en dehors des murs de la ville, mais tout-à-fait contre. Le duc Ancemond y fut enterré, et l'on voit encore son épitaphe sur une pierre dans le mur, à gauche du maître-autel :

HIC JACET DUX ANCEMONDUS,
NULLI VIRTUTE SECUNDUS,
QUI REXIT SEDEM
ET EDIDIT EDEM.

Cette épitaphe prouve que le duc *Ancemond* avait gouverné la ville. Était-ce un Bourguignon, un Allobroge, ou un Romain fixé à Vienne depuis

Digitized by Google

long-temps, à qui les Francs avaient conservé ou confié le gouvernement de cette importante cité? nous n'avons aucune raison de croire le contraire, et les détails que renferme la charte d'*Ancemond* semblent annoncer que sa famille et lui étaient établis à Vienne depuis long-temps.

L'église de *Saint-André-le-Bas*, reconstruite, existe encore. Elle est aujourd'hui paroissiale. Les cloîtres et leurs dépendances ont été vendus.

La charte renferme une donation en faveur de *Remile Eugénie*, à condition qu'elle fera construire un monastère de saintes femmes non loin du lieu appelé *de Mars*. Cette désignation indique le voisinage du champ et du temple de Mars, et concorde parfaitement avec la description de la ville de Vienne par les Romains.

Le monastère de *Saint-André-le-Haut*, qui portait dans le moyen âge le nom de *Saint-André-les-Nonains*, ou *Saint-André-les-Dames*, a été vendu avec toutes ses dépendances.

Remile Eugénie fut soumise à la règle instituée par saint *Léonien* pour le monastère de Vienne, dont *Eubone*, sœur d'*Ancemond*, était abbesse.

L'épithète de *saint* placée en avant du nom de *Léonien*, annonce qu'il était mort à l'époque de la charte, car on ne l'employait jamais pour un homme vivant.

A l'époque de 543, le seul monastère de femmes existant dans Vienne était celui de *Sainte-Blandine*,

Digitized by Google

et *Eubone* en était alors l'abbesse. *Sainte-Blandine* et *Saint-André-le-Haut* étaient dans l'intérieur de la ville.

On n'admettait que des veuves à *Sainte-Blandine*, et le nombre s'en élevait à vingt-cinq. Celui des religieuses de *Saint-André-le-Haut* s'élevait à cent.

Enfin, la charte rappelle des donations faites à la *mère-église ;* ceci s'entend de l'église alors métropolitaine sous le vocable des *Sept-Frères-Machabées*.

—

INVASION DES LOMBARDS DANS LES GAULES.

Les Lombards étaient des peuples du nord, fixés depuis quelque temps en Pannonie, et que l'eunuque Narsès attira en Italie vers l'an 568. En moins de trois ans ils se rendirent maîtres de ce beau pays, à l'exception de Rome et de Ravenne. Alboin, leur roi, est considéré comme le chef de la dynastie lombarde. Milan devint leur capitale.

Lors de leur invasion en Italie, les Lombards poussèrent des détachements au delà des Alpes, et commirent de grands dégâts dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Savoie et le Haut-Dauphiné; mais le duc *Mummol*, le meilleur des généraux francs, les défit complètement avec l'assistance des gens du pays. Ce fut alors que pour la première fois on vit deux évêques, celui d'Embrun et celui

Digitized by Google

de Gap, combattre le casque en tête et l'épée à la main. Il est vrai que, d'après le portrait qu'en fait Grégoire de Tours, ces deux évêques, qui étaient frères, avaient la réputation de s'être familiarisés depuis long-temps avec le viol, le pillage et le meurtre.

En 574, les Lombards essayèrent de venger la défaite qu'ils avaient éprouvée quelques années auparavant. Ils traversèrent les Alpes avec des forces considérables, et assiégèrent à la fois Grenoble et Valence. Mais le duc *Mummol* arriva à temps pour leur faire lever le siége de ces deux villes, et leur faire repasser les Alpes après avoir éprouvé de grandes pertes.

A dater de cette époque, on voit les Francs faire des incursions dans la Lombardie.

MÉDAILLE EN L'HONNEUR DE L'EMPEREUR MAURICE.

Cette médaille en or fut frappée à Vienne en l'an 584, époque à laquelle il y eut un traité d'alliance entre l'empereur Maurice et Childebert II, contre les Lombards.

On voit d'un côté la tête de Maurice, avec cette légende : *D. N. Mauricius P. Au.* Au revers est le *Labarum* avec l'*A* et l'Ω, et cette inscription : *Vienna de officina Laurenti.*

Digitized by Google

MEURTRE DE SAINT DIDIER, ÉVÊQUE DE VIENNE.

Saint Didier avait été *élu* évêque de Vienne en 596. Childebert II venait de mourir. Ses fils, Théodebert et Thierri, lui succédèrent, le premier en Austrasie, et le second en Bourgogne, sous la tutelle de Brunehaut leur aïeule.

Il paraît que le clergé et le peuple de Vienne avaient profité de la minorité du roi de Bourgogne pour élire leur évêque, *suivant les anciens canons*.

Lorsque Brunehaut fut obligée de quitter le royaume d'Austrasie et de se réfugier auprès de Thierri, roi de Bourgogne, elle trouva sans doute mauvais que le choix de l'évêque n'eût pas été laissé au souverain.

On ne peut qu'attribuer aux intrigues de Brunehaut le refus que fit le pape Grégoire d'envoyer le *pallium* à saint Didier. Le souverain pontife reprochait à saint Didier d'enseigner la grammaire, les belles-lettres et l'éloquence profane. *Une même bouche*, lui disait le saint Père, *peut-elle prononcer avec décence les louanges de Jésus-Christ et l'éloge de Jupiter?*

D'un autre côté, et à la même époque, un autre évêque, saint Domnole, vint pour prendre possession du siége de Vienne; mais il est probable que

Digitized by Google

le clergé et le peuple refusèrent de reconnaître ce nouveau venu. Brunehaut fit convoquer un concile à Châlons-sur-Saône, où saint Didier, accusé de plusieurs crimes, fut déposé et exilé en Écosse.

Cette persécution dut animer saint Didier contre la reine Brunehaut. Il revint à Vienne, où la ville se partagea entre lui et saint Domnole. Le gouverneur de Vienne fit jeter dans les prisons douze serviteurs de l'Église qui s'étaient prononcés pour saint Didier.

Pendant ce temps, Brunehaut, pour prolonger son empire sur son petit-fils, tâchait de l'amollir par les plaisirs, et de le brouiller avec son frère Théodebert.

Les deux frères avaient même levé de puissantes armées et étaient au moment d'en venir aux mains, lorsque les généraux et les soldats de Thierri, qui ne partageaient pas les ressentiments de Brunehaut, forcèrent ce prince à signer la paix avec son frère. On égorgea dans sa tente Protade, que Brunehaut avait fait nommer depuis peu maire du palais, homme qui lui était entièrement dévoué, et qui, d'après ses instigations, avait été l'un des premiers moteurs de la guerre entre les deux frères.

Ces derniers événements se passèrent dans les années 605 et 606. Le crédit de Brunehaut sur Thierri paraissait baisser tous les jours. Le nouveau maire du palais songea à marier Thierri, ce qui,

Digitized by Google

selon les ennemis de Brunehaut, devait porter le dernier coup à la puissance de celle-ci.

Thierri, tourmenté chaque jour par ses courtisans, consentit enfin à s'engager dans les liens du mariage. Une ambassade solennelle fut envoyée à Vitteric, roi d'Espagne, pour lui demander la main d'Ermenberge, sa fille, qui effectivement fut amenée à Châlons-sur-Saône, où se tenait la cour de Bourgogne.

Saint Didier s'était rendu depuis quelque temps dans cette ville; il avait eu de fréquentes conférences avec le roi, et Brunehaut acquit la preuve qu'il avait secondé de tout son pouvoir ceux qui cherchaient à marier Thierri; il lui avait effectivement fait de vifs reproches sur le débordement de sa vie, et il y avait sans doute mêlé quelques conseils qui avaient déplu à Brunehaut.

Quand la princesse Ermenberge fut arrivée à Châlons, saint Didier crut devoir retourner à Vienne. Brunehaut, de concert avec l'évêque de Lyon, qui détestait saint Didier, et avait présidé le concile de Châlons, dans lequel ce dernier avait été déposé et exilé, détacha des assassins sur les traces de l'évêque de Vienne. Ils l'atteignirent à Pressigny dans la Dombe, où ils l'assommèrent.

Chacun sait que Brunehaut eut le talent d'empêcher le mariage de son petit-fils, et qu'elle reprit sur ce monarque un ascendant qu'elle conserva jusqu'à sa mort.

Digitized by Google

L'assassinat de saint Didier eut lieu le 23 mai 607. Son corps fut apporté à Vienne, et placé, selon Chorier, dans un mausolée au pied de l'éminence au nord de la ville, qu'on appelle encore le *Puy-Saint-Didier*. Mais Charvet, dans son histoire de la sainte église de Vienne, annonce positivement que le corps de saint Didier fut enterré dans l'église des Saints-Apôtres, ce qui est plus probable.

Chorier dit que les masures, les pavés en mosaïque et les aquéducs qu'on trouve au *Puy-Saint-Didier*, sont une preuve de la grandeur et de la magnificence du bâtiment qui l'a jadis occupé. Nous partageons l'opinion de cet auteur, et nous ne mettons pas en doute qu'il a existé, au dessous de la maison actuelle de M. Merle, de vastes et belles constructions. Nous avons nous-même assisté à la découverte de plusieurs mosaïques et d'anciennes fondations; mais tous ces vestiges, par leur étendue, nous ont paru indiquer une grande habitation, et non un mausolée. Il serait possible que l'évêque de Vienne eût eu là une maison de campagne.

Au reste, le corps de saint Didier ne fut point apporté à Vienne aussitôt après le meurtre. Saint Domnole, qui lui succéda, après avoir été coévêque de son vivant, ne fit aucune démarche pour obtenir les restes de son prédécesseur; ce fut saint Éthère, évêque de Vienne en 616, qui obtint de *Clotaire II* l'autorisation d'opérer cette translation. Les Viennois, qui n'avaient jamais aimé saint

Digitized by Google

Domnole, à la nomination duquel ils étaient étrangers, rendirent les plus grands honneurs aux reliques de saint Didier

Saint Domnole lui-même ne se plaisait pas beaucoup à Vienne, si l'on en juge par une lettre qu'il écrivait au roi Clotaire pour le prier « de ne pas « laisser un homme simple comme lui dans une « ville où il était en butte aux vexations de séna- « teurs sophistiques, et de juges philosophes ». (*Hadriani Valesii notitia Galliarum*, p. 605.)

—

FONDATION DE L'ÉGLISE DE SAINT MAURICE.
DÉNOMBREMENT DES MONASTÈRES AUTOUR DE VIENNE.

L'église métropolitaine des Sept-Frères-Machabées menaçant ruine, l'évêque de Vienne, saint Éolde, la fit démolir vers l'an 718, et en construisit une nouvelle sous le vocable de *Saint-Maurice* C'est à dater de cette époque que les actes de l'église de Vienne furent rédigés au nom du bienheureux saint *Maurice*, qui devint le patron de la ville.

La nouvelle église était loin de ressembler à la magnifique basilique qu'on voit aujourd'hui. Adon, dans sa Chronique, en parlant de l'évêque Éolde, et de la construction de l'église dédiée à saint Maurice et à ses compagnons, s'exprime ainsi : *Domunculam criptatam construxit*, ce qui ne

Digitized by Google

donne pas une haute idée de la nouvelle métropole.

Les cloîtres étaient sans doute considérables, puisque le clergé nombreux qui desservait cette église vivait en commun.

On comptait dans l'intérieur de la ville fortifiée, outre l'église métropolitaine dédiée primitivement aux saints Apôtres, et successivement aux Sept-Frères-Machabées et à saint Maurice, les églises de Saint-Martin, de Saint-Sévère, de Notre-Dame-d'Outre-Gère, et de Saint-Pierre-entre-Juifs, et deux monastères de femmes, celui de Sainte-Blandine, et celui de Saint-André-le-Haut.

L'esprit cénobitique avait fait de grands progrès. Beaucoup de personnages puissants avaient imité le duc Ancemond, en fondant et en dotant des monastères autour de Vienne. Ceux construits par saint Avite existaient encore et renfermaient quatre cents moines.

Le monastère de Saint-Pierre était desservi par cinq cents moines;

Celui de Saint-André-le-Bas, par cent moines.

L'auteur anonyme de la *Vie de saint Clair* cite comme étant dans la banlieue de Vienne, et, pour ainsi dire, contre les remparts, les monastères de Saint-Romain, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Gervais et Saint-Protais, de Saint-Marcel, de Saint-Vincent, de Saint-Nizier, et de Saint-Just.

On serait aujourd'hui fort embarrassé de désigner avec certitude l'emplacement véritable de la plu-

Digitized by Google

part de ces monastères, dont cependant les noms s'appliquent de temps immémorial à des territoires autour de la ville.

Le diocèse de Vienne contenait soixante autres monastères.

L'auteur de la *Vie de saint Clair* parle d'un monastère de filles à Sainte-Colombe, contenant alors trente religieuses.

LES MAURES OU SARRASINS.

Ce fut en 732 que Charles Martel gagna, entre Tours et Poitiers, une bataille décisive sur les Sarrasins, qui laissèrent, dit-on, trois cent soixante et quinze mille morts sur le champ de bataille.

Cependant ils n'en restèrent pas moins maîtres d'une grande partie du Languedoc.

Thierri III occupait alors le trône de France, sous le bon plaisir de Charles Martel, en qui résidait réellement la toute-puissance. Plusieurs grands vassaux voyaient avec peine une nouvelle dynastie qui s'annonçait comme devant être forte et active, prête à s'emparer de la couronne chancelante depuis long-temps sur la tête des descendants de Clovis. Ils reconnaissaient parfaitement l'incapacité de ceux-ci; mais il leur convenait de n'avoir qu'un simulacre de roi, sous lequel leur agrandissement était presque certain. Aussi Eude, duc d'Aquitaine,

Digitized by Google

avait secoué le joug et s'était déclaré indépendant. Son exemple, malgré les guerres dont il avait été suivi, avait réveillé beaucoup d'ambitions, et les gouverneurs des villes de l'ancienne province Viennoise, alors voisins, d'un côté, des Sarrasins, et, d'un autre côté, des Lombards, qui étaient, à peu de chose près, les maîtres de toute l'Italie, inspiraient des craintes fondées à Charles Martel, qui, après la bataille de Poitiers, se rendit à la tête de quelques troupes dans l'ancien royaume de Bourgogne, où des mouvements séditieux s'étaient manifestés. Il punit les intrigants et les mutins, et confia le gouvernement des principales villes, et notamment de Lyon et de Vienne, à ses *fidèles*, qualification donnée à des gens de guerre qui lui prêtaient un serment particulier de *fidélité*.

Une révolte sérieuse des Frisons empêcha Charles Martel de songer pour le moment à expulser les Sarrasins du Languedoc. A peine les Frisons furent-ils défaits, que la mort d'Eude, duc d'Aquitaine, arrivée en 735, lui fournit l'occasion de s'emparer de ce duché, dont, à la vérite, il remit en possession un des fils d'Eude, mais simplement en qualité de vassal.

Les Frisons se soulevèrent de nouveau en 736, et Charles Martel, après une victoire complète sur eux, était occupé à prendre les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles révoltes, quand il apprit que, par les intrigues du duc *Moronte*, gouverneur

Digitized by Google

des frontières de la Provence, cette province et la ville de Lyon venaient de lever l'étendard de la rebellion.

Charles Martel se transporta rapidement à Lyon, qui, ne prévoyant pas sa prompte arrivée, était hors d'état de soutenir un siége, et ouvrit ses portes à la première sommation. Il entra successivement avec son armée dans la Provence, et s'empara d'Arles et de Marseille, qui avaient suivi l'exemple de Lyon. Il châtia les rebelles, dont le chef (le duc Moronte) s'échappa, et alla se réfugier chez les Sarrasins du Languedoc. Charles Martel regarda la sédition comme entièrement éteinte, et la Provence lui donnait d'autant moins d'inquiétude, qu'à cette même époque il contracta une alliance étroite avec Luitprand, roi des Lombards. Cependant il plaça de nouveau ses *fidèles* dans les villes les plus importantes.

Dans l'année 737, on apprit tout-à-coup qu'Avignon venait d'être occupé par les Sarrasins. Cette invasion était la suite des intrigues du duc Moronte, et des intelligences qu'il avait conservées dans la Provence; les Sarrasins remontèrent le Rhône jusqu'à Lyon, en mettant tout à feu et à sang, et de là ils se répandirent comme un torrent dévastateur dans la Bourgogne.

Vienne *la Riche*, Vienne *la Belle*, les nombreux monastères des environs, et tous les villages voisins furent la proie des flammes; mais les

Digitized by Google

efforts des Sarrasins échouèrent devant les remparts de Vienne *la Forte*, vaillamment défendue par les habitants, dont le nombre s'était sans doute accru de tous ceux qui, à l'approche de l'ennemi, étaient venus chercher un refuge dans la vaste enceinte de la ville fortifiée.

Cependant Charles Martel était accouru avec une armée habituée à vaincre; les Sarrasins et leurs adhérents furent enfoncés de toute part; Avignon fut pris d'assaut; une grande partie des habitants périt sous les coups du vainqueur, et la presque totalité de cette malheureuse ville, fut, dans le premier moment de la victoire, réduite en cendres.

Bientôt le roi des Lombards envoya des troupes à Charles Martel, qui, avec ce renfort, passa en Languedoc, et s'empara de presque toutes les villes qu'occupaient encore les Sarrasins.

Telle est la narration extraite d'un assez grand nombre de chroniques de cette époque, narration que se sont appropriée Daniel dans son *Histoire de France*, Chorier dans celle du *Dauphiné*, et enfin Charvet, dans celle de *la sainte église de Vienne*.

Cependant quelques chroniques placent avant la bataille de Poitiers les ravages commis par les Sarrasins dans la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais et la Bourgogne jusqu'à Sens, où ils furent repoussés.

D'autres prétendent que ces mêmes ravages furent exercés par une partie de l'armée d'Abdérame, qui

Digitized by Google

remontait le Rhône pendant que le gros des forces de ce général sarrasin se portait sur la Loire. Or, tout le monde sait qu'Abdérame perdit la fameuse bataille de Poitiers, contre Charles Martel, et alors les événements dont nous avons parlé se seraient passés en 732.

Enfin quelques-unes sembleraient indiquer que la marche des Sarrasins le long du Rhône n'aurait eu lieu que trois ou quatre ans après l'époque que nous avons indiquée.

Mais toutes ces chroniques s'accordent sur le fait que les Sarrasins brûlèrent les villes et à plus forte raison les villages et les monastères des pays par lesquels ils passèrent; qu'ils emmenèrent les bestiaux et égorgèrent les habitants; qu'ils échouèrent devant les remparts de la noble et ancienne cité de Vienne; qu'alors ils traversèrent le Rhône, incendièrent Lyon et firent des dégâts affreux jusqu'à Sens.

Elles donnent, à la vérité, d'autres dates, et assignent d'autres causes à cette incursion : par exemple, Scipion Dupleix, auteur assez célèbre par ses recherches, place l'invasion des Sarrasins à peu près à la même date que nous, puisqu'il dit qu'elle eut lieu après la mort du duc Eude; mais il en trouve la cause dans le ressentiment des enfants de ce duc, qui se seraient alliés non seulement avec les Sarrasins du Languedoc, mais encore avec les Andalous, les débris des Visigoths, les mécontents

Digitized by Google

de la Provence et les aventuriers de plusieurs nations, à la tête desquels ils auraient remonté le Rhône : « Ils assaillirent furieusement l'ancienne cité de « Vienne, de laquelle ayant été vigoureusement re- « poussés, ils repassèrent le Rhône, etc. » (Dupleix, tome II, p. 259.)

L'auteur d'un *Précis historique des guerres des Sarrasins dans les Gaules*, imprimé à Paris en 1810, et qui ne se désigne que par les lettres B.....n C.....f, nous a paru avoir recueilli dans son ouvrage, qui contient 54 pages in 8°, tout ce qui a été écrit sur les Sarrasins; il partage notre opinion sur l'époque et sur les causes de l'invasion, et voici comment il s'explique, page 34 :

« Alors, si les écrivains de ce temps ne nous « en ont point imposé, et leur témoignage unanime « repousse ce soupçon, commença pour la Pro- « vence une lamentable succession de maux et de « calamités, qui n'eut de terme que celui du séjour « des Sarrasins au milieu de ses riches campagnes. « Partout où ces barbares peuvent atteindre, ils « pillent, brûlent, massacrent. Le feu qu'ils allu- « ment n'est éteint que dans le sang qu'ils répan- « dent. Arles est saccagée; Aix ravagée par le fer « et le feu. Cimier ne présente plus que ses ruines « à ses habitants éperdus, forcés d'aller chercher « à Nice un asyle qui ne sera pas plus respecté. « Marseille, Valence, Viviers, Lyon subissent le « même sort. *Vienne seule échappa à cette déso-*

Digitized by Google

« *lation générale, et le dut au courage heureux*
« *de ses habitants. Les Sarrasins, ne pouvant*
« *s'en rendre maîtres, firent le dégât dans la*
« *campagne ;* de là ils viennent sur les rives de la
« Saône, et s'emparent de Besançon, dans la Fran-
« che-Comté, de Tournus, de Châlons, d'Auxerre,
« de Dijon, de Mâcon, en Bourgogne, qu'ils rui-
« nent ou qu'ils dévastent. »

Ainsi le fait des dévastations est constant. L'époque seule serait douteuse, si le grand nombre des chroniques permettait de l'incertitude sur la date que nous avons adoptée, d'après des opinions qui nous paraissent irrécusables.

Consultons à présent les auteurs locaux sur une catastrophe qui, à coup sûr, laissa dans le pays des souvenirs constants.

D'abord Adon, archevêque de Vienne de 860 à 876, s'exprime ainsi avec toute la brièveté d'un chroniqueur : « *Saraceni pene totam Aquitaniam*
« *vastantes et late alias provincias igne ferro-*
« *que superantes, Burgundiam dirissima infes-*
« *tatione deprædantur.* »

« Des deux côtés du Rhône, dit le Martyrologe
« de Vienne, les monastères furent brûlés, les
« églises pillées et ruinées, et les peuples massa-
« crés. Le siége de Vienne, par suite de cette
« catastrophe, resta deux ans sans pasteur. »

Si, à l'appui de ces témoignages écrits, on consulte les localités, on trouve partout, au midi de

Digitized by Google

la ville et sur la rive droite du fleuve, des traces irrécusables d'un incendie immense, et, pour ainsi dire, instantané.

Enfin Chorier, dans ses *Recherches des Antiquités de Vienne* (page 353 de la nouvelle édition), parle d'anciens murs *romains* vers la porte de Saint-Gervais, qualifiés *muri Saracenorum*, preuve certaine de l'ignorance dans laquelle le peuple était tombé, et de la terreur qu'avaient inspirée les Sarasins. Nous ajouterons au témoignage de Chorier, que nous avons vu nous-même dans des actes du commencement du seizième siècle, les remparts *romains*, le long de la Gère, indiqués comme *muri Saracenorum*.

Il n'est pas douteux que l'incendie d'une immense quantité de monastères nous à fait perdre une foule de manuscrits qui auraient jeté du jour sur l'histoire ancienne; et d'un autre côté, à dater de l'invasion des Sarrasins, l'histoire du moyen âge devient d'une obscurité bien difficile à pénétrer; car alors l'ignorance augmente chaque jour, et les recherches historiques ne peuvent plus être dirigées que par des chroniques presque toujours fautives, ou par des légendes peu croyables.

Charles Martel, après ses victoires sur les Sarrasins, distribua à ses *fidèles* la plus grande partie des biens ecclésiastiques envahis par les ennemis et reconquis par lui.

Il pensait que ces propriétés, étant sorties forcé-

Digitized by Google

ment des mains de l'Église, étaient à sa disposition par suite du droit de conquête. Il se contenta en conséquence de savoir sur qui il les avait prises, sans s'occuper de ceux à qui elles avaient précédemment appartenu.

Cette logique n'était point du goût des gens d'église, et nous les verrons, pendant plusieurs règnes, travailler constamment, et non sans succès, à se faire remettre en possession des biens dont ils avaient été dépouillés.

Les affreuses dévastations commises par les Sarrasins dans le diocèse de Vienne furent cause que la chaire épiscopale ne fut point occupée pendant deux ans.

—

SAINT VILLICAIRE, PREMIER ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

Saint Villicaire fut *élu* évêque de Vienne en 739. Le pape Grégoire III lui permit de prendre le titre d'*archevêque*, qui fut porté par ses successeurs. Dans la suite, cette qualification s'étendit à tous les métropolitains.

—

MORT DE GRIPPON.

Childéric, dernier roi de la première race, ayant été dégradé en 752, Pepin fut élu à sa place par

Digitized by Google

une assemblée des états qui se tint à Soissons. Grippon ou Grifon, frère du roi Pepin, s'étant brouillé avec lui, se réfugia auprès du duc d'Aquitaine; mais voyant ce dernier ébranlé par les menaces de Pepin, il se mit en 753 à la tête de quelques troupes, dans la résolution de chercher un asyle auprès d'Astolphe, roi des Lombards.

Pepin, informé de la marche de son frère, donna ordre à Frédéric, gouverneur de la Bourgogne, et à Theudoëno, comte et gouverneur de Vienne, de lui fermer le passage.

Les deux gouverneurs s'étant emparés des issues de la Maurienne, Grippon voulut les forcer. Cette affaire fut si chaude que les trois chefs restèrent sur le champ de bataille.

MORT DE CARLOMAN.

Le pape Étienne II, que quelques chronologistes indiquent comme étant le troisième de ce nom, ayant eu des démêlés sérieux avec Astolphe, roi des Lombards, se décida à venir implorer la protection du roi Pepin, qui le reçut avec les plus grands honneurs, en l'année 753.

Pepin, outre Grippon, avait un autre frère nommé Carloman, qui, duc d'Austrasie, s'était dégoûté des grandeurs de ce monde, et avait résigné son duché à Pepin pour se faire moine du Mont-Cassin.

Digitized by Google

Astolphe, informé des préparatifs que fesait Pepin, à l'instigation du pape, fit venir le moine Carloman et l'envoya en ambassade auprès de son frère, avec des instructions propres à maintenir la paix.

Carloman trouva le roi Pepin à Vienne, avec sa cour et une puissante armée prête à traverser les Alpes. Non seulement il échoua complètement dans sa mission auprès de son frère, mais encore il fut consigné à Vienne, où il resta avec la reine Bertrade, tandis que le roi, à la tête de son armée, se portait sur la Lombardie.

Cette campagne contre les Lombards se termina par un traité de paix qui ne dura pas long-temps.

Carloman mourut à Vienne en 754, et son corps fut transporté dans le monastère du Mont-Cassin.

NOUVEAU SÉJOUR DU ROI PEPIN A VIENNE.

En l'année 767, le roi Pepin, venant de combattre le duc d'Aquitaine, arriva à Vienne vers les fêtes de Pâques, et y séjourna avec son armée jusqu'à la fin d'août. Les troupes occupaient les fortifications, ou étaient campées autour de la ville.

Le roi, trouvant le siége de Vienne vacant, nomma archevêque Bertéric. Les auteurs ecclésiastiques font remarquer que Pepin, en retour des services

Digitized by Google

qu'il avait rendus au pape Étienne, avait obtenu de lui le droit de pourvoir aux archevêchés et évêchés qui vaqueraient à l'avenir.

—

NOUVELLES DISCUSSIONS ENTRE LES ARCHEVÊQUES DE VIENNE ET D'ARLES.

Cette affaire se régla dans le concile de Francfort, que Charlemagne fit tenir en sa présence en 794. On s'en référa aux anciennes décisions.

Mais l'évêque de Tarantaise prétendit, dans ce même concile, que son église étant métropolitaine ne devait sous aucun prétexte être assujettie à celle de Vienne. Le jugement de cet incident fut renvoyé au pape. Ce fut effectivement Léon III, qui, par une bulle du 15 juillet 806, prononça sur les prétentions de l'évêque de Tarantaise, « et quoique, dit-il, l'évêque de Tarantaise ait juridiction « sur quelques villes, cependant la province des « Alpes Grecques demeurera toujours soumise à « l'église de Vienne, ainsi que cela a été ordonné « plusieurs fois par nos prédécesseurs; et l'évêque « de Tarantaise ne doit point se faire une peine « d'être soumis à l'autorité d'une dignité plus grande « que la sienne, puisque, s'il a quelques évêques « au dessous de lui, il ne tient ce rang que de « notre pure libéralité ».

Il est à remarquer que l'archevêque de Vienne,

Digitized by Google

Ours, assista au concile de 794. Ce prélat avait été *élu* en 790, *suivant les anciens canons*; mais Charlemagne, sans s'arrêter à cette élection, nomma Volfère archevêque de Vienne. Cependant, comme ce Volfère était un Bavarois, presque toujours à la suite de la cour du souverain, dont il était un des *fidèles*, il paraît que tant qu'Ours vécut, il se contenta du titre de coadjuteur.

STATUTS DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAURICE.

Charlemagne est regardé avec raison comme un des bienfaiteurs de l'église de Vienne. Voici le début des nouveaux statuts qui furent soumis à son approbation :

« L'an 805 de la nativité de Jésus-Christ, par « l'autorité, la libéralité et la magnificence du très « pieux empereur Charlemagne, et par les soins du « vénérable seigneur Volfère, archevêque de Vien- « ne, l'église de cette ville a été réparée et de nou- « veau fondée, dotée et augmentée, soit dans ses « revenus, soit dans son clergé. Le palais de l'arche- « vêque, et divers logements pour les chanoines et « pour les autres clercs ont été construits aux envi- « rons de l'église; la discipline et la manière de faire « le service divin ont été rétablies, et des régle- « ments propres à lui rendre son ancien lustre et à « maintenir le bon ordre, ont été arrêtés. »

Ces statuts, dont il ne reste que quelques frag-

Digitized by Google

ments conservés par Charvet dans son *Histoire de la sainte église de Vienne* (page 157), nous font connaître que l'église de Vienne était celle qui avait été dédiée auparavant aux Sept-Frères-Machabées, et successivement à saint Maurice et à ses compagnons.

Voici la composition du chapitre de Saint-Maurice, appelé à jouer un rôle dans l'histoire de notre ville. Cette composition est extraite des mêmes statuts.

1 Prévôt.
1 Doyen.
1 Grand-archidiacre.
4 Archidiacres forains.
1 Précenteur.
1 Chantre.
1 Sacristain.
1 Mistral.
1 Chancelier.
2 Abbés.
6 Chevaliers légistes avoyers.
1 Maître de chœur.
1 Grand-Chapelain.
60 Chanoines.
8 Archiprêtres.
100 Prêtres.
6 Coadjuteurs.
20 Diacres.
20 Sous-diacres.
40 Grands-clercs.
24 Petits-clercs.

300 individus en tout.

Ce nombre resta le même jusqu'en 1385.

Digitized by Google

La persévérance que mit le clergé de Vienne à reconstruire l'église métropolitaine sur le même emplacement, nous fait présumer que les archevêques n'eurent pas moins de constance à maintenir leur palais sur le même local. Il joignait l'église de Saint-Maurice au nord et à l'est. Il a été vendu à plusieurs particuliers. M. Clemaron, l'un des acquéreurs, en démolissant un ancien mur à l'angle sud-ouest du palais, trouva sous les fondations une grande quantité de pierres sculptées, provenant évidemment de la démolition d'un ancien temple. Il en donna quelques-unes au Musée de Vienne; il en plaça quelques autres dans les murs de la cour de sa maison: mais il en employa la plus grande partie, après les avoir fait retailler, dans la construction de son habitation.

L'inspection du très ancien mur sous lequel s'est trouvé cet amas de matériaux romains, nous a fait songer à l'édit de l'empereur Honorius, de 399, qui ordonnait de renverser les temples des faux-dieux, et de briser leurs statues. Les matériaux provenant des démolitions devaient être enfouis dans les fondations des édifices publics, des aquéducs et des égouts. Ainsi nous pensons que le palais épiscopal fut construit peu de temps après cet édit, sur le même emplacement qu'il occupait lorsqu'il a été vendu.

Digitized by Google

—

PRÉTENDUS SÉJOURS DE CHARLEMAGNE A VIENNE.

Il est probable que Charlemagne passa à Vienne à l'époque des guerres qu'il soutint en Italie ou en Espagne ; mais l'histoire n'a conservé le souvenir d'aucun acte important qui ait signalé sa présence dans notre ville. Ainsi ses parties de chasse dans la plaine de Septème, la chapelle et les palais qu'il y aurait fait construire, tout cela doit être rangé dans la catégorie des romans.

—

CHARLEMAGNE RENONCE AU DROIT DE NOMMER LES ÉVÊQUES.

Les auteurs ecclésiastiques s'accordent à dire que Charlemagne, pour rendre aux églises leur ancienne splendeur et surtout leur indépendance, avait renoncé au droit de nommer aux évêchés.

—

TESTAMENT DE CHARLEMAGNE.

En l'an 806, l'empereur fit son testament à Thionville. Ce testament fut signé par les grands personnages de l'empire que Charlemagne avait convoqués dans cet objet. On y remarque la signa-

Digitized by Google

ture de Volfère, archevêque de Vienne. Au reste ce testament resta sans effet, puisque ceux de ses enfants entre lesquels il partageait ses vastes états, moururent avant lui.

—

ÉLECTION DE BARNARD, ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

Cet archevêque fut élu, *selon les anciens canons*, après la mort de saint Volfère. Barnard était abbé d'Ambournay, lorsque saint Volfère mourut, en 810.

—

NOUVEAU TESTAMENT DE CHARLEMAGNE.

Ce testament est de l'année 811. L'empereur ordonna que l'or, l'argent, les bijoux et les pierreries qui existeraient à son décès, seraient divisés en trois parts, dont l'une fut réservée à sa famille. Quant aux deux autres parts, il devait en être fait vingt-un lots égaux pour être distribués à vingt-une églises métropolitaines, dans le nombre desquelles figure celle de Vienne.

—

MORT DE CHARLEMAGNE.

L'empereur Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle le 28 janvier 814.

Digitized by Google

Pepin, l'aîné de ses fils, roi d'Italie, était mort le 8 juillet 810, ne laissant qu'un fils naturel, nommé Bernard, qui succéda à la couronne d'Italie.

Un seul fils, Louis le Débonnaire, restait à Charlemagne, et lui succéda, après avoir été associé à l'empire dès l'année précédente.

Ce fut, sans nul doute, parce que Bernard était fils illégitime de Pepin, qu'il n'eut pas une portion plus grande dans l'héritage de son aïeul.

—

RESTITUTIONS ET DONATIONS A L'ÉGLISE DE VIENNE.

Par un diplôme de l'an 815, VIIIe indiction, l'empereur Louis le Débonnaire fit restituer à l'église de Vienne, l'église de Saint-Symphorien et la terre de Feyzein, dont le revenu devait servir à l'entretien des pauvres et des pélerins.

Il donna à l'archevêque Barnard, pour augmenter la mense de son église, deux monastères, l'un dédié à Saint-André, et l'autre à Saint-Nizier.

Par une autre charte de la même année, l'empereur accorda à l'église de Vienne le droit d'entretenir cinq bateaux pour l'usage des frères et des familiers, avec faculté de les faire naviguer sur le Rhône et sur la Saône, sans payer aucune redevance.

Enfin, par une autre charte de 816, il fit rendre à l'archevêque Barnard différents bien sur le territoire de Vaison.

Digitized by Google

—

FONDATION D'HOPITAUX.

Dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle en 816, il fut décidé qu'il serait construit des hôpitaux à proximité des églises métropolitaines.

L'hospice civil actuel de Vienne désigné dans les anciens titres d'abord sous les noms de *Grande Aumônerie*, et ensuite d'*Hôpital de Saint-Paul*, fut sans doute fondé à cette époque. Il n'était séparé de l'église métropolitaine que par les bâtiments de l'archevêché. Cet hospice fut incendié en 1758, de sorte que les constructions existantes sont toutes postérieures à cette époque.

Plus tard, c'est-à-dire après la fondation de la *Grande Aumônerie*, des hospices furent établis à toutes les portes de la ville, et surtout à celle du pont du Rhône, du côte de Vienne.

Barnard, archevêque de Vienne, passe pour avoir été l'un des rédacteurs des actes du concile de 816, qui fut tenu spécialement pour faire des réglements applicables aux chanoines et chanoinesses.

—

LOUIS LE DÉBONNAIRE PARTAGE SES ÉTATS ENTRE SES ENFANTS.

Le 10 juillet 827, Louis le Débonnaire associa

Digitized by Google

à l'empire Lothaire, son fils aîné, et créa rois d'Aquitaine et de Bavière Pepin et Louis, ses autres fils; ce dernier est connu sous le nom de *Louis le Germanique*.

BERNARD, ROI D'ITALIE, DÉCLARE LA GUERRE A L'EMPEREUR.

A peine Bernard eut-il connaissance du partage que son oncle, Louis le Débonnaire, venait de faire entre ses enfants, qu'il manifesta son mécontentement, en réunissant une armée qui s'empara des passages des Alpes. Bernard avait su mettre dans ses intérêts plusieurs grands personnages, et entre autres l'évêque d'Orléans, l'archevêque de Lyon, et Barnard, archevêque de Vienne.

L'empereur s'avança rapidement avec quelques troupes, et dès que son arrivée à Châlons sur Saône fut connue, il y eut une telle défection dans l'armée du roi d'Italie, que, resté à peu près seul, il prit le parti de venir se jeter aux pieds de son oncle et d'implorer sa clémence; mais celui-ci fut inexorable. Il fit mettre en jugement son neveu et ses complices. Ils furent tous condamnés à la mort. Cependant l'empereur commua la peine pour les séculiers, à qui on creva les yeux. Le roi Bernard ne survécut que trois jours à cet atroce supplice, qui fut employé souvent, à dater de cette époque. Bernard mourut le 17 avril 818.

Digitized by Google

Quant aux ecclésiastiques qui avaient pris part à la levée de boucliers de Bernard, ils furent confinés dans des couvents.

—

LOUIS LE DÉBONNAIRE PASSE A DE SECONDES NOCES.

Le 3 octobre 818, Hermingarde, femme de l'empereur, et mère de Lothaire, de Pepin et de Louis le Germanique, mourut à Angers.

Louis le Débonnaire se remaria en 819 à Judith, fille de Guelphe, duc de Ravensperg. Ce second mariage fut cause de tous les maux de la France et de l'empereur qui n'avait pas songé qu'ayant divisé ses états entre ses enfants, il ne lui restait aucun apanage à donner à ceux qui pourraient naître de sa seconde femme.

—

MARIAGE DE L'EMPEREUR LOTHAIRE.

En 821, Lothaire que son père avait associé à l'empire, épousa Hermingarde, fille du comte Hugues. On profita des fêtes du mariage pour obtenir de Louis le Débonnaire la grace de ceux qui s'étaient montrés favorables au roi Bernard : en conséquence l'archevêque Barnard revint prendre possession du siége de Vienne.

Digitized by Google

—

CONCILE D'ATTIGNI.

Ce concile se tint en 822. Louis le Débonnaire y fit une espèce de confession générale. Il s'accusa spécialement d'avoir causé la mort de son neveu le roi Bernard. Il se soumit à une pénitence que lui imposèrent les pères du concile, ce qui le rendit ridicule auprès des grands et du peuple.

—

COURONNEMENT DE L'EMPEREUR LOTHAIRE.

Lothaire, d'après les ordres de son père, était passé en Italie pour prendre possession des états du roi Bernard. Le pape ne fut pas plus tôt informé de l'arrivée de Lothaire qu'il l'engagea à se rendre à Rome où il fut couronné comme empereur par le saint-père. Cette cérémonie eut lieu le jour de pâques 823.

—

NAISSANCE DE CHARLES LE CHAUVE.

Charles II, dit le Chauve, fils de l'empereur Louis le Débonnaire, et de l'impératrice Judith, naquit à Francfort le 15 mai de la même année 823.

Digitized by Google

—

LOUIS LE DÉBONNAIRE FAIT UN NOUVEAU PARTAGE DE SES ÉTATS.

Ce fut en 828 que Louis le Débonnaire voulant faire un apanage à Charles le Chauve, le plus jeune de ses fils, fit publier un édit par lequel il donnait à ce jeune prince le pays de Grisons, la Suisse, Genève et la portion de l'Allemagne qui est entre le Rhin, le Mein, le Neker et le Danube.

On voit qu'il ne prenait rien sur les lots des rois d'Aquitaine et de Bavière; mais il diminuait la portion de l'empire auquel il avait associé Lothaire; et comme il craignait le mécontentement du jeune empereur, il avait eu la précaution de l'envoyer en Italie, sous le prétexte de s'opposer aux Sarrasins qui avaient envahi la Sicile et une partie du royaume de Naples : mais Lothaire, qui se doutait du projet de son père, était rapidement repassé en France, et il s'y trouvait lors de la publication de l'édit en faveur de son jeune frère.

—

RÉVOLTE DES TROIS FILS AINÉS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE CONTRE LEUR PÈRE.

Le nouveau partage de l'empire déplut singulièrement à Lothaire, ainsi que son père s'y était

Digitized by Google

attendu. Son mécontentement fut partagé par le comte Hugues, son beau-père, et plusieurs des principaux seigneurs.

Les abbés de Corbie et de Saint-Denis, les archevêques de Lyon, d'Amiens, et surtout celui de Vienne, embrassèrent le parti des princes, et furent imités par d'autres prélats dont la puissance donnait beaucoup de crédit à la faction.

Pendant ce temps, Lothaire eut l'adresse de mettre dans ses intérêts ses frères Pepin et Louis le Germanique, en leur insinuant que tôt ou tard leurs propres royaumes serviraient à accroître l'apanage de Charles le Chauve, leur frère consanguin.

Cette conjuration des enfants contre leur père fut conduite avec beaucoup de mystère, et l'on n'attendait qu'une occasion pour frapper un coup décisif.

Les Bretons se soulevèrent en 830. Louis le Débonnaire se mit à la tête d'une armée pour les faire rentrer dans l'obéissance ; mais des intelligences avaient été pratiquées avec les principaux chefs, et un jour l'armée refusa d'avancer, sous le prétexte que le mauvais temps avait rendu les chemins impraticables.

Cependant Lothaire et Pepin avaient secrétement levé des troupes et suivaient l'armée. Louis le Germanique, des intentions duquel son père commençait à se défier, et qui était pour ainsi dire gardé à vue, parvint à s'échapper et à rejoin-

Digitized by Google

dre ses frères. Dès lors la défection se mit dans l'armée de Louis le Débonnaire. Cet infortuné monarque, prévoyant le sort qui l'attendait, se décida à envoyer l'impératrice Judith à Laon, et à tenter le sort des armes avec le peu de troupes qui lui étaient restées fidèles ; mais Pepin ayant envoyé un détachement devant Laon, le gouverneur en ouvrit les portes et lui livra Judith ; conduite devant Pepin, celui-ci lui donna à entendre que le seul moyen d'éviter la mort était de prendre le voile, de conseiller à l'empereur de mettre bas les armes, de se faire couper les cheveux, et de passer le reste de ses jours dans un monastère.

Louis le Débonnaire consentit à ce que sa femme prît le voile, et cette cérémonie se fit à Poitiers, dans le monastère de Sainte-Radegonde ; mais il voulut, sur le surplus, consulter les seigneurs et les évêques, ce que Pepin n'osa pas refuser.

—

ASSEMBLÉE DE COMPIÉGNE ET SES SUITES.

Les archevêques et autres prélats qui avaient suivi les armées se réunirent avec les principaux seigneurs, dans la grande salle du château de Compiègne, où Louis le Débonnaire fut introduit. Son air consterné, l'aveu de ses fautes avec des expressions peu dignes de son haut rang, lui firent

Digitized by Google

perdre le peu de considération qu'on avait encore pour lui.

Cependant Lothaire n'osa pas demander l'abdication de son père; il la désirait vivement, mais il voulait qu'elle parût volontaire. Il plaça auprès de Louis le Débonnaire quelques moines avec la mission secrète de le dégoûter des grandeurs de ce monde, et de lui inspirer le désir de se retirer dans un monastère; mais il arriva que ces moines s'intéressèrent à l'empereur et cherchèrent à lui donner du courage. Leur conduite ne fut pas tout-à-fait exempte d'ambition personnelle, car ils exigèrent des conditions sur la nature desquelles les historiens gardent le silence. Quoi qu'il en soit, ils eurent l'adresse de gagner du temps, et ils en profitèrent pour faire comprendre à Pepin et à Louis le Germanique, qu'au lieu d'un père bon et tendre, ils ne trouveraient qu'un maître absolu dans leur frère Lothaire, dès que celui-ci aurait obtenu la couronne impériale, sans partage. Peu à peu ces insinuations produisirent leur effet, et un beau jour Pepin et Louis le Germanique se prononcèrent en faveur de leur père. Leurs partisans étaient les plus nombreux. D'un autre côté, Lothaire fut pris au dépourvu, et force à lui fut de céder.

Louis le Débonnaire, tout en lui pardonnant, le déclara déchu de l'association à l'empire, et ne lui conserva que le titre de roi d'Italie où il lui

Digitized by Google

ordonna de retourner. Quant à Pepin et à Louis le Germanique, l'empereur augmenta leurs royaumes de quelques provinces.

—

NOUVELLES RESTITUTIONS A L'ÉGLISE DE VIENNE.

Il paraît qu'une des conditions imposées à Louis le Débonnaire par les moines qui l'avaient si bien servi fut qu'il ne témoignerait aucune mauvaise humeur aux prélats qui s'étaient prononcés pour ses enfants; effectivement il ne pouvait ignorer que Barnard, archevêque de Vienne, était entièrement dévoué à Lothaire. Cependant, par une charte datée d'Aix-la-Chapelle, le 5 des nones de mars, indiction 9, l'an 18 de son règne, c'est-à-dire le 3 mars 831, il rendit à l'église de Vienne le monastère de Saint-André-le-Bas, fondé par le duc Ancemond, et qui, depuis Charles Martel, appartenait au fisc.

Par une autre charte du même jour, il rendit à l'église de Vienne le bourg d'Épaône, si célèbre par la tenue du concile de 517, présidé par saint Avite. Ce bourg avait été cédé par Charles Martel à un comte d'Albon, un de ses *fidèles* : aussi est-il dit dans la charte que cette restitution est faite à Barnard, archevêque de Vienne, du consentement et à la prière du très illustre comte Abbon, ou d'Albon, qui était, sans doute, un des descendants de celui qui vivait sous Charles Martel.

Digitized by Google

—

NOUVELLE RÉVOLTE DES TROIS FILS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.

Ce fut Pepin, roi d'Aquitaine, qui, en 832, leva le premier l'étendard de la révolte; ses frères ne tardèrent pas à l'imiter; mais, cette fois, l'empereur montra de l'énergie, et suivit les conseils de sa femme Judith qui était sortie de son monastère. Les trois fils furent obligés de demander pardon à leur père. Louis le Débonnaire punit Pepin en lui enlevant le royaume d'Aquitaine pour le donner au jeune Charles le Chauve.

Mais les trois aînés, obligés de céder momentanément, ne se tenaient point pour battus. Lothaire était passé en Italie où il fesait de grands armements. Il ne pouvait se consoler d'avoir été privé de la dignité impériale. Il décida le pape à l'accompagner dans l'expédition qu'il méditait, et tandis que le souverain pontife croyait jouer le rôle de médiateur entre le père et les enfants, Lothaire fesait répandre le bruit que le pape ne venait en France que pour excommunier son père.

Les trois frères s'étaient donné rendez-vous en Alsace. L'armée de l'empereur s'y était également réunie. Le pape eut une entrevue avec Louis le Débonnaire. L'archevêque de Vienne, Barnard, passait fréquemment d'un camp à un autre pour y

Digitized by Google

porter des paroles de paix ; car les deux camps étaient remplis d'évêques, de prêtres et de moines, arrivés, disaient-ils, pour rétablir l'harmonie dans la famille impériale ; mais tout-à-coup l'armée de Louis le Débonnaire l'abandonna, et se plaça sous les ordres de ses fils.

—

DÉCHÉANCE DE LOUIS LE DÉBONNAIRE. ÉLÉVATION DE LOTHAIRE A L'EMPIRE.

Le pape avait repris le chemin de Rome le 29 juin 833, veille de la défection de l'armée de l'empereur. Celui-ci, devenu prisonnier de ses fils, fut tout d'une voix déposé comme indigne du trône, et Lothaire fut proclamé empereur.

—

PÉNITENCE IMPOSÉE A LOUIS LE DÉBONNAIRE.

Lothaire ayant pensé que la déchéance de son père n'avait point été environnée de formes assez imposantes, le fit conduire prisonnier dans le monastère de Saint-Médard, à Soissons, et convoqua un concile à Compiègne, qui reconnut que Louis le Débonnaire avait non seulement encouru la déchéance, mais encore qu'il méritait une pénitence publique.

Les motifs du jugement sont au nombre de

Digitized by Google

huit, qui entre autres contiennent des reproches à l'empereur déchu d'avoir fait marcher une armée en carême, d'avoir tenu une diète le jeudi-saint, et d'avoir condamné à l'exil et à la mort des évêques et des moines, sans les avoir fait juger selon les canons.

Les pères du concile assistèrent à l'exécution de leur sentence. Ils se réunirent dans l'église de Saint-Médard, en présence d'un peuple nombreux. Lothaire, environné d'une foule de seigneurs, ayant pris place sur son trône, son père fut amené devant l'autel, sur lequel on avait mis les reliques de saint Médard et de saint Sébastien, et là, prosterné sur un cilice, il fut obligé de s'accuser publiquement d'avoir mal usé du gouvernement que Dieu lui avait mis en main, d'avoir scandalisé l'église, et engagé son peuple dans de grands malheurs; en réparation de quoi il sollicita la pénitence canonique afin de mériter un jour l'absolution de ses péchés, par le ministère des évêques, *qui avaient la puissance de lier et de délier les pécheurs.*

L'empereur, en entrant dans l'église, avait l'épée au côté et ses habits ordinaires; les évêques lui déclarèrent que s'étant soumis à la pénitence canonique, il fallait quitter ses armes et prendre l'habit de pénitent. Il ôta lui-même son baudrier et le jeta avec son épée au pied de l'autel. Alors l'archevêque de Reims, qui avait présidé le concile,

Digitized by Google

lui mit sur les épaules un cilice, et on le conduisit processionnellement dans cet accoutrement vers une petite cellule du monastère, pour y vivre en pénitence le reste de ses jours.

Il est inutile de dire que Barnard, archevêque de Vienne, fut du nombre des membres du concile qui se montrèrent les plus acharnés contre Louis le Débonnaire.

L'impératrice Judith fut exilée à Tortone, en Italie, et Charles le Chauve fut renfermé dans l'abbaye de Prum, située dans les Ardennes.

RÉHABILITATION DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.

La dureté des traitements infligés à l'empereur déchu, l'habitude qu'avait prise Lothaire de traîner son père à sa suite comme prisonnier, la conviction générale que les malheurs de l'ex-empereur ne devaient être attribués qu'à sa trop grande bonté, tout cela commençait à faire murmurer les peuples.

D'un autre côté, Pepin et Louis le Germanique avaient peu gagné au changement qu'ils avaient eux-mêmes provoqué. Il semblait que Lothaire prenait à tâche de justifier les prévisions des moines qui, en 830, le peignaient comme un ambitieux dont le despotisme s'étendrait même sur ses frères. Des ambassadeurs envoyés par Louis le

Digitized by Google

Germanique pour obtenir quelque adoucissement à la captivité de son père furent éconduits; les prières qu'il adressa personnellement à son frère ne furent pas mieux écoutées. Dès lors des armements considérables se préparèrent dans toute la Bavière et une portion de l'Allemagne.

Lothaire quitta Compiègne, où il était alors, pour se rendre à Paris; mais il trouva sur sa route des seigneurs soulevés contre lui. Pendant qu'il cherchait à traiter avec eux, Louis-le-Germanique avait déja passé le Rhin, et tout-à-coup Pepin arriva d'Aquitaine avec une forte armée, sur les rives de la Seine.

La partie n'était plus égale; Lothaire, qui craignait d'être cerné, prit avec son armée la route de la Bourgogne, et envoya à Saint-Denis son père et son jeune frère Charles le Chauve, dont il s'était fait suivre.

On ne sut pas plus tôt que Louis le Débonnaire était libre à Saint-Denis, qu'on y accourut de tout côté. Les évêques, les seigneurs et le peuple mirent un égal empressement à lui offrir leurs hommages. Un concile, qui se tint dans l'église de Saint-Denis, condamna tout ce qui s'était passé, soit à Compiègne, soit à Soissons. Les évêques rendirent à l'empereur son épée et sa couronne, dont il reprit possession aux acclamations générales.

L'empereur partit pour Aix-la-Chapelle, où l'impératrice Judith vint bientôt le rejoindre.

Digitized by Google

Pepin obtint de nouveau de son père le royaume d'Aquitaine, dont il avait été dépouillé.

—

LOTHAIRE SE REND A VIENNE AVEC SON ARMÉE.

L'archevêque Barnard ne fut point du nombre de ceux qui contribuèrent à rappeler Louis le Débonnaire sur le trône. Ce fut même par les conseils de ce prélat que Lothaire arriva à Vienne avec son armée, et y fit un assez long séjour, en 834. Les chroniques du temps affirment que les Viennois eurent beaucoup à souffrir des exigences de leurs hôtes.

—

LOTHAIRE FAIT SA PAIX AVEC SON PÈRE.

Lothaire, après avoir préparé ses moyens d'attaque, se mit en route avec son armée. Chalons-sur-Saône lui opposa quelque résistance, et fut entièrement brûlé, à l'exception d'une seule église. Enfin Lothaire arriva vers Orléans, où son père se trouvait également à la tête de son armée, que Lothaire chercha à débaucher; mais cette fois ses intrigues n'amenèrent aucun résultat. Il comprit que s'il n'obtenait pas une victoire complète il était perdu sans ressource. Plutôt que de s'exposer aux chances incertaines d'une bataille, il préféra recourir à la clémence de son père, qui lui pardonna, à

Digitized by Google

condition qu'il ne quitterait plus l'Italie sans sa permission.

—

CONCILE DE CRÉMIEUX.

Louis le Débonnaire, ne voulant pas laisser impunies toutes les intrigues des archevêques de Lyon et de Vienne, convoqua en 835 un concile à Crémieux. Barnard parut à l'ouverture du concile; mais, redoutant la décision qui pouvait être prise à son égard, il se sauva en Italie, auprès de Lothaire.

Soit que le concile n'eût pas reconnu Barnard coupable, soit que cet archevêque eût été amnistié, il est certain qu'il était de retour à Vienne en 837.

—

FONDATION DE ROMANS.

Ce fut vers l'an 837 que l'archevêque Barnard fonda, sur les bords de l'Isère, un monastère qu'il nomma *Romans*. Lorsque les constructions furent terminées, il s'y transporta avec huit évêques de sa province, et le consacra aux saints martyrs Séverin, Exupère et Félicien. Cette cérémonie eut lieu le 2 octobre 839. Barnard accorda des revenus considérables à l'abbé et aux moines de ce couvent, autour duquel de nombreuses habitations ne tardè-

Digitized by Google

rent pas à se grouper. C'est donc, d'après l'opinion la plus généralement adoptée, à la fondation de ce monastère que la ville de Romans doit son origine.

Au reste, les archevêques de Vienne ont toujours été abbés et seigneurs de Romans.

—

CHARLES LE CHAUVE ROI DE NEUSTRIE.

Dans une assemblée tenue à Chiersi-sur-Oise en 837, Louis le Débonnaire déclara qu'il avait résolu de faire Charles le Chauve roi de Neustrie, comme Lothaire l'était d'Italie, Pepin d'Aquitaine, et Louis de Bavière. Cette déclaration fut signée par tous les assistants. L'empereur fit aussitôt paraître le jeune prince, et, en présence de la diète, il lui mit l'épée au côté et la couronne sur la tête. Tous les seigneurs qui se trouvaient à l'assemblée prêtèrent serment de fidélité au nouveau roi de Neustrie.

—

MORT DE PEPIN, ROI D'AQUITAINE, ET PARTAGE DE SES ÉTATS.

Pepin mourut en novembre 838. Il laissa des enfants en bas âge, auxquels il ne fut fait aucun apanage. Ses états, du consentement de Louis le Débonnaire, furent partagés entre Lothaire et Charles le Chauve. Louis le Germanique, mécontent

Digitized by Google

d'avoir été oublié dans ce partage, se révolta contre son père, à qui il fut forcé de demander pardon. Au reste, il prit encore les armes deux ans après.

—

MORT DE L'EMPEREUR LOUIS LE DÉBONNAIRE.

Louis le Débonnaire mourut le 20 juin 840, âgé de près de soixante-deux ans; il fut inhumé à Metz, dans l'église de Saint-Arnoul, auprès de sa mère Hildegarde. Ses derniers jours furent attristés par la nouvelle de la révolte de Louis le Germanique.

—

GUERRE ENTRE LES ENFANTS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.

Lothaire chercha à envahir l'héritage de ses frères; mais il perdit contre eux, à Fontenay, dans l'Auxerrois, le 25 juin, une grande bataille. Il y eut encore quelques combats partiels entre eux.

—

MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE BARNARD.

Cet archevêque, si fameux par ses intrigues, s'était absolument voué à la retraite, et les instances de Lothaire ne purent l'enlever à son nouveau genre de vie. Sentant approcher sa fin, il se fit

Digitized by Google

conduire au monastère de Romans, où il mourut le 22 janvier 842. Il fut béatifié par son successeur.

—

PARTAGE ENTRE LES ENFANTS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.

Au mois d'août 843, les enfants de Louis le Débonnaire s'étant réconciliés, terminèrent leurs différents par un partage définitif.

Lothaire eut, avec le titre d'empereur, toute l'Italie et les pays entre le Rhin et l'Escaut, le Hainaut, le Cambrésis, et depuis la source de la Meuse jusqu'au confluent de la Saône et du Rhône, le Dauphiné et la Provence.

Charles le Chauve eut le reste de la France et prit le titre de *roi de France*.

Louis conserva la Bavière et eut encore la partie de l'Allemagne qui avait dépendu des états de son père. C'est seulement à dater de cette époque que l'histoire lui donne la qualification de *Louis le Germanique*.

—

L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE, ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE.

Le 22 octobre 843, l'empereur Lothaire délivra une charte par laquelle il maintenait l'église de Vienne dans la possession de tout ce qui lui avait été accordé précédemment. Il était alors de règle qu'aucun ecclésiastique ne pouvait posséder des

Digitized by Google

biens en propre, ni en acquérir sans la permission du souverain.

L'archevêque de Vienne se nommait Agilmar. Il fut promu à la dignité d'*archichancelier de l'empire*, et l'on connaît une assez grande quantité de diplômes signés par lui en cette qualité.

—

LES SARRASINS RAVAGENT LA PROVENCE.

Nous ne dirions rien des démêlés que l'empereur Lothaire eut en Italie avec les princes voisins, si le duc de Bénévent, prêt à être écrasé par lui, n'eût appelé à son secours, non seulement les Sarrasins, qui s'étaient rendu maîtres de la Sicile, mais encore ceux qui étaient fixés depuis long-temps dans la majeure partie des Espagnes. Ces derniers firent une descente sur les côtes de Provence, en 844, et ravagèrent les environs de la ville d'Arles.

—

SOULÈVEMENT DE LA PROVENCE CONTRE L'EMPEREUR.

Le duc d'Arles et presque tous les comtes de la Provence cherchèrent en 845 à se rendre indépendants. Lothaire fut obligé d'accourir avec des forces suffisantes pour en imposer aux séditieux.

Digitized by Google

—

CONCILE DE MEAUX ET SES SUITES.

Dans un concile tenu à Meaux dans la même année, les évêques ne se contentèrent plus de solliciter la restitution des biens dont Charles Martel avait disposé en faveur de ses *fidèles;* mais ils exigèrent impérieusement cette restitution, en menaçant d'excommunications, de contraintes et de peines corporelles, les détenteurs de ces biens qui ne les auraient pas relâchés dans un délai déterminé.

Il faut remarquer que ces biens étaient attachés à la dignité, et non à la personne. Ainsi le comte de Vienne était usufruitier des propriétés dont Charles Martel avait disposé en faveur de ce comté; mais ces propriétés n'en étaient pas moins une dépendance du fisc, et le souverain seul pouvait en disposer. Les dignités de duc, de comte et de marquis n'étaient point héréditaires ; cependant tout prouve qu'elles étaient à vie. A la mort d'un titulaire, le souverain le remplaçait par qui bon lui semblait, et ce successeur venait prendre possession des biens attachés à la dignité.

Le concile de Meaux, en prescrivant la restitution des biens ecclésiastiques dont Charles Martel avait disposé, réduisait presque à rien une foule de dotations infiniment importantes, et mettait le

Digitized by Google

souverain dans l'impossibilité de récompenser dignement ses serviteurs.

Charles le Chauve, dans les états duquel s'était tenu le concile, ne se crut pas assez fort pour résister seul aux prétentions des évêques. Dans une assemblée tenue à Épernay en 846, il fut décidé que le canon du concile concernant la restitution des biens ecclésiastiques, serait considéré comme non avenu; mais les grands offices militaires, les dignités et les titres, qui, jusque là, avaient été personnels, devinrent héréditaires. Alors chaque titulaire se trouva intéressé à maintenir sa dotation, dans son intégrité, puisqu'elle devenait sa propriété et ne pouvait faire retour à la couronne que dans le cas où sa famille viendrait à s'éteindre.

Les ducs et les comtes avaient à se défendre contre les gens d'église; ils ne tardèrent même pas à avoir des querelles entre eux, soit à raison des limites de leurs territoires respectifs, soit à raison des droits ou juridictions que chacun cherchait à s'arroger. Alors tous ces dignitaires établirent de véritables forteresses sur des points presque toujours inaccessibles. Tel fut le commencement du règne de la féodalité; et ce qui se passait dans le royaume de France eut bientôt lieu dans les provinces qui dépendaient de l'empire.

Les gens d'église imitèrent bien vite la noblesse. Presque tous les couvents furent fortifiés. Les abbés et les moines s'armèrent, ainsi que leurs vassaux.

Digitized by Google

On n'entendait parler que de brigandages; et des violences effroyables étaient commises journellement sans qu'aucune autorité pût les arrêter.

A dater de cette époque, nous voyons les gens d'église, qui jusqu'alors ne pouvaient recevoir des donations en immeubles que du consentement du souverain, se mettre au dessus de cette règle, et se contenter, au renouvellement de chaque règne, de faire confirmer leurs priviléges, leurs immunités et leurs droits de propriété, formalité qui n'était jamais refusée.

C'était le moment de la plus profonde ignorance. Il n'y avait plus que quelques moines qui sussent lire et écrire. Les testaments, les donations, les transactions, les contrats de toute nature étaient nécessairement stipulés par eux. Aussi combien de fois leur reprochait-on d'avoir fait tourner au profit de l'église des dispositions qui auraient dû lui rester étrangères; et combien de plaintes furent étouffées par la superstition ou la crainte des excommunications!

Si l'église ne se rendit pas maîtresse de tout le territoire du royaume, il faut l'attribuer à cette même féodalité, placée comme une barrière de fer, que d'autres volontés, et surtout d'autres institutions, pouvaient seules renverser.

Digitized by Google

—

MARSEILLE ET LA PROVENCE RAVAGÉES.

En 848, des pirates grecs s'emparèrent de Marseille et pillèrent cette riche cité.

En 850, les Sarrasins de la Sicile firent une descente en Provence, où ils mirent tout à feu et à sang; ils pillèrent la ville d'Arles.

—

RESTITUTION A L'ÉGLISE DE VIENNE.

Par un diplôme de l'an 853, l'empereur Lothaire rendit à l'église de Vienne le village de Lusinay, avec toutes ses dépendances.

—

CONCILE DE VALENCE.

Ce concile fut réuni en 855, par les ordres de Lothaire, pour prononcer sur le sort de l'évêque de Valence, accusé de plusieurs crimes. Pendant la tenue du concile, il se présenta une cause assez singulière : le prévôt de l'église de Saint-Maurice de Vienne était réclamé par une vieille femme, comme ayant été son esclave. Le concile prononça que la réclamation n'était pas fondée, attendu que le prévôt avait prouvé qu'il était dans les ordres depuis

Digitized by Google

plus de trente ans. Ainsi une question de prescription, en matière de possession d'état, fut jugée par un concile.

—

MORT DE L'EMPEREUR LOTHAIRE ET PARTAGE DE SES ÉTATS.

L'empereur Lothaire mourut le 28 septembre 855, après avoir réglé le partage de ses états entre ses trois fils.

Louis, qui était l'aîné, eut l'Italie et le titre d'empereur.

Lothaire II fut roi du pays compris entre le Rhin et la Meuse, à l'exception de Mayence et de quelques autres villes sur les bords du Rhin, cédées auparavant à Louis le Germanique. Il eut encore dans son lot tout ce que possédait son père entre la Meuse et l'Escaut, le Hainaut et le Cambrésis, et tout le pays en descendant vers la Bourgogne jusqu'aux portes de Lyon. Genève, Lausanne et Sion passèrent aussi sous sa domination. Tout ce qui composait ce lot fut nommé *Royaume de Lothaire*, en latin, *Lotharingia*, et depuis, en français, *Lorraine*. Ainsi ce nom, qui était resté non pas à la même étendue du territoire, mais à une des provinces de la France, tire son origine du roi Lothaire II.

Charles, le plus jeune, eut la Provence, le Dauphiné et une grande partie de la Bourgogne Trans-

Digitized by Google

jurane. Les historiens lui donnent le titre de *roi de Provence*, quoique celui de *roi de Bourgogne* paraisse plus convenable. Ce prince fixa habituellement sa résidence à Mantaille, château situé à six lieues au midi de Vienne, non loin du village d'Albon.

—

NOUVELLES RESTITUTIONS A L'ÉGLISE DE VIENNE.

En 856, Gerard, comte de Vienne, restitua à l'église la terre de Génicieu et le monastère de Saint-Marcel, situé, dit la charte, entre les châteaux d'*Eumedium* (Pipet) et *Crappum* (Saint-Just), hors des murs de la ville.

—

DONATIONS A L'ÉGLISE DE VIENNE.

Nous expliquons que nous ne citerons ces donations, qui sont infiniment nombreuses, qu'autant qu'elles nous paraîtront avoir de l'importance, soit à cause de la chose donnée, soit sous des rapports historiques. Nous rangeons dans la première catégorie la donation ci-après :

En 857, Léon et sa femme Leutrade donnèrent à l'église de Vienne la terre de Charantonay, avec tous ses droits seigneuriaux, et deux églises, l'une dédiée à saint Christophe, et l'autre à saint Mau-

Digitized by Google

rice, avec les dîmes, droits et fonds qui en dépendaient.

—

CONCILE DE SAVONIÈRES.

Ce concile se tint en 859, en présence de Charles le Chauve, de Lothaire, et de Charles, roi de Provence. Les pères du concile rendirent un décret par lequel ils s'obligeaient à *demeurer très unis entre eux pour corriger les rois, les grands seigneurs et le peuple, dont ils étaient chargés.* Ils ordonnèrent, en conséquence, la tenue de fréquents conciles, et obtinrent des trois rois l'approbation de ce décret.

—

LES NORMANDS RAVAGENT LA PROVENCE.

Les Normands (*hommes du nord*), que les uns disent originaires du Danemark, et d'autres de la Norwége, avaient paru sur les côtes de France, pendant la vie de Charlemagne, mais sans oser hasarder aucune descente. Déja à cette époque leur marine passait pour si formidable qu'elle inspirait des inquiétudes à l'Allemagne, à l'Angleterre et à la France.

En 820, treize de leurs navires essayèrent de descendre sur les côtes de Flandres d'où ils furent repoussés ; ils ne réussirent pas mieux à l'embouchure de la Seine; mais ils furent plus heureux

Digitized by Google

dans l'Aquitaine, où ils commirent beaucoup de ravages, et d'où ils emportèrent un grand butin.

Nous ne suivrons pas les Normands dans toutes leurs expéditions, ce qui nous écarterait trop de notre sujet; cependant il est important de donner une idée de leur puissance.

En 841, ils remontèrent la Seine avec une flotte nombreuse, et surprirent Rouen, qu'ils pillèrent ainsi que tous ses environs.

En 843, ils pillèrent Nantes, et ravagèrent l'Anjou et la Touraine.

En 844, ils remontèrent la Garonne, et firent des dégâts jusqu'aux portes de Toulouse.

En 845, ils remontèrent la Seine avec cent vingt vaisseaux, s'emparèrent de nouveau de Rouen, et arrivèrent à Paris, qu'ils mirent au pillage. Charles le Chauve, qui n'osa leur livrer bataille, ne s'en débarrassa qu'en leur comptant sept mille livres pesant d'argent.

En 847, ils brûlèrent Bordeaux.

En 849, ils pillèrent Périgueux.

En 851, ils s'emparèrent de nouveau de Rouen, et étendirent leurs ravages jusqu'à Beauvais.

En 852, Nantes, Angers, Blois et la Touraine étaient en leur pouvoir.

En 857, ils commencèrent à se fortifier sur plusieurs points, sur les bords de la Seine et de la Loire, ce qui annonçait leur intention de se fixer dans le pays.

Digitized by Google

En 859, une de leurs flottes passa dans la Méditerranée et entra dans le Rhône. Les Normands firent des courses dans toute la Provence, et se fortifièrent dans l'île de la Camargue.

En 861, Charles le Chauve se mit à la tête d'une armée, sous le prétexte de venir secourir Charles, roi de Bourgogne, contre les Normands; mais Charles, qui redoutait moins ces derniers que son oncle, s'entendit avec son frère Lothaire; et Charles le Chauve, qui était déja arrivé à Mâcon, fut obligé de rebrousser chemin.

L'histoire est muette sur les moyens qu'employa le roi de Provence pour se débarrasser des Normands.

—

MORT DE CHARLES, ROI DE BOURGOGNE ET DE PROVENCE, ET PARTAGE DE SES ÉTATS.

Le jeune roi de Bourgogne, qui était presque constamment malade, mourut en 863, d'une attaque d'épilepsie; il ne laissa point d'enfants. Ses états furent partagés entre ses frères l'empereur Louis, et Lothaire II. Vienne et le Dauphiné furent compris dans le lot de ce dernier.

—

SAINT ADON, ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

Il fut *élu* en 860, malgré l'opposition du comte

Digitized by Google

Gérard, gouverneur de Vienne, et de la comtesse Berthe, sa femme, qui voulaient que la nomination fût faite par le roi de Bourgogne. On voit, à côté de l'archevêque Adon, un *corévêque* de Vienne appelé Constance. C'était sans doute la suite d'une transaction d'après laquelle le roi avait nommé le *corévêque*, espèce de coadjuteur de l'archevêque.

Saint Adon a composé un Martyrologe et la Vie de plusieurs saints; il est aussi l'auteur d'une chronique universelle citée par les auteurs les plus exacts. Elle a été imprimée pour la première fois en caractères gothiques, à la suite de Grégoire de Tours, à Paris, en 1512, chez Josse Bâdio, d'après un privilége du roi du 12 mars 1511.

Cet archevêque prit une part active aux vives discussions qui s'élevèrent entre le pape Nicolas et Lothaire II, qui avait chassé de sa cour la reine Theutberge, pour vivre avec une concubine nommée Valdrade.

La position de saint Adon devint difficile, quand, en 863, la ville de Vienne tomba dans le lot de Lothaire, qui, d'après la décision d'un concile annullant son premier mariage, venait d'épouser Valdrade.

Un nouveau concile, tenu à Rome, cassa ce second mariage, et en 865, Lothaire fut obligé de reprendre sa première femme; mais, dès l'année suivante, il rappela Valdrade, qui fut excommuniée par le pape, en 867. Cette même année, le

Digitized by Google

pape Nicolas mourut et fut remplacé par Adrien, qui leva l'excommunication prononcée par son prédécesseur, sous la condition que Lothaire se rendrait auprès de lui, et jurerait qu'il n'avait eu aucun commerce avec Valdrade, depuis qu'elle avait été excommuniée.

Ce fut en 869 que Lothaire se transporta au Mont-Cassin, où se trouvait alors le pape, et prêta le serment exigé.

—

MORT DE LOTHAIRE II.

Comme Lothaire revenait dans ses états, il fut surpris par une fièvre maligne, et mourut à Plaisance le 8 du mois d'août 869. On attribua la mort de ce prince au faux serment qu'il avait prêté entre les mains du pape; car tout le monde était convaincu qu'il avait conservé des relations intimes avec Valdrade.

—

SIÉGE ET CAPITULATION DE VIENNE.

Lothaire II, ne laissant point d'enfants légitimes, sa succession appartenait à l'empereur Louis, son frère; mais son oncle, Charles le Chauve, sachant que l'empereur était grandement occupé en Italie contre les Sarrasins, résolut de lui enlever non seulement la succession de Lothaire, mais encore tout ce qu'il possédait de ce côté des Alpes.

Digitized by Google

Il commença par s'entendre avec Louis le Germanique, qui se contenta de prendre possession du pays entre le Rhin et la Meuse. Quant à Charles le Chauve, il essaya de corrompre les différents gouverneurs des provinces et des villes qui relevaient de l'empire; bientôt il sentit la nécessité d'appuyer ses négociations par la présence d'une armée. La Provence était la partie qu'il convoitait le plus; la ville de Vienne en fermait l'entrée, et le comte Gérard se montrait incorruptible.

Le pape Adrien II était alors entièrement dans le parti de l'empereur; il écrivit aux évêques et aux principaux seigneurs de s'opposer de tout leur pouvoir aux entreprises de Charles le Chauve, à qui il adressa de vertes réprimandes; mais ce souverain, sans daigner répondre au pape, n'en suivit pas moins l'exécution de ses projets, et réunit à Lyon une forte armée.

Ce fut dans ces circonstances que Carloman, un des fils de Charles le Chauve, se révolta contre lui et alla se mettre à la tête d'une troupe de bandits, avec lesquels il commit de grands désordres entre la Meuse et la Seine. Cet incident ne changea rien à la détermination de Charles le Chauve, qui investit la ville de Vienne dans les premiers jours de septembre 870.

Le comte Gérard ne s'était point renfermé dans la ville; il en avait laissé le commandement à la comtesse Berthe, sa femme. Le siége était poussé avec

Digitized by Google

vigueur ; mais les fameux remparts romains, encore debout, étant défendus avec courage, Charles le Chauve comprit qu'il était nécessaire de recourir à d'autres moyens. Quelques-uns de ses émissaires entrèrent dans Vienne, et soit par des promesses, soit par des menaces, ils ébranlèrent la fidélité d'un bon nombre de Viennois. D'ailleurs, ceux-ci, du haut de leurs murailles, pouvaient voir chaque jour les dévastations que commettaient dans les campagnes voisines les troupes qui les assiégeaient. Enfin, le siége durait depuis près de quatre mois, et les vivres commençaient à manquer.

La comtesse Berthe trouva moyen de faire connaître à son mari l'extrémité où elle était réduite, et surtout le peu de confiance que lui inspirait la majeure partie des Viennois, à qui, jusqu'à ce moment, on avait fait espérer qu'ils seraient secourus par l'empereur ; mais la saison des neiges étant arrivée, les passages des Alpes se trouvaient fermés, et toute illusion à cet égard n'était plus permise.

Le comte Gérard ne songea plus qu'à mettre ses intérêts à couvert. Il se rendit auprès de Charles le Chauve, fit ses conditions, et lui livra la ville la veille de Noel.

Dès que Charles le Chauve fut maître de Vienne, il exigea de Gérard des otages pour la remise des châteaux forts qu'il possédait dans les environs, lui permit de charger sur trois grands bâteaux son

Digitized by Google

mobilier, et le força à quitter la ville, dont il donna le commandement au comte Boson. (*Vide Annales Bertiniani*, *ann.* 870 *et* 871.)

—

LE COMTE BOSON.

Le comte Boson était fils de Bwin, comte des Ardennes; il était frère de Richard, dit *le Justicier*, et de Richilde, qui, le 23 janvier 870, s'était mariée avec Charles le Chauve. Ainsi, et depuis un an, Boson se trouvait le beau-frère du roi de France, dont il avait toute la confiance.

La femme de Boson se nommait Ingeltrude; elle avait quitté son mari depuis plusieurs années, et s'était sauvée dans les états de Lothaire, avec son séducteur, nommé Wanger. Elle fut excommuniée, en 865, à Attigni, par un légat du pape Nicolas. Dès lors, Lothaire refusant de continuer à lui donner asyle, elle promit de quitter Wanger et de se rendre à Rome pour obtenir du pape l'absolution de l'excommunication qu'elle avait encourue. Mais, au passage du Danube, elle rebroussa chemin et vint chercher un refuge en France. En 867, le pape Nicolas écrivit à Charles le Chauve pour qu'il contraignît Ingeltrude à retourner auprès de son mari. Il paraît qu'elle s'y était déterminée avant que Boson fût nommé gouverneur de Vienne. Boson et Ingeltrude n'avaient qu'une fille nommée, selon

Digitized by Google

les uns, Ingeltrude, comme sa mère, et, selon d'autres, Ingelberge. (*Vide Annales Bertiniani; dom Bouquet; le père Daniel; etc.*)

—

NOUVELLES DONATIONS A L'ÉGLISE DE VIENNE.

Constance, chanoine de Saint-Maurice, et corévêque de Vienne, et Adrulfe, son frère, donnèrent à l'église de Vienne une grande vigne, qu'ils possédaient dans le *Val des Jardins*, le long des murs de la ville, entre les monastères de *Saint-Pierre* et de *Saint-André-le-Bas*. Cette donation est datée des nones de mars de l'année dans laquelle Charles avait succédé à son neveu Lothaire, c'est-à-dire du 7 mars 870. (*Voyez Charvet, page* 209.)

Rostaingt et Berthilde, sa femme, firent donation à l'église des propriétés qu'ils possédaient sur la rive droite du Rhône, entre le pont et le ruisseau de *Véserance*. L'acte est du 12 des calendes de mai, la quatrième année de la succession du roi Charles au royaume de Lothaire, son neveu, c'est-à-dire du 20 avril 874. Cette dernière charte est remarquable, en ce qu'elle indique la manière dont se fesait alors la tradition ou investiture de l'objet donné. On voit que l'archevêque, en signe d'acceptation du don, reçut une paille et un bâton.

Digitized by Google

—

MORT DE L'ARCHEVÊQUE ADON.

Saint Adon mourut à Vienne le 16 décembre 875. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, selon Charvet (page 211); mais des documents plus authentiques indiquent l'ancienne église des Apôtres, c'est-à-dire Saint-Maurice, comme le lieu de sa sépulture: *Sepultus est in ecclesia Apostolorum Viennæ.* (*Ex fastis viennensibus apud Mabillonium. Lib.* 37. *Annal. Bened. num.* 65.)

Quoi qu'il en soit, il eut pour successeur Otram, désigné dans d'anciens titres par les noms d'*Otramnus*, *Oltramnus*, *Odtramnus*, *Otrannus*, etc.

—

MORT DE L'EMPEREUR LOUIS II.

L'empereur Louis II mourut en Italie au mois d'août 875. Il ne laissa qu'une fille appelée Ermengarde, qui avait été fiancée à Bazile, empereur d'Orient; mais des démêles sérieux entre les deux empereurs avaient empêché le mariage. Ingelberge, mère d'Ermengarde, survécut à son mari, et passait pour une princesse ambitieuse et entreprenante.

Digitized by Google

CHARLES LE CHAUVE SE FAIT PROCLAMER EMPEREUR.

A peine Charles le Chauve eut-il appris la mort de son neveu l'empereur Louis, qu'il réunit une forte armée pour se rendre en Italie et usurper la couronne impériale, car elle appartenait de droit à son frère aîné, Louis le Germanique.

Celui-ci s'était de son côté mis en mesure; il envoya en Italie quelques détachements commandés par Charles, un de ses fils; mais celui-ci, trop faible pour résister à Charles le Chauve, fut obligé de revenir sur ses pas. Alors Louis le Germanique, qui avait eu le temps de réunir une armée considérable, en confia le commandement à Carloman, son fils aîné, qui força les passages des Alpes, déja occupés par les Français.

Les deux armées étaient en présence, lorsqu'on en vint aux négociations. Il fut convenu que, préalablement à tout arrangement définitif, les Français et les Allemands quitteraient l'Italie. Carloman exécuta loyalement la convention; mais Charles le Chauve se porta brusquement sur Rome, où il fut reçu à bras ouverts et avec toute sorte d'honneurs, par le pape Jean VIII, avec lequel il entretenait depuis long-temps une correspondance secrète.

Charles le Chauve fut couronné empereur par le souverain pontife, dans l'église de Saint-Pierre

Digitized by Google

de Rome, le jour de Noel 875, c'est-à-dire le même jour et dans la même église où son aïeul Charlemagne avait été couronné empereur soixante-et-quinze ans auparavant.

De Rome, le nouvel empereur se transporta à Pavie, où il se fit reconnaître en qualité de roi de la Lombardie, le 8 février 876.

NOUVELLES DIGNITÉS DU COMTE BOSON.

Dès l'année 872, le roi Charles le Chauve avait nommé son beau-frère Boson chambellan de son fils Louis, *cameriarum et hostiarum magistrum.* A son titre de comte de Vienne, il avait ajouté celui de comte d'Arles et de Provence.

En 875, il emmena Boson avec lui en Italie, et lorsqu'il se fit reconnaître comme roi de Lombardie, il créa son beau-frère duc de Pavie, en lui accordant le droit de porter une couronne ducale. Le père Daniel fait remarquer (page 497 de son *Histoire de France*, tome II) que c'est pour la première fois qu'il est fait mention d'une couronne de duc.

Charles le Chauve ne tarda pas à quitter l'Italie. Il y laissa Boson pour le représenter, avec le titre d'archiministre du sacré palais, et de préposé de l'empereur.

Digitized by Google

—

LE DUC BOSON ÉPOUSE ERMENGARDE.

L'empereur ne venait que de passer en France, lorsque Boson, dirigé par les conseils d'Everard, fils de Bérenger duc de Frioul, fit empoisonner sa femme Ingeltrude, et força Ermengarde, fille de l'empereur Louis, à lui donner sa main.

Ermengarde était une princesse non moins ambitieuse que sa mère, et qui, ayant eu l'espérance de monter sur le trône impérial de l'Orient, ne pouvait se consoler de son union avec un simple duc. (*Ex Ann. Bertiniani, ann.* 876.)

Pendant le séjour qu'ils firent en Italie, Boson et sa femme obtinrent la confiance et l'amitié du pape Jean VIII.

—

MORT DE LOUIS LE GERMANIQUE ET PARTAGE DE SES ÉTATS.

Le 28 août de la même année 876, Louis le Germanique mourut à Francfort. Ses états furent partagés entre ses trois fils, Carloman, Louis le Germanique, et Charles, dit le Gros. Le premier eut la Bavière; le second, la Saxe et une partie du royaume de Lorraine, et le troisième, la Souabe, la Suisse et l'Alsace.

Digitized by Google

—

LE DUC BOSON REVIENT A VIENNE AVEC SA FEMME.

Charles le Chauve, dans la conviction qu'aucun de ses neveux n'oserait lui disputer la couronne impériale, et redoutant l'ambition de son beau-frère Boson, qui n'avait pas craint d'épouser, sans son agrément, la fille de l'empereur Louis, lui ordonna de venir reprendre son gouvernement de Provence.

—

CHARLES LE CHAUVE VA EN ITALIE SECOURIR LE PAPE.

Le pape Jean VIII était en guerre à la fois contre les Sarrasins qui occupaient encore quelques places en Italie, et contre le duc de Bénévent. Dans le mois de février 877, le souverain pontife avait réuni un concile à Rome, dans lequel il avait fait approuver l'élection à l'empire de Charles le Chauve, et foudroyé des anathêmes contre ceux qui oseraient s'y opposer.

L'empereur, sensible à tant de marques d'intérêt, ne put refuser d'aller au secours du pape. Il se mit en route au mois de juillet, avec peu de troupes; mais en partant il avait donné les ordres nécessaires au duc Boson, gouverneur de Vienne et de la Provence, à l'abbé Hugues, gouverneur des pays entre la Loire et la Seine, à Bernard,

Digitized by Google

comte d'Auvergne, et à Bernard, marquis du Languedoc, de lui amener toutes les forces disponibles de leurs gouvernements respectifs. Mais ces seigneurs s'entendirent entre eux, et soit qu'ils vissent avec peine l'expédition d'Italie, soit qu'ils eussent des motifs de mécontentement contre l'empereur, aucun d'eux n'exécuta les instructions qu'il avait reçues.

Pendant ce temps, Carloman, roi de Bavière, entrait en Italie à la tête d'une puissante armée. Il ne dissimulait point son intention de revendiquer la couronne impériale, comme succédant aux droits de son père Louis le Germanique.

Il arriva que Charles le Chauve à qui l'on avait exagéré les forces de son neveu, auxquelles, à la vérité, il ne pouvait résister, à cause de la trahison de ses principaux gouverneurs, prit le parti de repasser en France, tandis que Carloman, trompé par de faux rapports, crut que son oncle venait de recevoir des renforts tellement considérables, qu'il se décida à retourner en Bavière, chacun d'eux se croyant poursuivi par son adversaire.

MORT DE CHARLES LE CHAUVE.

Au moment où l'empereur revenait en France, il fut surpris par la fièvre au passage du mont Cenis. Un médecin juif, nommé Sédécias, lui admi-

Digitized by Google

nistra, dit-on, une potion empoisonnée. Il expira le 6 octobre 877, dans une chaumière où il avait été obligé de s'arrêter. Son corps fut enterré à Nantua; mais ses ossements furent exhumés sept ans après, et portés à Saint-Denis.

—

LOUIS LE BÈGUE LUI SUCCÈDE.

Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, succéda à son père comme roi de France. Il fut couronné en cette qualité à Compiègne, le 8 décembre 877, par Hincmar, archevêque de Reims; mais avant d'être couronné, il fut obligé de faire d'amples concessions au quatre personnages qui avaient conspiré contre son père, et principalement au duc Boson, le plus puissant d'entre eux. Ce duc était fortement soutenu par sa sœur, l'impératrice Richilde, veuve de Charles le Chauve. Louis le Bègue était fils d'Ermentrade, première femme de l'empereur, et fort heureusement pour lui les enfants de Richilde étaient morts en bas âge, car il était infirme et Bègue, et n'avait aucune des qualités propres à se faire des partisans. L'impératrice Richilde jouissait au contraire d'un crédit immense: aussi, et dès ce moment, Boson, soutenu par sa sœur, afficha une indépendance extrême dans son gouvernement de Vienne et de la Provence. Il est vrai qu'en cela il fut imité par les autres gouverneurs de province.

Digitized by Google

—

LE PAPE SE SAUVE DE ROME.

Lambert, duc de Spolette, et Adalbert, marquis de Toscane, visaient l'un et l'autre à la couronne impériale; Carloman, roi de Bavière, était loin d'avoir renoncé à ses prétentions. Le duc de Spolette, plus entreprenant que ses rivaux, se rendit à Rome dont le pape n'osa lui refuser l'entrée. Dès lors il agit en maître, et fit arrêter le pape; mais bientôt convaincu qu'il ne pourrait décider le souverain pontife à le revêtir de la pourpre impériale, il eut l'air d'agir dans l'intérêt de Carloman. Quant au pape, il profita du moment de liberté qui lui était laissé pour se sauver à Gênes d'où il annonça sa prochaine arrivée en France.

—

LE PAPE ARRIVE EN FRANCE.

Boson, apprenant l'arrivée de Jean VIII, s'empressa de se rendre à Arles avec sa femme Ermengarde et sa fille Ingeltrude. Le pape fut reçu avec les plus grands honneurs par Boson, non seulement dans toute l'étendue de son gouvernement, mais encore jusqu'à Troyes où sa femme, sa fille et lui l'accompagnèrent.

Digitized by Google

—

CONCILE DE TROYES.

A la prière de Louis le Bègue, le pape convoqua un concile à Troyes en Champagne. L'ouverture s'en fit le 13 du mois d'août 878. On y excommunia le duc de Spolette et le marquis de Toscane. Les foudres ecclésiastiques furent en même temps lancées contre les usurpateurs des biens de l'église.

Le premier canon de ce concile est remarquable en ce qu'il prescrit, sous peine d'excommunication, à toutes les puissances du monde de rendre aux évêques les honneurs qui leur étaient dus, et défend à toute personne, quelque fût son rang, de s'asseoir en présence d'un évêque, sans en avoir reçu la permission. (*Tom. III*, *concil. Gall.*)

—

NOUVEAU COURONNEMENT ET SACRE DE LOUIS LE BÈGUE.

Louis le Bègue, qui était malade lors de l'arrivée du pape, ne se rendit au concile que dans le commencement de septembre. Il fit de vains efforts pour que le souverain pontife le couronnât comme empereur. D'un côté, le pape avait à ménager les enfants de Louis le Germanique ; d'un autre côté, il lui avait fallu peu de temps pour reconnaître l'incapacité du roi de France, et pour ne voir en

Digitized by Google

lui que l'esclave et le jouet du haut clergé et des grands du royaume.

Les intrigues de Boson, de sa sœur et de sa femme contribuèrent aussi à indisposer le pape contre Louis le Bègue. Otram, archevêque de Vienne, qui assistait au concile, ne fut point étranger à toutes ces manœuvres. Ce prélat était entièrement dévoué à Boson.

Pour ne pas rompre avec Louis le Bègue, le pape lui donna à entendre que le couronnement d'un empereur ne pouvait avoir lieu qu'à Rome, et il l'engagea à faire ses efforts pour y venir à la tête d'une armée.

Louis le Bègue fut couronné et sacré par le pape, mais simplement comme roi de France.

—

CARLOMAN ÉPOUSE INGELTRUDE, FILLE DE BOSON.

Le concile de Troyes fut clos le 10 septembre 878. Dès le lendemain Carloman, second fils de Louis le Bègue, épousa Ingeltrude, fille de Boson et de sa première femme. Mais le mariage ne fut point consommé, car Carloman n'était alors âgé que de douze ans. Cette princesse se maria, après la mort de Carloman, à Guillaume, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne.

Digitized by Google

—

RETOUR DU PAPE A ROME.

Aussitôt après le mariage de Carloman, Jean VIII, voyant qu'il n'y avait aucun secours à espérer de la cour de France, et plein de confiance dans les promesses que lui fesait Boson, reprit la route d'Italie.

Boson et Ermengarde l'accompagnèrent avec une très forte escorte jusque dans leur duché de Pavie. Pendant ce voyage, la bonne intelligence entre le pape et Boson ne fit qu'augmenter. Un projet fut même ébauché d'après lequel ce dernier aurait été couronné roi d'Italie ; mais il fallait des troupes plus considérables que celles qu'il avait alors à sa disposition. Il fut donc convenu qu'il retournerait dans son gouvernement, et qu'il s'occuperait de lever une armée avec laquelle il entrerait en Italie au printemps prochain.

L'impératrice Ingelberge, mère d'Ermengarde, resta à Rome pour maintenir le pape dans ses bonnes dispositions pour Boson.

—

MORT DE LOUIS LE BÈGUE.

Boson avait, pour ainsi dire, terminé ses préparatifs pour entrer en Italie, lorsque la mort de Louis le Bègue, survenue le 10 avril 879, changea tous

Digitized by Google

ses projets. Comme il était en mesure d'agir, il commença par s'assurer des rives de la Saône et du comté d'Autun.

Louis, l'aîné des fils de Louis le Bègue, n'était âgé que de seize ans. Son père l'avait déclaré son successeur; mais ce choix était loin d'avoir l'approbation de tous les grands seigneurs, divisés en plusieurs factions.

L'abbé Goslin, et Conrad gouverneur de Paris, fesaient offrir la couronne à Louis le Germanique, roi de Saxe et de Lorraine.

Boson, assisté d'Hugues l'abbé, de Bernard, comte d'Auvergne, et de Thierri, grand-chambellan, avait l'air d'agir dans l'intérêt de Carloman, son gendre.

Bernard, marquis du Languedoc, était en pleine révolte depuis la mort de Charles le Chauve; il avait été excommunié au concile de Troyes, et paraissait s'en soucier fort peu.

Hugues, fils de Lothaire roi de Lorraine, et de Valdrade, sa concubine, revendiquait les états de son père, à la tête d'une armée d'aventuriers recrutés dans tous les pays.

Il existait en France une véritable anarchie, suite d'une espèce d'interrègne qu'il s'agissait de faire cesser. La plupart des seigneurs se rangèrent à l'avis de Boson, et il fut convenu que le royaume de Louis le Bègue serait partagé entre ses enfants, Louis et Carloman; et en attendant que ce partage

Digitized by Google

s'effectuât, ils furent couronnés tous les deux par l'archevêque de Sens, dans l'abbaye de Ferrières.

—

INTRIGUES DE BOSON ET DE SA FAMILLE.

Le couronnement des enfants de Louis le Bègue ne changeait rien à la situation de la France, puisqu'aucun des personnages qui visaient au trône n'avait renoncé à ses prétentions..... Les grands vassaux n'étaient pas plus soumis qu'auparavant, et tout annonçait un prochain déchirement.

Boson s'était rendu favorables le clergé, les grands et les peuples de son gouvernement.

Ermengarde, sa femme, n'avait point oublié qu'elle était fille d'un empereur, qu'elle avait été la fiancée d'un autre empereur; et elle excitait son mari à profiter des circonstances pour arriver à une indépendance absolue. Elle n'aspirait qu'à échanger sa couronne de duchesse contre le diadême de reine. Ses conférences avec le pape l'avaient convaincue que l'époque où son ambition serait satisfaite n'était point éloignée; mais chaque moment de retard lui paraissait un siècle. Elle entretenait une correspondance suivie avec sa mère l'impératrice Ingelberge, et elle recevait d'elle l'assurance que le pape verrait de bon œil l'agrandissement de sa maison.

L'impératrice Richilde, veuve de Charles le

Digitized by Google

Chauve, était aussi tout-à-fait dans les intérêts de son frère Boson. Elle cherchait à lui attirer l'amitié des grands d'une partie de la Bourgogne.

Un seul individu de la famille voyait avec peine tout ce qui se tramait : c'était Richard *le Justicier*, duc de Bourgogne, frère de Boson et de Richilde. Ce n'était pas sans jalousie qu'il s'apercevait que tout le crédit de sa sœur s'employait à l'élévation de Boson, tandis que lui-même était à peu près négligé. D'un autre côté, l'occupation d'Autun par son frère lui avait fait concevoir des inquiétudes ; mais ce ne fut pourtant qu'un peu plus tard qu'il jeta tout-à-fait le masque et se montra à découvert l'ennemi de Boson. Il est présumable aussi que Richard ne fut pas mis dans l'entière confidence des projets de son frère, et qu'il ne les connût exactement qu'après leur exécution.

Quoi qu'il en soit, Boson et Ermengarde, assurés de l'appui de Richilde, et de la bienveillance du pape, commencèrent à faire répandre par leurs créatures l'opinion que le rétablissement de l'ancien royaume de Bourgogne serait, dans les circonstances, un véritable bonheur. Cette idée développée avec habileté fixait naturellement l'attention sur Boson, le plus puissant seigneur du pays, gendre et beau-frère d'empereur, et beau-père d'un roi. Il ne fallait plus qu'agir, puisque toutes les chances étaient favorables ; aussi l'archevêque de Vienne, créature de Boson, n'hésita pas à convo-

Digitized by Google

quer un concile à Mantaille : car les archevêques et évêques étaient arrivés à un degré de puissance tel qu'une élection de cette importance ne les effraya pas. On ignore si l'archevêque de Vienne envoya des convocations hors de la Provence, du Dauphiné, de la Savoie, du Vivarais, du Lyonnais et de la Franche-Comté. Ce qui est certain, c'est qu'il ne vint au concile aucun prélat des autres gouvernements, et c'est par erreur que Charvet (pag. 224) dit que l'évêque d'*Agde* se joignit à ses confrères. C'est celui d'*Apt* (*aptensis*) dont les actes du concile font mention. Quant à celui de *Lausanne*, il ne faut pas oublier qu'il était suffragant de l'archevêque de *Besançon*.

—

CONCILE DE MANTAILLE.

Il ne reste plus que les ruines du château de Mantaille, situé sur la commune d'Anneyron, département de la Drôme, à six lieues au midi de Vienne. Ce château était alors célèbre. Il avait été la résidence de Charles, roi de Bourgogne, mort en 863, et puisqu'il s'agissait de relever le trône de Bourgogne, le choix du local où devait se tenir le Concile entrait aussi dans les combinaisons de Boson.

Les personnages qui composaient le Concile présidé par Otram, archevêque de Vienne, furent

Digitized by Google

bientôt d'accord. On envoya au duc Boson, qui était alors à Vienne, une députation chargée d'une lettre ainsi conçue :

« Très illustre Prince, le saint Concile assem-
« blé au nom de Dieu, avec les seigneurs laï-
« ques, à Mantaille, dans le territoire de Vienne,
« par l'inspiration divine, nous envoie vers votre
« clémence pour apprendre de votre propre bou-
« che comment vous prétendez vous comporter
« sur le trône où nous souhaitons que vous soyez
« élevé. Nous désirons savoir si votre zèle pour
« la foi catholique vous fera sincèrement recher-
« cher tout ce qui pourra contribuer à la gloire
« de Dieu et à l'exaltation de l'Église ; si vous
« voulez, à l'exemple des rois vos prédécesseurs
« connus par nos histoires et par la renommée,
« faire exécuter les lois, suivre en tout les rè-
« gles de la justice et de l'équité, conserver l'hu-
« milité, fondement de toutes les vertus, la pa-
« tience, la douceur, la fidélité dans les promesses,
« et la sobriété ; vous rendre accessible à ceux qui
« vous représenteront leurs droits, ou intercéde-
« ront pour les autres ; chercher plutôt à faire
« du bien qu'à dominer ; reprimer, comme l'ont
« toujours fait les bons princes, la colère, la
« cruauté, l'avarice et l'orgueil ; enfin écouter,
« comme le père et le protecteur de tous vos su-
« jets, les bons conseils, aimer la vertu et la
« vérité, fuir et poursuivre le vice.

Digitized by Google

« Nous avons cru ces précautions nécessaires, « afin que dans la suite on ne blâme ni notre con- « duite ni votre règne, pendant lequel nous es- « pérons être heureux; et que par la grace de « Dieu et l'intercession des saints, la paix et la « vérité soient sur les prélats, sur les seigneurs et « sur leurs inférieurs, et que votre exactitude à « observer les lois divines et humaines leur donne « lieu de louer Dieu en tout et partout. Les évê- « ques et les seigneurs supplient aussi votre pru- « dence de faire en sorte que tous ceux qui com- « poseront votre maison vivent avec édification. »

Boson ne fit point attendre la profession de foi que le Concile lui demandait; voici sa réponse qu'il lut à l'assemblée, dans laquelle il se rendit :

« Au très sacré Concile et aux Seigneurs qui « me sont fidèles,

« Boson, humble serviteur de Jésus-Christ.

« Je commence par vous rendre des actions de « grace de cœur et de bouche de l'affection sin- « cère que vous me témoignez. Je sais que je ne « la mérite point, et je la regarde comme un « effet de votre bienveillance pour moi et de la « grace immuable de Dieu. Je vous remercie « aussi de votre zèle qui, en m'élevant sur le « trône, me donne occasion de combattre pour « notre mère la sainte Église de Dieu vivant, et « de mériter par là une récompense éternelle. « Pour moi, connaissant ma faiblesse et mon in-

Digitized by Google

« suffisance pour un si haut rang, je vous avoue « que je l'aurais refusé absolument, si je n'avais « reconnu par l'unanimité de vos cœurs et de vos « suffrages en ma faveur, que c'est la volonté de « Dieu ; c'est pourquoi, étant convaincu que je « dois obéir tant aux évêques inspirés de Dieu « qu'aux seigneurs qui me sont dévoués, je ne « résiste ni n'ose résister à vos ordres.

« A l'égard de la demande que vous me faites « de la manière dont je veux me conduire dans « le gouvernement, je reçois avec plaisir les « règles que vous me prescrivez et les avis que « vous me donnez. Je fais profession de la foi « catholique dans laquelle j'ai été nourri. Mon « aveu part d'un cœur et d'une bouche sincères ; « je suis prêt, si le Seigneur l'a pour agréable, « à renoncer à tout et à éprouver les plus grandes « extrémités pour elle. J'aurai soin, par vos con- « seils et avec l'aide de Dieu, de rétablir et de « conserver les Églises dans leurs biens et dans « leurs priviléges. Je tâcherai de rendre à tous « une exacte justice, comme vous m'en avez « averti ; de faire exécuter les lois ; en un mot, « de marcher sur les traces des bons princes, en « traitant tous mes sujets, soit ecclésiastiques, « soit laïques, suivant les règles de l'équité. « Quant à mes mœurs, quoique je sache que je « suis un grand pécheur, je puis vous assurer que « je suis dans la ferme résolution de me confor-

Digitized by Google

« mer aux avis des gens de bien, et de rejeter « les conseils pernicieux des méchants. Comme « je ne cesse point d'être homme, quoique élevé « sur le trône, si par malheur il m'arrive de « commettre quelque faute contre quelqu'un, je « tâcherai de la réparer par votre conseil. Je « vous prie seulement de m'en avertir à propos, « et de me faire connaître ce que vous jugerez le « plus convenable et le plus juste. Le soin que « vous prendrez alors de ma gloire rehaussera la « vôtre. Si quelqu'un de vous manque à ce qu'il « me doit, je me rendrai accessible aux prières, « et j'attendrai qu'il me fasse satisfaction, avant « d'en venir aux châtiments. J'observerai soigneu- « sement les lois divines et humaines, afin que « par ce moyen Dieu soit béni en tout et partout. « Pour ce qui concerne ma maison, puisque « Dieu habite parmi les saints, je la réglerai de « manière que tous se comporteront comme il « convient.

« Pontifes du Très-Haut, ministres sacrés de « ses autels, puisque je me rends à vos souhaits, « je vous conjure de m'aider dans l'administra- « tion du royaume, non seulement de vos biens « et de vos conseils, mais encore de vos ferven- « tes prières auprès de Dieu et de ses saints. Si « quelqu'un désapprouve mon élection, je le prie « d'en déclarer ingénûment les raisons pour sa « satisfaction et pour la mienne. Enfin je vous

Digitized by Google

« prie d'ordonner des prières dans vos diocèses,
« pendant trois jours, pour demander à Dieu la
« grace de connaître sa volonté dans une affaire
« de si grande importance. »

Le concile après avoir entendu la lecture du discours de Boson, rendit le décret suivant:

« Les évêques s'étant assemblés à Mantaille,
« dans le diocèse de Vienne, pour y traiter des
« affaires de l'église, et se voyant sans secours
« depuis la mort du dernier roi, non seulement
« par rapport à eux et aux biens de leurs églises,
« mais encore par rapport aux biens de tout le
« peuple, personne de ceux qui pouvaient suc-
« céder à ce royaume par leur naissance n'étant
« en état de le gouverner par lui-même, ont ré-
« solu avec les principaux seigneurs de ce royau-
« me, qui se sont joints à eux dans cette assem-
« blée, de choisir un roi qui eût toutes les qua-
« lités nécessaires marquées dans les livres saints.
« C'est dans cette vue que jetant les yeux sur
« tous ceux qui pouvaient être à portée de cette
« dignité, ils les ont arrêtés, d'un consentement
« unanime, sur un homme qui leur a paru la mé-
« riter préférablement à tous les autres; homme
« illustre que l'empereur Charles avait choisi déja
« depuis long-temps pour son conseil et pour
« général de ses armées; que le roi Louis, qui
« vient de mourir, avait résolu d'élever aux plus
« hautes dignités; que le souverain pontife, évê-

Digitized by Google

« que de Rome, aime comme son fils et qu'il « a choisi pour son défenseur. C'est l'illustre « prince Boson qui a été choisi d'une commune « voix pour cette dignité, par la volonté de Dieu « et les suffrages des pasteurs et des principaux « seigneurs du royaume, qui n'ont eu en vue « dans cette élection que les besoins du royaume « et les secours qu'il doit en espérer. Ce prince « avait d'abord refusé cette dignité; mais il l'a « acceptée enfin, lorsqu'on lui a fait connaître « que les intérêts de Dieu et de son église l'exi- « geaient ainsi de lui. Il s'est présenté devant « le Seigneur; nous avons fait sur lui les prières « accoutumées en cette occasion, afin que Dieu « qui lui a mis dans le cœur les plus saintes dis- « positions, lui fasse la grace de les exécuter; « et afin que cette élection soit connue de tout « le monde, elle a été souscrite par tous les « évêques de cette assemblée.

« Fait à Mantaille le 15 du mois d'octobre de « l'an de l'incarnation 879. »

Ce décret fut revêtu des signatures de six archevêques et de dix-sept évêques.

Les archevêques étaient Otram de Vienne, Aurélien de Lyon, Teutran de la Tarantaise, Robert d'Aix, Rostaingt d'Arles, et Théodoric de Besançon.

Les évêques étaient Radbert de Valence, Bernard de Grenoble, Hélias de Vaison, Hémico

Digitized by Google

de Die, Adalbert de Maurienne, Biraco de Gap, Eustorge de Toulon, Girbald de Cavaillon, Jérôme de Lausanne, Richard d'Apt, Guntard de Mâcon, Æther de Viviers, Leodoin de Marseille, Germard d'Orange, Ratfrid d'Avignon, Walefrid d'Uzès, et Édolde de Riez.

Ce fut ainsi que plusieurs provinces se trouvèrent séparées pour long-temps du royaume de France, et formèrent un état particulier. Le comté de Vienne ne fut de nouveau réuni à la France que cinq-cent-soixante et onze ans plus tard.

FIN DE LA QUATRIÈME ÉPOQUE.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE VIENNE.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

LIVRE PREMIER.

BOSON, ROI DE BOURGOGNE.

REMARQUES SUR LE CONCILE DE MANTAILLE.

Les archevêques et évêques ne décidèrent point si la nouvelle royauté improvisée au profit de Boson serait à l'avenir héréditaire ou élective ; mais la suite prouva que les pères du concile entendaient trop bien leurs intérêts pour renoncer au droit d'élection, au moyen duquel le souverain restait à leur discrétion.

Digitized by Google

Quelques auteurs ont pensé que Boson, qui, pendant les premières années de son règne, ne prenait que le titre de *roi*, visait à la souveraineté de la France entière. Ils se sont appuyés sur la phrase du décret du concile qui semble reconnaître l'incapacité des enfants de Louis le Bègue. D'autres sont allés plus loin et ont cru que le nouveau roi avait aussi en vue la dignité impériale.

Nous verrons par la suite jusqu'à quel point ces opinions sont fondées; mais rien ne prouve qu'à l'époque où Boson fut nommé roi d'un état composé de la Provence, du Dauphiné, du Vivarais, du Lyonnais, de la Bresse, du Bugey, de la Franche-Comté, de la Savoie, et d'une partie de la Suisse, il ait affiché des prétentions plus élevées. Il eût indubitablement déchaîné contre lui d'autres ambitions auxquelles il aurait difficilement résisté. C'était bien assez d'avoir mécontenté au delà de toute expression son frère Richard le Justicier, duc de Bourgogne, à qui il avait enlevé les comtés de Mâcon et d'Autun; car il est bon d'expliquer que le duché de Bourgogne ne doit point être confondu avec le royaume de ce nom. Ce duché s'étendait de la rive droite de la Saône, au dessus de Lyon, jusqu'aux portes de Paris.

Quelques historiens ne donnent à Boson que la qualification de *roi de Provence*; d'autres la restreignent au titre de *roi de Vienne*, ou de *roi d'Arles*. Bientôt le lecteur sera convaincu que nous

Digitized by Google

avons rétabli son véritable titre en le qualifiant de *roi de Bourgogne*, car il posséda les mêmes états qui avaient formé le premier royaume de Bourgogne.

—

COURONNEMENT DE BOSON.

Boson fut couronné à Vienne dans l'église de Saint-Maurice, par l'archevêque Otram, à qui il donna, pour la statue de saint Maurice, une couronne d'or, entourée de perles et de diamants. Il fit des dons également précieux aux prélats qui avaient assisté à son couronnement. Il remit entre autres, à Aurélien, archevêque de Lyon, pour l'église de Saint-Étienne, le sceptre et le diadême qui avaient servi à la cérémonie.

—

MORT DE CARLOMAN, ROI DE BAVIÈRE.

Carloman, roi de Bavière, mourut le 22 mars 880, ne laissant qu'un enfant naturel nommé Arnoul.

Les frères de Carloman, Louis de Germanie et Charles le Gros avaient à sa succession des prétentions que, selon l'opinion publique, ils allaient faire valoir par la force des armes; mais ces princes traitèrent à l'amiable. La Bavière fut cédée à Louis le Germanique, qui, à son tour, abandonna à Charles le Gros

Digitized by Google

toutes ses prétentions à la couronne impériale, et promit de l'assister de sa puissance pour le maintenir dans la paisible possession de la Lombardie, dont il s'était emparé sans attendre la mort de Carloman.

La Carinthie forma le lot du bâtard Arnoul.

Ce fut au moment où il avait appris l'élévation de Boson au trône de Bourgogne, que Charles le Gros s'était porté rapidement en Lombardie, pour s'opposer aux projets que ce nouveau souverain pouvait avoir sur l'Italie.

Le pape, effrayé des succès de Charles le Gros, voulut entrer en arrangement avec lui. Il lui proposa même de venir à Rome recevoir la couronne impériale; mais la mort de Carloman retarda l'exécution de ce projet. Cependant, dans ses conférences avec le pape, Charles le Gros lui reprocha d'avoir facilité la nomination de Boson au détriment des successeurs de Charlemagne. Jean VIII se tint sur la négative la plus absolue, et ce fut dans cette circonstance qu'il écrivit à l'archevêque de Vienne, Otram, la lettre ci-après :

« Jusqu'ici nous vous avions mis au nombre des « bons et saints évêques; mais nous avons bien « changé de sentiment depuis que nous avons été « informé que vous fesiez toutes choses pour « troubler la paix de l'église et pour lui nuire. « Nous avons été étrangement surpris, lorsqu'on « nous a rapporté que vous étiez un des plus zélés

Digitized by Google

« partisans de Boson ; que vous favorisiez de toutes « vos forces la tyrannie de cet usurpateur, et « l'opiniâtreté de ceux qui le soutiennent. Mais ce « qui nous afflige le plus, c'est que vous avez tâché « de déshonorer l'Église romaine en publiant que « vous étiez muni de son autorité pour l'exécution « de cet horrible attentat, chose absolument fausse « et que vous ne prouverez jamais. Ces démarches « et ces suppositions conviennent-elles à un évê- « que, qui aurait dû au contraire se servir de « l'autorité de l'Église romaine pour opposer un « mur d'airain à une semblable entreprise ! Nous « vous ordonnons donc, par le pouvoir que nous « avons reçu de Dieu et des saints apôtres, de « vous présenter incessamment devant nous pour « vous justifier de tous ces crimes, afin que nous « puissions dorénavant vous regarder comme notre « frère. Que si vous refusez, ou même que vous « différiez d'obéir, ce que nous ne croyons pas, « sachez que vous serez interdit de toutes les « fonctions épiscopales, jusqu'à ce que vous ayez « satisfait à nos ordres. » (*Conc. antiq. Gall. t.* 3. *pag.* 316.)

Otram resta tranquillement à Vienne, et ne répondit point au pape, sur la prétendue colère duquel il ne pouvait se tromper.

Digitized by Google

—

ASSEMBLÉE DE GONDREVILLE.

Les seigneurs qui s'intéressaient à Louis et Carloman, fils de Louis le Bègue, les décidèrent à partager amiablement les états de leur père. Carloman, le cadet, eut dans sa part l'Aquitaine et le royaume de Bourgogne; Louis, l'aîné, eut le surplus de la France, et prit le titre de *roi de France et de Neustrie*.

On ne songea point alors à Charles, fils de la reine Adélaïde, dont elle était enceinte quand Louis le Bègue mourut, et l'on ne fit aucun apanage à cet enfant, qui régna depuis sous le nom de Charles le Simple.

Louis et Carloman étaient convenus d'attaquer Boson; mais comme leurs forces réunies ne leur parurent pas encore suffisantes, ils proposèrent à leurs cousins, Louis, roi de Germanie et de Bavière, et Charles le Gros, roi d'Allemagne et de Lombardie, de se réunir dans la maison royale de Gondreville, près de Toul, en Lorraine, pour délibérer sur leurs intérêts communs.

L'assemblée eut lieu au commencement de juin 880. Louis, roi de France et de Neustrie, Carloman, roi d'Aquitaine, et Charles le Gros, roi d'Allemagne et de Lombardie, revenu exprès d'Italie, s'y trouvèrent en personne. Louis, roi de Ger-

Digitized by Google

manie et de Bavière, qui était malade, se fit représenter par des députés.

Le point principal arrêté dans la réunion de Gondreville fut d'attaquer promptement Boson, usurpateur du royaume de Bourgogne.

—

SIÉGE DE VIENNE.

Louis, roi de Germanie et de Bavière, qui avait une armée toute prête, la mit à la disposition des princes français, qui s'en servirent d'abord pour l'opposer à Hugues, bâtard de Lothaire II et de Valdrade, qui visait à se faire un état indépendant. Cette expédition ne dura que quelques jours, et l'armée de Bavière, à laquelle se réunirent les troupes des princes français, se mit en route pour la Bourgogne. Richard le Justicier, que les uns qualifient de *duc de Bourgogne*, tandis que d'autres ne lui donnent que les titres de *comte d'Auxerre* et de *marquis d'Autun*, rejoignit avec toutes ses forces l'armée des confédérés. On entra dans Autun, qui ne fit aucune résistance.

Charles le Gros arriva avec de nouvelles troupes, et se réunit aux autres princes. Ils firent ensemble le siége de Mâcon, dont ils s'emparèrent au bout de quelques jours. Le comte Bernard, surnommé *Plante-Velue*, en fut nommé gouverneur. (*Annales Bertiniani*, *ann.* 880.)

Digitized by Google

Aucune autre ville n'opposa de la résistance ; Lyon fut pris sans coup férir, et les armées confédérées arrivèrent sous les murs de Vienne, vers la fin de juillet.

Les assaillants espéraient en finir avec Vienne comme avec Mâcon, c'est-à-dire au bout de quelques jours ; mais quand ils virent les immenses murailles romaines et les tours qui les surmontaient, couvertes de nombreux défenseurs, ils comprirent qu'un assaut était tout-à-fait impraticable ; il fallut s'en tenir à investir la ville, et à en préparer le siége dans toutes les règles.

Boson était très aimé des Viennois. C'était avec une vive satisfaction qu'ils avaient vu leur ville remonter au rang de capitale d'un royaume puissant. Le nouveau roi, qui prévoyait depuis quelque temps qu'il serait incessamment attaqué, avait fait réparer avec soin les fortifications endommagées pendant le siége qu'elle avait souffert dix ans auparavant. Il réunit dans Vienne le plus de vivres qu'il put se procurer, et quant il sut que Louis, Carloman, Charles le Gros et Richard le Justicier s'approchaient, il alla dans les montagnes et la Provence préparer les moyens de secourir sa capitale, dans laquelle il laissa sa femme, sa fille et ses trésors, convaincu que cette marque de confiance engagerait les habitants à une résistance plus vigoureuse.

Digitized by Google

—

CHARLES LE GROS ABANDONNE LE SIÉGE DE VIENNE ET SE FAIT RECONNAITRE EMPEREUR.

Le siége de Vienne durait depuis cinq mois, et plus les assaillants multipliaient les attaques, plus la défense semblait acquérir d'énergie. Charles le Gros comprit que pendant qu'il perdait son temps devant les formidables remparts de cette ville, la couronne impériale, objet de tant d'ambitions, et sur laquelle il avait, pour ainsi dire, mis la main, pouvait lui échapper. Déja, plusieurs fois, il avait fait sentir le danger de sa position à ses cousins. De nouveaux délais lui étaient sans cesse demandés; car les assiégeants espéraient toujours que les Viennois, qui commençaient à éprouver une disette, ne tarderaient pas à accepter une capitulation. Charles le Gros, convaincu qu'on n'était guère plus avancé que le premier jour, mit le feu à son camp, pendant une nuit du mois de décembre, et se rendit à Rome, où il reçut des mains du pape les insignes de la dignité impériale, en janvier ou février 881. (*Annales Vedastini.*)

Digitized by Google

—

LOUIS, ROI DE FRANCE ET DE NEUSTRIE, ABANDONNE AUSSI LE SIÉGE DE VIENNE.

A l'époque où Charles le Gros se fesait reconnaître empereur, les Normands envahissaient Saint-Omer, Amiens, Corbie, Arras, et tous les pays environnants. Le roi Louis, recevant tous les jours des messages pour venir prendre le commandement de ses armées et défendre son propre territoire, fut forcé d'abandonner le siége de Vienne; mais il laissa une grande partie de ses troupes à son frère Carloman.

—

CONTINUATION DU SIÉGE DE VIENNE.

Le siége de Vienne continua pendant l'année 881, et il est à présumer que Boson réussit quelquefois à faire parvenir des secours dans sa capitale. Toutes les habitations qui se trouvaient hors de l'enceinte fortifiée et les campagnes environnantes furent entièrement ravagées par les assiégeants.

—

MORT DE LOUIS, ROI DE GERMANIE ET DE BAVIÈRE.

Louis, roi de Germanie et de Bavière, qui avait constamment été malade depuis près de deux ans,

Digitized by Google

et qui, par cette raison, n'avait pu assister à l'assemblée de Gondreville, ni venir en personne au siége de Vienne, mourut à Francfort le 20 janvier 882. Son frère, l'empereur Charles le Gros, lui succéda.

MORT DE LOUIS, ROI DE FRANCE ET DE NEUSTRIE.

Carloman et Richard le Justicier poussaient avec vigueur le siége de Vienne, qu'Ermengarde défendait toujours avec une opiniâtreté surprenante, quand des seigneurs français arrivèrent au camp des assiégeants, et annoncèrent à Carloman la mort de son frère Louis. Ils lui prêtèrent en même temps serment de fidélité, et l'engagèrent à partir sans retard pour se faire reconnaître par ses nouveaux sujets, et se mettre à la tête des armées destinées à combattre les Normands. Louis était mort le 4 du mois d'août. Le siége de Vienne durait depuis plus de deux ans; le courage des assiégés était toujours le même; mais la famine et les maladies avaient singulièrement éclairci leurs rangs, tandis que les assiégeants se recrutaient continuellement, et opposaient une barrière insurmontable aux nouveaux efforts de Boson pour ravitailler sa capitale. Quelque pénible qu'il fût pour le jeune Carloman d'abandonner le siége de Vienne, au moment où quelques efforts devaient mettre cette ville en son

Digitized by Google

pouvoir, la circonstance était trop impérieuse pour hésiter. Carloman partit en laissant toutes les troupes sous le commandement de Richard le Justicier, frère de Boson.

—

PRISE ET SAC DE VIENNE.

Ainsi que Carloman l'avait prévu, la résistance des Viennois ne pouvait plus être longue. Boson avait compté sur des secours qui lui étaient promis par sa belle-mère Ingelberge, restée en Italie pour servir ses intérêts; mais Charles le Gros venait de faire enlever cette princesse, et à cette époque elle était prisonnière.

Les Viennois, en proie aux horreurs de la famine, demandèrent à capituler. Richard le Justicier exigea que la ville se rendît sans conditions. Une fois qu'il en fut maître, il prouva combien son orgueil avait été humilié par la longue résistance des habitants. Ermengarde et la fille de Boson furent conduites à Autun, où elles furent traitées avec égard; mais quant à la ville, non content de l'avoir mise au pillage, et d'en avoir incendié les habitations, Richard fit renverser les fameux remparts romains qui, pendant neuf siècles, avaient bravé les injures du temps, et opposé une digue insurmontable aux invasions dont cette partie des Gaules avait été le théâtre.

Digitized by Google

Le renversement des terrasses qui divisaient Vienne en ville *basse*, ville *moyenne*, et ville *haute*, fit couler le terrain des parties supérieures sur les inférieures, de sorte que sur quelques points les rez-de-chaussée d'anciennes habitations sont aujourd'hui recouverts de plusieurs mètres de terre et de décombres, et le hasard seul les fait découvrir.

Charvet (page 120) parle d'une charte qu'on trouvait dans le cartulaire de Vienne (verso du f° 43) *datée du 17 des calendes de décembre, l'an 2 de la destruction de Vienne, Charles empereur régnant.*

Charvet a cru que cette date se rapportait au siége que Vienne avait soutenu en 870, et que l'empereur *Charles* dont parle la charte, était *Charles le Chauve*. Il a commis une erreur dans laquelle il devait d'autant moins tomber, que, si les remparts de la ville eussent été détruits en 870, il n'aurait guère été présumable qu'ils eussent été rétablis dix ans plus tard, de manière à arrêter pendant vingt-cinq mois les efforts des armées coalisées contre Boson; mais une preuve sans réplique se tire des expressions de la charte elle-même : *In urbe Vienna quam Dominus ac venerabilis Odtrammus archiepiscopus ad regendum habet.* *Otram* était donc archevêque de Vienne lors de la signature de cette charte; or, *Otram* ne fut promu à l'archevêché de Vienne qu'en 876, époque à laquelle il succéda à saint *Adon*. Ce serait donc le

Digitized by Google

nom de ce dernier archevêque, et non celui d'*Otram*, qui figurerait sur la charte, si elle était de 872.

Chorier (page 699 du 1er volume de son *Histoire du Dauphiné*) ne s'est point trompé sur la véritable époque de cette charte. Il la porte à deux ans après la destruction de Vienne par Richard le Justicier.

Il ne s'agit plus que de fixer l'époque de la destruction de Vienne, et rien ne prouve qu'elle suivît immédiatement la prise de la ville qui avait eu lieu en septembre 882. Il est plus naturel de croire que Richard séjourna dans cette ville tant qu'il espéra y trouver les trésors que les particuliers avaient enfouis, et que ce ne fut qu'au moment de l'abandonner qu'il ordonna le démantellement de la place ; ce qui aurait été exécuté en 883.

Alors la charte porterait la date du 15 novembre 885, *deux ans après la destruction de Vienne;* à cette époque Charles le Gros régnait en France. Ainsi tout s'explique naturellement, et il s'agit de *Charles le Gros*, et non de *Charles le Chauve*, comme l'a cru Charvet.

—

MORT DE CARLOMAN, ROI DE FRANCE.

Carloman mourut le 6 décembre 884, à la suite d'une blessure qu'un sanglier lui fit à la chasse.

Digitized by Google

L'empereur Charles le Gros prit possession de ses états, au préjudice des droits de Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, prince trop jeune pour qu'on songeât à lui dans les circonstances difficiles où se trouvait la France.

—

TRAITÉ DE BOSON AVEC CHARLES LE GROS.

Le pays que nous appelons aujourd'hui le Dauphiné, à l'exception de Vienne et de ses environs, la Savoie, la Provence et le Vivarais n'avaient point été attaqués, car le siége de Vienne avait occupé toutes les forces ennemies; aussi le roi Boson, quoique trop faible pour secourir efficacement sa capitale, avait porté ses armes jusque dans l'Auvergne, cherchant à rendre aux souverains alliés le mal que ceux-ci lui fesaient.

Dès le mois de novembre 885, les Normands, après avoir envahi les provinces du nord, étaient venus assiéger Paris. Ce fut alors que Boson menaça d'attaquer l'empereur de son côté. La position de Charles le Gros était trop critique pour qu'il lui fût indifférent d'avoir un ennemi de plus à combattre; aussi s'empressa-t-il de reconnaître la validité de l'élection du concile de Mantaille, à la charge d'un simple hommage que, comme empereur, il exigea de Boson.

Celui-ci rentra en possession de la totalité du

Digitized by Google

royaume de Bourgogne. Sa femme et sa fille lui furent rendues. Ce fut peu de temps après qu'Ingeltrude, veuve de Carloman, avec qui elle n'avait jamais habité, épousa Guillaume, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne.

—

LE ROI BOSON REBATIT SA CAPITALE.

Les remparts et les murs de terrassements qui en tenaient lieu avaient été renversés; les aquéducs qui portaient les eaux, même dans la ville haute, avaient été détruits; le petit nombre des habitants de Vienne, échappés aux horreurs du sac de leur ville, erraient dans les campagnes voisines, lorsque Boson, devenu paisible possesseur du royaume de Bourgogne, songea à réédifier cette cité qui lui avait donné tant de preuves de dévoûment. Mais combien peu devait-elle ressembler à l'antique cité romaine! Son enceinte fut restreinte du midi au nord à l'espace entre le ruisseau de Saint-Marcel et la rivière de Gère, et elle ne comprit plus du levant au couchant que le terrain entre le palais archiépiscopal et la rue des Clercs, d'un côté, le couvent de Saint-André-le-Haut et le fort *Eumedium*, de l'autre. De misérables murailles gothiques entourèrent la nouvelle ville, qui, à dater de sa destruction par Richard le Justicier, ne s'est plus étendue sur les magnifiques plateaux de Saint-Just (*Crappum*), de Sainte-Blandine (*Quiriacum*), de Mont-

Digitized by Google

Arnaud (*Prompæciacum*), et de Mont-Salomon (*Sospolium*), qui tous étaient dans l'enceinte romaine, et formaient la *ville haute*, ainsi que nous l'avons déja expliqué.

Le palais *des Thermes* était dans la *moyenne* ville, à la place où sont aujourd'hui la salle des spectacles et la maison de charité. Au dessous, et dans la *basse* ville, se trouvait le *forum*, dont l'angle sud-est existe encore, et a été pris par les uns pour une porte de la ville, et par d'autres pour un arc de triomphe.

Boson fit construire son palais sur les débris de celui des *Thermes*. On y arrivait par le double arc que forme l'angle du *forum*, dont nous venons de parler; mais sur ce point, comme dans toute leur étendue, les murs de soutènement qui séparaient la ville *moyenne* de la *basse* ville, et qui servaient de défense dans le cas où l'ennemi se serait emparé de cette dernière portion de la cité, avaient été renversés. On ne chercha pas à les relever. On se contenta d'adoucir les pentes autant que cela fut possible, et les deux étages de la ville ne firent plus qu'un tout réuni par des rues extrêmement rapides là où avaient existé les murs de terrasse.

L'habitation royale de Boson reçut le nom de *palais des Canaux*, à cause sans doute de la grande quantité d'aquéducs et d'égouts antiques sur lesquels il était fondé.

Digitized by Google

L'ancienne ville fortifiée se trouva réduite de plus des neuf dixièmes ; ce qui peut donner une idée de la diminution effrayante qu'elle avait éprouvée dans le nombre de ses habitants.

MORT DU ROI BOSON, ET SON ÉPITAPHE.

Le roi Boson mourut à Vienne le 11 janvier 887. Il fut enterré dans l'église de Saint-Maurice, où l'on voit encore son épitaphe gravée sur un marbre engagé dans le mur occidental de la chapelle dite des *fonts baptismaux*. Nous n'avons pas besoin d'expliquer que ce marbre a été placé où il est, long-temps après la mort de Boson ; car l'église de Saint-Maurice, telle que nous la voyons aujourd'hui, n'avait pas encore été fondée, et l'ancienne église de ce nom n'occupait alors que la chapelle des Machabées et une portion du chœur actuel ; ce fut lors de la démolition de l'ancienne église, qu'on eut soin de ne pas endommager cette épitaphe, et de la mettre où elle se trouve aujourd'hui. Au reste, cette épitaphe ayant été rapportée inexactement par Chorier et Charvet, nous allons en rétablir le texte :

REGIS IN HOC TUMULO REQUIESCUNT MEMBRA BOSONIS :
HIC PIUS ET LARGUS FUIT, AUDAX, ORE FACUNDUS.
SANCTI MAURICII CAPUT AST CIRCUMDEDIT AURO,
ORNAVIT GEMMIS CLARIS SUPER ATQUE CORONAM
IMPOSUIT TOTAM GEMMIS AUROQUE NITENTEM.
HIS, DUM VITA FUIT BONA, DUM VALITUDO MANERET,
MUNERA MULTA DEDIT PATRONO CARMINE DICTO.

Digitized by Google

URBIBUS IN MULTIS, DEVOTO PECTORE MAGNA
CONTULIT ET SANCTIS PRO CHRISTI NOMINE DONA.
STHEPHANE PRIME, TIBI SCEPTRUM DIADEMA PARAVIT
LUGDUNI PROPRIUM RUTILAT VELUT HIC NICOMINUS SOL:
QUAMVIS HUNC PLURES VOLUISSENT PERDERE REGES,
OCCIDIT NULLUS, SED VIVO PANE REFECTUS
HOC LINQUENS OBIIT CHRISTI CUM SANGUINE REGNUM,
QUEM DEUS IPSE POTENS COELI QUI CLIMATA PINGIT
COETIBUS ANGELICIS JUNGAT PER SECULA CUNCTA.

OBIIT III ID. JANUARII VIII ANNO REGNI SUI. (*)

Traduction libre de cette épitaphe :

« Ci-gît, en ce tombeau, le roi Boson, monarque « pieux, libéral, vaillant et éloquent. Il donna pour la « statue de saint Maurice une couronne d'or, entourée de « perles et de diamants. Il fit, pendant sa vie, beaucoup « d'autres dons à l'église dédiée à ce saint. Guidé par le « même esprit de piété, il ne se montra pas moins géné- « reux, au nom du Christ, envers les églises d'une infinité « d'autres villes. Il fit cadeau de son sceptre et de son « diadème, resplendissant d'or et brillant comme le so- « leil, à l'église de Saint-Étienne de Lyon. Il résista aux « attaques de plusieurs rois qui cherchèrent vainement à « le perdre; mais, après avoir reçu le sacrement de la « communion sous les deux espèces, il fut enlevé à ses « sujets et appelé à une meilleure vie, et que le Dieu « tout-puissant qui créa le firmament daigne l'admettre à « jamais parmi les anges !!!

« Il mourut le 11 janvier, la huitième année de son « règne. »

Boson n'eut de sa femme Ermengarde qu'un fils qu'on appela Louis, nom qu'avait porté son aïeul maternel.

(*) Voyez le *fac simile* de cette épitaphe à la fin du volume.

Digitized by Google

—

MONNAIE DU ROI BOSON.

Boson usa du droit de souveraineté en fesant battre monnaie. Elle fut constamment frappée à Vienne.

J'en connais de deux espèces; la première offre la tête de Boson avec l'inscription *Boso rex*. Au milieu du revers est une croix, sans fleurons, autour de laquelle sont les mots *Vienna civiS*. La grandeur du S qui termine le mot *civis* annonce l'abréviation de *civitas*.

La seconde a le même revers; mais la face contient dans le médaillon, au lieu de la tête de Boson, le mot *rex*, en grandes lettres, et autour, *Boso gracia Dei*.

Charvet, dans ses annales inédites, parle d'une autre monnaie de ce souverain. La face présente la tête de Boson, avec le diadême antique qui n'est autre chose qu'un bandeau noué derrière la tête. Le revers offre le chiffre de ce prince, composé d'un R posé à gauche d'un B, et surmonté d'une croix

+
ꝟB

ce qui veut dire *rex Boso*. Autour est l'inscription *Vienna stat libera*. Cette dernière monnaie, qui, d'après Charvet, n'est guère plus large qu'une lentille, n'a pu être frappée qu'après

Digitized by Google

la libération de Vienne; c'est ce qu'annonce l'inscription.

Les deux autres monnaies sont en argent, de la largeur d'une pièce d'un franc, mais beaucoup plus minces.

—

CHARTES DU ROI BOSON.

On n'en connaît que six; les quatre premières commencent ainsi : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Boso, gratia (vel misericordia) Dei, rex.*

Je donnerai le début de la cinquième.

La sixième commence par ces mots : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Boso, divina favente clementia, rex.*

Les chanceliers de Boson furent Radulfe, Aurélian, et Adalgaire.

Radulfe et Adalgaire eurent le même notaire, nommé Étienne.

Celui d'Aurélian s'appelait Élibert.

La signature de Boson était ainsi :

BOS.

Il datait les années de son règne du jour de son élection :

Du 15 octob. 879 au 15 oct. 880, 1re année.
Du 15 octob. 880 au 15 oct. 881, 2e année.
Du 15 octob. 881 au 15 oct. 882, 3e année.
Du 15 octob. 882 au 15 oct. 883, 4e année.

Digitized by Google

Du 15 octob. 883 au 15 oct. 884, 5e année.
Du 15 octob. 884 au 15 oct. 885, 6e année.
Du 15 octob. 885 au 15 oct. 886, 7e année.
Du 15 octob. 886 au 11 jan. 887, 8e année.

La première charte contient, sur la demande de Geilo, abbé du monastère de Tournus, une concession, en faveur de ce monastère, de plusieurs immeubles situés dans le comté de Genève; elle est datée ainsi qu'il suit :

« Data VI iduum novemb. indictione XII, anno « primo regni Bosonis gloriosissimi regis.

« Actum Lugduno civitate in Dei nomine felici- « ter. »

Cette charte est du 8 novembre 879. Elle est datée de Lyon. On la trouve *apud Chiffletum*, *in probat.*, *ad Hist. abb. Trenorciensis*, *p.* 232.

La seconde, qui est à la même date, confirme l'église d'Autun dans la possession de toutes ses propriétés. Elle fut accordée sur la demande d'Adalgaire, évêque d'Autun.

Ex Chartulario ecclesiæ Augustodinensi. Apud Baluzium in append. ad capitul. col. 1505.

La troisième, accordée sur la demande du comte Siwaldus, donne l'abbaye de Saint-Martin au monastère de Charlieu, dédié à saint Étienne, et situé dans le comté de Mâcon.

« Datum IV nonas decembris, indictione XII, « anno primo regni domini Bosonis. »

Digitized by Google

« Actum Karolico monasterio in Dei nomine feli-
« citer. »

Cette charte est du 2 décembre 879, et se trouve *apud Baluzium*, *etc.*, *col.* 1506.

Ces trois chartes sont antérieures au siége de Vienne, et prouvent combien Boson avait à cœur de s'attacher les gens d'église des comtés de Mâcon et d'Autun, dont il venait de s'emparer. J'ignore où se trouvait le monastère de *Saint-Charles*, dans lequel Boson signa la troisième charte.

La quatrième, accordée sur la demande d'Otram, archevêque de Vienne, ordonne que l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne sera rétablie sous la juridiction de ce prélat, *dont elle avait été soustraite depuis peu de temps*.

Le siége de Vienne était commencé depuis six mois. L'abbaye de Saint-André-le-Bas était hors des murs de la ville. Il est à présumer que Carloman s'en étant emparé voulut punir l'archevêque de Vienne en la soustrayant à sa juridiction.

L'archevêque, à tout événement, se pourvut d'un diplôme dans l'objet d'empêcher la prescription de ses droits. L'acte qui les constate est daté comme il suit :

« Datum XV cal. februarii, indictione XIV,
« anno secundo regni domini Bosonis.
« Actum Tauriacovilla in Dei nomine feliciter. »

Cette charte est du 18 janvier 881. Charvet (page 227) annonce que, d'après le cartulaire de

Digitized by Google

l'église de Vienne, *Tauriacum* dépendait de l'abbaye de Saint-Prin, village à une lieue et demie au midi de Vienne. Alors, et à cette époque, Boson ne s'était autant rapproché de sa capitale que pour chercher à y faire pénétrer des secours.

On trouve cette charte *in tabul. eccl. S. Mauritii Vienn., fol.* 13, *et apud Baluzium, etc., coll. n°* 1507.

La cinquième, accordée à la demande de l'évêque de la Maurienne, lui concède le château d'Armariol « ubi sit præsulis requies, ubi secunda « sedes, ubi tempore belli tuta defensio, ubi libro- « rum thesaurorumque munimen inexpugnabile ». Ces expressions donnent une haute idée de la force du château d'Armariol et des richesses qu'il renfermait.

La charte contient ces expressions : « Ego quippe « Boso, procurante divina gratia, Burgundiorum « Ausonorumque rex, una cum Ermengarde uxo- « re, pariter in aula Viennæ urbis siti, anno regni « octavo. » Cette charte, qu'on trouve *apud Martenium, tom.* 1. *amp. collect. col.* 221, n'est pas autrement datée que de la huitième année du règne de Boson. Ainsi elle est postérieure au 15 octobre 886, et antérieure au 11 janvier 887.

Elle prouve qu'à cette époque Boson prenait le titre de *roi de Bourgogne et d'Italie*. Cette dernière qualification est un peu ambitieuse, si l'on considère que Boson ne possédait en Italie que le

Digitized by Google

duché de Pavie ; mais quant à celle de *roi de Bourgogne*, elle est parfaitement exacte et incontestable. Au reste, il serait encore possible qu'à travers les déchirements dont l'Italie était alors le théâtre, Boson eût profité d'un événement favorable pour se faire accorder, soit par le pape, soit par l'empereur, le titre de roi d'Italie. Les chroniqueurs de cette époque sont si concis et si peu exacts qu'une nomination de cette importance aurait pu facilement leur échapper, d'autant mieux qu'elle n'aurait été suivie d'aucune prise de possession, par suite de la mort de Boson.

Cette charte établit encore jusqu'à la dernière évidence que Boson et sa cour résidaient à Vienne. Aussi je ne suis point surpris que quelques auteurs en aient fait un *roi de Vienne*, puisque c'était dans cette ville qu'il avait été couronné, qu'il y fesait sa résidence habituelle, qu'il y avait son hôtel des monnaies, qu'il y mourut et y fut enterré ; mais je n'ai jamais pu comprendre comment et pourquoi quelques-uns en ont fait un *roi d'Arles*. La dénomination de *roi de Provence* est tout aussi imparfaite, car la *Provence* ne représente qu'une partie des états sur lesquels régnait Boson. Qu'on relise l'histoire du premier *royaume de Bourgogne*, et l'on verra que le royaume de Boson avait la même étendue que celui de Gondemart. D'ailleurs, et jusqu'alors, la désignation de cette vaste partie de la France, qui très souvent forma un état séparé,

Digitized by Google

se trouve toujours sous le nom générique de *royaume de Bourgogne*.

La *sixième* et dernière charte ne porte point de date; elle est tirée *ex chartulario Arelatensi*. Elle est accordée sur la demande de Rostaing, archevêque d'Arles, à la juridiction duquel elle soumet le monastère de Cruas, situé sur les bords du Rhône, dans le Vivarais. « Cum monachis ibi-« dem Deo militantibus... Cuncti insuper monachi « a modo ibidem Deo militaturi. »

Ces expressions annoncent qu'à cette époque les moines de Cruas portaient les armes, ce qui était plus commun parmi les ordres religieux qu'on ne le croit généralement. Plus tard le monastère de Cruas fut transféré à Moiran.

Digitized by Google

LIVRE II.

LOUIS L'AVEUGLE, ROI DE PROVENCE ET EMPEREUR.

DÉMARCHES DE LA REINE ERMENGARDE EN FAVEUR DE SON FILS.

Lorsque le roi Boson mourut, son fils Louis devait avoir au plus dix ans, car Boson avait épousé Ermengarde en 876; celle-ci avait à redouter l'esprit inquiet et remuant des grands de son royaume, qui paraissaient peu disposés à se laisser gouverner par une femme, pendant plusieurs années. Mais Ermengarde n'était point une femme ordinaire : elle avait fait preuve d'adresse et de prudence lorsqu'il s'était agi de placer la couronne royale sur la tête de son mari, et le courage et la fermeté qu'elle avait montrés pendant le siége de Vienne, ne s'étaient jamais démentis.

Peu de temps après la mort de Boson, elle se rendit avec son fils auprès de l'empereur Charles le Gros. Elle sut si bien disposer ce prince en sa fa-

Digitized by Google

veur, qu'il consentit à ce que le jeune Louis conservât les états de son père. L'enfant lui-même plut tellement à l'empereur que Charles se décida à l'adopter. (*Annalium Fuldensium continuatio, et ex Chronico Hermani Contracti.*)

Mais cette protection toute puissante devait bientôt manquer à Ermengarde et à son fils : un traité honteux que Charles le Gros signa avec les Normands lui fit perdre l'amour et l'estime de ses peuples. Le bâtard Arnoul, duc de Carinthie, se révolta contre lui. Abandonné de tout le monde, l'empereur fut obligé de se contenter de quelques terres qu'Arnoul lui céda en Allemagne, où il mourut le 14 janvier 888, après avoir vécu quelque temps en simple particulier.

Ermengarde avait eu le talent de se réconcilier avec son beau-frère Richard le Justicier; elle avait envoyé en même temps à Rome, auprès du pape Étienne V, Bernoin, alors archevêque de Vienne, qui lui était tout aussi dévoué qu'Otram, son prédécesseur.

Il fut chargé de représenter au souverain pontife qu'au milieu des déchirements qu'entraînait en France la mort de l'empereur Charles le Gros, le royaume de Boson jouissait seul d'une paix profonde;

Qu'ici les églises étaient protégées et enrichies, tandis que partout ailleurs elles étaient pillées et saccagées;

Digitized by Google

Que cet état de choses était dû à la bonne administration de Boson, dont la mémoire était chère à tous ses sujets, et que le seul moyen de maintenir dans une aussi heureuse situation cette partie essentielle des Gaules, était d'assurer la couronne au fils de Boson.

Ces raisons déterminèrent le pape à remettre à l'archevêque Bernoin des lettres de recommandation pour les autres prélats du royaume de Bourgogne. (*Conc. antiq. Gall. t.* 3. *p.* 529.)

Pendant que Bernoin négociait heureusement à Rome, Ermengarde disposait avec autant de bonheur les grands du royaume à reconnaître son fils.

CONCILE DE VALENCE.

« L'an de l'incarnation 890, le vénérable Bernoin, archevêque de Vienne, étant allé à Rome « pour quelques affaires de l'État et de l'Église, « fut tendrement exhorté par le pape (qui connaissait parfaitement les troubles que le royaume « d'Arles avait soufferts avant que Boson en eût « été élu roi, et tous les maux qu'il avait à craindre depuis la mort de ce prince) de porter les « évêques et les seigneurs de ce royaume à élire « pour leur roi Louis, fils de Boson. Ayant donc « appris de notre vénérable frère Bernoin cette

Digitized by Google

« disposition favorable du souverain pontife, nous
« nous sommes assemblés dans la ville de Valence,
« savoir : Aurélien, archevêque de Lyon ; Rostaing,
« archevêque d'Arles ; Arnaud, archevêque d'Em-
« brun, et Bernoin, archevêque de Vienne, avec
« plusieurs évêques nos suffragants. Après avoir
« examiné avec soin si c'était la volonté de Dieu
« que nous déférassions la couronne au prince
« Louis, selon que le pape nous y exhortait par sa
« lettre que nous avons entre les mains, nous
« sommes unanimement convenus que nous ne
« pouvions choisir un roi plus digne de nous com-
« mander que celui qui, ayant l'honneur d'être
« de la famille impériale, donnait déja, dans sa
« première jeunesse, des marques d'un excellent
« caractère, et se montrait digne de la grandeur
« de sa naissance. Et quoique son âge paraisse
« peu propre à imposer aux barbares, et que
« le jeune roi ne puisse les chasser lui-même des
« lieux qu'ils occupent, il sera secondé dans cette
« circonstance par la valeur et l'expérience des
« nombreux seigneurs du royaume, qui, avec le
« secours du ciel, agiront pour lui sur le champ
« de bataille, qui l'aideront de leurs conseils, et
« suppléeront à son inexpérience jusqu'à ce qu'il
« soit grandi en prudence et en sagesse. Mais, entre
« les princes qui peuvent soutenir la jeunesse de
« notre roi, nous comptons sur l'appui de l'illustre
« duc Richard, pour ne rien dire de la très glo-

Digitized by Google

« rieuse reine Ermengarde, mère du jeune roi,
« princesse d'un esprit supérieur, et dont l'atta-
« chement au bien des états de son fils est très
« connu des peuples. Enfin nous espérons que le
« maître que nous choisissons, touché de respect
« pour la religion et pour ses sacrés ministres,
« déférera aux conseils des évêques, qui auront
« toujours en vue sa gloire et l'utilité publique.

« Mettant donc toute notre confiance en la grace
« et en la protection du Tout-Puissant, certains en
« quelque sorte que notre choix lui est agréable,
« nous élisons pour notre roi et souverain Louis,
« fils du sérénissime roi Boson, et nous sommes
« prêts à lui donner l'onction royale. Nous le ju-
« geons, au reste, d'autant plus digne de ce rang
« suprême, que le très excellent empereur Charles
« le lui a conféré lui-même, et que son successeur
« Arnoul lui en a donné la confirmation en lui en
« envoyant la marque, c'est-à-dire le sceptre,
« par l'évêque Reœulfe et le comte Bertaud, ses
« ambassadeurs. Autorisés par l'exemple de ces
« deux grands princes, nous, assemblés dans cette
« ville de Valence, avons fait cette élection, et
« l'avons signée de notre propre main, ce que
« nous avons accompagné de mille vœux pour le
« bonheur et la longue prospérité du règne du
« nouveau souverain. »

(*Coll. conc. gall. tom.* 3, *p.* 529. — Maupertuy, *Hist. de la sainte église de Vienne*, *p.* 145.)

Digitized by Google

—

REMARQUES SUR LE CONCILE DE VALENCE.

Ce fut une véritable investiture que prononcèrent les pères du concile ; en effet, Louis ne succéda point à son père par droit de naissance ; adopté par l'empereur Charles le Gros, reconnu par Arnoul, roi de Germanie, qui déja prenait le titre d'empereur, il ne lui fallut pas moins être agréé par les prélats de son propre royaume.

Déja le pape s'était arrogé le droit d'investiture envers les empereurs ; il n'était donc pas surprenant que les archevêques et les évêques voulussent l'exercer envers les rois. Nous verrons plus tard que ces prétentions, surtout de la part des papes, amenèrent des guerres sérieuses qui ensanglantèrent l'Europe.

La délibération du concile annonce que Louis fut reconnu souverain du royaume d'*Arles*. Cette qualification suffirait seule pour établir que l'ancien royaume de Boson avait été démembré depuis sa mort. Au reste, jamais Louis ne prit le titre de *roi d'Arles*, mais bien celui de *roi de Bourgogne et de Provence*.

Digitized by Google

—

CONCILE DE VIENNE.

Ce concile se tint en 892, dans l'église de Saint-Maurice. Il fut présidé par deux légats du pape. Les archevêques de Vienne et de Lyon, les évêques de Valence et de Grenoble y assistèrent. La ville de Vienne est désignée comme la *métropole de la Gaule*, et cette qualification ne paraît pas avoir amené des protestations de la part de l'archevêque de Lyon. Bernoin, archevêque de Vienne, était vicaire du pape dans toute la Gaule ; c'est ce qu'établit son épitaphe, où l'on trouve cette phrase : *Erat quippe vicarius domini papæ per totam Galliam.*

On arrêta quatre canons dans ce concile.

Par le premier, les séculiers qui retiennent des choses ecclésiastiques sont excommuniés, s'ils ne les rendent pas après avoir été avertis.

Le second donne une étrange idée des mœurs de cette époque. Je le copie sans le traduire.

« Ut sæculares qui de catalago clericorum ali-
« quem occiderint, vel castraverint, vel aliquo
« modo truncaverint, seu temere dehonestaverint,
« et de præteritis pœnitendo Ecclesiæ satisfaciant,
« et emendare studeant. Quod si non fecerint,
« supra dicto tempore excommunicentur. »

Digitized by Google

Le troisième défend, sous la peine même d'excommunication, de détourner les legs pieux des prêtres et des évêques malades ou décédés.

Le quatrième fait inhibition aux séculiers de faire construire des églises, ou de leur faire des dons, à la charge d'une redevance quelconque, sans l'autorisation des évêques.

Jean le Maire parle d'un cinquième canon qui défendait aux prêtres d'habiter la campagne, et d'avoir d'autres femmes que celles indiquées par la discipline de l'Église. Il en tire la conséquence que le mariage des prêtres était encore autorisé. Du Haillan ajoute que le mariage était permis aux prêtres pourvu qu'ils épousassent des filles et non des veuves.

Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné* (t. I, livre X, page 707), combat ces deux opinions. Il soutient avec raison que le mot *fœminæ*, employé dans ce canon, s'applique aux *femmes*, c'est-à-dire au sexe en général, et non aux *épouses*, toujours désignées par les mots *uxor*, ou *mulier*. Ainsi un prêtre ne pouvait avoir auprès de lui d'autres *femmes* que celles indiquées par les canons de l'église relatifs à l'âge et au degré de parenté de ces mêmes *femmes*.

Digitized by Google

—

COURONNEMENT DE CHARLES LE SIMPLE.

Charles III, surnommé *le Simple*, fils posthume de Louis le Bégue, fut couronné roi de France le 28 janvier 893, à Reims.

A la mort de Charles le Gros, Eudes, fils de Robert le Fort, comte de Paris, s'était fait proclamer roi de France et d'Aquitaine. Dès qu'il apprit le couronnement de Charles *le Simple*, il réunit des troupes pour attaquer le jeune souverain, qui fut obligé de se réfugier auprès d'Arnoul, roi de Germanie, à qui il alla demander des secours.

—

RODOLPHE PREMIER, ROI DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE.

A l'époque de la mort de Charles le Gros, plusieurs grands seigneurs avaient imité le comte Eudes et cherché à se rendre indépendants. Rodolphe 1er, comte de la Bourgogne transjurane, fils de Conrad ancien comte de Paris, selon les uns, et d'Auxerre, selon les autres, s'était fait proclamer souverain de sa province, composée de la Franche-Comté et d'une partie de la Suisse. Ce pays avait formé une portion du royaume de Boson ; mais Rodolphe avait profité, pour arriver à l'exécution

Digitized by Google

de ses projets, des embarras inséparables de la position de la reine Ermengarde, et du peu de confiance que devait inspirer l'âge de son fils Louis. Ceci explique suffisamment l'absence de l'archevêque de Besançon au concile de Valence. Peut-être aussi l'élévation de Rodolphe contribua-t-elle à déterminer Richard le Justicier, duc de Bourgogne, à soutenir les prétentions de son neveu Louis. Quoi qu'il en soit, Rodolphe 1er se ligua avec le roi Eudes contre Charles le Simple.

Dès que la reine Ermengarde fut instruite de cette circonstance, elle se rendit auprès d'Arnoul, roi de Germanie, qui venait de déclarer la guerre à Rodolphe et à Eudes. Elle fit un traité avec lui, par lequel elle mit à sa disposition toutes les forces du royaume de son fils, sous la condition que les places qu'elle pourrait recouvrer dans la Bourgogne Transjurane seraient de nouveau incorporées dans son royaume.

Il y eut effectivement quelques combats dans la Bourgogne ; mais Rodolphe se défendit si bien qu'Ermengarde fut obligée de rester dans ses nouvelles limites.

(*Ex Annalibus Mettensibus*, *ann.* 894. *Ex Chronico Alberici.*)

Digitized by Google

—

COUP D'ŒIL SUR L'ITALIE. — ARNOUL, EMPEREUR.

La mort de l'empereur Charles le Gros n'occasiona pas moins de déchirements en Italie qu'en France. Gui, duc de Spolette, et Bérenger, duc de Frioul, se disputaient non seulement le royaume d'Italie, mais encore la couronne impériale. Gui, étant devenu plus puissant, se fit couronner empereur par le pape, le 21 février 891. L'année suivante, le pape couronna également, avec le même titre, Lambert, fils de Gui, que son père avait associé à l'empire.

En 894, Gui mourut laissant la couronne impériale à son fils Lambert. Bérenger n'en resta pas moins souverain de l'Italie septentrionale.

Cependant Arnoul, roi de Germanie, qui se qualifiait aussi d'empereur, passa en Italie à la tête d'une forte armée, et vint mettre le siége devant Rome, dont il se rendit maître en 896; le pape Formose s'empressa de le sacrer empereur.

Arnoul poursuivit Lambert avec vivacité, mais celui-ci trouva le moyen de s'échapper.

Dès qu'Ermengarde eût appris le couronnement d'Arnoul, elle lui envoya des ambassadeurs pour lui faire hommage de son royaume, et pour soumettre à son approbation, en sa qualité d'empereur, la nomination de son fils Louis, ce qui souf-

Digitized by Google

frit d'autant moins de difficultés qu'Arnoul avait toujours protégé ce jeune prince, et qu'il existait un traité d'alliance entre le nouvel empereur et Ermengarde.

—

MORT DU ROI EUDES.

Eudes avait fait en 896 un traité avec Charles le Simple. Il lui fit hommage en le reconnaissant pour son seigneur. Ils partagèrent ensemble ce qui n'avait pas été usurpé sur le royaume de France. Eudes, par sa mort, arrivée le 1er janvier 898, laissa Charles le Simple seul maître de la France, à l'exception des provinces sur lesquelles régnaient Rodolphe Ier et Louis fils de Boson ; car ce jeune prince venait de se mettre lui-même à la tête des affaires de son royaume, jusque là dirigées par sa mère Ermengarde.

—

MORT DE LAMBERT, ROI D'ITALIE.

Lambert, qui avait été couronné empereur en 892, mourut en 898, avec le simple titre de roi d'Italie.

Digitized by Google

—

MORT DE L'EMPEREUR ARNOUL.

L'empereur Arnoul mourut le 29 novembre 899. Son fils Louis lui succéda comme roi de Germanie. Ce n'était alors qu'un enfant; il prit plus tard le titre d'empereur, mais il ne fut pas reconnu en Italie, n'ayant pas été couronné par le pape. C'est le dernier prince de la race de Charlemagne qui ait eu le titre d'empereur. Il mourut le 21 janvier 912, âgé de dix-neuf ans.

—

EXPÉDITION DE LOUIS, FILS DE BOSON, EN ITALIE.

A la mort de Lambert, Bérenger duc de Frioul, qui avait été le compétiteur à l'empire de Gui, père de Lambert, se fit reconnaître comme *roi d'Italie*.

Adalbert, surnommé *le Riche*, duc de Toscane, vit avec la plus grande peine l'élévation de Bérenger. Il envoya des émissaires au jeune roi de Provence pour le prévenir que les grands d'Italie, mécontents du joug du duc de Frioul, consentiraient volontiers à le reconnaître pour leur roi; qu'il devait profiter sans aucun délai de cette heureuse disposition des esprits, et qu'enfin il n'avait pas besoin de conduire beaucoup de troupes, attendu

Digitized by Google

que les mécontents lui en fourniraient suffisamment.

Louis, séduit par l'appât d'une nouvelle couronne dont il regardait la conquête comme facile, d'après les insinuations qui lui avaient été faites, se transporta rapidement en Italie avec le peu de troupes qu'il avait sous sa main; mais il fut loin de trouver dans ce pays l'appui dont on l'avait flatté. Entièrement dupe de sa confiance, il fut investi dans son camp par les troupes de Bérenger, qui ne lui permit de repasser les monts qu'après qu'il eût juré de renoncer pour toujours à l'Italie. Tout cela se passa en l'an 890.

(*Ex Historia Liutprandi Ticinensis, lib.* 2, — *ex Sigeberti chronico; — ex chronico Alberici.*)

—

LOUIS RETOURNE EN ITALIE ET SE FAIT COURONNER EMPEREUR.

L'empereur Arnoul était mort, comme nous l'avons dit, à la fin de novembre 899. Ermengarde ne pouvait oublier qu'elle était fille d'un empereur. Elle ne fut point étrangère à la détermination que prit son fils de se rendre de nouveau en Italie, et de se venger à la fois d'Adalbert, qui l'avait trompé, et de Bérenger, qui l'avait humilié. Il s'agissait aussi pour lui d'une perspective bien plus brillante que celle qui l'avait séduit. La cou-

Digitized by Google

ronne impériale devait être la récompense de ses efforts; mais, convaincu par la mésaventure qu'il venait d'éprouver, du peu de confiance qu'il fallait accorder aux promesses des Italiens, il leva une puissante armée à la tête de laquelle il traversa les monts, en l'an 900. Il battit Bérenger dans plusieurs rencontres, et marcha sur Rome, où il fut couronné empereur le 21 février 901, par le pape Benoît IV.

—

L'EMPEREUR LOUIS SE MARIE.

Pavie devint la capitale de l'empire, et Louis y fixa sa résidence. On doit se rappeler que son père Boson en avait été créé duc. Le jeune empereur épousa cette même année Égine, fille d'Édouard l'Ancien, roi d'Angleterre.

—

L'EMPEREUR LOUIS EST AVEUGLÉ PAR LES ORDRES DE BÉRENGER.

L'Italie était tranquille et paraissait soumise; l'empereur commit la faute de congédier les troupes qui lui en avaient facilité la conquête. Il visita plusieurs villes de son empire, et arriva enfin à Vérone, vers le milieu de l'an 902. Bérenger, qui s'était reconcilié secrètement avec Adalbert, avait de nombreux partisans dans cette ville; il s'y intro-

Digitized by Google

duisit dans la nuit, à la tête de quelques soldats déterminés; il se saisit de l'empereur, et après lui avoir reproché le parjure dont il s'était rendu coupable, il lui fit crever les yeux.

Le malheureux Louis, désigné dans l'histoire par l'épithète d'*Aveugle*, revint à Vienne, où il vécut encore de longues années, quoi qu'en dise le père Daniel, tom. III, page 118, de son *Histoire de France*.

Chorier (livre X, page 715 du 1er volume de l'*Histoire du Dauphiné*) disserte longuement sur le procédé qui aurait pu être employé pour aveugler l'empereur; et comme ce prince a signé un assez grand nombre de chartes après sa catastrophe, Chorier en conclut que ce procédé ne réussit pas complètement; mais le texte des anciennes chroniques, et surtout de Luitprand, d'accord avec l'épithète d'*Aveugle*, donnée à Louis, annonce positivement que Bérenger fit *crever les yeux* à l'empereur, et une opération de cette nature n'admet ni remède ni palliatif. On conçoit facilement qu'un aveugle qui a su écrire puisse apposer sa signature au bas d'une charte, et c'est ce que fesait sans doute Louis l'Aveugle. D'un autre côté, ce prince avait peut-être un sceau ou cachet portant l'empreinte de sa signature, et dont son chancelier ne se servait que de son agrément.

Digitized by Google

—

LE COMTE HUGUE.

A dater de son retour à Vienne, l'empereur attira auprès de lui son parent Hugue, à qui il donna toute sa confiance. Hugue était fils de Théobald, comte d'Arles; il avait lui-même ce titre, auquel il ajouta par la suite ceux de comte de Vienne, de comte de Provence, de marquis, de duc, et de roi d'Italie. Louis l'Aveugle conserva jusqu'à sa mort la qualification d'empereur.

—

MORT DE LA REINE ERMENGARDE.

Cette princesse, si remarquable par sa naissance, son courage et les talents qu'elle déploya pour assurer la couronne sur la tête de son mari et sur celle de son fils, mourut à Vienne en l'an 905. Elle fut enterrée dans l'église de Saint-Maurice.

—

MORT DE RODOLPHE Ier, ROI DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE.

Rodolphe Ier mourut en 911; il eut pour successeur Rodolphe II, son fils selon les uns, son neveu selon les autres. Nous reviendrons sur ces deux opinions.

Digitized by Google

—

BÉRENGER, EMPEREUR.

Conrad, comte de Franconie, avait été élu empereur en Allemagne, dans l'année 912, en remplacement de Louis, fils d'Arnoul, qui était mort au commencement de cette année; mais Conrad ne fut pas reconnu en Italie.

Bérenger, duc de Frioul et roi d'Italie, le même qui avait fait crever les yeux à l'empereur Louis, se fit couronner empereur à Rome, le jour de Noel 915, par le pape Jean X.

Ainsi il y avait à la fois trois empereurs : un en Allemagne, un autre en Italie, et le troisième à Vienne. Ces deux derniers avaient été couronnés par des papes.

—

INVASION DE BÉRENGER DANS LA PROVENCE.

Bérenger, pour asseoir son autorité en Italie, avait fait venir une troupe nombreuse de Hongrois. Soit par esprit de conquête, soit pour se débarrasser de ces auxiliaires, Bérenger traversa les Alpes et vint ravager la Basse-Provence. (An 922.)

Louis l'Aveugle fit un traité d'alliance avec Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane. Le comte Hugue commandait l'armée de Louis l'Aveugle. Les forces des deux souverains auraient à peine

Digitized by Google

suffi pour chasser les Hongrois et les Italiens; mais une maladie contagieuse, qui envahit le camp de ces derniers, les obligea à une retraite qui ne s'opéra pas sans de grandes pertes; car fort peu repassèrent les monts.

—

MORT DE BÉRENGER. — RODOLPHE II, ROI D'ITALIE.

Le mauvais succès de l'expédition de Bérenger produisit de l'agitation en Italie. D'un autre côté, Rodolphe était d'avis que, pour prévenir une nouvelle invasion, il fallait porter la guerre dans les états de Bérenger. Louis l'Aveugle agréa cette proposition, d'autant mieux qu'elle lui donnait l'espoir de se venger d'un ennemi à qui il était naturel qu'il eût voué une haine implacable. Bérenger venait tout nouvellement de se livrer à une action qui avait réveillé dans le cœur de Louis le profond ressentiment qu'il conservait contre son bourreau. Bérenger, avant de se rendre en Provence, s'était emparé de Pavie et y avait fait mettre le feu. Pavie était le chef-lieu du duché de Boson, et Louis en avait fait dans le temps la capitale de son empire; il avait conservé des relations dans cette ville, dont la destruction lui fut très sensible. Songeant enfin aux dévastations commises par Bérenger dans la Basse-Provence, Louis ne devait pas hésiter à accepter la proposition de Rodolphe.

Digitized by Google

Ce dernier avec son armée, et le comte Hugue à la tête des troupes de Louis l'Aveugle, traversèrent ensemble les Alpes. Bérenger fut battu dans plusieurs rencontres.

La plupart des seigneurs italiens, mécontents de Bérenger, offrirent la couronne d'Italie à Rodolphe. Cependant Bérenger se maintint encore quelque temps; mais il finit par être tué, en 924, dans cette même ville de Vérone où il avait fait crever les yeux à l'empereur Louis.

Dès lors Rodolphe fut reconnu roi d'Italie. Il est à remarquer que ce royaume, dont il a été et dont il sera souvent question, ne comprenait que la Lombardie et une portion du Piémont.

LE COMTE HUGUE, ROI D'ITALIE.

Si l'on en croit les chroniques italiennes, Rodolphe était le prince le plus orgueilleux de son temps. Le joug de fer sous lequel il retenait les grands du pays ne tarda pas à les lasser. Gui, duc de Toscane, était frère utérin du comte Hugue. Il se mit à la tête d'une faction décidée à renverser le nouveau roi d'Italie; mais comme le succès était fort incertain, il proposa à son frère Hugue la couronne d'Italie, s'il voulait concourir avec les mécontents à chasser Rodolphe. Le comte Hugue accepta la proposition. La révolution fut aussi prompte que

Digitized by Google

complète. Le roi Rodolphe fut forcé de retourner dans la Bourgogne Transjurane, et le comte Hugue, qui, pour arriver à ses fins, avait disposé de toutes les forces de Louis l'Aveugle, fut couronné roi d'Italie en 926.

—

MORT DE LOUIS L'AVEUGLE.

L'empereur Louis l'Aveugle mourut à Vienne en 928, ne laissant de son mariage avec Égine ou Adélaïde, fille d'Édouard roi d'Angleterre, qu'un fils nommé Charles Constantin.

—

CHARTES DE LOUIS L'AVEUGLE.

Les chartes de Louis l'Aveugle sont fort nombreuses. Je ne donnerai l'analyse que de celles qui présentent quelqu'intérêt sous les rapports historiques.

Les chartes de Louis, avant son élévation à l'empire, rappellent toujours l'année de l'Incarnation. Elles commencent ordinairement par ces mots : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ludovicus, divina ordinante Providentia*, ou *gratia Dei*, ou *divina repropitiante clementia, Rex*.

Mais à partir de l'époque à laquelle il parvint à l'empire, la plupart de ses chartes sont datées du

Digitized by Google

jour où il fut couronné par le pape. Le nombre des indictions y est porté, mais il arrive souvent que ces indictions ne sont point en rapport avec les années du règne de Louis, soit comme *roi*, soit comme *empereur*; ce qui jette de l'incertitude sur les véritables dates.

Les indictions commencent généralement, dans l'occident, le 24 septembre. Ainsi elles comprennent deux parties de deux années différentes. Dans le cas où une indiction n'offrirait qu'une différence d'un an, il est clair que la date devrait être reportée à la fin de l'année qui concorde avec le calendrier, ou au commencement de l'année suivante. Mais, dans quelques chartes de l'empereur Louis, la différence est de plus d'un an. D'un autre côté, il est possible que dans la province Viennoise, l'année ne commencât que le premier mars, ce qui ajoute encore à l'incertitude.

Les chartes de l'empereur Louis débutent assez généralement par ces mots : *In nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi*, ou *In nomine Domini nostri Jesu Christi*, ou *In nomine summi æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi*, ou *In unitate venerandæ Trinitatis*.

Louis l'Aveugle eut pour archichanceliers Bernoin, Rainfroi et Alexandre, archevêques de Vienne. Quelques diplômes sont signés par Arnoulf, chancelier ou notaire de l'empereur.

Bernoin avait pour notaire Warimald, Arnoulf

Digitized by Google

et Theudo. Rainfroi employait Arnoulf; et les notaires d'Alexandre étaient Warnerius, Ubold et Helia.

Je donne les chartes de Louis l'Aveugle par ordre de dates.

La première contient différentes concessions à l'église de Lyon, sur la demande de l'archevêque de cette ville, et à la recommandation de sa mère Ermengarde.

« Scilicet in pago Lugdunensi, immunitatem « Villæ urbanæ, juxta civitatem.... »

« In pago Viennensi, villam Turnonem et liviam, « et luconnacum cum integritatibus suis..... »

Cette charte n'est qu'une confirmation de celle que l'église de Lyon avait obtenue en 885 de l'empereur Charles le Gros. Elle prouve que la commune de *Villeurbanne* près de Lyon existait déja à cette époque.

La confirmation de Louis se termine ainsi :

« Data XV kal. aprilis, anno dominicæ Incar- « nationis 892, et eodem Christo propitio, reg- « nante domino nostro Ludovico anno secundo in « Burgundia seu Provincia, indictione X.

« Actum Ludguni civitate in Dei nomine feliciter. « Amen. » (*Apud Baluzium miscell. lib.* 2, *p.* 153.)

Cette charte est du 18 mars 892, la seconde année du règne de Louis; ce qui établit que, tant qu'il fut roi, il datait les années de son règne du jour de son élection par le concile de Valence. On voit aussi que Louis prenait le titre de roi de *Bour-*

Digitized by Google

gogne ou de *Provence*. Il ne voulait pas renoncer à la qualification de roi de *Bourgogne*, quoique Rodolphe se fût déclaré indépendant ; mais il n'osait pas non plus la prendre exclusivement, de là la conjonction *seu* d'où se tire la conséquence que s'il n'était pas roi de *Bourgogne*, il était roi de *Provence*.

La seconde est du 10 août 894, la quatrième année du règne de Louis. Elle confirme l'église de Grenoble dans ses immunités, priviléges et possessions, sur la demande d'Isaac, évêque de Grenoble et de la reine Ermengarde. Le roi Louis maintient entre autres la donation faite par Boson de l'église de Saint-Donat, à l'église de Grenoble.

« Ecclesia sanctæ Mariæ seu sancti Donati con-
« fessoris.... est autem ipsa ecclesia sita in comi-
« tatu Viennensi, in vico Jovinziaco.

« Datum III idus augusti anno Incarnationis
« dominicæ 894, indictione XII, anno Christo
« propitio regni Ludovici regis IV. » (*Apud Baluzium miscell. lib.* 2, *p.* 156.)

Voyez, sur le bourg de *Saint-Donat*, nommé auparavant *vicus Jovenciacus* ou *Jovencieu*, les Mémoires sur la ville de Romans, par M. Dochier, page 10.

La troisième a rapport à la donation de Monistrol à l'église d'Apt, sur la demande du comte Teutbert.

« Actum ad hoc præceptum anno Incarnationis

Digitized by Google

« dominicæ 896, indictio XIV, apud Carpetra-
« tensium monasterium, anno sexto regnante Lu-
« dovico glorioso rege. » (*Ex archivis ecclesiæ Aptensis.*)

La quatrième est une promesse de protection au monastère de Saint-Theudère (Saint-Chef), sur la demande de l'Archevêque de Vienne Bernoin, et à la recommandation de la reine Ermengarde. Elle est du commencement de 897, si l'on compare l'année de l'Incarnation avec l'indiction.

« Actum est hoc præceptum apud Lugdunum,
« anno Incarnationis dominicæ 896, indictione XV,
« anno VI, regnante Ludovico serenissimo rege. »
(*Apud Acherium*, *tom.* II, *spicil. p.* 152.)

La cinquième est une donation à un prêtre nommé Rigmond, de plusieurs propriétés situées dans le canton d'Avignon; elle est accordée sur la demande de Rostaingt, archevêque d'Arles.

« Actum est hoc præceptum apud Avenionem
« Castrum, anno incarnationis Domini 898, indic-
« tione I, anno VIII, regnante Ludovico glorioso
« rege feliciter. »

J'ai rétabli *anno* VIII, comme le conseillent les bénédictins (*Recueil des Historiens des Gaules*, tome 9, page 680); car le texte porte *anno* VII.

Au reste ces cinq chartes établissent suffisamment que le roi Louis les datait, ainsi que je l'ai expliqué, de l'époque de son élection par le concile de Valence, qui se tint en 890.

Digitized by Google

La sixième est une donation à Aymon, sur la demande du comte Hugue, fils du comte Richard, d'une propriété située dans le comté de Lyon, joignant le comté de Mâcon.

« Actum est hoc præceptum apud Viennam « civitatem, anno Incarnationis dominicæ 900, « indictio II, anno primo regnante gloriosissimo « rege Ludovico. » (*Ex Chartulario Cluniacensi.*)

La différence de l'indiction avec l'année de l'Incarnation vient d'une des causes que j'ai indiquées : effectivement si l'année commençait le 24 du mois de septembre, il est clair que jusqu'au premier janvier suivant, on se trouvait encore dans la deuxième indiction. Je ne relèverai plus ces différences, quand elles ne seront que d'une unité entre l'indiction et l'année de l'Incarnation.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que Louis date cette charte de la première année de son règne, quoiqu'elle soit de l'an 900. Il faut se rappeler que Louis s'était rendu en *Italie*, ce qui veut dire en *Lombardie*, dans l'année 899, et qu'il en avait été reconnu roi, lorsqu'il fut investi par les troupes de Bérenger, et forcé de repasser les Alpes. Louis n'avait point renoncé à ses prétentions sur l'Italie, et voilà pourquoi sans doute, en l'an 900, il datait de la première année de son règne, en fesant allusion à son royaume d'*Italie*.

La septième, sur la demande de l'archevêque de

Digitized by Google

Vienne Rainfroi, archichancelier du sacré palais, et de l'illustre comte Hugue, accorde diverses propriétés au vicomte Bérillon.

« Datum Viennæ civitati, anno dominicæ In-
« carnationis 902, anno et jam imperii domini
« nostri Ludovici Augusti. » (*Tab. Eccl. Vien. fol.* 78.)

Cette charte donne au comte Hugue la qualification de *nosterque propinquus*, qu'on retrouve dans toutes les chartes où il est question de ce comte. On y voit aussi que l'archevêque de Vienne était archichancelier du sacré palais, *et sacri palatii nostri notariorum summus*.

C'est pour la première fois qu'il est question du titre de *vicomte*, *vice comes*, dont était revêtu Bérillon.

La huitième est du 11 novembre 902. Elle contient donation de l'abbaye d'Ambierle, dans le comté de Lyon, joignant le bourg de Roanne, à Bernard et Teutbert, sur la demande de Guillaume, duc et marquis.

« Data III idus novembris anno Domini 902,
« indictio V, anno II, imperante domino Ludovico
« imperatore. »

« Actum Viennæ publice in Dei feliciter amen. »
(*Ex Chartulario Cluniacensi.*)

Les chroniques s'accordent toutes à attester que Louis eut les yeux crevés par ordre de Bérenger; mais à quelle époque cet événement eut-il lieu?

Digitized by Google

Le Chronique de Reginon, qui fait suite aux Annales de Metz, dit que Louis fut aveuglé en 904, dans le mois d'août.

Celle de Sigebert annonce qu'il fut aveuglé en 903.

Celle d'Albéric retarde cet événement jusqu'en 915.

Je n'ai pas hésité à adopter la Chronique estimée de Marianus Scotus, qui porte l'aveuglement de Louis à l'année 902; car il n'y a pas de doute que l'empereur était à Vienne au commencement de novembre de cette année, et comme nous allons trouver des chartes de 903, 904 et 905, datées de Vienne, de Lyon et d'Arles, j'ai considéré la prolongation du séjour de Louis dans son royaume de Provence, comme la preuve complète que depuis le mois d'août 902, il n'était pas retourné en Italie.

On ne peut se figurer tous les soins qu'il faut pour ne pas s'égarer dans le dédale des chroniques du dixième siècle, qualifié plus particulièrement, et avec grande raison, de *siècle d'ignorance*.

La neuvième est la confirmation d'une donation faite en 898 au prêtre Rigemond ou Rigmond, sur la demande d'Arnoulf, chancelier. Ce prêtre est ainsi qualifié : *Concederemus.... nostro fideli oratori Rigemundi sacerdoti nomine*. D'où l'on peut tirer la conséquence que Rigemond était le prédicateur de l'empereur Louis.

Digitized by Google

« Actum, apud Viennam, anno Domini 903, « indictio VII anno III, imperante Hludovico impe- « ratore, in Dei nomine feliciter : amen. » (*Recueil des Historiens des Gaules*, *tome* 9, *page* 682.)

La dixième est une donation à Amélius, évêque d'Uzès, sur la demande du comte Teutbert et de Walo, d'un domaine nommé *Fretus*, dans le comté d'Avignon. Elle est du 17 septembre 903.

« Data XV cal. octobris, anno dominicæ In- « carnationis 903, indictio VI, anno III, impe- « rante domno Hludovico imperatore.

« Actum Lugduno in Dei nomine feliciter : amen. » (*Recueil des Historiens Gaules*, *tom.* 9, *page* 682).

La onzième est du 21 avril 904. Elle accorde, sur la demande de Rostaingt, archevêque d'Arles, et du comte Teutbert, des droits de pêche, saline, arrivage de bâtiments, et autres droits fiscaux, à l'abbé de Saint-Victor, de Marseille.

« Data XI kalendas maii anno Domini 904, in- « dictione VII, anno IV, imperante domno nostro « Hludovico.

« Actum Arelate feliciter : amen. » (*Apud Martenium*, *tom.* 1, *amp. collect. col.* 262.)

La douzième est du 31 octobre 904. Elle fut accordée sur la demande de Rainfroi, archevêque de Vienne, et archichancelier du sacré palais. Elle maintient l'église de Vienne dans toutes ses possessions, immunités et priviléges.

Digitized by Google

« Datum Viennæ civitate, anno Deo propitio « imperii IV domini nostri Hludovici serenissimi « Augusti II scilicet kal. novembris, indictione « VII. » (*Apud Baluzium, in Append. ad capitul. col.* 1469. — *Tab. eccl. Viennæ. fol.* 76.)

La treizième est du 26 octobre 905, sur la demande de Hugue, très noble comte et son très cher parent, et de l'archevêque Rainfroi. Elle rétablit sous la direction de l'église de Vienne, la terre de Four et l'église de Saint-Nazaire.

En parlant de la demande du comte Hugue et de l'archevêque Rainfroi, l'empereur s'exprime ainsi :

« Unde serenitatem nostram suppliciter expe- « tierunt quatinus ob amorem Christi, necnon et « pro levamine et memoria genitorum nostrorum « quorum corpora in eadem matre ecclesia fore « noscuntur humata.....

« Datum Viennæ urbi VII kal. novembris anno « imperii V, domni nostri Hludovici serenissimi « Augusti, in Dei nomine feliciter. Amen, » (*Apud Baluzium, in Append. ad capitul. col*, 1471).

Cette charte prouve qu'à l'époque du 26 octobre 905, la reine Ermengarde était morte, et qu'elle devait être enterrée, comme l'avait été son mari Boson, dans l'église de Saint-Maurice ; ce qui fut exécuté, ainsi que le prouvent des chartes postérieures.

Cette charte et celle qui la précède, sont mal à propos portées aux pages 415 et 416 du 8e volume

Digitized by Google

du Recueil des Historiens des Gaules, comme accordées en 858 et 859 par l'empereur Louis, *fils de Lothaire*.

Charvet, dans son *Histoire de la sainte Église de Vienne* (pages 245 et 246), n'est point tombé dans cette erreur d'autant plus facile à éviter que le nom de l'archevêque, à la sollicitation duquel les chartes avaient été délivrées, ne pouvait donner lieu à aucune équivoque; mais il commet lui-même une faute en portant à l'année 906 la date de la dernière charte qui est réellement de 905. Dom Bouquet avait raison de ne pas admettre que *Lothaire* et *Ermengarde*, père et mère de *Louis*, qui régnait en 858 et 859, eussent été enterrés à Vienne, et avec un peu plus de soins et de recherches, il aurait vu qu'il s'agissait de *Boson* et d'*Ermengarde*, père et mère de *Louis l'Aveugle*.

Au reste, et en négligeant même une autre charte du 8 des ides de juin 903, rappelée dans Charvet, page 242, il devient évident que Louis n'avait point quitté son royaume depuis le 11 novembre 902, puisqu'on a de lui des chartes de 903, de 904 et de 905 toutes datées, comme nous en avons déja fait la remarque, de Vienne, de Lyon, d'Arles, etc., tandis qu'on n'en connaît aucune de l'année 901 ni du commencement de 902, époque à laquelle tous les historiens conviennent que Louis était en Italie. Nous avons donc raison de persister dans l'opinion que Louis fut aveuglé

Digitized by Google

vers le mois d'août 902, et que depuis lors il ne retourna plus en Italie.

La quatorzième est du 19 octobre 907. Elle ordonne, sur la demande du comte Teutbert, la restitution d'une île sur le Rhône, à Rémigius, évêque d'Avignon.

« Datum XIV cal. novemb. anno VII regni « Ludovici piissimi Augusti, indict. XI.

« Actum Vienna publice in Dei nomine feliciter. « Amen. » (*In Instrum. ad tom.* 1 *Galliæ Christianæ novæ edit. p.* 132).

La quinzième est une concession faite le 16 mai 909, à Rémigius, évêque d'Avignon, *villæ Bitorritæ*, dans le comté d'Avignon, sur la demande du comte Hugue, son très cher parent, et du comte Teutbert.

« Datum XVII cal. junii, indict. XIV, anno IX « regni domni Ludovici piissimi imperatoris.

« Actum Viennæ feliciter. Amen. » (*Apud Nouguierum in Hist. Ecclesiæ Avenion.*, *pag.* 31).

La seizième est du 4 avril 912. Elle renferme la donation de plusieurs églises à Fulchérius, évêque d'Avignon, sur la demande des comtes Hugue et Boson, ses très chers parents, et de Rostaingt, archevêque d'Arles.

Le Boson dont il est ici question était le frère du comte Hugue, et conséquemment fils de Théobald, comte d'Arles. Berthe, fille de Lothaire II,

Digitized by Google

roi de Lorraine, était la mère des deux frères. Après la mort de Théobald, elle épousa Adalbert, duc de Toscane, de qui elle eut un fils nommé Gui, qui fut marquis de Toscane, et qui épousa la fameuse Marozia. Ce fut ce Gui qui en 926 attira son frère Hugue en Italie. Il mourut vers 932. Hugue ne craignit pas de se marier à sa veuve, quoiqu'elle fût sa belle-sœur, et alors il créa marquis de Toscane son frère Boson.

« Datum II nonas aprilis, indict. XIV, anno XII « imperante Hludovico piissimo imperatore. » (*Ad Instrum, ad tom.* 1, *Galliæ Christ. novæ edit. p.* 138.)

A dater de 912 jusqu'en 920, on ne connaît pas de chartes de Louis; ce qui, au premier coup d'œil, paraît favorable au systême de ceux qui pensent que cet empereur fut aveuglé seulement en 915. Cette année fut effectivement celle du couronnement de Bérenger comme empereur, et Albéric a pu croire que cette cérémonie avait suivi immédiatement la voie de fait commise sur Louis; mais on sait que Bérenger eut à lutter pendant long-temps contre d'autres petits tyrans qui ravageaient l'Italie; et, d'un autre côté, comment pourrait-on supposer que l'empereur Louis eût abandonné depuis 902 jusqu'en 912 le séjour de Pavie, dont il avait fait la capitale de son empire, lui qui tenait tant à son titre d'*empereur*, pour venir habiter Vienne, ancienne capitale de son royaume de Provence?

Digitized by Google

Il nous reste à présent à prouver que l'empereur Louis a vécu jusqu'en 928, et cette preuve ressortira des chartes qu'il nous reste à examiner.

La dix-septième est du 1er février 920. Elle contient confirmation des donations faites à l'église d'Arles par le roi Boson, sur la demande de Manassès, alors archevêque d'Arles, que l'empereur Louis qualifie de son cher parent : *noster charissimus propinquus.*

« Datum est hoc præceptum Viennæ kal. fe-
« bruarii, anno XX domni nostri Lodoïci Augusti,
« in Christi nomine feliciter. Amen. » (*In Instrum. ad tom.* 1, *Galliæ christ. novæ edit. p.* 94.)

La dix-huitième ordonne la restitution de l'abbaye de Saint-Ruf à l'église d'Avignon, sur la demande du comte Boson, son parent, et de Fulchérius, évêque d'Avignon.

« Datum est hoc præceptum Viennæ publice
« anno 920, XV kal. septembris, anno etiam XVII
« imperii domni Ludovici Augusti, indictione VIII,
« in Christi nomine feliciter. Amen. » (*In Instr. ad tom.* 1, *Galliæ christ. novæ edit. p.* 139.)

Cette charte présente, quant aux dates, des difficultés presque insurmontables, car il faudrait que le règne de Louis ne commençât qu'à 903. Mais toutes les autres chartes ne laissent point d'équivoque. Leurs dates concordent avec l'année 900, première année du règne de Louis comme empereur.

Digitized by Google

La dix-neuvième est du 6 janvier 923. Elle contient une donation à Ingelbert et à Noma sa femme, d'une campagne nommée *Tadernacus*, dans le comté de Vienne.

« Actum Viennæ publice anno XXIII, VIII idus « januarii, imperante Ludovico imperatore Au- « gusto. » (*Ex Chartulario Cluniacensi*).

La vingtième est de 924. Elle contient une donation à Bonnet d'une campagne nommée *Curtilis*, sur la demande de Warin et de Bérenger, fils d'Albuin et d'Aymon.

« Actum Viennæ publice anno ab Incarnatione « Domni nostri Jesu Christi 924, anno XXIII im- « perii Ludovici serenissimi Augusti. » (*Ex Chartulario Cluniacensi*).

La vingt-unième est datée du 27 novembre 927. Elle contient, sur la demande de son fils *Charles-Constantin*, la donation d'une terre à l'église de Saint-Maurice.

« In eadem sancta matre ecclesia ubi tumulata « habentur patris vel matris meæ ossa.

« Datum est hoc præceptum Viennæ, V kalend. « decembris, anno XXVII imperii domni nostri « Hludovici Augusti, in Christi nomine. Amen. » (*Tab. Eccl. Vien. f°* 77).

La vingt-deuxième et dernière, également accordée à la demande de son fils *Charles-Constantin*, le 25 décembre 927, contient la restitution de la terre de Serezin, à l'église de Saint-Maurice.

Digitized by Google

« Ob amorem Christi ac genitoris nostri vel « genitricis nostræ quorum corpora celeberrimo « cultu in eadem matre ecclesia prænoscuntur « humata. » (*Tab. Eccl. Vien. f°* 77.)

Ces deux chartes prouvent jusqu'à la dernière évidence que la reine Ermengarde avait été enterrée dans l'église métropolitaine de Saint-Maurice.

Les bénédictins, dans leur *Recueil des Historiens des Gaules*, *tome* IX, *page* 663, parlent d'une charte de la reine Ermengarde, jugeant une contestation entre un de ses vassaux et l'abbé du monastère de Grigni. Ils pensent que la date de cette charte portée, selon eux, par erreur à l'an 898, est de l'année 905, qui correspond à la huitième indiction, également rappelée dans la charte. J'ai partagé l'opinion des bénédictins, attendu que la charte de la reine Ermengarde annonce que la chose en litige (*cella Balma*) avait été acquise par les moines de Grigni, suivant un diplôme du roi Rodolphe, et que ce diplôme est du 10 décembre 903, indiction VI. Ainsi, et de toute nécessité, la charte de la reine Ermengarde est postérieure à ce diplôme, et l'on ne saurait rapprocher cette date au dela de 905, puisque l'empereur Louis, dans sa charte du 26 octobre de ladite année, dit que le corps de sa mère devait être enterré dans l'église métropolitaine de Vienne.

Toutes les chartes et diplômes que nous venons d'analyser établissent que la ville de Vienne fut

Digitized by Google

habituellement la résidence de l'empereur Louis l'Aveugle depuis son retour d'Italie.

—

CHARTES, DIPLOMES ET DONATIONS REMARQUABLES SOUS LE RÈGNE DE LOUIS L'AVEUGLE.

1° Donation à l'église de Saint-Maurice d'une vigne, par Dominique et sa femme Eltrude. L'acte est daté ainsi qu'il suit : *Anno III vocato atque electo a magnatis principibus regionis hujus Ludovico rege.* Ainsi elle est de l'an 893. (*Tab. Eccl. Viennæ*, *f°* 66.)

2° De 893 à 912, il existe une foule de donations à l'église de Saint-Maurice, datées du règne de Louis; on peut faire la remarque que beaucoup de ces donations renferment des imprécations contre ceux qui se permettraient d'en violer les dispositions.

3° Donation en l'an 912 à l'église de Saint-Maurice d'une mense située sur le territoire d'Estressein, près de Vienne, ayant pour confins une terre de la même église, une terre du domaine de l'empereur Louis, le Rhône et un chemin public. Le donateur était Guigue, qui s'intitula *comte, par la grace de Dieu.* On croit que c'est de ce Guigue que sont issus les *Dauphins du Viennois*; on voit qu'à cette époque l'autorité de Louis l'Aveugle

Digitized by Google

était bien affaiblie. Cette charte est datée comme il suit :

« Actum Viennæ publice, die dominico in « mense augusti, in anno XII quo domnus Ludo- « vicus est imperator. » (*Tab. Eccl. Viennæ. f°* 38.)

Charvet, dans son *Histoire de la sainte église de Vienne*, fait la remarque que c'est la première donation qu'il ait vue dans laquelle le donateur ait exigé qu'il fût dit des messes annuellement pour le repos de son ame et de celles de ses parents. Jusque là on n'avait demandé que des prières.

4° Charte de Hugue, comte et marquis, le même que l'empereur Louis appelait son *proche parent*, par laquelle il rétablit sous la direction de l'église de Vienne, le monastère de Saint-Pierre, hors des portes de Vienne dont il jouissait *in præstariam* (espèce d'inféodation à charge de redevances). Il ajouta à ce monastère l'église de Saint-Marcel, qui lui appartenait au même titre. La charte n'est pas datée ; mais comme la restitution est faite à la prière de l'archevêque Alexandre, on peut la porter à l'an 924. Elle contient la mention que le monastère de Saint-Pierre et l'église de Saint-Marcel étaient alors en ruine.

Hugue signa la charte en présence de Hilde, sa seconde femme (*quæ manu tangendo firmavit*) qui la confirma en la touchant avec la main.

Cette charte, que nous a conservée Honoré Bou-

Digitized by Google

che (*Histoire de Provence*, *tome* 1er, *page* 935), se termine par cette imprécation contre celui qui en contrarierait les dispositions :

« Ejusque corpus exanime asinorum accipiat « sepulturam, et ipse æternarum flammarum « incendiis miserabiliter torqueatur. »

Il paraît qu'il y avait une voirie particulière pour les ânes.

5° Et enfin Charvet (page 251) parle d'une donation faite à l'église de Saint-Maurice, de deux petits domaines situés à Chuzelle, laquelle serait du 7 des calendes de septembre, la vingt-huitième année de l'empire de Louis, c'est-à-dire, du 26 août 928. Elle prouve qu'à cette époque Louis l'Aveugle vivait encore.

Digitized by Google

LIVRE III.

INTERRÈGNE.

Je crois que, pour être plus exact, j'aurais dû intituler ce livre *Anarchie*. Il règne une telle confusion dans l'intervalle qui sépare la mort de Louis l'Aveugle de l'arrivée du roi Conrad, qu'il est presque impossible de saisir le fil qui peut guider le lecteur dans la relation des événements de cette époque. C'est cependant ce que je vais essayer.

D'abord, et pour l'intelligence de ces mêmes événements, je suis obligé de revenir quelques instants sur mes pas.

Nous avons vu qu'à la mort de Boson, en 887, son royaume avait été démembré, et que Rodolphe Ier s'était fait proclamer roi de la Bourgogne Transjurane.

Ce Rodolphe avait une sœur nommée Adélaïde, qui était mariée à Richard le Justicier, frère de Boson. Lorsque Rodolphe se déclara indépendant, Richard songea peut-être qu'il avait beaucoup plus à redouter l'ambition de son beau-frère que celle de son neveu, le jeune Louis, et voilà sans doute

Digitized by Google

pourquoi il se détermina, ainsi que le prouve le concile de Valence de 890, à se déclarer le protecteur du fils de son frère.

On se rappelle également que la reine Ermengarde, après avoir fait un traité avec Arnoul, roi de Germanie, chercha vainement à détruire la puissance de Rodolphe. Comment cette guerre se termina-t-elle? quelles furent les conditions de la paix? Je crois que toutes les recherches à ce sujet seraient parfaitement inutiles.

Rodolphe Ier mourut en 911. Il eut pour successeur Rodolphe II. Celui-ci passa en Italie en 922, et fut reconnu roi de la Lombardie.

En 923, Hugue le Grand, ou l'Abbé, fit élire roi de France, du vivant de Charles le Simple, Raoul, duc de Bourgogne, qui fut couronné à Soissons, le 13 juillet de la même année.

M. l'abbé Guillon de Montléon (dans une dissertation très savante, imprimée à Paris en 1827, et devenue en peu de temps tellement rare que je ne pus m'en procurer un exemplaire qu'en m'adressant directement à l'auteur) cherche à prouver que Rodolphe II, et Raoul de Bourgogne ne sont qu'une seule et même personne.

D'abord il fait remarquer que c'est vers 1589, que pour la première fois on a essayé de distinguer Rodolphe de Raoul. Jusque là les historiens ne fesaient mention que d'un seul personnage qu'ils nommaient tantôt *Raoul*, tantôt *Rodolphe*; d'où

Digitized by Google

résulte la conséquence que le roi de la Bourgogne Transjurane, monté sur le trône en 911, devenu roi de Lombardie en 922, et couronné roi de France en 923, aurait été le fils de Richard le Justicier, et une seule et même personne.

Les modernes qui, au contraire, distinguent Rodolphe, roi de la Bourgogue Transjurane et de la Lombardie, de Raoul ou Rodolphe, roi de France, disent que le premier était fils de Rodolphe qui mourut en 911, tandis que le second était fils de Richard le Justicier.

M. l'abbé Guillon de Montléon combat avec avantage ces assertions. Il nie que Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne Transjurane, ait jamais été marié, et il soutient que Rodolphe II, fils de Richard et d'Adélaïde, lui succéda comme son neveu. Ainsi la question se trouverait décidée, puisqu'il est convenu par tout le monde que Raoul ou Rodolphe, roi de France, était fils de Richard.

Le savant abbé ne s'en tient pas à des dénégations et aux preuves dont il les accompagne. Il établit par les chartes, les diplômes et les monuments numismatiques, l'unité du Rodolphe de la Bourgogne Transjurane avec le Rodolphe couronné à Soissons.

Il défie qu'on puisse citer une seule circonstance où les deux Rodolphe aient été en scène en même temps, et il serait bien difficile que deux souverains voisins eussent vécu à la même époque, sans qu'aucun traité, aucune alliance, aucun démêlé ne les missent à la fois en évidence.

Digitized by Google

Je ne pousserai pas plus loin l'examen de l'ouvrage de M. l'abbé Guillon : je craindrais de l'affaiblir en citant quelques passages isolés. Je ne puis que renvoyer à la dissertation elle-même ; quant à moi, j'ai adopté franchement l'opinion de l'auteur, et l'on verra tout à l'heure quels ont été mes motifs.

Louis l'Aveugle était mort en 928, postérieurement au 26 août, puisque nous avons parlé d'une charte, à cette date, rappelant la vingt-huitième année de l'empire de Louis.

Le roi Hugue, sans doute dans la crainte que le prince Charles-Constantin ne cherchât à succéder à son père, quitta l'Italie et se transporta rapidement à Vienne, où il était à l'époque du 12 novembre de la même année. Nous en avons pour preuve une charte de ce monarque, contenant confirmation des donations précédemment faites au monastère de Saint-Theudère (*Saint-Chef*), et de nouveaux dons au même monastère.

« Data pridie idus novembris anno dominicæ « Incarnationis 928, regni vero domini Hugonis « piissimi regis tertio, indictione prima. Actum « Vienna civitate in Christi nomine feliciter. »

Apud Acherium, *tom.* 12, *spicil. p.* 147.

Mezeray et d'autres historiens ont recherché la cause pour laquelle Hugue avait abandonné momentanément l'Italie, et s'était rendu dans le Viennois; mais s'ils eussent été fixés sur l'époque de la mort

Digitized by Google

de Louis l'Aveugle, ils auraient trouvé dans cet événement un motif suffisant au déplacement du roi Hugue.

Effectivement, et dès son arrivée dans notre ville, Hugue en chassa le prince Charles-Constantin, et il fit donation du comté de Vienne à Eudes, fils d'Herbert, comte de Vermandois.

Il n'est pas douteux que le roi Hugue, anciennement tout puissant dans le royaume de Louis l'Aveugle, dût viser à en acquérir la souveraineté. Mais après avoir éloigné Charles-Constantin, il lui restait encore à se prémunir contre les attaques de Rodolphe, roi de France et de la Bourgogne Transjurane; c'est à quoi il songeait, lorsqu'il apprit les événements qui se passaient en Italie, événements assez importants pour forcer son prompt retour dans ses états au delà des Alpes.

Gui, duc de Toscane, son frère utérin, s'était emparé de Rome à la sollicitation de Marozia, sa femme, si connue par ses prostitutions. Il avait fait arrêter le pape Jean X, qui quelques jours après fut étouffé dans sa prison; mais Gui lui-même mourut presque subitement. Marozia, sa veuve, toute puissante dans Rome, écrivit à son beau-frère, le roi Hugue, et lui offrit de le rendre maître de cette ville, s'il consentait à l'épouser.

D'un autre côté, le roi Rodolphe fesait de grands préparatifs pour entrer en Lombardie, et se remettre en possession de ce royaume que Hugue

Digitized by Google

lui avait enlevé. Il n'y avait donc pas un moment à perdre; car Rodolphe venait de traverser brusquement les monts, et son ambassadeur ou parlementaire auprès de l'archevêque de Milan avait été parfaitement accueilli par ce prélat; mais, soit que cet accueil cachât un piége, soit qu'un propos indiscret, comme le disent d'autres auteurs, eût indigné les Italiens, l'ambassadeur, qui venait rejoindre son maître, fut assassiné près de Novarre. Cette circonstance et des propositions pacifiques que Hugue lui adressa, engagèrent Rodolphe à repasser les monts; peut-être aussi la nouvelle qu'une forte armée de Normands ravageait la Picardie, et annonçait l'intention de replacer Charles le Simple sur le trône, influa-t-elle sur la détermination de Rodolphe. Au reste Charles le Simple mourut en captivité le 7 octobre 929, ne laissant qu'un fils alors âgé de huit ans, qui régna plus tard sous le nom de *Louis d'Outremer*.

Le roi Hugue, tranquille possesseur de la Lombardie, n'hésita pas à accepter les offres de Marozia. Il l'épousa; mais il eut bientôt la conviction que son mariage ne suffisait pas pour le rendre maître de Rome. Effectivement Marozia avait fait créer *patrice* de cette ville son fils Albéric, qu'elle avait eu d'un premier mariage avec Adalbert. Ce jeune homme qui avait réussi à se faire une nombreuse clientelle dans la ville, ne parut nullement disposé à subir la domination de son nouveau beau-

Digitized by Google

père, qui, après une courte apparition dans Rome, fut obligé de retourner à Pavie.

Pendant que ces choses se passaient en Italie, Rodolphe, délivré des inquiétudes que lui avait inspirées Charles le Simple, et vainqueur des Normands qui s'étaient portés dans le Limousin, songea à diminuer la puissance du comte de Vermandois, dont le fils avait été investi du titre de *comte de Vienne*, par le roi Hugue, au détriment de Charles-Constantin. Celui-ci après s'être assuré de la protection de Rodolphe, et à l'aide des intelligences qu'il avait conservées dans Vienne, se remit en possession de son comté; « et dans l'année « 931 le roi Rodolphe se rendit en personne à « Vienne pour recevoir l'hommage et le serment « de Charles-Constantin, après quoi il partit pour « Tours. » *Tel est le récit de Flodoard, auteur contemporain, et dont la chronique est fort estimée.*

Ceux qui reconnaissent deux Rodolphe, l'un roi de France, et l'autre roi de la Bourgogne Transjurane, ont été fort embarrassés par ce passage. Papon, dans son *Histoire de Provence*, prétend que le Rodolphe de France s'était avancé avec une armée pour s'emparer du royaume d'Arles; mais Flodoard ne dit pas un mot de cette armée. D'ailleurs par où serait-elle arrivée, et comment serait-elle repartie sans aucune opposition de la part du Rodolphe de la Bourgogne Transjurane, qui déja avait manifesté des

Digitized by Google

prétentions sur le royaume de Provence? Dunod, dans ses *Mémoires* du comté de Bourgogne, n'hésite pas à décider que ce fut au Rodolphe de la Bourgogne Transjurane que Charles-Constantin rendit hommage; mais alors comment ce Rodolphe, après cette cérémonie, serait-il parti pour Tours qui, sans contredit, appartenait au Rodolphe de France? Avouons donc qu'il n'a jamais existé qu'un Rodolphe qui, selon les lieux où il se trouvait, était qualifié de *roi de France* ou de *roi de Bourgogne*.

Le roi Hugue ne dut pas tarder à apprendre que Charles-Constantin s'était remis en possession de son comté, et qu'il en avait fait hommage à Rodolphe; mais il fallait nécessairement renvoyer à un autre temps la vengeance de ce qu'il considérait comme un acte de rebellion.

Marozia était occupée à nouer à Rome une nouvelle intrigue. Le pape Étienne VII venait de mourir. Marozia, par son crédit, fit élire en son remplacement un fils qu'elle avait eu de son premier mari, et qui alors était âgé de vingt-cinq ans. Le nouveau pape prit le nom de Jean XI, et se montra aussi dévoué à sa mère qu'Albéric, son fils aîné, patrice de Rome, s'était montré récalcitrant.

Dans l'année 932, Arnoul, duc de Bavière, s'avança à la tête d'une armée dans l'intention de s'emparer de l'Italie. Il fut complètement défait dans une bataille que Hugue lui livra non loin de Vérone. Ce fut à la suite de cette bataille que

Digitized by Google

Hugue associa à son royaume d'Italie son fils Lothaire, qu'il avait eu de sa première femme Willa.

Enflé de sa victoire, jaloux de se venger d'Albéric, son beau-fils, et certain d'être secondé par le pape Jean XI, Hugue, accompagné de sa femme Marozia, se porta sur Rome dont il pilla les faubourgs; il entra même dans la ville, et quelques chroniques assurent que dans une vive altercation il donna un soufflet à Albéric. Celui-ci assembla ses amis dans la nuit, et fit jeter en prison, son beau-père, sa mère, et son frère le pape Jean. Il ne tarda pas à mettre en liberté le roi Hugue, qui, sans doute, fut obligé à de grands sacrifices; mais Marozia et le pape Jean XI restèrent dans les fers jusqu'à leur mort.

Cependant les grands d'Italie, soit par mécontentement, soit par amour du changement, envoyèrent des messages secrets à Rodolphe pour lui proposer de le rétablir sur le trône de Lombardie. Ce qu'il y a de certain, si l'on en croit Luitprand, c'est que nul souverain n'aurait porté la débauche aussi loin que le roi Hugue : dans le nombre de ses concubines, il en était trois auxquelles il donnait les noms de *Vénus*, *Junon* et *Sémélé*; il conférait à ses bâtards les premières dignités ecclésiastiques, et il avait accordé à Manassès, son parent, archevêque d'Arles, qui l'avait suivi en Italie, les évêchés de Vérone, de Trente et de Mantoue.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de toutes ces turpitudes, Rodolphe accueillit les messagers avec bienveillance, et prit ses mesures pour entrer en Italie; mais d'abord il jugea prudent de s'assurer de la ville de Vienne, et d'y placer garnison.

Le prince Charles-Constantin, entièrement dévoué au roi Rodolphe, ne fit aucune difficulté de lui livrer la ville.

« Anno 933, Vienna Rodulfo regi, tradentibus « eam his qui eam tenebaut, deditur. » (*Chronicon Frodoardi.*)

Toutes les chroniques s'accordent sur la reddition de Vienne au roi Rodolphe, dans l'année 933, et ici tout le monde convient qu'il s'agit du Rodolphe de la Bourgogne Transjurane, compétiteur de Hugue au royaume d'Italie. Alors le rôle qu'aurait joué Charles-Constantin aurait été infame, si deux ans auparavant il eût prêté foi et hommage au Rodolphe de France; mais nous savons déja à quoi nous en tenir sur les deux prétendus Rodolphe.

Rodolphe et Hugue avaient levé, chacun de leur côté, une armée considérable, et tout annonçait que les droits des deux rivaux allaient se décider par la force, quand un traité de paix mit fin à la discorde. Rodolphe céda à Hugue tous ses droits sur la Lombardie, et Hugue abandonna tous les siens sur le royaume de Louis l'Aveugle, en se réservant toutefois son comté d'Arles. Par un article du traité, le prince Charles-Constantin fut

Digitized by Google

maintenu dans son comté de Vienne, et Hugue annulla formellement la charte qu'il avait signée en faveur d'Eudes, fils du comte de Vermandois. Rodolphe et Hugue se promirent aide et assistance en cas d'attaque, et ces conférences se terminèrent par le mariage de Lothaire, fils de Hugue, que son père avait associé à son royaume, avec Adélaïde, fille de Rodolphe, quoique cette jeune princesse ne fût pas encore nubile.

Ainsi Rodolphe, fils de Richard le Justicier, se trouva à la fois roi de France et souverain de tous les états sur lesquels avait régné son oncle Boson; mais jamais il ne confondit les deux couronnes.... Dans ses chartes, comme roi de la Bourgogne Transjurane ou comme roi de Provence, depuis son traité avec Hugue, il ne prenait que la qualification de *roi*, tandis que dans celles où il agissait comme roi de France, il s'intitulait *roi des Francs*. On conçoit que Rodolphe devait établir une différence entre les provinces sur lesquelles il régnait comme successeur de son oncle Rodolphe Ier et de son cousin Louis l'Aveugle, et les provinces de France qu'il ne possédait qu'en vertu d'une élection toujours contestée; car les droits de *Louis d'Outremer* n'étaient point oubliés par une foule de grands personnages qui attendaient que le jeune prince fût assez âgé pour les faire valoir, bien décidés à l'assister contre Rodolphe, qu'ils regardaient comme un usurpateur.

Digitized by Google

Rodolphe mourut à Auxerre, dans le commencement de l'année 937, et fut enterré dans l'église de Sainte-Colombe de Sens. Le règne de Conrad, son fils et son successeur, fut censé commencer du jour de la mort de Rodolphe ; et comme un grand nombre de chartes de Conrad portent à la fois l'année de l'Incarnation et celle de son règne, il ne saurait y avoir la moindre incertitude sur l'année de la mort de son père. Il est vrai que, l'année ne commençant pas partout le même jour à cette époque, les chroniques qui portent la date de la mort de Rodolphe à 936 peuvent n'être pas fautives, suivant la manière de compter usitée dans le lieu où elles ont été écrites ; mais, nous le répétons avec assurance, Rodolphe mourut dans le commencement de 937.

Ceux qui ont voulu faire croire à l'existence de deux Rodolphe, ont fait mourir celui de France en janvier 936, et ils sont d'accord avec nous sur le lieu de sa mort et de sa sépulture. On conçoit très bien qu'il ne fallait pas que ce Rodolphe mourût tout-à-fait à la même époque que l'autre, car l'identité des deux personnages qui auraient vécu dans le même temps et seraient morts le même jour, aurait été trop évidente ; mais alors ils n'ont plus su que faire du Rodolphe de la Bourgogne Transjurane. Les uns l'ont fait mourir en 937, d'autres ont reculé l'époque de son décès jusqu'en 945. Il fut enseveli, selon les uns, à Saint-Maurice

Digitized by Google

d'Agaune, et, selon les autres, à Auxerre, tandis qu'il n'a jamais existé, ni à Saint-Maurice, ni à Auxerre, aucun tombeau, aucune inscription ni aucun indice de la sépulture d'un personnage si important.

M. l'abbé Guillon de Montléon (page 104 de sa *Dissertation*) cite, d'après Mézeray, un médaillon qui existait dans l'église de Sainte-Colombe de Sens, où Rodolphe avait été enterré. Ce médaillon, qui représente une belle femme, de l'âge d'environ trente ans, porte autour de la figure l'inscription suivante : BERTHA REGINA FRANC. RODOLPHI R. V. (*Berthe, reine des Francs, veuve du roi Rodolphe*).

Ainsi il n'est pas douteux que la femme de Rodolphe, roi des Francs, qui lui survécut, était la reine *Berthe*. Je dis *qui lui survécut*, car il est également constant que ce même Rodolphe avait épousé Emma, sœur de Hugue le Blanc, qui avait favorisé son élévation au trône de France ; mais tous les historiens conviennent qu'Emma mourut avant son mari.

A présent chacun sait que Hugue, roi d'Italie, épousa après la mort de Rodolphe, roi de Bourgogne et de Provence, *Berthe*, sa veuve... Quelle preuve plus complète pourrait établir que le *Raoul* ou *Rodolphe* de France était le même que le *Rodolphe II* de la Bourgogne Transjurane ?

On dit que le Rodolphe de France mourut sans

Digitized by Google

enfants. Effectivement il n'en eut point d'Emma, sa seconde femme, qui, sœur de Hugue le Blanc, devait être une vieille fille. Il l'avait épousée du vivant de Berthe; car, à cette époque, la bigamie était dans certains cas permise aux souverains. Nous trouverions, si la chose était nécessaire, plus d'un exemple de cette tolérance politique.

Quant au Rodolphe II de la Bourgogne Transjurane, on convient qu'il laissa quatre enfants en bas âge, savoir : Conrad, qui lui succéda; Burchard, qui fut archevêque de Lyon; Adélaïde, qui, encore enfant, avait été fiancée à Lothaire, fils de Hugue roi d'Italie (princesse dont nous aurons à parler plus d'une fois); et enfin Rodolphe, qui fut duc de Bourgogne.

Mais quelle était la mère de ces enfants? Les chroniques répondent que c'était *Berthe, fille de Burchard duc de Souabe, femme de Rodolphe, laquelle épousa en secondes noces Hugue roi d'Italie*. Dès qu'il est prouvé par le médaillon de Sens que cette même Berthe était la femme de Rodolphe, roi des Francs, la conséquence de cette preuve est qu'il n'y a eu qu'un seul Rodolphe, qui régnait à la fois, mais à titre différent, sur la Bourgogne et sur la France.

D'après ce systême, le seul qui soit conforme à la vérité, tous les événements où Rodolphe a joué un rôle, se coordonnent entre eux et ne donnent lieu à aucune obscurité. C'est ainsi que l'on conçoit

Digitized by Google

que Rodolphe ait exigé et reçu l'hommage de Charles-Constantin, prince de Vienne.

Après la mort de Rodolphe, et en repoussant pour toujours le systême de l'existence simultanée de deux Rodolphe, systême inventé dans un intérêt parfaitement défini par M. l'abbé Guillon de Montléon, on débrouille avec facilité les intrigues qu'amena la vacance des deux trônes occupés par Rodolphe.

Les grands du royaume avaient vu avec peine la puissance de ce monarque. Les souverains étrangers, et surtout les empereurs d'Allemagne, avaient tremblé devant un personnage dont la tête était ornée de deux couronnes. Après de longs pourparlers, on arrêta en principe que ce qu'on appelait le *royaume de France* et le *royaume de Bourgogne*, seraient définitivement séparés. Il est vraisemblable que la reine Berthe fut consultée, et qu'au nom de son fils Conrad elle donna la préférence au *royaume de Bourgogne*.

Les seigneurs français se décidèrent à rappeler Louis IV, dit d'*Outremer*, fils de Charles le Simple, qui depuis treize ans habitait l'Angleterre. Ce prince fut couronné roi de France à Laon le 19 juin 937.

Quant à Conrad, fils de Rodolphe et héritier du royaume de Bourgogne, il fut conduit à la cour de l'empereur Othon le Grand, qui le fit élever sous ses yeux. L'empereur se chargea-t-il du jeune prince dans la crainte qu'on n'essayât en son nom de revendiquer la couronne de France? ou voulut-il

Digitized by Google

interposer sa puissante protection pour que personne n'osât s'emparer de la Bourgogne? l'une et l'autre opinion peuvent se soutenir.

La reine Berthe songea de son côté à assurer un nouveau protecteur à Conrad. Elle avait marié sa fille Adélaïde à Lothaire, fils de Hugue roi d'Italie. La jeune princesse n'était point encore nubile, et avait besoin des soins maternels. Berthe épousa le roi Hugue; et, à dater de cette époque, il est à peu près démontré que l'ancienne province Viennoise se trouva sous la régence du roi Hugue, tandis que la Bourgogne Transjurane était protégée par l'empereur Othon; mais toutes les chartes et tous les diplômes se délivraient au nom du roi Conrad.

Il est à remarquer que lors du mariage de Berthe avec le roi Hugue, l'impudique Marozia, que celui-ci avait épousée en 928, vivait encore. L'abbé Fleury en fait l'observation dans son *Histoire ecclésiastique*; ce qui vient à l'appui de ce que nous avons dit sur la bigamie permise quelquefois aux souverains.

Dès le commencement du règne de Louis d'Outremer, nous voyons ce souverain faire des entreprises jusque dans la Bourgogne Transjurane; mais nous voyons aussi l'empereur Othon accourir avec des forces imposantes, et s'opposer à ce que le roi des Français envahisse l'héritage de Conrad; l'empereur était même accompagné de ce jeune prince en 940, époque à laquelle Louis d'Outremer avait renouvelé ses tentatives.

Digitized by Google

En l'année 941, le roi des Français, battu près de Laon par deux de ses plus puissants vassaux, Hugue le Grand et le comte de Vermandois, vint chercher un asyle auprès du prince Charles-Constantin, qui avait continué à résider à Vienne. Ce fut dans cette ville que Louis d'Outremer convoqua les seigneurs d'Aquitaine, qui jusque là étaient restés neutres, et les pria de l'assister de leurs armes; ce qu'ils lui promirent. (*Chronique de Frodoard.*)

Le séjour à Vienne du roi des Français a fait croire à quelques auteurs modernes que cette ville lui appartenait, et qu'ainsi il était à cette époque maître de la Bourgogne. C'est une erreur dans laquelle on ne saurait tomber après avoir lu avec quelque attention la chronique citée.

La bataille de Laon fut une véritable déroute de laquelle Louis d'Outremer eut beaucoup de peine à s'échapper. Pendant que ses généraux cherchaient à rallier les débris de son armée, et à recruter de nouvelles troupes, il obtint de Charles-Constantin la permission de se rendre à Vienne, et d'y appeler les seigneurs d'Aquitaine, dont les intentions lui étaient suspectes au point qu'il n'avait pas osé se rendre au milieu d'eux, surtout comme fugitif. Aussi leurs promesses de l'aider de leurs armes lui causèrent une véritable joie.

Dans quelques chroniques de l'année 942, on parle d'un fort, nommé Freynet ou Frescinet, que

Digitized by Google

les Sarrasins auraient construit dans la Basse-Provence, sur les bords de la mer. Ce fort leur servait de refuge, et à l'aide de quelques vaisseaux, ils pillaient les côtes de la Méditerranée. Hugue, roi d'Italie, après avoir obtenu de l'empereur des Grecs le secret de la composition du feu grégeois, fit une descente vers le repaire des Sarrasins, brûla leurs vaisseaux, et s'empara de leur fort, qu'il détruisit. Après cette expédition, le roi Hugue retourna en Italie.

Le 26 janvier 945, Hugue et Lothaire, rois d'Italie, par une charte datée de Pavie, donnèrent à l'église de Vienne la terre de Chatonnay, qui était de leur propre domaine, située dans le comté de Vienne, avec toutes ses dépendances, maisons, terres, vignes, prés, paquerages, bois, viviers, étangs, moulins, champs incultes, rochers, plaines, et eaux et décours d'eaux, esclaves des deux sexes, et généralement tout ce qui appartenait à ladite terre. Cette donation se termine ainsi :

« Et si quelqu'un ose contrevenir à nos disposi-
« tions, nous le condamnons à payer deux cents
« livres d'or pur, moitié à notre chambre royale,
« et moitié à l'église de Vienne et à l'archevêque
« qui vivra alors; et nous souhaitons de plus qu'il
« soit frappé d'excommunication dans cette vie,
« et que dans l'autre il soit damné éternellement
« avec le traitre Judas. » (*Le Lièvre*, *page* 224; *Maupertuy*, *page* 149; *Charvet*, *page* 257.)

Digitized by Google

Cette charte prouve, contre l'opinion de quelques auteurs modernes, que le roi Hugue ne quitta point l'Italie à la mort de Rodolphe, et qu'en conséquence il ne se mit point en possession du royaume de Provence. Ce ne fut que dans cette même année 945 que Hugue fut forcé, par une révolte, d'abandonner l'Italie, dont Lothaire, son fils, resta seul souverain; mais à compter de cette époque, Hugue vécut en simple particulier.

La *Chronique* de Sigebert dit qu'il se retira à Arles. Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné*, pense que Vienne fut le lieu de sa retraite; il s'appuie sur un passage de Léon, évêque d'Ostie, que je trouve ailleurs reproduit ainsi qu'il suit :

« Ipse, cum omni thesauro suo, cunctisque « opibus, in Burgundiam properans, monasterium « illic per magnificum construxit sumptibus pro- « priis, quod sub titulo sancti Petri appellari voluit, « ibique omnibus traditis, ipse monachus effectus « est. » (*Ex Chronico Cassinensi.*)

Chorier est convaincu que le monastère *dédié à saint Pierre* que le roi Hugue fit construire, et dans lequel il se fit moine, est le monastère de *Saint-Pierre de Vienne*, que ce même roi avait rendu à l'église de Vienne vers 924, en même temps que l'église de Saint-Marcel.

Cette opinion a été partagée par le père Longueval dans son *Histoire de l'Église Gallicane*, tome 6, page 516.

Digitized by Google

Le roi Hugue mourut vers l'an 947. Son fils Lothaire ne lui survécut que trois ans. Il fut supplanté sur le trône d'Italie, par Bérenger II, et mourut empoisonné en 950. Adélaïde, sa veuve, fut emprisonnée par l'usurpateur; mais elle se sauva dans la forteresse de Canose, d'où elle appela à son secours l'empereur Othon auprès de qui était encore son frère Conrad. L'empereur n'hésita pas à venir délivrer Adélaïde. Il trouva la jeune veuve tellement à son gré qu'il l'épousa, et fit avec elle une entrée triomphale dans Pavie, en 951. L'impératrice usa de son crédit pour décider Othon à permettre à Conrad de prendre possession de ses états. Une plus longue absence pouvait ébranler la fidélité des peuples, et dans le commencement de cette même année, Louis d'Outremer, passant à Vienne pour se rendre en Aquitaine, avait exigé l'hommage de Charles-Constantin. (*Chronique de Frodoard.*)

L'empereur ne s'opposa pas plus long-temps au départ de son beau-frère, et Conrad vint enfin régner sur les états dont son père avait été le souverain, en en exceptant toutefois le royaume de France.

Ce fut pendant l'interrègne, ou pour m'exprimer plus clairement, pendant que Conrad était encore à la cour d'Othon, que l'archevêque de Vienne Sobon, ayant à se plaindre des moines de Romans qui prétendaient se soustraire à sa juridiction, as-

Digitized by Google

siéga leur couvent, s'en rendit maître, et distribua leurs biens aux nobles qui l'avaient assisté dans son entreprise. Le monastère de Romans ne fut rétabli que vers le milieu du siècle suivant.

—

CHARTES, DIPLOMES ET DONATIONS REMARQUABLES PENDANT L'INTERRÈGNE.

1° Le comte Teutbert possédait l'église paroissiale de Saint-Nazaire, à Four, avec les dîmes, fonds et droits qui en dépendaient. A la sollicitation de Sobon, archevêque de Vienne, il céda cette église et toutes ses dépendances à un prêtre, chanoine de Saint-Maurice, à condition que celui-ci rebâtirait l'église, qui avait été détruite par les infidèles. L'acte de cette cession est à la date du 4 des calendes d'octobre, c'est-à-dire du 28 septembre 938, *la deuxième année du règne de Conrad;* ainsi, comme nous l'avons dit dans le texte, les actes étaient datés du règne de Conrad, qui était censé régner du moment de la mort de Rodolphe, son père. Conrad lui-même date de la même époque le commencement de son règne; mais il est positif qu'à cause de sa jeunesse, il ne prit possession de ses états qu'en 951. Cette charte est encore remarquable, parce que Sobon prend le titre d'archevêque *par la grace de Dieu*, innovation qu'il ne

Digitized by Google

se serait pas permise, si le souverain n'eût été absent. (*Tab. ecc. Vienn. fol.* 44 *et* 45.)

2° Rofroy Rotson et sa femme Teutse donnèrent à l'église de Vienne des biens situés dans le hameau de Corbas, qui dépendait alors de Villeurbanne: « In pago Lugdunensi, in agro Villæ urbanæ, « in loco villa quæ nuncupatur Corbatis. »

3° Chartes du roi Conrad du 23 et du 24 avril 943, contenant différentes donations au monastère de Cluny. Elles se terminent ainsi :

« Data IX kal. maii anno ab incarnatione Domini « nostri Jesu Christi 943, anno VI regnante domino « Chunrado rege filio Rodulphi. »

« Data VIII kal. maii anno ab incarnatione « Domini nostri Jesu Christi 943, anno VI, reg- « nante domino Chuonrado rege filio Rudulphi « feliciter. Amen. » (*Apud Sam. Guichenon; In Bibliothec. Sebusiana. p.* 247; *ex bibliotheca Cluniacensi, col.* 267.)

4° Différentes chartes de Sobon, archevêque de Vienne, contiennent des donations à l'église de Vienne de propriétés situées à Saint-Alban du Rhône, à Auberive, à Jarcieux et dans le Vivarais, et une donation au monastère de Saint-Pierre, d'une grande vigne située au midi de ce monastère. C'est la même qui, jusqu'à la révolution, fut appelée le *clos de Saint-Pierre*. Des citoyens notables de Vienne l'achetèrent en 1790, et en firent don à la ville. La vigne fut arrachée, et son emplacement

Digitized by Google

porte aujourd'hui le nom de *Champ de Mars*. C'était l'empereur Louis l'Aveugle qui avait vendu cette vigne à Sobon, celui-ci n'étant alors que coadjuteur de l'archevêque. (*Charvet, page* 259.)

5° Le comte Albert donna la terre de Reventin à l'église de Vienne, avec toutes ses appartenances et dépendances. (*Ibid.*)

6° Enfin, une charte du roi Conrad concède à Carlutto différents immeubles dans le comté de Marseille. Elle est du 18 août 950; car il ne faut pas oublier que Rodolphe étant mort en janvier 937, Conrad date son règne de cette époque. Cette charte se termine ainsi :

« Data XV kalend. septembris anno regnante « domno Chuonrado rege XIII feliciter. Amen. » (*Apud Martenium. tom*, 1, *amp. collect. col.* 292).

Les trois chartes du roi Conrad que nous venons de citer, n'indiquent pas le lieu où elles ont été accordées, parce que ce monarque était encore sous la tutelle de l'empereur Othon le Grand.

Digitized by Google

LIVRE IV.

CONRAD LE PACIFIQUE, ROI DE BOURGOGNE.

Il était temps que Conrad, alors âgé d'environ vingt ans, vînt prendre possession de ses vastes états; car, lorsque le roi Hugue eut chassé les Sarrasins de la Basse-Provence, il y laissa les Hongrois dont il s'était fait accompagner, et dont il était sans doute bien aise de débarrasser l'Italie. D'autres croient au contraire que ces Hongrois étaient arrivés depuis peu, et avaient été envoyés d'Italie par Bérenger. Quoi qu'il en soit, les Maures ou Sarrasins qui avaient échappé à la destruction en 942, s'étaient sauvés en Espagne, d'où, aidés par leurs compatriotes fixés dans la péninsule, ils fesaient de temps à autre des descentes sur les côtes de Provence avec l'espoir de s'y rétablir tôt ou tard. Il était même arrivé que, dans quelques-unes de leurs incursions, ils avaient menacé le Haut-Dauphiné et assiégé la ville de Gap. Les Hongrois luttaient avec eux; mais ils fesaient payer chèrement leur prétendue protection aux habitants

Digitized by Google

du pays, qu'ils rançonnaient et pillaient comme les Maures auraient pu le faire.

Conrad commença par laisser épuiser les Hongrois, et quand ils ne furent plus assez nombreux pour lui inspirer des inquiétudes, il s'allia avec eux et réussit à chasser les Sarrasins. Alors il parla en maître, et exigea que les Hongrois abandonnassent également ses états. Il les fit conduire jusqu'aux frontières de la Lorraine, où ils arrivèrent en 954.

Quelques chroniques portent à l'année 973 l'expédition de Conrad contre les Sarrasins, maîtres alors d'une place forte qu'on nommait *Freynet* ou *Frescinet*; mais on a vu que ce même fort avait été pris et démantelé en 942 par le roi Hugue. D'ailleurs on parle encore du feu grégeois dont le secret aurait été donné à Conrad par l'empereur des Grecs. C'est, en un mot, la même expédition du roi Hugue attribuée au roi Conrad.

J'ai préféré suivre pour les faits et les dates la *Chronique* de Frodoard, qui annonce positivement qu'en 954, Conrad ayant fait un traité avec les Hongrois, les força à se rendre dans la Lorraine.

Le 10 septembre de cette même année 954, le roi de France, Louis d'Outremer, mourut, et eut pour successeur son fils Lothaire.

Louis d'Outremer laissa plusieurs filles. Mag-tilde, l'aînée, devint en 967 l'épouse de Conrad. Quelques historiens ont écrit que le roi Lothaire

Digitized by Google

avait donné la ville de Lyon pour dot à sa sœur Magtilde. C'est une grande erreur. Le roi Conrad avait été constamment maître, non seulement de Lyon, mais de toute la Bourgogne Transjurane et de la portion de la Suisse qui l'avoisine.

L'empereur Othon *le Grand* étant mort en 973, sa veuve Adélaïde s'empara des rênes de l'état, quoique leur fils Othon II eût alors dix-huit ans; mais en 978, ce prince voulant régner par lui-même, força sa mère à chercher un refuge à la cour du roi Conrad son frère, qui la reçut avec les plus grands honneurs. Elle prolongea son séjour à la cour de Bourgogne jusqu'en 999.

Voici ce que dit saint Odilon, abbé de Cluny, dans sa Vie de l'impératrice Adélaïde..... *Tristabatur de absentia ejus Germania, lætabatur in adventu ejus tota Burgundia. Exultabat Lugdunum quondam philosophiæ mater et nutrix, nec non et Vienna nobilis sedes regia.*

« L'Allemagne était attristée de son absence, « toute la Bourgogne se réjouissait de son arrivée. « Lyon, autrefois mère et nourrice de la philoso- « phie, et Vienne, noble capitale du royaume, « étaient transportées de joie. »

Saint Odilon, auteur contemporain, peint, en peu de mots, la tristesse qu'éprouva l'Allemagne du départ d'Adélaïde. Cette princesse y avait laissé des amis tellement puissants qu'ils faillirent détrôner Othon II.

Digitized by Google

Le saint abbé, en parlant de Lyon, fait allusion aux jeux que Caligula y avait institués en l'an 40. Quant à la ville de Vienne, les expressions de l'auteur sont d'une clarté et d'une précision qui seules suffiraient pour établir, s'il en était besoin, que Vienne était la capitale du royaume de Bourgogne.

Entre plusieurs donations importantes à l'église de Vienne, il faut remarquer celle que le roi Conrad fit au chapitre de Saint-Maurice de la terre de Lusinay, et de toutes ses dépendances, y compris les serfs des deux sexes (*).

Ces donations mécontentaient les seigneurs laïques, qui voyaient avec peine que la plus grande partie des terres passait entre les mains du clergé; et ce fut sans doute la cause d'un soulèvement dans la Valloire, plaine située à quatre lieues au sud-est de Vienne. Les insurgés, poursuivis par la reine Magtilde, se réfugièrent dans le château de Montbreton, qui fut pris d'assaut et démantelé. (Voyez Chorier dans son *Histoire du Dauphiné*, tome 1er, p. 743.)

Cette courte campagne, et l'expulsion des Sarrasins et des Hongrois de la Basse-Provence, furent les seuls événements qui troublèrent la tranquillité du roi Conrad. Ce monarque vécut en paix avec

(*) Cette même terre avait été déja donnée à l'église de Vienne, par l'empereur Lothaire, en 853.

Digitized by Google

tous ses voisins, et les chroniques contemporaines se plaisent à lui donner le surnom de *Pacifique* sous lequel il est connu dans l'histoire.

Conrad *le Pacifique* profita de la bonne harmonie qui existait entre lui et les autres souverains, pour faire fortifier l'ancien palais du sénat (*Eumedium*), qui depuis quelque temps avait reçu le nom de *Pipet*. La ville de Vienne s'était peu à peu repeuplée autant que le comportait sa nouvelle enceinte. Il est même probable que ce fut à cette époque que le quartier de *Fuissin*, qui avait fait partie du *val des Jardins*, commença à se couvrir d'habitations.

Chaque jour avait vu disparaître les débris des maisons qui, un siècle auparavant, formaient encore la *haute ville*. Loin de songer à rebâtir sur Mont-Salomon, Mont-Arnaud, Sainte-Blandine et Saint-Just, on ne s'était occupé qu'à nettoyer le terrain et à le convertir en vignes ou en terres labourables. Le fisc s'était emparé de ces diverses collines, et elles étaient alors cultivées par des serfs de la couronne. Nous verrons, sous le règne suivant, quels furent les nouveaux maîtres de ces différentes localités.

Le roi Conrad *le Pacifique* et la reine Magtilde moururent l'un et l'autre à Vienne, en l'année 993. Ils laissèrent deux fils et cinq filles :

1° Rodolphe le Fainéant, qui succéda à son père;

Digitized by Google

2° Burcard ou Burchard, qui fut archevêque de Lyon ;

3° Gisle ou Giselle, qui fut mariée à Henri, duc de Bavière, de qui elle eut Henri II, empereur en 1002 ;

4° Berthe, qui épousa en premières noces Eudes Ier, comte de Blois et de Champagne, de qui elle eut un fils également nommé Eudes ; et en secondes noces, Robert, roi de France, qui fut obligé de la répudier pour cause de parenté ;

5° Gerberge, qui fut mariée à Hermann, duc de Souabe, de qui elle eut une fille nommée Giselle, mariée à l'empereur Conrad II, dit *le Salique*.

6° Magtilde, qui épousa en premières noces Baudoin IV, comte de Flandre, et en secondes noces Godefroy, comte des Ardennes ;

7° Et enfin Vuille, qui fut mariée à Ratburne, vicomte de Vienne.

—

CHARTES DU ROI CONRAD LE PACIFIQUE.

Je ne donne ici que celles qui se rattachent à l'histoire de Vienne, ou qui présentent quelques faits curieux.

1° Une charte du 27 juin 953 contient un jugement rendu par le roi en faveur du monastère de Cluny, contre Charles-Constantin, prince de Vienne. Cette charte est tirée *ex Chartulario Cluniacensi*.

Digitized by Google

La date est exprimée ainsi qu'il suit : *Datum V kal. jul. anno VI regnante domno Chuonrado piissimo rege*. Mais, ou la charte est fausse et a été fabriquée par les moines de Cluny, ou il faut lire *anno XVI* au lieu d'*anno VI*; car il est certain que Conrad ne vint à Vienne qu'en 951, et cependant ce fut à Vienne même que le jugement fut rendu, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le passage suivant, extrait de la charte de Conrad :

« Monachi proclamaverunt se in præsentiam « nostram, in pago Viennense, quod Karolus con- « sanguineus noster, illorum res quas Ingelbertus « per cartam donationis ad dictum locum tradi- « dit, idem Karolus injuste contendebat, etc. »

Puisqu'il est ici question pour la dernière fois de Charles-Constantin, nous dirons que quelques auteurs soutiennent qu'il mourut célibataire, ou que du moins il n'eut point d'enfants; tandis que d'autres affirment qu'il épousa Thiberge, de qui il eut un fils nommé Humbert *aux blanches mains*, qui fut la souche des comtes de Savoie. Effectivement, ceux-ci avaient de vastes domaines dans le comté de Vienne, et affichèrent, pendant plusieurs siècles, des prétentions sur la ville de Vienne elle-même.

2° Une charte du 8 avril 961 contient une donation à l'église de Payerne. Elle est datée de Lausanne; ce qui prouve que le royaume de Bourgogne comprenait une partie de la Suisse.

Digitized by Google

« Data VI idus aprilis anno ab Incarnatione « Domini nostri Jesu Christi 932, anno regnante « domino nostro Conrado XXIV, Lausanna civi- « tate. » (*Guicheno in bibliotheca Sebusiana*, *p.* 373.)

Il est facile de s'apercevoir qu'il y a une erreur évidente dans le millésime de cette charte, car Rodolphe II ne mourut qu'en 937, et la vingt-quatrième année du règne de Conrad correspond à l'année 961.

3° Une charte du 13 décembre 963 confirme le monastère de Mont-Majeur dans toutes ses possessions.

« Data idus decembris, ind. VII, anno Incar- « nationis Domini 963, anno XXVII regnante « Chuonrado rege. Actum Vigenna civitate felici- « ter amen. » (*Recueil des Historiens des Gaules*, *t.* 9, *p.* 711.)

Dans plusieurs chartes et diplomes du dixième siècle, le mot de *Vigenna* est employé pour celui de *Vienna*.

4° Une charte du 6 avril 964 confirme l'église *Sistaricensis* dans toutes ses possessions.

« Actum VIII idus aprilis anno Incarnationis « dominicæ 964, anno XXVII regnante Conrado « rege. Actum Arelatensi civitate feliciter. Amen. » (*Même recueil et même page.*)

Les deux chartes qui précèdent sont datées, l'une, du 13 décembre 963, et l'autre, du 6 avril

Digitized by Google

964, et cependant dans toutes deux, l'année du règne de Conrad est indiquée comme étant la vingt-septième. Il faut supposer que la première est du 13 décembre 964, ce qui sera d'accord non seulement avec l'année du règne, mais encore, avec la septième indiction.

5° Une charte du 1er janvier 967, confirme le monastère de Saint-Pierre de Vienne dans toutes ses possessions.

« Data cal. januarii, indictio X, Viennæ pu-
« blice, anno XXX domini nostri Chuonradi piis-
« simi regis in Christi nomine. Amen. » (*Même recueil et même page.*)

6° Une charte du 20 août 971 accorde une immunité au monastère de l'île Barbe.

« Datum XIII kal. septembris anno scilicet In-
« carnationis Christi 971, indict. XIIII, anno
« XXXIV imperii Chonradi invectissimi regis. »

« Actum apud Viennam civitatem publice in Dei
« nomine feliciter. Amen. » (*Ex Ruderibus insulæ Barbaræ*, p. 64.)

7° Une charte de 972 confirme l'église de Vienne dans ses priviléges et immunités, sur la demande de Thibaut, archevêque. Elle indique en quoi consistaient ces priviléges.

« Nous défendons à tous juges publics ou au-
« tres personnes ayant quelque autorité dans l'é-
« tendue de nos états, et à tous nos sujets, de
« tenir leurs assises dans aucune des terres ap-

Digitized by Google

« partenantes à l'église de Vienne, en quelques « lieux qu'elles soient situées, ni de citer ses vas- « saux en justice, ni d'exiger d'elle aucun péage « ni par eau ni par terre, ni aucun droit de « fouage. » (*Tab. Eccl. Vienn. fol.* 14.)

8° Une autre charte du 17 août 972 confirme un clerc de l'église de Saint-Maurice dans la jouissance du monastère de Saint-Gervais, dont les confins sont ainsi donnés : *In loco nuncupato sancti Gervasii, quod desinit ex una parte monte Crappo, de alia parte monte Judaïco, de alia terra sancti Joannis, de alia via publica quæ descendit de sancto Marcello.* (Tab. Eccl. Vienn. fol. 14.)

D'abord il convient de remarquer que les mots *église de Vienne*, et *église de Saint-Maurice*, sont synonymes.

Les confins donnés par cette charte sont, d'un côté, le mont *Crappum*, qui, à ce qu'il paraît, n'était pas encore connu sous celui de *Saint-Just;* d'un autre côté, le mont *des Juifs*, qu'on a nommé depuis *Coupe-Jarret;* d'autre part, la terre de *Saint-Jean*, qui occupait l'espace où ont été bâtis le séminaire et la caserne de Vienne, et enfin le chemin venant de *Saint-Marcel*, que nous nommons aujourd'hui *Beau-Mur*.

9° Une charte du 7 octobre 973 accorde une immunité au monastère *Saviniacensi*.

« Datum non. oct. anno scilicet Incarnationis

Digitized by Google

« Christi 973, indictio II, et anno XXXVI imperii
« domini Chuonradi serenissimi regis.

« Actum Lugduni publice feliciter. » (*Preuves de l'Histoire de Lyon, par le père Menestrier pag.* 22.)

10° Une charte de 992 contient une donation en faveur du monastère de Saint-André-le-Bas de Vienne, dans lequel le donateur fut enterré.

On voit encore le tombeau et l'épitaphe du roi Conrad, à droite du chœur de l'église Saint-André-le-Bas, vis-à-vis de ceux du duc Ancemond, fondateur de ce monastère.

Cette charte en parlant du monastère de Saint-André-le-Bas, s'exprime ainsi : *Quod est constructum in civitate Vienna, in honore sancti Andreæ, et sancti confessoris Maximi qui hic corporaliter requiescit.*

Ainsi Chorier se serait trompé en croyant que la chapelle de Saint-Maxime, sur le territoire de Massier, aurait été érigée en l'honneur de saint Maxime, évêque de Fréjus. Il est à présumer que ce saint Maxime était du pays, puisque son corps avait été enterré dans l'église de Saint-André-le-Bas. (*Apud Acherium spicilegii. tom. III. ed. in f°, p.* 380).

Les chartes que nous venons d'analyser brièvement prouvent que Conrad datait de la mort de son père, les années de son règne, et il en résulte que Rodolphe II mourut en 937, ainsi que nous l'avons avancé dans le texte.

Digitized by Google

La dernière charte prouverait encore que les nouveaux remparts renfermaient dans leur enceinte le monastère de Saint-André-le-Bas, car il était en dehors des anciens remparts romains. Cette charte est la première qui, en parlant de ce monastère, dit : *Quod est constructum in civitate.* Au reste la charte et d'autres documents établissent que Conrad avait fait rebâtir ce monastère, qui était entièrement en ruine depuis la destruction de Vienne par Richard le Justicier.

Ainsi les tombeaux du fondateur et du restaurateur du monastère de Saint-André-le-Bas se trouvent vis-à-vis l'un de l'autre.

—

AUTRES CHARTES ET DONATIONS SOUS LE RÈGNE DE CONRAD.

Nous ne connaissons que deux donations faites au profit de l'archevêque et du chapitre de Saint-Maurice, sous le règne de Conrad. Par la première, Sarilion, sa femme et son fils, donnèrent une grande vigne située à Cheyssieux, et par la seconde, Acheric donna deux domaines et une vigne situés à Annonay, et trois domaines situés à Serrières.

Il est impossible que les chartes ou diplômes contenant des dons ou des legs au profit du clergé soient tous parvenus jusqu'à nous ; mais on en connaît suffisamment pour avoir la conviction que

Digitized by Google

la plus grande partie des immeubles devenaient peu à peu la propriété de l'église.

—

TOMBEAU ET ÉPITAPHE DU ROI CONRAD.

Ce tombeau est engagé dans le mur du chœur de l'église, de manière qu'une seule face en est visible. C'est sur cette face qu'est gravée l'épitaphe de Conrad. Elle est copiée dans Le Lièvre, page 338; dans les *Antiquités de Vienne*, par Chorier, page 72 de la nouvelle édition; dans le célestin Dubois, page 83 de ses *Antiquités sacrées et profanes de Vienne*, et enfin dans Samuel Guichenon, page 17 de son *Histoire de Bresse et de Bugey*.

La version de ce dernier étant la moins inexacte je la copie ici mot à mot.

QUI VESTES GERITIS PRETIOSAS, QUI SINE FINE
NON PROFECTURAS ACCUMULATIS OPES,
DISCITE QUAM PAUCIS OPIBUS POST FUNERA SITIS
CONTENTI. SACCUS SUFFICIT ATQUE LAPIS.
CONRADUS JACET HIC, QUI TOT CASTELLA, TOT URBES
POSSEDIT : TUMULO CLAUDITUR ISTE BREVI.
MENTE *DIIS* FAMULUS, HABITU PRINCEPS TRABEATUS
CITERIUS, *VESTIS* ASPERA *SUBTUS* ERAT.
QUA JACET ECCLESIAM GEMMIS *REPARAVIT* ET AURO
ANDREÆ SANCTI PRO MERITURUS OPES.
IS REX CONRADUS MONACHOS STABILIVIT IBIDEM,
CORPORE *QUI* FERTUR *DUDUM TUMULATUS* IBIDEM.

Digitized by Google

Tous les mots que j'ai indiqués par des lettres italiques sont tronqués. Les érudits pourront s'en assurer par le *fac simile* de cette épitaphe que je donne à la fin de ce volume.

Je crois que quelques substitutions de mots ont été faites avec bonheur et rendent clairement le sens de l'épitaphe; mais il y a eu une véritable infidélité dans la copie du dernier vers. Cette observation ne s'applique pas au mot *qui*, lequel a pu être employé aussi bien que ceux *que* ou *quod*; mais il est indubitable que l'inscription ne porte point *dudum*. On lit *ludu*; on pourrait lire *ludum*. Dans mon opinion, que je n'émets cependant qu'en hésitant, on devrait lire *luctu*; mais je défie qu'on trouve *dudum*.

Tumulatur a été remplacé par *tumulatus*. C'était une conséquence forcée de l'invention du mot *dudum*.

La traduction des premiers vers de cette épitaphe présente peu de difficultés:

« Vous qui portez des habits somptueux, et qui « accumulez sans cesse des richesses dont vous ne « profiterez pas, apprenez que vous avez besoin « de peu de choses après votre mort. Un linceul « et une pierre vous suffisent. Ci-gît Conrad qui « posséda tant de villes et de châteaux. Il est ren- « fermé dans cet étroit tombeau..... »

En adopant la leçon de Samuel Guichenon, je continuerais ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

« Serviteur de Dieu au fond de l'ame, ce prince « était habituellement vêtu magnifiquement, mais « sous ses habits était un cilice (*vestis aspera*).

Si au contraire, je m'en rapporte au texte, et que je lise *sulitus erat* pour *solitus erat*, je traduis ainsi, sans m'occuper de la mesure du vers.

« Serviteur de Dieu au fond de l'ame, ce prince « était ordinairement plus que modeste dans ses « vêtements, et souvent il portait des habits gros- « siers..... »

La suite jusqu'au dernier vers s'exprime ainsi :

« Pour mériter les faveurs de saint André, il « employa son or et ses pierreries à réparer cette « église, dans laquelle il repose. Ce roi Conrad « maintint (ou rétablit) les moines dans ce lieu !... »

Si, dans le dernier vers, il convient de lire *ludum* (car *ludu* n'est pas latin) , je supposerais la préposition *per* sous entendue, et je continuerais ainsi la traduction :

« Et c'est dans ce même lieu que, par une es- « pèce de hasard, son corps a été porté et enterré.

S'il m'était démontré que le mot *luctu* doit être employé au lieu de celui de *ludum*, je dirais alors :

« Et c'est dans ce même lieu que son corps, « apporté au milieu du deuil (avec une pompe « funèbre), a été enterré. »

Quoi qu'il en soit, l'épitaphe entière me semble rédigée au temps présent, et ne point rappeler

Digitized by Google

une mort ancienne, ce qui cependant serait la conséquence de l'emploi du mot *dudum*.

Je conviens que la rencontre des verbes *fertur* et *tumulatur* offre quelque chose de tout-à-fait inusité ; mais il faut se rappeler combien la latinité du dixième siècle était mauvaise. L'épitaphe de Conrad en offre plus d'une preuve, et c'est pour cela que des auteurs, qui n'étaient pas sans mérite, ont cru pouvoir y faire des changements.

—

TOMBEAU ET ÉPITAPHE DE LA REINE MAGTILDE.

Le tombeau de la reine Magtilde était du côté gauche du cloître de Saint-Maurice, en avant de la chapelle de Notre-Dame. Il a été détruit, il y a environ trente ans, lors de la démolition des cloîtres et des chapelles y attenantes. Une peinture, au dessus du tombeau, représentait cette reine avec un sceptre à la main.

L'épitaphe inscrite sur son tombeau nous a été conservée par Le Lièvre, Chorier et Charvet. Elle était ainsi conçue :

« VI kal. decemb. ob. Magtildis uxor regis
« Conradi qui obiit XIV kal. novemb. et dedit
« sancto Mauricio villam Lusiniacum cum servis et
« ancillis et omnibus appendiciis, et dicta regina
« dedit thuribulum magnum totum aureum, et

Digitized by Google

« crucem auream, et dedit coronam lampadarum
« totam argenteam ante domini sepulcrum, quæ
« regina jacet intus parietem ante capellam beatæ
« Mariæ Virginis. »

Traduction.

« Le 26 novembre mourut Magtilde, femme
« du roi Conrad qui était décédé le 19 octobre,
« après avoir donné à l'église de Saint-Maurice le
« village de Lusinay, avec ses serfs des deux sexes
« et toutes ses dépendances. Ladite reine donna
« elle-même un grand encensoir et une croix en
« or, et une couronne de lampes en argent, pour
« être placée devant *le sépulcre du Christ*. Le
« corps de cette reine repose dans le mur au de-
« vant de la chapelle de la bienheureuse Vierge
« Marie. »

La chapelle du *Saint-Sépulcre* occupait, à cette époque, à peu près le milieu de la nef de Saint-Maurice ; c'est ce qu'établit une inscription sur les anciennes dalles de cette nef. (*Hic erat capella Sancti Sepulcri.*)

Digitized by Google

LIVRE V.

RODOLPHE LE FAINÉANT, ROI DE BOURGOGNE.

D'après l'épitaphe de la reine Magtilde, le roi Conrad le Pacifique mourut le 19 octobre. Divers documents établissent que ce fut en 993, et ils sont fortifiés par les chartes du nouveau souverain.

Un des premiers actes de Rodolphe fut de confirmer les donations faites par son père et sa mère au monastère de Saint-André-le-Bas.

« Per consilium dilectæ conjugis nostræ Agil-
« drudis reginæ, ac fratris nostri Buchardi Lug-
« dunensis archiepiscopi. »

« Par le conseil de notre bien-aimée épouse, la
« reine Agildrude, et de notre frère Burchard,
« archevêque de Lyon. »

Il ajouta à la donation : « Quamdam villam Cri-
« sinciacus nominatam, cum familiis utriusque
« sexus et ætatis, et rebus omnibus ad ipsam res-
« picientibus..... et addimus ecclesiam de Mas-
« clatis cum appendiciis suis, ad prædictorum
« monachorum subsidia. »

Digitized by Google

On voit que les additions consistaient dans la terre de *Cresancieux* dans le Viennois, avec les individus de tout sexe et de tout âge, et les appartenances et dépendances de ladite terre, et dans l'église de *Maclas*, sur l'autre rive du Rhône, le tout pour venir à l'aide des moines.

« Data II idus januarii anno Incarnationis Do-
« mini 994, indictio VII, anno vero domini Ro-
« dulfi regis primo. Actum Viennæ in Dei nomine
« fideliter. Amen. (*Apud Acherium*, *t.* 3, *Spicilegii*, *p.* 380.)

Cette charte est datée du 12 janvier 994, indiction septième, l'an *premier* du règne du roi Rodolphe.

Une autre charte qui confirme le monastère de Cluny dans ses possessions, est datée de l'an de l'Incarnation 998, la *cinquième* année du règne de Rodolphe.

En voilà plus qu'il ne faut pour être parfaitement fixé sur l'année de la mort de Conrad.

Il me reste à expliquer que cette charte renferme aussi de nouvelles libéralités au profit des moines de Cluny. Parmi les biens donnés, dans le Viennois, on remarque la chapelle de Chandieu et l'héritage de Ratburne. Ce dernier était *vicomte de Vienne* et avait épousé une des sœurs de Rodolphe. La jouissance du bien donné lui fut conservée pendant sa vie. On connaîtra plus tard la cause de cette réserve. Au reste, la création de la

Digitized by Google

dignité de *vicomte de Vienne* ne remonte qu'au second royaume de Bourgogne, et il faut en tirer la conséquence que les souverains se considéraient eux-mêmes comme *comtes*. Aussi la qualification de *vicomte de Vienne* ne dura-t-elle pas plus long-temps que le royaume de Bourgogne (*Voyez la septième charte de Louis l'Aveugle.*)

Si le roi Conrad s'était montré libéral, Rodolphe fut réellement prodigue envers les églises et les monastères. Son exemple était suivi par beaucoup de seigneurs de son royaume; tandis que d'autres, irrités de l'insatiable avidité des gens d'église, les rançonnaient sans pitié.

On trouve dans un concile des archevêques et évêques de Bourgogne, tenu dans l'église de Saint-Romain, à Anse, sur les bords de la Saône, en 995, l'an second du règne de Rodolphe, le passage suivant :

« Nous savons, et les saints canons nous l'ap-
« prennent assez, avec quel soin nous devons
« veiller au salut des enfants de l'Église, et avec
« quel zèle nous devons soutenir les intérêts de
« cette mère des fidèles contre la cupidité de ces
« hommes inquiets et avides qui ne craignent point
« d'envahir les biens qui lui sont consacrés. Nous
« voyons même avec douleur des *églises ruinées*
« *par leurs violences*, et la religion presque
« éteinte dans les lieux saints. » (*Voyez Charvet*, *Histoire de la sainte église de Vienne*, *p.* 268.)

Digitized by Google

Les seigneurs et les gens d'église étaient souvent en mésintelligence. Nous ne parlons pas du peuple. Il n'existait plus selon l'acception que nous attachons aujourd'hui au mot *peuple*. Tous les habitants des campagnes étaient *esclaves* ou *serfs*. Ceux de la première catégorie se vendaient comme des choses mobilières, et le catholicisme n'avait jusque là adouci leur sort qu'en ce sens qu'on ne pouvait les vendre à des idolâtres. Ces esclaves étaient primitivement des prisonniers de guerre, et quelquefois des vassaux ou serfs enlevés dans les propriétés voisines. Ceux de la seconde catégorie fesaient, avec leurs femmes et leurs enfants, partie du cheptel du domaine, et s'aliénaient en même temps que la propriété. Cette situation avait été amenée par les guerres continuelles qui avaient dévasté les Gaules. L'agriculteur ne pouvait plus se livrer avec sécurité aux travaux des champs. Ses récoltes et ses bestiaux devenaient la proie du premier parti qui courait la campagne. Il fallut bien que le paysan implorât un peu plus tôt ou un peu plus tard la protection du monastère ou du château voisin, qui, en cas de trouble ou d'invasion, lui offrait dans son enceinte un asyle pour lui, sa famille, ses bestiaux, ses instruments d'agriculture, le chétif mobilier et les denrées dont il pouvait se charger. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, tous les monastères étaient fortifiés, et que les moines pouvaient, dans certaines circontances,

Digitized by Google

porter les armes, sans déroger à leurs règles. Plus un château ou un monastère était considérable, mieux il était fortifié, plus alors la protection du suzerain laïque ou ecclésiastique était recherchée. Le seigneur ou l'abbé avait lui-même un intérêt immense à accorder ou à imposer son patronage, car son crédit et sa puissance augmentaient en même temps que le nombre de ses vassaux. C'était parmi ces derniers qu'il choisissait ses hommes d'armes à l'aide desquels il résistait aux attaques de ses voisins, si toutefois il n'allait pas les attaquer lui-même.

Il eût été inutile, pour ne pas dire dangereux, pour un paysan, d'essayer de rester maître de son champ. Les hommes d'armes du château ou du monastère voisin auraient détruit ses récoltes, et il aurait fini lui-même par être enlevé et vendu comme esclave. En tombant dans la servitude, il conservait l'espérance de mourir dans le pays qui l'avait vu naître; car, en supposant qu'il fût fait prisonnier par un seigneur voisin, il était ordinairement mis à rançon et racheté par son maître.

A l'époque que nous parcourons, toutes les terres appartenaient donc aux seigneurs ou à l'église. Aussi avons-nous vu et verrons-nous des donations de villages entiers comprenant les serfs de tout âge et de tout sexe.

Cette population des campagnes, flétrie par la servitude, était élevée dans la plus complète igno-

Digitized by Google

rance. Son abrutissement fesait la sûreté de ceux qui, en retour d'une protection toujours exigeante et souvent brutale, avaient voulu qu'elle portât les marques déshonorantes de la perte de sa liberté. Point de religion pour les serfs, mais en place beaucoup de pratiques ou de croyances superstitieuses dont malheureusement les traces ne sont point encore effacées..... Point de charité, point d'amitié entre eux, mais un respect mêlé de terreur et de la plus basse soumission pour leurs seigneurs et maîtres.... C'est bien aux paysans d'alors qu'on pouvait appliquer ce passage du code Théodosien relatif aux esclaves : *Non tam viles quam nulli sunt.*

Dans les villes, et à Vienne surtout, capitale du royaume de Bourgogne, il régnait encore une ombre de liberté. Les gens de métier avaient été forcément protégés ; l'industrie n'avait pu être aussi pleinement enchaînée que l'agriculture ; les corporations des arts et métiers choisissaient leurs chefs qui quelquefois parvenaient aux honneurs du consulat. La tradition des immunités et franchises accordées aux Viennois par les empereurs romains était religieusement conservée. Aucun impôt, aucun octroi au profit du trésor royal n'étaient établis sur les habitants ni sur les denrées qu'ils consommaient ; mais, en retour, ils étaient tenus à l'entretien de leurs remparts, de leurs églises et de leurs édifices publics. Les seigneurs et les gens d'église

Digitized by Google

en étaient dispensés. C'était donc sur les gens de métier ou artisans que tombait tout le fardeau.

Si l'on en juge par les chartes de cette époque, les Viennois eux-mêmes (les nobles et les ecclésiastiques exceptés) n'avaient plus de propriétés rurales ; car tous les environs de la ville, sans exception, appartenaient au fisc ou à des corporations religieuses.

Les consuls de la ville, gardiens naturels de ses libertés et franchises, étaient réduits au rôle de répartiteurs des dépenses à la charge de la cité. Ils avaient aussi le droit de taxer les denrées, les marchandises, le prix des repas et de la couchée dans une hôtellerie; car, dans ce temps d'esclavage, tout était soumis à un *maximum*.

Sans une justice égale pour tous, il ne saurait y avoir de liberté. Chaque seigneur s'était arrogé le droit d'administrer la justice, dans ses terres, selon son bon plaisir. Il en était de même des gens d'église. Le peuple de Vienne était soumis à la juridiction de l'archevêque ou du vicomte de Vienne, selon que l'un ou l'autre devenait plus puissant, l'autorité royale entre les mains d'un homme tel que Rodolphe, flétri par les auteurs contemporains de l'épithète d'*ignavus*, ne comptant plus pour rien.

On s'étonne parfois de ce que les chroniques de cette époque ne parlent ni du peuple, ni de ses mœurs, ni de ses usages; mais, encore une fois, le

Digitized by Google

peuple n'existait plus. Serf dans les campagnes, sans puissance, sans crédit et sans consistance dans les villes, ce n'était plus qu'un mannequin qui ne se mouvait qu'à la volonté de ses maîtres. Les mœurs et les usages plus constants chez les vassaux de l'église, variaient à l'infini autour de chaque château, et changeaient selon le caprice d'un nouveau seigneur.

Les seigneurs avaient grand soin de bâtir leurs forteresses sur des monts escarpés, et d'en rendre les abords difficiles. Perchés comme des oiseaux de proie au haut de leurs tours, ils guettaient le voyageur que sa mauvaise étoile conduisait à leur portée. Des hommes d'armes couraient se placer en embuscade, et le voyageur enlevé, jeté dans une prison, au fond de la tour, devait s'estimer heureux s'il pouvait recouvrer sa liberté au moyen d'une rançon fixée par le maître du château, qui ne connaissait d'autre loi que celle de la force et de sa volonté.

D'autres, moins féroces, se contentaient d'établir un droit de passage sur un chemin fréquenté, et malheur à qui aurait voulu s'en affranchir.

Ce ne fut que deux siècles plus tard que des seigneurs, plus humains ou plus habiles, affranchirent leurs serfs, et leur donnèrent, par des baux emphytéotiques ou à long terme, des terres à cultiver à leur profit, moyennant une redevance et des droits féodaux déterminés de concert. Successive-

Digitized by Google

ment il intervint entre ces affranchis, devenus nombreux, et leurs seigneurs, des espèces de conventions fixant les obligations des uns, et les droits des autres. C'est ce qu'on nommait des *franchises* ou des *coutumes*.

Mais il est inutile de dire que rien de tout cela n'existait encore dans le onzième siècle, et qu'il n'y avait alors pas plus de commerce que de communications. Des juifs seuls, attirés par l'appât du gain, osaient se mettre en route et offrir leurs marchandises dans des châteaux forts dont un chrétien, s'il n'était vassal du seigneur, se serait gardé d'approcher.

Ainsi les questions de propriétés territoriales, qui entraînent après elles tant de démêlés, tant de combats, tant de guerres, étaient étrangères aux masses, et ne concernaient plus que la noblesse et l'église. Chaque seigneur aurait voulu s'agrandir aux dépens du seigneur voisin; chaque monastère convoitait la propriété à sa convenance; les nobles comptaient sur la bonne trempe de leur épée, sur le nombre et la force de leurs vassaux; les moines se confiaient à l'art de la suggestion qu'ils possédaient si bien, aux foudres ecclésiastiques alors si redoutés, et, en désespoir de cause, à la force, d'autant plus imposante entre leurs mains, qu'ils avaient l'air d'agir pour la cause et en l'honneur de Dieu, dont ils mêlaient le nom dans toutes leurs querelles.

Digitized by Google

A présent que nous avons mis les partis en présence, si nous voulons rechercher la cause pour laquelle les donations à l'Église furent plus fréquentes sous le règne de Rodolphe *le Fainéant* que sous les règnes précédents, nous la trouverons dans l'annonce de la prochaine arrivée de l'Antechrist et de la *fin du monde*.

Cette opinion superstitieuse commença à se répandre un peu avant 992, année dans laquelle l'Annonciation tomba un vendredi-saint, et c'était cette rencontre qui devait occasioner la *fin du monde*. La prophétie ne s'étant pas réalisée dans cette année, on crut ou l'on affecta de croire que le résultat en était retardé pour peu de temps, et dans les actes du concile de 995 que nous avons déja cité, on trouve textuellement cette phrase : *Mais à présent que la fin du monde est prochaine, ne dirait-on pas que la vieillesse accable l'Église ?*

Au reste, cette crainte de *la fin du monde* dura pendant tout le règne de Rodolphe, et elle exerça sans doute une grande influence sur l'esprit et les déterminations de ce prince, qu'on nous peint comme occupé, à toutes les heures, des pratiques les plus minutieuses d'une dévotion outrée. Il négligeait absolument les affaires de son royaume, et ne songeait qu'à faire son salut, ce dont il convient lui-même, et ce qui le rendit le jouet des prêtres et le fit mépriser des grands.

Digitized by Google

La crainte de *la fin du monde* si hautement annoncée se fit également sentir chez les seigneurs. C'était, comme de raison, la nouvelle du jour et le sujet de toutes les conversations; mais elle produisit deux résultats tout-à-fait différents.

Les nobles faibles et crédules s'empressèrent de donner leurs biens aux archevêques, aux évêques, aux abbés, aux églises et aux monastères; mais les donateurs s'en réservaient la jouissance jusqu'à leur décès : de sorte que, dans leur frayeur, ils rachetaient leurs péchés, et fesaient leur salut aux dépens de leurs héritiers. On peut facilement se figurer le désappointement de ceux-ci, lorsqu'ils voyaient la fortune de leurs parents passer dans les mains de l'Église; il ne leur restait d'autre ressource que de se faire recevoir dans le monastère qui s'était enrichi de leurs dépouilles, ou d'offrir leurs services à quelques seigneurs, dont ils devenaient les intendants, les officiers, et toujours les vassaux.

Dans les grandes calamités qui ne sauraient être prévues, telles que la peste, on voit des hommes se distinguer par un courage héroïque, une résignation à toute épreuve, un zèle et une charité qui ne se démentent jamais; mais on en trouve aussi qui, craignant qu'il n'y ait pas de lendemain pour eux, s'empressent à épuiser toutes les jouissances de la vie, et à se les procurer par les crimes les plus odieux. C'était ce que fesaient alors beaucoup de seigneurs. Il n'était plus question que de vols,

Digitized by Google

d'assassinats, d'enlévements, d'incendies. Bientôt les nobles les plus puissants se firent la guerre entre eux; leurs parents et leurs alliés s'en mêlèrent. C'était une conflagration générale.

L'impératrice Adélaïde, veuve d'Othon le Grand, était restée à Vienne après la mort de son frère *Conrad le Pacifique*. Elle exerçait une grande influence en Bourgogne, et elle résolut d'en user pour ramener la paix parmi les seigneurs du royaume.

Elle réussit sur quelques points, mais ses efforts furent inutiles sur d'autres. C'était une nouvelle représentation de l'hydre de Lerne : à mesure qu'une des têtes de l'anarchie était abattue, il en repoussait une nouvelle. Dégoûtée de ce monde, l'impératrice Adélaïde, déja fort âgée, quitta Vienne en 999, et alla se réfugier à Rome, selon les uns, et, selon les autres, dans un couvent sur les bords du Rhin, où elle vécut dans une retraite absolue. Après sa mort, elle fut canonisée.

Voici comment saint Odilon s'exprime sur les circonstances qui précédèrent la détermination de sainte Adélaïde :

« Fidelibus nepotis sui Ruodolphi regis inter se « litigantibus, quibus potuit pacis fœdera contu- « lit, quibus non potuit, more solito sibi, Deo to- « tum commisit. »

La Providence, malgré l'espoir de sainte Adélaïde, ne se chargea point de mettre la paix parmi *les fidèles* du roi Rodolphe; les choses arrivèrent

Digitized by Google

même à un point tel que ce monarque parut sortir de son assoupissement. Il défendit en 1001, aux seigneurs de son royaume, de vider leurs querelles par les armes; mais personne ne l'écouta, de sorte qu'il fut obligé de réunir des troupes pour faire exécuter ses ordres. Il arriva que les seigneurs qui se disputaient la suprématie, traitèrent entre eux et battirent les troupes royales en l'an 1002. Alors Rodolphe prit aussi le parti de se confier à la Providence. Les seigneurs, à dater de ce moment, affichèrent beaucoup plus d'indépendance que par le passé, et les plus puissants cherchèrent comme auparavant à assujétir les plus faibles. (*Ex Hepidanni monachi sancti Galli brevibus Annalibus.*)

Les donations aux églises devenaient toujours plus fréquentes. La terre d'Épinouse, dans la Valloire, celle de Faraman, dans le comté de Salmorenc, et une foule d'autres qu'il serait fastidieux de nommer, devinrent la propriété de l'église de Vienne. Il est cependant une donation assez originale pour être remarquée : un seigneur nommé Siébaud, et sa femme Anne, cédèrent à l'archevêque de Vienne et au chapitre de Saint-Maurice, un domaine situé à Pelussin, dans le territoire de Maclas, *en s'en réservant la jouissance pendant leur vie;* Siébaud voulut qu'après sa mort, tout son mobilier appartînt à l'église, ainsi que ses bestiaux, son meilleur cheval, son épée, sa lance, sa meilleure cuirasse et son casque.

Digitized by Google

Charvet, dans son *Histoire de la sainte Église de Vienne*, p. 272, s'exprime ainsi :

« J'ai déja remarqué combien ces donations, « *avec réserve d'usufruit*, occasionaient aux « églises d'affaires litigieuses et peu compatibles « avec l'esprit de détachement des biens de ce « monde qu'inspire le christianisme : j'ajouterai « que ne dépouillant de rien les donateurs, et « tournant entièrement au dommage de leurs hé- « ritiers, elles devaient, d'un côté, être aussi fré- « quentes que peu méritoires, et de l'autre, ai- « grir extrêmement les esprits contre le clergé, qui « par elles devenait peu à peu propriétaire de tous « les fonds. »

Il paraît que l'aigreur et le mécontentement découlaient aussi des donations ordinaires, c'est-à-dire sans réserve d'usufruit ; car il y eut de l'opposition à la prise de possession de la terre de Lusinay que le roi Conrad avait cédée à l'église de Vienne. Rodolphe fut obligé de confirmer cette donation par un diplome du 28 juillet 1011, la dix-huitième année de son règne, à condition que l'archevêque de Vienne, nommé administrateur de cette terre, ne pourrait jamais l'aliéner.

Ce diplome fut accordé à la prière de la reine Ermingarde, sa seconde femme, et de Burchard, son frère, archevêque de Lyon. Ainsi Agildrude, sa première femme, était morte avant 1011. On ne sait rien sur l'origine des deux femmes de Ro-

Digitized by Google

dolphe. Ermingarde était veuve lorsque Rodolphe l'épousa, et elle avait deux fils; mais on ignore quel était leur père. Quant à Rodolphe, il n'eut jamais d'enfants, et un auteur affirme que c'était une de ses sœurs qui, en badinant avec lui, l'avait réduit à l'état d'impuissance, pendant qu'il était encore dans l'adolescence.

Ce fut aussi à la prière de la reine Ermingarde que le roi Rodolphe donna irrévocablement à l'église de Vienne sa terre de Communay.... *Cortem nostram Communiacum in comitatu Viennensi sitam, cum ecclesia superstante, cum servis et ancillis*. La charte est datée de Morat, le 14 des calendes de juillet (c'est-à-dire le 18 juin), l'an de l'Incarnation 1013, et du règne de Rodolphe le vingtième.

La reine Ermingarde fonda le monastère de Taloire (*Taluerarium*). Le début de la charte de cette fondation, qu'on trouve à la page 555 du onzième volume des *Historiens des Gaules*, annonce encore *la fin prochaine du monde*.

« Mundi terminum adpropinquante et crebres-
« centibus malis certa manifestant judicia. »

« La fin du monde approchant, ainsi que des in-
« dices certains le manifestent par des maux qui
« vont toujours en croissant. »

Ces maux qui vont toujours en croissant ne se comprennent que trop : les guerres entre les seigneurs continuaient avec fureur; la famine et la

Digitized by Google

peste enlevaient une partie de la population que le fléau de la guerre avait épargnée. Les donations aux églises irritaient les nobles, et quelques-uns d'entre eux, ne voyant qu'une jonglerie dans cette *fin du monde* si emphatiquement annoncée, s'opposaient par la force à l'exécution de ces donations, et s'emparaient violemment des objets donnés.

Les gens d'église étaient donc forcés de guerroyer comme les laïques..... *La discipline était partout corrompue*, nous dit Charvet; et pour ajouter à ces maux déja extrêmes, une secte renouvelée des anciens manichéens eut des partisans parmi les nobles, qui cherchaient à tout prix à secouer le joug de l'Église.

Le roi Rodolphe, commençant à sentir sa nullité, songea à se donner de son vivant un successeur assez puissant pour le faire respecter. Il jeta les yeux sur l'empereur Henri II, son neveu, avec qui il eut une entrevue à Strasbourg en l'an 1016. Rodolphe était accompagné de la reine Ermingarde et des deux fils de cette dernière, qui les recommanda à la bienveillance de l'empereur. (*Ex Chronio Saxonico.*)

Quand les termes de la donation eurent été convenus, les deux souverains résolurent de la faire ratifier par les prélats et les grands du royaume; mais ils refusèrent de la signer. Henri II, furieux de ce refus qu'il attribuait à Rodolphe, lui déclara la guerre; mais sachant que celui-ci venait d'atta-

Digitized by Google

quer quelques-uns de ses grands vassaux les plus récalcitrants, l'empereur, convaincu de la bonne foi de son oncle, renonça à la donation, et contribua à rétablir la paix entre Rodolphe et les seigneurs de Bourgogne ; mais la soumission de ceux-ci ne fut que simulée. (*Ex Sigeberti Gemblacensis monachi Chronico.*)

En l'année 1018, Rodolphe se croyant certain de l'assentiment des grands de son royaume, et persistant dans sa détermination, se rendit de nouveau, avec sa femme et ses beaux-fils, auprès de l'empereur, qui était alors à Mayence. La donation fut réitérée, mais beaucoup de seigneurs se révoltèrent. (*Ex Chronico Ditmari episcopi Mesburgensis.*)

Pour cette fois l'empereur mit des troupes à la disposition de l'évêque de Strasbourg, qui, en 1019, attaqua l'armée confédérée des seigneurs du royaume de Bourgogne, et gagna la bataille. Le prélat vainqueur chercha à réconcilier les révoltés avec leur souverain, et tout annonce que cette réconciliation se fit aux dépens de ce dernier.

Chacun chercha à se maintenir dans les usurpations commises, et à en faire de nouvelles. Le clergé mit de son côté tout en œuvre pour obtenir de plus grandes faveurs ; car tout le monde était convaincu que, lorsque l'empereur prendrait possession du royaume de Bourgogne, il maintiendrait les choses dans l'état où il les trouverait.

Digitized by Google

Les églises et les monastères s'enrichirent à qui mieux mieux des dépouilles de Rodolphe. L'église de Vienne ne s'oublia point. Voici la charte sur laquelle est fondé le droit de souveraineté qu'elle a exercé sur le comté de Vienne jusqu'à Louis XI :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ro-
« dulphus, divina favente clementia, rex :

« Quia igitur ut hujus seculi præsentis assolet
« adversitatis unumquemque hominem impedire,
« ne officiis sibi injunctis studiose ac procurare
« possit inherere ut decet : recognoscimus et nos
« atque per omnia probamus multa negligenter
« quæ a nobis fuerant et sunt restauranda atque
« emendanda, et minus officiose ex nostro regimine
« esse peracta. Quapropter ut regum mos fuit et
« est, si quid minus justo in mundanis legibus dis-
« cernendis semetipsos exercebant, in ecclesiasti-
« cis tamen meliorandis rebus frequenter desuda-
« bant. Hoc exemplo admoniti et nos placuit et
« decrevimus, ut de rebus quas usque nunc hu-
« manis nostris usibus subegimus, divinis cultibus
« deinceps serviendum redigemus. Qua de re
« sciant universi qui amatores comprobantur esse
« cultus divini, qualiter ego, lætante dilectissima
« conjuge mea Irmingarda regina, dono ob recor-
« dationem animæ meæ et ejus, et ob remedium
« peccatorum nostrorum, sancto Mauricio ecclesiæ
« Viennensis patrono et episcopis eidem ecclesiæ
« prætitulatis, atque deinceps in curricula seculo-

Digitized by Google

« rum præordinandis, Viennensem comitatum cum
« omnibus appenditiis suis, infra ipsam civitatem
« Vienn. et extra dictam civitatem; cum castello
« quod supereminet ipsi civitati, quod dicunt pro-
« prio nomine *Pupet*, et quidquid nostro usui legis
« censura per manus ministrorum nostrorum nunc
« usque solvebat. Hoc idem, ut diximus, eidem
« ecclesiæ et episcopis ibidem ad Deo serviendum
« dicatis ea lege donamus, ut si quis regum per
« tyrannidem, aut aliquis ecclesiæ Dei inimicus,
« ista voluerit ab ecclesia Dei et sancti Mauricii
« divellere, et violenter abstrahere, æternas et
« nunquam extinguendas flammas cum Juda tra-
« ditore se doleat irremediabiliter luere, et ut
« hæc a nobis facta credantur, et a posteris nos-
« tris non refringantur, manu nostra roboravimus
« et sigillari jussimus. »

« Albleer indignus presbyter jussu regis scripsi.

« Acta sunt hæc 18 kal. octob. anno ab incar-
« natione Dom. 1023. Regnante Rodulpho rege
« pio, anno regni sui 30.

« Datum in vico Urba quem alio vocabulo dicunt
« Tabernis. »

(*Voyez le célestin Dubois, page* 63; *Le Lièvre, page* 250, *Maupertuy, page* 153, *et Charvet, page* 275.)

Cette charte a été jusqu'à présent traduite avec peu de fidélité; ce qui me décide à en donner la traduction à peu près littérale.

Digitized by Google

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité,
« Rodolphe, roi par la faveur de la clémence di-
« vine :

« Attendu qu'il résulte des malheurs de ce siè-
« cle qu'aucun homme ne peut soigner avec zèle
« et exactitude, ainsi qu'il convient, les devoirs
« qui lui sont imposés, nous reconnaissons et nous
« avons l'expérience que beaucoup de choses qui
« dépendaient de nous ont été exécutées, sous no-
« tre gouvernement, avec négligence et peu de
« soins; et doivent être réparées et corrigées;
« c'est pourquoi, comme l'habitude des rois a
« été et est encore, s'ils ne s'exerçaient eux-mêmes
« autant qu'ils l'auraient dû à l'interprétation des
« lois humaines, de s'appliquer néanmoins à amé-
« liorer fréquemment les choses ecclésiastiques;
« averti par cet exemple, il nous a plu et nous
« ordonnons que les affaires qui jusqu'à présent
« nous étaient soumises, d'après les usages civils,
« seront remises à l'avenir au jugement des églises
« de Dieu. Qu'ainsi tous ceux qui sont reconnus
« comme dévoués à l'église, sachent qu'à la
« grande joie de la reine Ermingarde, ma très
« chère épouse, je donne, pour le salut de mon
« ame et de la sienne, et pour la rémission de nos
« péchés, à saint Maurice, patron de l'église de
« Vienne, et aux évêques titulaires de ladite église,
« et à ceux qui seront nommés dans la suite des
« siècles, le comté de Vienne avec toutes ses dé-

Digitized by Google

« pendances, tant dans la ville qu'au dehors, et le
« château qui domine la ville, et qu'on nomme
« *Pipet*, ainsi que ce qui m'appartient d'après la
« loi et les usages, de même que le cens, tel qu'il
« est payé jusqu'à présent entre les mains de mes
« préposés. Nous donnons tout cela, ainsi que nous
« l'avons dit, à l'église de Vienne et à ses évêques,
« serviteurs de Dieu; et si un roi, par tyrannie,
« ou quelque autre ennemi de l'église, essaie d'en
« dépouiller l'église de Saint-Maurice et de s'en
« emparer par la violence, qu'en expiation et sans
« miséricorde, il ait la douleur d'être avec le
« traître Judas au milieu des flammes éternelles et
« inextinguibles. Et pour que foi soit ajoutée aux
« présentes, et que nos successeurs ne les réfor-
« ment pas, nous les avons fortifiées de notre si-
« gnature, et ordonné d'y apposer notre sceau.

« Moi Albléer, prêtre indigne, ai écrit par le
« commandement du roi.

« Les présentes ont été faites le 18 des calen-
« des d'octobre (14 *septembre*), l'an de l'Incar-
« nation du Seigneur 1023, et l'an 30 du règne
« du pieux roi Rodolphe.

« Donné à Urba, autrement dit les Tabernes. »

Le comté de Vienne s'étendait jusqu'à Four du côté de l'orient; la plaine de La Valloire, dont une partie était dans sa dépendance, le bornait au midi; le Rhône le limitait à l'occident; cependant Sainte-Colombe, Saint-Romain, Loire, Ampuis, et la

Digitized by Google

portion du Vivarais la plus rapprochée du Rhône, quoique sur la rive droite du fleuve, fesaient partie du comté de Vienne. Le territoire de Condrieux et de quelques communes voisines, malgré qu'il fût enclavé entre le Vivarais et la partie du comté de Vienne, sur la rive droite du Rhône, dépendait du comté de Lyon. La petite rivière d'Ozon bornait le comté de Vienne du côté du nord, sur la rive gauche. Il est inutile de dire que les archevêques n'étaient point propriétaires de toute cette étendue de pays. En la qualité de *Comte* qui venait de leur être concédée par Rodolphe, ils étaient devenus *suzerains* du comté, et tous les seigneurs qui avaient des terres dans son enceinte, étaient dans l'obligation de leur prêter foi et hommage, mais seulement à raison des terres enclavées.

Les archevêques de Vienne étaient en même temp abbés et seigneurs de Romans. Le fameux château de Mantaille leur appartenait. Ils étaient propriétaires dans le comté de Vienne, conjointement avec le chapitre de Saint-Maurice, des villages de Lusinay, Communay, Seyssuel, et de plusieurs autres aux environs de Vienne, ainsi que d'une foule de terres et de domaines dont la masse s'accroissait tous les jours par des donations pures et simples ou sous réserve d'usufruit. Ils avaient aussi des propriétés considérables dans le Vivarais.

La donation de Rodolphe concéda également à l'archevêque de Vienne et au chapitre de Saint-

Digitized by Google

Maurice le droit de rendre la justice, et de percevoir à leur profit les différentes taxes fiscales qui existaient alors.

Ce ne fut pas sans quelque opposition que l'église de Vienne parvint à se mettre en possession des droits de toute nature dont le roi s'était dépouillé en sa faveur. Nous verrons effectivement des comtes de Mâcon et des ducs de Zéringhen prétendre à des droits de souveraineté dans Vienne. Quelle était l'origine de ces personnages et de leurs prétentions? c'est ce qu'on ignore entièrement. Comme on croit connaître la souche des comtes de Savoie et des Dauphins, on pourrait hasarder la conjecture que les comtes de Mâcon et les ducs de Zéringhen descendaient des deux fils de la reine Ermingarde, dont nous avons déja dit un mot. Quoi qu'il en soit, l'Église de Vienne, à l'aide de transactions dont nous aurons à parler dans un autre volume, finit par surmonter tous les obstacles.

L'archevêque de Lyon, Burchard, eut aussi une large part dans les libéralités de son frère: il devint *comte* de Lyon avec toutes les prérogatives attachées à cette dignité, et, ainsi que l'archevêque de Vienne, il triompha à la longue de la résistance des seigneurs laïques; mais il n'en fut pas de même partout.

Quelques seigneurs laïques étaient devenus trop puissants pour que le clergé pût impunément les

Digitized by Google

attaquer; et sans sortir des pays qui nous avoisinent, les comtes de Maurienne ou de Savoie, les Dauphins, les comtes de Valence, ceux de Die et de Genève opposèrent une barrière insurmontable aux prétentions de leurs églises respectives.

Quant aux archevêques de Vienne, il paraît surprenant, au premier coup d'œil, qu'avec les éléments de puissance qui étaient à leur disposition, ils n'aient pas agrandi leur territoire, ou que du moins ils n'aient pas chassé les grands vassaux qui, dans le comté de Vienne, pouvaient leur porter ombrage. Mais, d'une part, les autres prélats se seraient opposés à des envahissements sur leurs diocèses, et ce fut ce qui arriva plus tard; et d'un autre côté, les archevêques de Vienne trouvèrent dans le clergé de leur église métropolitaine des exigences auxquelles ils furent contraints de céder. Nous renvoyons à la fin de cette époque quelques explications à ce sujet, pour ne pas interrompre le fil de notre narration.

L'empereur Henri II, dit le Boiteux (car l'époque actuelle était celle des surnoms) mourut le 13 juillet 1024, et Rodolphe le Fainéant, qui lui avait cédé son royaume, toutefois en s'en réservant l'usufruit, eut encore le souci de chercher un nouveau successeur.

Conrad dit le Salique, duc de Franconie, fut élu empereur en remplacement d'Henri II. Conrad avait épousé Giselle, fille d'Herman duc de Souabe,

Digitized by Google

et de Gerberge. Cette dernière était la sœur de Rodolphe le Fainéant, qui se trouvait ainsi oncle par alliance du nouvel empereur.

Eude, comte de Blois, de Chartres et de Champagne, était fils de Berthe également sœur du roi Rodolphe. C'était la même qui avait épousé en secondes noces Robert, roi de France, et qui fut répudiée pour cause de parenté. Ainsi Eude était le propre neveu de Rodolphe, et fesait valoir, pour lui succéder, un degré de parenté plus rapproché que celui que pouvait invoquer l'empereur.

Conrad objectait que du chef de sa femme il était aussi proche parent du roi de Bourgogne que le comte Eude, et d'un autre côté, il prétendait que les deux donations faites à Henri II étant, non pas au profit du neveu du donateur, mais bien de l'empereur, ne pouvaient être révoquées, qu'autant que Rodolphe aurait eu des enfants, depuis les donations qui avaient été acceptées au nom de l'empire.

Chacun des prétendants cherchait, en attendant, à se faire des partisans dans le royaume de Bourgogne, et l'empereur réussit mieux que son compétiteur auprès du clergé et des grands, qui avaient de bonnes raisons pour que leur nouveau maître fût éloigné d'eux, bien convaincus qu'il serait forcé de se contenter d'un stérile hommage, pendant qu'eux-mêmes continueraient à être de véritables souverains dans leurs petites principautés.

Toutes ces menées duraient depuis deux ans,

Digitized by Google

lorsqu'on apprit que Conrad le Salique devait se rendre à Rome en 1027 pour s'y faire couronner par le pape. Cette imposante cérémonie était annoncée un an et six semaines avant sa célébration, pour que tous les seigneurs vassaux de l'empire pussent être passés en revue dans la plaine de Roncale, et assister au couronnement. Deux des rois invités aux fêtes se rendirent à Rome : ce furent Canut, roi d'Angleterre, et Rodolphe, roi de Bourgogne. Ce dernier était accompagné de la reine Ermingarde et des deux fils de cette reine. Conrad lui-même s'était fait suivre par l'impératrice Giselle. Le couronnement eut lieu le 23 mars, en présence des deux rois. (*Ex Chronico Alberici monachi Trium Fontium.*)

Ce fut sans doute au milieu des fêtes qui se succédaient dans la capitale du monde chrétien, que Conrad et Rodolphe jetèrent les premières bases du traité qui fut signé par eux à Bâle, peu de temps après. Rodolphe céda à l'empereur et à ses successeurs le royaume de Bourgogne, pour en jouir après son décès. (*Ex Vita Chunradi Salici, auct. Wippone.*)

Il y eut même une espèce d'investiture par la remise que Rodolphe fit à Conrad de la lance de saint Maurice, qui était l'enseigne du royaume de Bourgogne.

« Dans ei lanceam sancti Mauricii, quod erat « insigne regni Burgundiæ. (*Ex Chronico Virdun.*)

Digitized by Google

Cette nouvelle donation, prévue depuis quelque temps, ne produisit aucune commotion dans le royaume de Bourgogne. Le clergé et les grands cherchèrent à asseoir leur puissance. Les plus forts continuèrent à opprimer les plus faibles. L'Église de Vienne obtint encore de nouveaux dons du roi Rodolphe :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité,

« Rodolphe roi, soit notoire à tous les fidèles « de la sainte église, présents et à venir, que sur « la demande de la reine Ermingarde, notre très « chère épouse, et à la prière de l'archevêque de « Vienne Burcard, pour le repos de nos ames, de « celles de notre père et de nos autres parents, « nous avons donné à l'église de Vienne le mont « Arnaud (*Arnaldi*), et le mont Salomon (*Salo-* « *monis*), dont les revenus seront employés en « distributions, sous l'administration de l'arche- « vêque Burcard et de ses successeurs à perpé- « tuité, et afin qu'on ajoute foi à la présente do- « nation, nous l'avons signée de notre propre « main, et y avons fait apposer notre sceau.

« Collationné par Paldolfe, chancelier.

« Donné à Aix le 6 des calendes de janvier « (27 décembre), l'an de l'Incarnation du Sau- « veur 1028, et le trente-cinquième du règne du « roi Rodolphe. »

(*Recueil des Historiens des Gaules par les Bénédictins*, *vol.* 11, *page* 551.)

Digitized by Google

Il nous manque pour compléter les chartes de Rodolphe au profit de l'église de Vienne, celle qui contenait la donation du palais *des Canaux*. Dans une discussion qui s'éleva dans le seizième siècle entre les consuls de Vienne et le chapitre de Saint-Maurice, il fut soutenu que la charte ne confiait au chapitre que la garde, et non la propriété de ce palais. Ce différent fut terminé par une transaction, et la charte fut sans doute égarée à cette époque.

Une charte qu'on trouve dans le onzième volume du Recueil des Historiens des Gaules, page 553, à la date du 25 août 1031, est relative à la restauration du monastère de Saint-André-le-Haut de Vienne, connu dans le moyen âge sous le nom de Saint-André-les-Nonains, débute ainsi :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ro-
« dolphus, divina favente gratia, Rex :

« Occasum mundi hujus labentis cernentes, fi-
« nem universæ carnis cum timore præstolamur;
« idcircò ad consulendum animæ nostræ et pla-
« candum eum quem in multis nos offendisse
« cognoscimus, monasterium Viennæ situm, in
« honore sancti dedicatum Andreæ, puellare ob
« multitudinem puellarum sanctarum olim in ibi
« domino famulantium sic antiquitus nominatum,
« quondam celebre, nunc autem ruinosum, et ab
« hominibus quidem neglectum, Deo autem, ut
« credimus, earum restaurare volumus. »

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité,

Digitized by Google

« Rodolphe, roi, par la faveur de la grace divine:
« Prévoyant la destruction de ce monde qui dé-
« périt, nous attendons avec crainte la fin de toute
« chair ; c'est par cette raison que, pour le soin
« de notre ame, et pour apaiser celui que nous
« reconnaissons avoir offensé dans beaucoup de
« circonstances, nous voulons rétablir le monas-
« tère situé à Vienne, dédié en l'honneur de saint
« André, et nommé anciennement *des Filles*, à
« cause de la grande quantité de jeunes et saintes
« personnes qui s'y vouaient au service du Sei-
« gneur, monastère autrefois célèbre, aujourd'hui
« en ruines, vraiment négligé par les hommes,
« mais cher à Dieu, ainsi que nous le pensons. »

A la suite est la longue nomenclature des biens donnés, avec leurs confins; desquels biens le monastère de Saint-André-le-Haut, autrefois fondé par le duc Ancemond, a joui en grande partie jusqu'en 1790.

On voit que l'approche de *la fin du monde* fut la cause de la détermination de Rodolphe.

Cette charte, qui est la dernière que nous connaissions de ce roi, et quelques-unes de ses prédécesseurs, que nous avons citées en leur lieu, établissent combien la destruction de Vienne avait été complète à la suite du siège que cette ville avait souffert sous Boson. Les monastères mêmes, malgré l'esprit du siècle, n'avaient pas été épargnés. Il est vrai qu'alors ceux de *Saint-Pierre* et

Digitized by Google

de *Saint-André-le-bas* étaient en dehors des remparts romains, mais celui de *Saint-André-le-Haut* était dans l'intérieur de la ville. Les églises avaient également été renversées ou brûlées; et ce fut sans doute, ce qui décida les archevêques de Vienne à utiliser l'ancien Prétoire du *Forum*, et à le convertir en église sous le vocable de *Notre Dame-de-la-vie*. L'isolement dans lequel se trouvait ce monument l'avait préservé de la destruction générale.

Le roi Rodolphe *le Fainéant* mourut le 6 septembre 1032, après avoir envoyé son diadême à l'empereur Conrad *le Salique* :

« Anno Domini 1032, Rodulphus, rex Burgun-
« diæ, moriens, diadema suum Conrado imperatori
« misit. » (*Ex Chronico Saxonico.*)

« Anno Domini 1032, Ruodolphus, rex Bur-
« gundiæ ignavus, obiit, et Conrado imperatori
« diadema suum transmisit. » (*Ex novo Cod. Hermanni contracti.*)

Le royaume de Bourgogne se trouvait composé au moment de la mort de Rodolphe *le Fainéant*, des mêmes provinces sur lesquelles avait régné Boson. Une portion du Vivarais, de l'Alsace, de la Suisse et de la Savoie, la Franche-Comté, la Bresse, le Bugey, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence formaient cette souveraineté bien plus importante que ce qu'on appelait alors *le Royaume des Francs*, royaume qui cependant a trouvé tant d'historiens,

Digitized by Google

tandis que quelques lignes ont à peine indiqué l'existence du *Royaume de Bourgogne*.

Ce n'est point à tort que nous nous étions prononcé contre la fausse dénomination de royaume *de Vienne* ou *d'Arles* donnée par des auteurs modernes au *Royaume de Bourgogne*. Ce fut seulement à dater de Louis *l'Aveugle* et jusqu'au traité entre Rodolphe II et Hugue, que la Franche-Comté et une portion de l'Alsace formèrent un état indépendant; mais j'ai déja établi jusqu'à la dernière évidence que, même pendant cette période, il n'avait jamais existé de *Rois de Vienne* ou *d'Arles*.

Rodolphe III ou le Fainéant, à qui toutes les chroniques contemporaines donnent le titre de *rex Burgundiæ*, ne prenait ordinairement dans ses chartes que le titre de *rex*. Cependant il en est une qu'on trouvera à la page 545 du volume II du Recueil des Bénédictins, contenant une donation au monastère de Saint-Maurice d'Agaune, dont l'intitulé est *Rodulphus rex Burgundiorum*.

Il ne me reste qu'un mot à dire sur les chiffres dont les auteurs modernes ont accompagné les noms des Rodolphe.

Rodolphe Ier fut celui qui se déclara indépendant à la mort de Boson, et qui fut roi de la Bourgogne Transjurane.

Rodolphe II ou Raoul régna sur la Bourgogne Transjurane, successivement et momentanément

Digitized by Google

sur l'Italie, et enfin jusqu'à sa mort sur toute la France et les pays qu'on désignait sous le nom générique de *Royaume de Bourgogne*.

Rodolphe III ou *le Fainéant* régna sur ces derniers pays; mais il est à remarquer que les chroniques de la Provence et du Dauphiné ne lui donnent que le chiffre II, par la raison que Rodolphe Ier n'ayant exercé aucune souveraineté dans ces provinces, n'est pas compté parmi leurs rois.

Digitized by Google

LIVRE VI ET DERNIER.

CONRAD LE SALIQUE, EMPEREUR ET ROI DE BOURGOGNE.

Eude, comte de Blois, de Chartres et de Champagne, avait pris toutes ses mesures pour ne pas être frustré de la succession de Rodolphe *le Fainéant*, son oncle. On pourrait même soutenir qu'il ne resta pas étranger à la révolte des seigneurs du royaume de Bourgogne, lors de la première ou de la seconde donation de Rodolphe à l'empereur Henri. Effectivement Othon de Frisingue s'exprime ainsi :

« Igitur dum Rudolphus Galliam Lugdunensem « Henrico tradederet, Udo Celticæ comes, eo « quod sororius ejus esset, præfatum regnum jure « hereditatis ad se pertinere calumnians, armata « manu ingreditur. »

Glaber, bénédictin de Cluny (*Historiarum sui temporis*, *Lib.* 3), annonce aussi que, du vivant de son oncle, le comte Eude avait cherché à s'emparer du gouvernement.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, nous savons que les deux levées de boucliers des seigneurs de la Bourgogne, pendant la vie de Rodolphe, n'eurent pour résultat que d'augmenter leur indépendance; mais à la nouvelle de sa mort, survenue, comme nous l'avons dit, le 6 septembre 1032, Eude s'empara de plusieurs places fortes, en annonçant l'intention de se mettre en possession de la totalité de ce qu'il appelait son héritage.

« ..... Cujus regnum, Odo sororis suæ filius, « princeps Gallicæ Campaniæ invasit. » (*Ex novo Cod. Hermanni contracti.*)

Pendant ce temps, l'empereur Conrad était en Esclavonie où il apprit à la fois la mort de Rodolphe et l'invasion du comte de Champagne. Il se rendit en toute hâte à Strasbourg, où il arriva vers les fêtes de Noel, et y réunit promptement des forces considérables; mais l'extrême rigueur de la saison le força à mettre ses troupes en quartier d'hiver.

Au retour de la belle saison en 1033, l'empereur concentra son armée à Zurich. Ce fut là que la reine Ermingarde, veuve de Rodolphe, accompagnée de plusieurs grands personnages et entre autres d'Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne, que quelques-uns disent être un descendant de Charles-Constantin, ancien prince de Vienne, vint offrir ses hommages à l'empereur. Cette princesse, pour éviter les embûches du comte de Champagne, avait été forcée de passer par l'I-

Digitized by Google

talie. Conrad la reçut avec les plus grands honneurs, et ne la renvoya qu'après l'avoir comblée de présents, ainsi que sa suite.

L'empereur se décida à porter la guerre en Champagne. Les plus grands ravages furent commis dans ce comté, qui appartenait à Eude. Aussi ce dernier, qui éprouvait une vive opposition dans une partie du royaume de Bourgogne, et qui se voyait au moment de perdre les terres de son apanage, prit le parti de se soumettre; mais sa soumission ne fut qu'apparente, car, dès l'année suivante, il refusa de rendre quelques-uns des châteaux dont il s'était emparé.

Conrad se décida de nouveau à entrer dans le royaume de Bourgogne; mais il fut prévenu par Eude, à qui l'on ne saurait refuser beaucoup de courage, d'activité et de ténacité dans ses entreprises.

Eude était arrivé jusque sur les bords du Rhône, et pendant ce temps l'empereur avec une armée d'Allemands, s'était porté par la Suisse sur Genève. D'un autre côté, l'archevêque de Milan, à la tête de beaucoup d'Italiens, le comte Humbert *aux blanches mains* et d'autres seigneurs de la Bourgogne, accoururent comme auxiliaires de l'empereur. La jonction de ces différentes troupes se fit à Genève, où l'archevêque de Lyon et beaucoup de nobles des environs vinrent faire leur soumission à Conrad.

Digitized by Google

L'empereur se rendit maître d'un château fort, nommé *Murat*, dans lequel Eude avait placé une forte garnison qu'il fit prisonnière de guerre. Le château fut rasé, et à dater de ce moment, Conrad ne laissa pas un moment de répit aux partisans du comte de Champagne. Tous furent pris, tués ou chassés du royaume de Bourgogne. Après cette expédition, Conrad se fit couronner *roi des Bourguignons* à Genève, le jour de la fête de Saint-Pierre-ès-Liens, par l'archevêque de Milan, en présence des grands d'Italie et de Bourgogne. (*Ex Hepidanni monachi sancti Galli brevibus Annalibus*, *anno* 1034.)

La soumission de l'archevêque de Lyon, oncle du comte Eude, ne parut pas sincère à l'empereur Conrad, et il prit le parti de l'exiler. (*Glabri Rodulfi historiarum*, *Lib.* 5, *c.* 6.)

Tout paraissant terminé en Bourgogne, l'empereur, après avoir reçu des otages des principaux seigneurs, alla par la Franche-Comté et l'Alsace rejoindre l'impératrice à Strasbourg, où elle l'attendait. (*Ex Vita Chunradi Salici imperat. auctore Wippone.*)

En l'année 1035, il y eut divers conciles dans le royaume de Bourgogne pour trouver le moyen d'empêcher les guerres particulières des seigneurs entre eux; mais l'ambition de la plupart de ces grands personnages les rendit sourds aux sollicitations et aux prières. (*Ex Chronico Virdunensi.*)

Digitized by Google

Je crois, sans pouvoir l'affirmer, que la reine Ermingarde mourut cette même année 1035. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'après cette année on ne trouve aucun indice qui puisse faire supposer que son existence se soit prolongée au delà. Elle mourut à Vienne le 27 du mois d'août.

—

TOMBEAU ET ÉPITAPHE DE LA REINE ERMINGARDE.

Le tombeau de cette reine était dans les cloîtres de l'église de Saint-Maurice, à gauche de la porte de la chapelle de Saint-Jean appelée autrefois l'*église du Baptistaire*. Ermingarde était peinte avec la couronne sur la tête et le sceptre à la main. Voici l'épitaphe qu'on lisait sur son tombeau :

« VI kal. septembris obiit Ermingardis uxor « Rodulphi regis qui obiit VIII idus septembris, et « dederunt sanctæ Vienn. ecclesiæ castellum ci- « vitatis et mansiones in urbe quæ dicuntur *ad* « *Canales*, et omnem comitatum Vienn. cum « omnibus quæ erant de fisco regis. » (*Charvet*, *page* 786; — *Chorier*, nouvelle édition des *Antiquités de Vienne*, *page* 228.)

« Le six des calendes de septembre mourut Er- « mingarde, femme du roi Rodolphe, mort le « huit des ides de septembre. Ils donnèrent à la « sainte église de Vienne le château de la cité, des « habitations dans la ville qu'on nomme *des Ca-*

Digitized by Google

« *naux*, et tout le comté de Vienne avec tout ce
« qui était du fisc du roi. »

Un très ancien cartulaire de l'église de Vienne renfermait une copie de cette épitaphe, mais après les mots *ad Canales* se trouvait cette addition : *cum turribus ad portam Massiliensium* ; « avec des tours à la porte dite des Marseillais ». Le cartulaire continuait ainsi qu'il suit la nomenclature des dons de Rodolphe et d'Ermingarde :

« Et in communia fratrum Communiacum cum
« servis et ancillis et omnibus appendiciis suis, et
« montem in urbe Suspolium et Pompæiacum unde
« habeant fratres refectionem per totam Quadra-
« gesimam ; restauraverunt etiam et monasterium
« a fundamentis sancti Andreæ superioris Dei an-
« cillarum, quod dicitur ad apostolos, ad quod
« contulerunt villas et prædia, sicut præcepti il-
« lius continet pagina. Et supra dicta regina Ermin-
« garda dedit ad altare pallium aureum margaritis
« repletum, et vestimentum sacerdotale, et cappas
« cum auro, et pallia, et cortinas et thuribulum,
« et calicem argenteum. » (*Le célestin Dubois*, *page* 67 ; — *Le Lièvre*, *page* 253.)

« Ils donnèrent à la communauté des frères
« le village de Communay avec ses serfs des deux
« sexes et toutes ses dépendances, le mont *Sus-*
« *polium*, vere *Sospolium* (mont Salomon) et le
« mont *Pompœiacum*, vere *Prompœciacum* (mont
« Arnaud), situés dans la ville, d'où les frères

Digitized by Google

« tirent leur nourriture pendant tout le Carême.
« Ils reparèrent aussi, à partir des fondations, le
« monastère des religieuses de Saint-André-le-
« Haut, appelé des Saints-Apôtres, auquel
« ils concédèrent des fermes et des domaines,
« ainsi que le contient leur charte; et ladite
« reine Ermingarde donna pour l'autel un voile
« d'or enrichi de pierres précieuses, des vê-
« tements sacerdotaux et des chapes garnies d'or,
« des chasubles, des tapisseries, et un encensoir
« et un calice en argent. »

L'épitaphe de la reine Ermingarde, complétée par le passage de l'ancien cartulaire dont je viens de donner la traduction, indique positivement le jour de la mort du roi Rodolphe *le Fainéant*. Il mourut, ainsi que nous l'avons dit, le 6 septembre 1032.

Cette épitaphe nous fait également connaître les donations que ce souverain avait faites à l'église de Vienne, et elle concorde parfaitement avec les chartes de Rodolphe dont nous avons donné les textes.

Ainsi doit tomber à jamais la fable absurde de Pompée fesant construire le fort *Pipet*, qui alors avait le nom de *Popetum* ou *Pupetum*, et qui sous les Romains se nommait *Eumedium*. Cette étymologie de *Pompée* et de *Pipet* est d'autant plus ridicule que jamais *Pompée* n'est venu dans l'Allobrogie. C'est en vain que Chorier s'appuyant sur des titres

Digitized by Google

postérieurs, dit, en parlant du fort *Pipet*, qu'il se nommait autrefois *Eumedium* sive *Pompœiacum*: cette assertion est formellement démentie par tous les anciens auteurs, à commencer par Saint-Adon, archevêque de Vienne, et par toutes les chartes et inscriptions dont nous avons pris connaissance.

Prompœciacum, dont on fit plus tard *Pompœiacum*, désigne toujours *Mont-Arnaud*, et jamais *Pipet*. La confusion, ainsi que nous l'avons dit, ne s'est établie que plus tard.

Après cette digression, qui complète le chapitre des donations faites à l'église de Vienne par le roi Rodolphe et la reine Ermingarde, nous allons revenir à Conrad.

Cet empereur s'étant brouillé avec l'archevêque de Milan, ce prélat, après avoir fortifié sa ville et mis dans son parti plusieurs évêques d'Italie, offrit au comte de Champagne de le soutenir et de l'aider à obtenir la couronne impériale.

Avant de prendre une détermination décisive, le comte Eude crut devoir s'adresser à l'empereur pour lui demander simplement le gouvernement du royaume de Bourgogne, en lui promettant foi et hommage; mais il eut la mortification d'éprouver un refus. (*Ex Chronico Alberici trium Fontium monachi.*)

Alors le comte de Champagne crut n'avoir plus de ménagements à garder. Il fit néanmoins ses

Digitized by Google

préparatifs dans le plus grand secret. L'empereur ayant été obligé de se rendre en Italie, dès l'année 1036, pour comprimer la révolte de l'archevêque de Milan, et de quelques autres évêques ou seigneurs de la Lombardie, Eude profita de la circonstance, et entra à main armée dans le royaume de Bourgogne. Il s'empara dans cette année de tout le nord du royaume avec d'autant plus de facilité qu'on ne pouvait croire que, battu l'année précédente, il reprit sitôt l'offensive.

La ville de Vienne offrit seule quelque résistance; mais le siége, entrepris vers le milieu de l'année suivante, se termina par une capitulation portant que si elle n'était pas secourue dans un délai déterminé, la ville ouvrirait ses portes au comte de Champagne, qui y serait couronné comme roi de Bourgogne. (*Ex Chronico Virdunensi, ann.* 1036; — *ex Libello Hugonis Floriacensis monachi, De modernis Francorum regibus.*)

L'empereur, peu de temps avant son départ pour l'Italie, avait nommé duc de la Haute-Lorraine Gothelon, qui avait déja cette dignité pour la Basse-Lorraine. Ce duc, devenu plus puissant, était entièrement dévoué à Conrad; mais, pris au dépourvu, ce ne fut qu'en 1037 qu'il se porta en Champagne à la tête d'une armée. Eude, informé des dégâts que commettait le duc de Lorraine dans les terres de sa dépendance, abandonna brusquement les environs de Vienne, et se rendit en

Digitized by Google

Champagne d'où il chassa Gothelon. Il porta la guerre en Lorraine, et réussit même à s'emparer de Bar; mais, le 24 novembre 1037, les Champenois ayant livré une bataille tout près de cette ville, furent entièrement défaits par les Lorrains; le comte Eude fut tué dans la mêlée, et son étendard, dont Gothelon s'était emparé, fut envoyé à l'empereur, qui était encore en Italie. (*Ex Chronico Lobiensi; — ex Necrologio Sparnacensi.*)

Ainsi se termina la concurrence pour la couronne de Bourgogne. Personne ne songea plus à s'opposer aux empereurs, qui affectèrent de traiter l'ancien royaume de Bourgogne comme une province de leur dépendance, quoique dans la réalité toute l'autorité restât dans les mains des grands seigneurs et des églises, qui se contentèrent de faire approuver par Conrad et ses successeurs leurs priviléges et leurs usurpations.

Dès le 31 mars 1038, l'église de Vienne obtint de Conrad un diplôme dont voici la traduction.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité,
« Conrad, par la miséricorde divine, empereur
« des Romains et Auguste,

« Nous sommes persuadé que nos fidèles su-
« jets s'attacheront davantage à notre personne
« et à notre service, lorsque nous répondrons
« favorablement à leurs justes demandes; c'est
« pourquoi nous fesons savoir à tous les fidèles

Digitized by Google

« de la sainte Église présents et à venir que l'ar-
« chevêque de la sainte église de Vienne, nommé
« Léger, s'étant présenté à notre clémence, et
« nous ayant humblement supplié, pour l'amour
« de Dieu et la prospérité de notre empire, de
« confirmer son église dans la possession des
« biens qui lui ont été donnés ou qu'elle a acquis
« jusqu'à présent; voulant donc le traiter favo-
« rablement, de l'agrément et à la prière de
« l'impératrice Giselle, notre épouse bien aimée,
« et du roi Henri, notre cher fils, nous avons
« maintenu et maintenons par ces présentes la-
« dite Église dans la jouissance des biens meu-
« bles et immeubles qui lui ont été donnés et à
« ses archevêques, par les empereurs, les rois
« des Francs et les rois des Bourguignons. Si
« quelqu'un est assez téméraire pour s'opposer
« à cette disposition, ou la contrarier d'une ma-
« nière quelconque, nous voulons qu'il soit con-
« damné à une amende de cent livres d'or, paya-
« bles la moitié à notre fisc, et l'autre moitié
« à l'archevêque Léger ou à ses successeurs; et
« afin que l'on ajoute foi aux présentes, nous les
« avons signées de notre propre main, et y
« avons fait apposer notre sceau.

« Collationé par Cadolphe fesant pour Hériman,
« chancelier.

« Donné à Spire le 2 des calendes d'avril, l'an
« de l'Incarnation du Sauveur 1038, indiction

Digitized by Google

« sixième, du règne de Conrad le quatorzième, et « de son empire le douzième. » (*Charvet*, *page* 289).

Dans la même année, l'empereur Conrad *le Salique* réunit à Soleure un parlement où assistèrent tous les grands du royaume de Bourgogne; à leur prière, il investit son fils Henri de la dignité de *roi de Bourgogne*, et la cérémonie se termina par le serment de fidélité que prêtèrent les grands à leur nouveau souverain. Mais Henri échangea bientôt ses titres de roi de Germanie, et de roi de Bourgogne, contre celui d'*empereur*, Conrad *le Salique* étant mort à Utrecht le 4 juin 1039.

Ici finit l'histoire du second royaume de Bourgogne, car nous avons déja expliqué que les empereurs, à dater de Conrad *le Salique*, n'exercèrent plus qu'une faible autorité dans ce royaume divisé, depuis et même avant la mort de Rodolphe *le Fainéant*, entre une foule de petits souverains ecclésiastiques ou laïques, qui à la vérité relevaient tous du chef de l'empire, mais qui se contentaient de renouveler à chaque avénement leurs hommages et leurs serments de fidélité, en retour desquels ils recevaient des chartes ou diplômes qui les maintenaient dans leurs possessions, à moins qu'un voisin plus puissant ne s'en emparât, sans égard pour le rescrit impérial. En effet, les guerres entre les seigneurs étaient plus fréquentes

Digitized by Google

que jamais, et c'était à qui s'agrandirait aux dépens de son voisin.

La ville de Vienne, de capitale d'un royaume considérable, fut réduite au rang de chef-lieu d'un simple comté, et cependant il se passa dans ce petit territoire des événements assez importants pour être la matière d'un autre volume, qui, nous l'espérons, ne sera pas lu sans interêt.

Tandis que les seigneurs continuaient à guerroyer entre eux, les archevêques *comtes de Vienne* fesaient approuver par les papes, alors tout-puissants, les donations, les immunités et les priviléges qui leur avaient été accordés, ainsi qu'aux églises et aux monastères de leurs diocèses; et si ces prélats ne réussirent pas à concentrer tout le pouvoir entre leurs mains, si quelques seigneurs conservèrent leur indépendance et leurs propriétés, toutefois à la charge, comme nous l'avons dit, d'un hommage pour les biens enclavés dans le comté de Vienne, il faut l'attribuer, en partie, aux dissensions qui se manifestèrent de bonne heure dans le sein de l'Église elle-même.

Les donations de Rodolphe *le Fainéant* avaient été faites au profit de l'église *de Vienne* ou de *Saint-Maurice* (car ces deux mots sont synonymes) et des archevêques de cette ville. Lorsqu'à la mort de ce souverain, l'archevêque voulut se mettre en possession des objets donnés, il éprouva une vive opposition de la part du doyen et des cha-

Digitized by Google

noines de *Saint-Maurice*. Ils soutinrent que les donations étaient faites principalement, et quelquefois exclusivement, en faveur de *Saint-Maurice*, et conséquemment du chapitre de ce nom.

Il faut se rappeler qu'à cette époque les archevêques étaient *élus* par le clergé et le peuple de la ville métropolitaine. On conçoit combien ces *élections* devaient être influencées à Vienne par les chanoines de *Saint-Maurice*, qui appartenaient aux premières familles du comté de Vienne et des pays environnants, et combien les archevêques, et surtout ceux qui aspiraient à cette dignité, et qui quelquefois l'obtenaient du vivant des titulaires sous le nom de *coadjuteurs* ou de *corévêques*, avaient intérêt à ménager ces chanoines. Aussi le chapitre de *Saint-Maurice*, sentant tout l'avantage de sa position, exigea-t-il la remise du fort *Pipet*, du mont *Salomon*, du mont *Arnaud* et du palais des *Canaux*.

Plusieurs quartiers de la ville, joignant l'église, furent distraits de la juridiction de l'archevêque, et formèrent, sous le nom de *ban des Cloîtres*, un petit état privilégié, surveillé par le chapitre seul, et dans lequel un criminel pouvait espérer un asyle, pour peu qu'il fût protégé.

Enfin le chapitre obtint le droit de faire battre une partie de la monnaie. Elle se distingue facilement de celle des archevêques, parce que, quelque soit son module, elle porte l'effigie de *Saint-*

Digitized by Google

Maurice, ou la légende *Sanctus Mauricius*.

Toutes ces concessions au profit du chapitre ne s'obtinrent pas toujours sans résistance de la part des archevêques, et nous verrons plus tard qu'elles amenèrent parfois des querelles à main armée.

D'un autre côté, le doyen et les chanoines de *Saint-Maurice* protégaient les familles auxquelles ils appartenaient, et si quelques-uns les décidaient à augmenter le patrimoine de l'église, d'autres usaient de l'avantage de leur position pour agrandir la fortune et la puissance de leurs proches.

Dès le commencement du règne de Rodolphe *le Fainéant*, le démembrement du royaume de Bourgogne était prévu. Chacun avait cherché à faire sa part aussi large que possible. Les prélats qui, comme celui de Vienne, réussirent à joindre à leurs dignités ecclésiastiques des titres et des droits qui jusqu'alors avaient appartenu aux seigneurs laïques, se trouvèrent tout-à-coup lancés dans les embarras de la vie civile. Ils eurent à défendre leurs nouvelles prérogatives, à vaincre des oppositions, et conséquemment à guerroyer avec leurs voisins. Ce mélange de dignités ecclésiastiques et laïques fut un grand malheur pour la religion et pour les peuples : les paroles de paix dans la bouche des évêques devinrent suspectes, et leurs voix, auparavant si puissantes, ne furent

Digitized by Google

plus écoutées, tant les seigneurs laïques redoutaient leur ambition.

La féodalité, suite de la conquête du pays par les Bourguignons et par les Francs, d'abord instituée à vie, ainsi que nous l'avons déja remarqué, devint héréditaire avec les dignités et les possessions qui en étaient l'apanage. Cette nouvelle organisation sociale aurait dû tendre à l'amélioration du sort des serfs dans les campagnes, car les seigneurs, en leur qualité de *propriétaires*, avaient naturellement plus d'intérêt, que lorsqu'ils n'étaient qu'*usufruitiers*, à ménager les cultivateurs de leurs domaines. Malheureusement la dislocation du royaume de Bourgogne mit en mouvement toutes les ambitions, et il n'y eut de changement que dans la position des individus les plus vigoureux, que leurs maîtres attachèrent à leurs personnes, sous le nom d'*hommes d'armes;* ce qui fut un fléau de plus pour les campagnes.

La période que nous venons de parcourir, si remarquable par la destruction de Vienne, par la division d'un grand royaume en petites souverainetés, par des germes de zizanie entre le haut clergé et la noblesse, et par le complet abrutissement du peuple, n'offre, dans toute l'étendue du royaume de Bourgogne, pas un écrivain, pas une découverte dont on ait conservé le souvenir.

Il serait difficile de préciser à quel degré les arts et l'industrie étaient descendus pendant ce

Digitized by Google

temps d'ignorance et de superstitions, puisqu'il n'existe à Vienne aucun monument, proprement dit, de cette époque; mais, d'un côté, la maçonnerie avec laquelle furent remplis les vides entre les colonnes du prétoire du *Forum* (aujourd'hui le Musée), et, d'un autre côté, les murailles de l'ancien *palais des Canaux*, qui datent du même temps, ne donnent pas une haute idée de l'architecture alors en vigueur.

Toutes les idées se rapportaient à la guerre et aux combats. Les mœurs étaient d'une telle férocité, que la plume se refuse à des détails qu'on croirait extraits d'une histoire de cannibales. Aussi la principale industrie des habitants de Vienne consistait alors à fabriquer des armes et des machines de guerre; car les eaux de la rivière de Gère, qui se maintiennent toujours à une température égale, sont excellentes pour la trempe des métaux. Les épées confectionnées à Vienne avaient alors une telle réputation, qu'à la longue elles reçurent le nom de cette ville, et qu'un chevalier du moyen-âge ne se croyait bien armé que lorsqu'il avait sa *vienne* à son côté.

Je terminerai cette partie de l'Histoire de Vienne par quelques remarques sur les inscriptions funéraires qu'on trouve dans les différentes églises de cette ville.

A mesure que le christianisme devint dominant, une nouvelle ère commença, et on la fit remonter

Digitized by Google

à la naissance du Christ. Cependant il s'était écoulé plus de trois siècles sans que, dans aucun acte public ni dans aucune inscription apparente, on eût daté de la nouvelle ère. Je regarde même comme fort douteux qu'on ait employé, dans nos pays, le nouveau calendrier avant l'an 534, époque des derniers consuls d'occident.

Chorier nous a conservé dans ses *Recherches des Antiquités de Vienne*, pages 44 et 55 de la nouvelle édition, les épitaphes de Simplicius, *qui mourut sous le consulat de Félix* (an 428), et de Scurpillosa, *qui mourut sous le consulat d'Opilion* (an 453). Il est question de calendes dans ces deux inscriptions, mais nullement du millésime de l'ère chrétienne.

Il en est de même du concile d'Épaône, dont nous avons parlé dans le *Précis historique sur les Bourguignons*. Il est daté du *consulat de Fl. Agapetus*, qui correspond à l'an 517.

J'ai cité, *dans les Faits détachés*, l'épitaphe de saint Sévère. Elle indiquait l'époque de son décès, et la portait à l'an 450 de l'ère chrétienne; mais j'ai eu soin de faire remarquer que cette épitaphe avait été composée long-temps après la mort de ce saint. Il est même dans mon opinion que l'inscription fut rédigée et gravée dans le douzième siècle au plus tôt; car, jusqu'alors, aucune épitaphe, dans Vienne, ne porte l'indication de l'année du décès.

Digitized by Google

La plus ancienne se trouve dans les cloîtres de l'abbaye de Saint-Pierre. Elle est de 1126, et se rapporte à l'abbé Didier :

OBIIT IIII KAL. NOV. ANNO DMNI MIL. C. XXVI.
IND. III.

Les cloîtres de Saint-Maurice et de Saint-André-le-Bas n'en renferment aucune antérieure à 1164.

L'église de Saint-George en contient une de 1167.

Le monastère de Saint-André-le-Haut renfermait le tombeau de l'abbesse Julienne de Savoie, morte en 1194. Le marbre sur lequel était inscrite son épitaphe fut trouvé dans la Saône, au dessous de la Quarantaine, dans le commencement de 1829. (Voyez *les Archives historiques, statistiques et littéraires du département du Rhône*, *tome* 9, *page* 438.)

Il est arrivé souvent que des inscriptions qui avaient été déplacées ont donné lieu à des commentaires et à des dissertations assez inutiles, si l'on eût connu le véritable lieu qu'elles occupaient primitivement. C'est ainsi que des antiquaires à venir seront peut-être fort embarrassés quand ils trouveront un jour à Pont-Évêque, sur Estrablin, à l'est de Vienne, une foule d'inscriptions tumulaires provenant de la démolition du cloître de Saint-Maurice, acquises par M. Frèrejean, lorsqu'il fit construire ses belles usines à traiter le cuivre.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il nous suffit d'avoir expliqué que le plus ancien millésime des épitaphes est de 1126.

A compter de l'an 534 jusqu'au commencement du neuvième siècle, les inscriptions tumulaires ne portent généralement aucune date. On en a pour preuve celle du duc Ancemond, et une foule d'autres qu'il serait fastidieux de citer.

A dater du neuvième siècle jusqu'au commencement du douzième, les inscriptions portent la date du jour et du mois du décès, en se servant des calendes, des nones et des ides, telles qu'elles sont employées dans le calendrier romain, sans indication de l'année. Les épitaphes des rois Boson et Conrad *le Pacifique*, et des reines Ermingarde et Magtilde, en font foi.

Ce n'a été que dans le commencement du douzième siècle qu'on a inscrit, à Vienne, sur les tombeaux l'année de l'Incarnation.

Ainsi les inscriptions tumulaires chrétiennes de la ville de Vienne peuvent se diviser en trois catégories.

La première, de l'an 534 au neuvième siècle, ne contient aucune date.

La seconde, du neuvième au douzième siècle, mentionne les dates des jours et des mois, sans indication des années.

La troisième, qui rappelle le jour, le mois et l'année du décès, est postérieure au onzième siècle.

Digitized by Google

On conçoit qu'il y a quelques exceptions pour les deux premières catégories, car l'absence de l'indication de l'année est la seule chose positive; mais dans les cas douteux, une personne habituée aux différents genres d'écriture employés pendant le moyen âge se trompera rarement.

Arrivé à la fin de cette partie si importante, et néanmoins si peu connue de l'histoire de Vienne, je renouvelle aux personnes instruites la prière de m'indiquer les erreurs dans lesquelles je pourrais être tombé, et je m'empresserai de donner moi-même la publicité convenable aux documents qu'elles auraient la bonté de mettre à ma disposition.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Nota. Le premier volume comprend la première et la seconde époque.

PRÉFACE. . . . . Page 1

TROISIÈME ÉPOQUE.

PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES BOURGUIGNONS.

Livre Ier. — Gondioc, deuxième roi des Bourguignons. 9

Livre II. — Chilpéric, troisième roi des Bourguignons. 22

Livre III. — Gondebaud, quatrième roi des Bourguignons 29

Livre IV. — Sigismond, cinquième roi des Bourguignons 66

Livre V. — Gondemard, sixième et dernier roi des Bourguignons. 79

FAITS DÉTACHÉS. — Discussions entre les évêques d'Arles et de Vienne. 89

— Construction de plusieurs églises dans Vienne 98

— Construction de plusieurs monastères autour de Vienne . . . 102

— Institution des rogations et autres prières. 105

— Anciens remparts de Vienne. . 110

— Entrée des troupes de Gondebaud dans Vienne, par un aquéduc 114

Digitized by Google

QUATRIÈME ÉPOQUE.

CHRONIQUE DE VIENNE SOUS LES ROIS FRANCS.

Partage du royaume de Bourgogne. 119
Lois et Coutumes des Francs. 122
Monnaie. 123
Puissance des évêques. 124
Nouvelles dignités civiles et militaires. 126
Le duc Ancemond fondateur de plusieurs monastères à Vienne 127
Invasion des Lombards dans les Gaules 133
Médaille en l'honneur de l'empereur Maurice. . . . 134
Meurtre de saint Didier, évêque de Vienne. 135
Fondation de Saint-Maurice de Vienne. 139
Dénombrement des monastères autour de Vienne. . . 139
Les Maures ou Sarrasins. 141
Saint Villicaire, premier archevêqe de Vienne. . . . 149
Mort de Grippon. 149
Mort de Carloman. 150
Séjour du roi Pépin, à Vienne. 151
Nouvelles discussions entre les archevêques de Vienne et d'Arles. 152
Statuts de l'église de Saint-Maurice 153
Prétendus séjours de Charlemagne à Vienne. 156
Charlemagne renonce au droit de nommer les évêques 156
Testament de Charlemagne. 156
Élection de Bernard, archevêque de Vienne. 157
Nouveau testament de Charlemagne. 157
Mort de Charlemagne. 157
Restitutions et donations à l'Église de Vienne. . . . 158
Fondation d'hôpitaux. 159
Louis le Débonnaire partage ses états entre ses enfants. 159

Digitized by Google

Bernard, roi d'Italie, déclare la guerre à l'empereur. 160
Louis le Débonnaire passe à de secondes noces. . . 161
Mariage de l'empereur Lothaire. 161
Concile d'Attigni 162
Couronnement de l'empereur Lothaire. 162
Naissance de Charles le Chauve. 162
Louis le Débonnaire fait un nouveau partage de ses états. 163
Révolte des trois fils de Louis le Débonnaire contre leur père 163
Assemblée de Compiègne et ses suites. 165
Nouvelles restitutions à l'Église de Vienne. 167
Nouvelle révolte des trois fils de Louis le Débonnaire. 168
Déchéance de Louis le Débonnaire. 169
Élévation de Lothaire à l'empire. 169
Pénitence imposée à Louis le Débonnaire. 169
Réhabilitation de Louis le Débonnaire. 171
Lothaire se rend à Vienne avec son armée. 173
Lothaire fait sa paix avec son père. 173
Concile de Crémieux. 174
Fondation de Romans. 174
Charles le Chauve, roi de Neustrie. 175
Mort de Pépin, roi d'Aquitaine, et partage de ses états. 175
Mort de l'empereur Louis le Débonnaire. 176
Guerre entre ses enfants. 176
Mort de l'archevêque de Vienne Barnard. 176
Partage entre les enfants de Louis le Débonnaire. . . 177
L'archevêque de Vienne, archichancelier de l'empire 177
Les Sarrasins ravagent la Provence. 178
Soulévement de la Provence contre l'empereur . . . 178
Concile de Meaux et ses suites 179
Marseille et la Provence ravagées. 182
Restitution à l'Église de Vienne. 182
Concile de Valence. 182
Mort de l'empereur Lothaire, et partage de ses états . 183

Digitized by Google

Nouvelles restitutions à l'Église de Vienne 184
Donations à l'Église de Vienne 184
Concile de Savonières. 185
Les Normands ravagent la Provence 185
Mort de Charles, roi de Bourgogne et de provence, et partage de ses états. 187
Saint Adon, archevêque de Vienne. 187
Mort de Lothaire II. 189
Siége et capitulation de Vienne. 189
Le comte Boson. 192
Nouvelles donations à l'Église de Vienne. 193
Mort de l'archevêque Adon 194
Mort de l'empereur Louis II. 194
Charles le Chauve se fait proclamer empereur. . . . 195
Nouvelles dignités du comte Boson. 196
Le duc Boson épouse Ermengarde. 197
Mort de Louis le Germanique et partage de ses états. 197
Le duc Boson revient à Vienne avec sa femme. . . . 198
Charles le Chauve va en Italie secourir le pape. . . . 198
Mort de Charles le Chauve 199
Louis le Bègue lui succède 200
Le pape se sauve de Rome. 201
Le pape arrive en France. 201
Concile de Troyes. 202
Nouveau couronnement et sacre de Louis le Bègue. . 202
Carloman épouse Ingeltrude, fille de Boson. 203
Retour du pape à Rome. 204
Mort de Louis le Bègue. 204
Intrigues de Boson et de sa famille. 206
Concile de Mantaille. 208

Digitized by Google

CINQUIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE DU SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE.

LIVRE Ier. — Remarques sur le concile de Mantaille. 217
Couronnement de Boson. 219
Mort de Carloman, roi de Bavière 219
Assemblée de Gondreville. 222
Siége de Vienne. 223
Charles le Gros abandonne le siége de Vienne, et se fait reconnaître empereur 225
Louis, roi de France et de Neustrie, abandonne aussi le siége de Vienne. 226
Continuation du siége de Vienne. 226
Mort de Louis, roi de Germanie et de Bavière. . . . 226
Mort de Louis, roi de France et de Neustrie. 227
Prise et sac de Vienne. 228
Mort de Carloman, roi de France. 230
Traité de Boson avec Charles le Gros. 231
Le roi Boson rebâtit sa capitale. 232
Mort du roi Boson, et son épitaphe 234
Monnaie du roi Boson. 236
Chartes du roi Boson. 237
LIVRE II. — Louis l'Aveugle, roi de Provence et empereur. 243
Démarches de la reine Ermengarde en faveur de son fils 243
Concile de Valence 245
Remarques sur le concile de Valence. 248
Concile de Vienne. 249
Couronnement de Charles le Simple 251
Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne Transjurane . . . 251
Coup d'œil sur l'Italie. — Arnoul, empereur 253
Mort du roi Eudes. 254

Digitized by Google

Mort de Lambert, roi d'Italie. 254
Mort de l'empereur Arnoul 255
Expédition de Louis, fils de Boson, en Italie 255
Louis retourne en Italie et se fait couronner empereur. 256
L'empereur Louis se marie. 257
Il est aveuglé par les ordres de Bérenger 257
Le comte Hugue. 259
Mort de la reine Ermengarde. 259
Mort de Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne Transjurane. 259
Bérenger, empereur. 260
Invasion de Bérenger dans la Provence. 260
Mort de Bérenger. — Rodolphe II, roi d'Italie 261
Le comte Hugue, roi d'Italie. 262
Mort de Louis l'Aveugle. 263
Chartes de Louis l'Aveugle 263
Chartes, diplomes et donations remarquables sous le règne de Louis l'Aveugle. 279
LIVRE III. — Interrègne 282
Chartes, diplômes et donations remarquables pendant l'interrègne 302
LIVRE IV. — Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne . 305
Chartes du roi Conrad le Pacifique. 310
Autres chartes et donations sous le règne de Conrad. 316
Tombeau et épitaphe du roi Conrad. 317
Tombeau et épitaphe de la reine Magtilde. 320
LIVRE V. — Rodolphe le Fainéant, roi de Bourgogne. 322
LIVRE VI. — Conrad le Salique, empereur, et roi de Bourgogne. 354
Tombeau et épitaphe de la reine Ermingarde. 358
Fac simile de deux épitaphes. 375

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google